

PRIMATURE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
SECRETARIAT PERMANENT DU  
PLAN NATIONAL DE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



BURKINA FASO  
*Unité – Progrès – Justice*



# RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE DE L'ANNÉE 2020

Mai 2021

## SOMMAIRE

---

|                                                                                                          |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <i>LISTE DES TABLEAUX</i> .....                                                                          | <i>ii</i>   |
| <i>LISTE DES GRAPHIQUES</i> .....                                                                        | <i>v</i>    |
| <i>LISTE DES ANNEXES</i> .....                                                                           | <i>v</i>    |
| <i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....                                                                      | <i>vi</i>   |
| <i>RESUME</i> .....                                                                                      | <i>xiii</i> |
| <i>INTRODUCTION</i> .....                                                                                | <i>1</i>    |
| <i>I. EVOLUTION DE L'ECONOMIE BURKINABE EN 2020</i> .....                                                | <i>2</i>    |
| <i>II. PERFORMANCE 2020 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES PAR AXE</i> .....                                   | <i>4</i>    |
| II.1. Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration .....                             | 4           |
| II.2. Axe 2 : Développer le capital humain .....                                                         | 29          |
| II.3. Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.....                        | 63          |
| II.4. Bref aperçu du processus de la transformation de l'économie au Burkina Faso.....                   | 96          |
| <i>III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET D'EVALUATION DU PNDES EN 2020</i> .....               | <i>98</i>   |
| III.1. Fonctionnement des organes et instances du dispositif .....                                       | 98          |
| III.2. Financement du PNDES.....                                                                         | 99          |
| III.3. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement .....                                  | 103         |
| <i>IV. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021</i> .....                                                          | <i>105</i>  |
| IV.1. Perspectives 2021-2023 de l'Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration ..... | 105         |
| IV.2. Perspectives 2020-2021 pour l'Axe 2 : Développer le capital humain .....                           | 109         |
| IV.3. Perspectives de l'Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois           | 115         |
| <i>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....                                                               | <i>122</i>  |
| <i>Annexes</i> .....                                                                                     | <i>i</i>    |
| <i>Table des matières</i> .....                                                                          | <i>xxvi</i> |

## LISTE DES TABLEAUX

|                                                                                                                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Tableau 1</b> : Indicateurs d'effet en matière de renforcement de la démocratie .....                                                                           | 4  |
| <b>Tableau 2</b> : Produits attendus relatifs au renforcement de la démocratie .....                                                                               | 5  |
| <b>Tableau 3</b> : Situation des indicateurs d'effet en matière de justice, de paix et de droits humains.....                                                      | 5  |
| <b>Tableau 4</b> : Etat de mise en œuvre des réformes du CSD Justice et Droits humains.....                                                                        | 6  |
| <b>Tableau 5</b> : Autres produits importants hors MRSIS attendus de l'effet attendu 1.1.1 .....                                                                   | 7  |
| <b>Tableau 6</b> : Situation des indicateurs de l'effet attendu au 31 décembre 2020.....                                                                           | 8  |
| <b>Tableau 7</b> : <i>Situation de mise en œuvre des investissements</i> .....                                                                                     | 9  |
| <b>Tableau 8</b> : Recrutements effectués de 2016 -2020.....                                                                                                       | 9  |
| <b>Tableau 9</b> : Situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2020 .....                                                                                 | 10 |
| <b>Tableau 10</b> : Etat de mise en œuvre des investissements structurants en matière de défense en 2020 .....                                                     | 10 |
| <b>Tableau 11</b> : Situation des indicateurs d'accès à l'information (en %) au 31 décembre 2020.....                                                              | 11 |
| <b>Tableau 12</b> : Produits réalisés pour l'accès à l'information juste .....                                                                                     | 11 |
| <b>Tableau 13</b> : Produits réalisés au titre de la coopération régionale et internationale .....                                                                 | 12 |
| <b>Tableau 14</b> : Produits relatifs à la coopération économique et financière .....                                                                              | 13 |
| <b>Tableau 15</b> : Evolution des principaux indicateurs de produits .....                                                                                         | 13 |
| <b>Tableau 16</b> : Situation sur le concours de la Fonction publique de 2015 à 2020 .....                                                                         | 14 |
| <b>Tableau 17</b> : Indicateurs clés de l'effet attendu 1.2.1 (en %) .....                                                                                         | 17 |
| <b>Tableau 18</b> : Etat de mise en œuvre des réformes du domaine de la planification.....                                                                         | 17 |
| <b>Tableau 19</b> : État de mise en œuvre des réformes du domaine de la gestion de l'économie.....                                                                 | 18 |
| <b>Tableau 20</b> : État de mise en œuvre des réformes du domaine du financement de l'économie .....                                                               | 20 |
| <b>Tableau 21</b> : État de mise en œuvre des réformes en matière de reddition des comptes .....                                                                   | 21 |
| <b>Tableau 22</b> : Profil des indicateurs sur l'environnement du climat des affaires .....                                                                        | 22 |
| <b>Tableau 23</b> : Produits attendus relatifs à l'effet attendu 1.2.2 .....                                                                                       | 22 |
| <b>Tableau 24</b> : Situation des principaux indicateurs suivis de la décentralisation.....                                                                        | 24 |
| <b>Tableau 25</b> : Situation des réformes mises en œuvre en matière de décentralisation et développement local .....                                              | 24 |
| <b>Tableau 26</b> : Etat de réalisations des réformes et investissements du domaine de la dynamisation des économies locales et de réduction des disparités.....   | 26 |
| <b>Tableau 27</b> : Indicateurs d'effet de l'accès aux services de santé de qualité.....                                                                           | 29 |
| <b>Tableau 28</b> : Situation d'exécution des réformes stratégiques .....                                                                                          | 30 |
| <b>Tableau 29</b> : Evolution des indicateurs « l'accès aux services de santé adéquats pour les maladies transmissibles et non transmissibles est amélioré » ..... | 32 |
| <b>Tableau 30</b> : Évolution des indicateurs des ressources spécifiques (non compris le secteur privé)..                                                          | 33 |
| <b>Tableau 31</b> : Indicateur d'effet de malnutrition des enfants (en %).....                                                                                     | 33 |
| <b>Tableau 32</b> : Situation des produits visant l'amélioration de la nutrition de la population .....                                                            | 34 |
| <b>Tableau 33</b> : Situation des produits visant l'amélioration du dividende démographique (en %) .....                                                           | 34 |
| <b>Tableau 34</b> : Situation des indicateurs de l'effet « l'accès de tous à une éducation et à une formation de qualité est amélioré » .....                      | 36 |
| <b>Tableau 35</b> : Situation des indicateurs de l'égalité et de l'équité d'accès pour tous.....                                                                   | 38 |
| <b>Tableau 36</b> : Situation des indicateurs de l'effet attendu 2.2.2 du PNDES au 31 décembre 2020 ....                                                           | 40 |
| <b>Tableau 37</b> : Situation des infrastructures universitaires au 31 décembre 2020.....                                                                          | 41 |
| <b>Tableau 38</b> : Indicateurs d'effets attendus .....                                                                                                            | 43 |

|                                                                                                                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Tableau 39</b> : Situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2020.....                                                                                  | 44 |
| <b>Tableau 40</b> : Situation des indicateurs relatifs à la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation au 31 décembre 2020.....                  | 45 |
| <b>Tableau 41</b> : Situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2020 .....                                                                                 | 45 |
| <b>Tableau 42</b> : Situation des principaux produits relatifs à l'effet attendu 2.4.1.....                                                                         | 49 |
| <b>Tableau 43</b> : Situation des produits visant le renforcement de la promotion et de la protection de l'enfant .....                                             | 51 |
| <b>Tableau 44</b> : Situation des indicateurs de produits visant la protection et la promotion des personnes handicapées en 2020.....                               | 53 |
| <b>Tableau 45</b> : Situation des indicateurs de produits visant le renforcement des mécanismes de solidarité en 2020 .....                                         | 53 |
| <b>Tableau 46</b> : Situation des produits visant l'autonomisation socioéconomique et politique de la femme .....                                                   | 54 |
| <b>Tableau 47</b> : Situation des indicateurs de produits relatifs à la promotion de l'institutionnalisation du genre, l'égalité et l'équité entre les sexes .....  | 55 |
| <b>Tableau 48</b> : Situation des indicateurs d'effet d'accès à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement.....                                          | 56 |
| <b>Tableau 49</b> : Réformes introduites en matière d'accès à l'eau potable .....                                                                                   | 57 |
| <b>Tableau 50</b> : Situation des indicateurs d'effets sectoriels contribuant à l'assainissement des eaux usées et excréta .....                                    | 58 |
| <b>Tableau 51</b> : Situation des indicateurs de produits sectoriels contribuant à l'assainissement des eaux usées et excréta .....                                 | 58 |
| <b>Tableau 52</b> : Situation des indicateurs de produits relatifs à la réduction des pollutions et nuisances .....                                                 | 59 |
| <b>Tableau 53</b> : Situation des indicateurs de produits relatifs à la réduction des risques technologiques et environnementaux.....                               | 59 |
| <b>Tableau 54</b> : Situation des indicateurs d'effet d'accès aux services énergétiques .....                                                                       | 60 |
| <b>Tableau 55</b> : Situation des indicateurs de produits d'accès aux services énergétiques .....                                                                   | 61 |
| <b>Tableau 56</b> : Situation des indicateurs d'effet PNDES dans le domaine de l'accès au logement décent .....                                                     | 62 |
| <b>Tableau 57</b> : Situation des indicateurs d'effet sur la production végétale.....                                                                               | 63 |
| <b>Tableau 58</b> : Produits relatifs à la production végétale .....                                                                                                | 64 |
| <b>Tableau 59</b> : Situation des indicateurs d'effet sur la production animale et halieutique .....                                                                | 65 |
| <b>Tableau 60</b> : Situation des indicateurs de produits sur la production animale et halieutique .....                                                            | 66 |
| <b>Tableau 61</b> : Situation des produits liés à la sécurisation foncière .....                                                                                    | 67 |
| <b>Tableau 62</b> : Situation des indicateurs d'effet sur la commercialisation des produits agricoles (en %) .....                                                  | 68 |
| <b>Tableau 63</b> : Situation des produits en lien avec la transformation des ASPHF.....                                                                            | 68 |
| <b>Tableau 64</b> : Indicateurs d'effets relatifs à la contribution du secteur primaire à l'emploi décent...                                                        | 69 |
| <b>Tableau 65</b> : Situation des investissements des collectivités territoriales en lien avec le développement de la production agro-sylvo-pastorale en 2020 ..... | 69 |
| <b>Tableau 66</b> : Situation des indicateurs d'effets relatifs au renforcement de la résilience.....                                                               | 70 |
| <b>Tableau 67</b> : Produits relatifs au renforcement de la résilience des ménages agricoles .....                                                                  | 71 |
| <b>Tableau 68</b> : Indicateurs de l'effet attendu 3.2.1 .....                                                                                                      | 72 |
| <b>Tableau 69</b> : Situation d'exécution des produits visant le renforcement de l'activité de l'artisanat.                                                         | 73 |

|                                                                                                                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Tableau 70 :</b> Quelques produits réalisés dans le domaine des industries culturelles et touristiques                                                                       | 74  |
| <b>Tableau 71 :</b> Situation de réalisation des produits relatifs à la sauvegarde du patrimoine culturel et touristique et de promotion des biens culturels et touristiques    | 75  |
| <b>Tableau 72 :</b> Quelques produits réalisés dans les domaines des sports et des loisirs                                                                                      | 76  |
| <b>Tableau 73:</b> Réalisations des collectivités territoriales en matière de culture, de tourisme et de sport                                                                  | 76  |
| <b>Tableau 74 :</b> Indicateurs de l'effet attendu 3.2.3                                                                                                                        | 77  |
| <b>Tableau 75 :</b> Evolution des indicateurs d'effet PNDES 3.3.1                                                                                                               | 79  |
| <b>Tableau 76:</b> Indicateurs de produits dans les domaines du transport, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière, des services financiers et des télécommunications | 80  |
| <b>Tableau 77 :</b> Autres indicateurs de produits d'effet PNDES 3.3.1                                                                                                          | 81  |
| <b>Tableau 78 :</b> Indicateurs de renforcement de la mise en marché des produits nationaux                                                                                     | 81  |
| <b>Tableau 79 :</b> Réalisations des collectivités pour la promotion du commerce et l'expansion des industries de services en 2020                                              | 82  |
| <b>Tableau 80 :</b> Situation des indicateurs d'effets relatifs à la capacité de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau                                      | 84  |
| <b>Tableau 81 :</b> Situation des indicateurs de produits relatifs à la capacité de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau                                   | 85  |
| <b>Tableau 82:</b> Profil des indicateurs du désenclavement interne et externe en infrastructures routières                                                                     | 86  |
| <b>Tableau 83 :</b> Profil des indicateurs des principaux produits des infrastructures routières                                                                                | 86  |
| <b>Tableau 84 :</b> Puissance d'énergie raccordée au réseau                                                                                                                     | 88  |
| <b>Tableau 85 :</b> Importation d'énergie et construction de centrales                                                                                                          | 88  |
| <b>Tableau 86 :</b> Profil des indicateurs de performance du domaine des TIC                                                                                                    | 88  |
| <b>Tableau 87 :</b> Indicateur de développement des infrastructures de télécommunications                                                                                       | 89  |
| <b>Tableau 88 :</b> Indicateurs d'effets attendus sur la contribution des pôles de croissance et de compétitivité                                                               | 90  |
| <b>Tableau 89 :</b> Situation des indicateurs d'effets relatifs à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles                                            | 92  |
| <b>Tableau 90 :</b> Situation des indicateurs de produits relatifs à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles                                         | 93  |
| <b>Tableau 91:</b> Situation des indicateurs d'effets relatifs aux capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique                         | 93  |
| <b>Tableau 92:</b> Situation des indicateurs de produits relatifs aux capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique                      | 94  |
| <b>Tableau 93 :</b> Etat du fonctionnement des CSD en 2020                                                                                                                      | 99  |
| <b>Tableau 94 :</b> Composition du financement (en milliards F CFA) du PNDES entre 2016 et 2020                                                                                 | 100 |
| <b>Tableau 95 :</b> Récapitulatif des conventions signées de 2016 à 2020 (en milliards FCFA)                                                                                    | 102 |
| <b>Tableau 96 :</b> Décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2019                                                                                  | 103 |

## LISTE DES GRAPHIQUES

---

|                                                                                    |   |
|------------------------------------------------------------------------------------|---|
| <b>Graphique 1</b> : Evolution du taux de croissance et des poids sectoriels ..... | 3 |
|------------------------------------------------------------------------------------|---|

## LISTE DES ANNEXES

---

|                                                                                                                          |      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>Annexe 1</b> : Cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES .....                           | i    |
| <b>Annexe 2</b> : Bilan 2020 des matrices régionales des réformes stratégiques et des investissements structurants ..... | xiii |

## SIGLES ET ABREVIATIONS

|               |   |                                                                               |
|---------------|---|-------------------------------------------------------------------------------|
| ABDH          | : | <b>Approche basée sur les droits humains</b>                                  |
| ABNORM        | : | Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité          |
| AFP-PME       | : | Agence de financement et de promotion des petites et moyennes entreprises     |
| ANLF          | : | Autorité nationale de lutte contre la fraude                                  |
| ANEEMAS       | : | Agence nationale d'encadrement de l'exploitation artisanale et semi mécanisée |
| ANEREE        | : | Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique    |
| ANJE          | : | Alimentation du nourrisson et du jeune enfant                                 |
| ANTR          | : | Agence nationale des terres rurales                                           |
| APD           | : | Aide publique au développement                                                |
| ARV           | : | Antirétroviral                                                                |
| ASBC          | : | Agents de santé à base communautaire                                          |
| ASPHF         | : | Agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique                                  |
| BADF          | : | Banque agricole du Faso                                                       |
| BD            | : | Bureaux domaniaux                                                             |
| BIT           | : | Bureau international du travail                                               |
| BMC           | : | Brigade mobile de contrôle                                                    |
| BNSP          | : | Brigade nationale de sapeurs-pompiers                                         |
| BTP           | : | Bâtiment et travaux publics                                                   |
| CAIMA         | : | Centrale d'approvisionnement des intrants et matériels agricoles              |
| CAMVET        | : | Centrale d'achat des médicaments vétérinaires                                 |
| CATI          | : | Centre d'appui à la technologie et à l'innovation                             |
| CCA           | : | Chef de circonscription administrative                                        |
| CCI-BF        | : | Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso                            |
| CCP           | : | Commissariat central de police                                                |
| CCR           | : | Cadre de concertation régional                                                |
| CDC-BF        | : | Caisse des dépôts et consignations du Burkina Faso                            |
| CEDEAO        | : | Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest                       |
| CEDJ          | : | Centre d'écoute et de dialogue pour les jeunes                                |
| CEFAB         | : | Centre de facilitation des affaires de Bagré                                  |
| CEFPO         | : | Centre de formation professionnelle de Ouagadougou                            |
| CEG           | : | Collège d'enseignement général                                                |
| CELPAC        | : | Centre de lecture publique et d'animation culturelle                          |
| CENI          | : | Commission électorale nationale indépendante                                  |
| CEN-SAD       | : | Communauté des Etats sahélo-sahariens                                         |
| CENTIF        | : | Cellule nationale de traitement des informations financières                  |
| CEP           | : | Champs-écoles de producteurs                                                  |
| CERAV/AFRIQUE | : | Centre régional pour les arts vivants en Afrique                              |
| CERFITEX      | : | Centre de recherche et de formation pour l'industrie textile                  |
| CES/DRS       | : | Conservation des eaux et des sols/ Défense et la restauration des sols        |
| CESF          | : | Centre d'éducation spécialisée et de formation                                |
| CESP          | : | Commission de l'enseignement supérieur privé                                  |
| CFE           | : | Contribution financière en matière d'eau                                      |

|         |   |                                                                         |
|---------|---|-------------------------------------------------------------------------|
| CFP     | : | Centre de formation professionnelle                                     |
| CGCT    | : | Code général des collectivités territoriales                            |
| CHR     | : | Centre hospitalier régional                                             |
| CHU     | : | Centre hospitalier universitaire                                        |
| CM      | : | Centre médical                                                          |
| CMA     | : | Centre médical avec antenne chirurgicale                                |
| CMA-BF  | : | Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso                      |
| CNAA    | : | Centre national d'artisanat d'art                                       |
| CNAMU   | : | Caisse nationale d'assurance maladie                                    |
| CNATAC  | : | Centre national d'appui à la transformation artisanale du coton         |
| CNPD    | : | Commission nationale de la planification du développement               |
| CNRST   | : | Centre national de la recherche scientifique et technologique           |
| CNSS    | : | Caisse nationale de sécurité sociale                                    |
| CORUS   | : | Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires                |
| COTEVAL | : | Comité technique de vérification des avant-projets de loi               |
| CPD     | : | Commissariat de police de district                                      |
| CPIA    | : | Country policy and institutional assessment                             |
| CPN     | : | Consultation prénatale                                                  |
| CPS     | : | Chimio-prévention saisonnière                                           |
| CQP     | : | Certificat de qualification professionnelle                             |
| CRD     | : | Cadre régional de dialogue                                              |
| CSD     | : | Cadre sectoriel de dialogue                                             |
| CSPS    | : | Centre de santé et de promotion sociale                                 |
| CT      | : | Collectivités territoriales                                             |
| DAO     | : | Dossier d'appel d'offres                                                |
| DGPN    | : | Direction générale de la police nationale                               |
| DS      | : | District sanitaire                                                      |
| EA      | : | Effet attendu                                                           |
| EFTP    | : | Enseignement et formation techniques et professionnels                  |
| EHCVM   | : | Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages                |
| EJSR    | : | Enfants et jeunes en situation de rue                                   |
| ENASAP  | : | Ecole nationale de sapeurs-pompiers                                     |
| ENEP    | : | Ecole nationale des enseignants du primaire                             |
| ENO     | : | Espace numérique ouvert                                                 |
| ENS/UNZ | : | Ecole normale supérieure/Université Norbert Zongo                       |
| EP      | : | Etablissements pénitentiaires                                           |
| FAPEX   | : | Fonds d'appui à l'exportation                                           |
| FDCT    | : | Fonds de développement culturel et touristique                          |
| FDE     | : | Fonds de développement de l'électrification                             |
| FDS     | : | Forces de défense et de sécurité                                        |
| FIE     | : | Fonds d'intervention pour l'environnement                               |
| FIM-BF  | : | Fédération des industries de la mode du Burkina Faso                    |
| FONRID  | : | Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement |
| FCFA    | : | Franc des colonies françaises d'Afrique                                 |
| GDT     | : | Gestion durable des terres                                              |
| GES     | : | Gaz à effet de serre                                                    |
| GIRE    | : | Gestion intégrée des ressources en eau                                  |

|                   |   |                                                                                                    |
|-------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>GSP</b>        | : | Garde de sécurité pénitentiaire                                                                    |
| <b>HCNRSI</b>     | : | Haut conseil national de la recherche scientifique et de l'innovation                              |
| <b>HIMO</b>       | : | Haute intensité de main-d'œuvre                                                                    |
| <b>IAC</b>        | : | Instituteurs adjoints certifiés                                                                    |
| <b>IDE</b>        | : | Infirmier diplômé d'Etat                                                                           |
| <b>IESR</b>       | : | Institution d'enseignement supérieur et de recherche                                               |
| <b>INERA</b>      | : | Institut de l'environnement et de recherches agricoles                                             |
| <b>INESS</b>      | : | Institut national d'excellence des soins de santé                                                  |
| <b>INSP</b>       | : | Institut national de santé publique                                                                |
| <b>IRSAT</b>      | : | Institut de recherche en sciences appliquées et technologies                                       |
| <b>ISEPC</b>      | : | Institut supérieur d'études de protection civile                                                   |
| <b>LED</b>        | : | Lampes à diode électroluminescente                                                                 |
| <b>LMD</b>        | : | Licence-Master-Doctorat                                                                            |
| <b>LOLF</b>       | : | Loi organique relative aux lois de finances                                                        |
| <b>MAC</b>        | : | Maison d'arrêt et de correction                                                                    |
| <b>MAS</b>        | : | Malnutrition aigüe sévère                                                                          |
| <b>MASA</b>       | : | Marché des arts et du spectacle africain                                                           |
| <b>MCA</b>        | : | Millennium challenge account                                                                       |
| <b>MCIA</b>       | : | Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat                                            |
| <b>MDHPC</b>      | : | Ministère des Droits humains et de la Promotion civique                                            |
| <b>MEG</b>        | : | Médicaments essentiels génériques                                                                  |
| <b>MENA</b>       | : | Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation                                         |
| <b>MENAPLN</b>    | : | Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales |
| <b>MESRSI</b>     | : | Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation             |
| <b>MFPTPS</b>     | : | Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale                          |
| <b>MFSNF</b>      | : | Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille                                 |
| <b>MINEFID</b>    | : | Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement                                          |
| <b>MJ</b>         | : | Ministère de la Justice                                                                            |
| <b>MJFIP</b>      | : | Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion professionnelles                       |
| <b>MJPEJ</b>      | : | Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes                        |
| <b>MOD</b>        | : | Maître d'ouvrage délégué                                                                           |
| <b>MRSIS</b>      | : | Matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants                                 |
| <b>MS</b>         | : | Ministère de la Santé                                                                              |
| <b>OCI</b>        | : | Organisation de la conférence islamique                                                            |
| <b>ODD</b>        | : | Objectifs de développement durable                                                                 |
| <b>OEV</b>        | : | Orphelins et enfants vulnérables                                                                   |
| <b>OHADA</b>      | : | Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires                                 |
| <b>OMP</b>        | : | Opérations de maintien de paix                                                                     |
| <b>ONAPREGECC</b> | : | Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires                      |
| <b>ONEA</b>       | : | Office national de l'eau et de l'assainissement                                                    |
| <b>ONEDD</b>      | : | Observatoire national de l'environnement et du développement durable                               |
| <b>ONEF</b>       | : | Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle                               |

|              |   |                                                                                                                             |
|--------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ONG          | : | Organisation non gouvernementale                                                                                            |
| OP           | : | Organisation paysanne                                                                                                       |
| ORSEC        | : | Organisation des secours d'urgence                                                                                          |
| OSC          | : | Organisation de la société civile                                                                                           |
| OST          | : | Office de santé des travailleurs                                                                                            |
| PAA-BF       | : | Projet d'appui à l'artisanat au Burkina Faso                                                                                |
| PACD-PME/PMI | : | Projet d'appui à la création et au développement des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries      |
| PADDT        | : | Programme d'appui à l'aménagement et au développement durable du territoire                                                 |
| PADEL        | : | Programme d'appui au développement des économies locales                                                                    |
| PADEL-B      | : | Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage au Burkina Faso                                                     |
| PAFESI       | : | Projet d'appui à la formalisation des entreprises du secteur informel                                                       |
| PAG          | : | Plan d'aménagement et de gestion                                                                                            |
| PAGIF        | : | Programme d'appui à la gestion intégrée des frontières                                                                      |
| PAI          | : | Plans annuels d'investissement                                                                                              |
| PAM          | : | Programme alimentaire mondial                                                                                               |
| PAO          | : | Plan d'action opérationnel                                                                                                  |
| PARPED       | : | Programme augmentation de revenus et promotion de l'emploi décent                                                           |
| PASEL        | : | Projet d'appui au secteur de l'électricité                                                                                  |
| PATECE       | : | Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création de l'emploi                                               |
| PAV          | : | Point d'atterrissage virtuel                                                                                                |
| PCD          | : | Plan communal de développement                                                                                              |
| PCEE         | : | Pôle de croissance écotouristique de l'Est                                                                                  |
| PCIME        | : | Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant                                                                           |
| PCS          | : | Pôle de croissance du Sahel                                                                                                 |
| PD/UD        | : | Parcelle et unité de démonstration                                                                                          |
| PDEC         | : | Programme de développement des entreprises culturelles                                                                      |
| PEFA         | : | Public expenditure and financial accountability                                                                             |
| PEPU         | : | Projet d'électrification des zones péri-urbaines                                                                            |
| PF           | : | Planification familiale                                                                                                     |
| PF/DS        | : | Promo-femmes/Développement solidarité                                                                                       |
| PFNL         | : | Produits forestiers non ligneux                                                                                             |
| PFTE         | : | Pires formes de travail des enfants                                                                                         |
| PGES         | : | Plan de gestion environnementale et sociale                                                                                 |
| PGO          | : | Partenariat pour un gouvernement ouvert                                                                                     |
| PIB          | : | Produit intérieur brut                                                                                                      |
| PIPHE-SA     | : | Projet de création et de mise en place d'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire |
| PLD          | : | Plan local de développement                                                                                                 |
| PMAP         | : | Programme de modernisation de l'administration publique                                                                     |
| PME          | : | Petites et moyennes entreprises                                                                                             |
| PME/PMI      | : | Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries                                                              |
| PMI          | : | Petites et moyennes industries                                                                                              |
| PNA-PF       | : | Plan national d'accélération de la planification familiale                                                                  |
| PNAS         | : | Politique nationale d'action sociale                                                                                        |

|                |   |                                                                                    |
|----------------|---|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PNCD</b>    | : | Politique nationale de la coopération au développement                             |
| <b>PNDD</b>    | : | Politique nationale de développement durable                                       |
| <b>PNDES</b>   | : | Plan national de développement économique et social                                |
| <b>PNE</b>     | : | Politique nationale de l'emploi                                                    |
| <b>PNPS</b>    | : | Politique nationale de protection sociale                                          |
| <b>POS</b>     | : | Plans d'occupation des sols                                                        |
| <b>PPA</b>     | : | Power purchase agreement                                                           |
| <b>PPM</b>     | : | Plans de passation des marchés                                                     |
| <b>PPP</b>     | : | Partenariat public-privé                                                           |
| <b>PRD</b>     | : | Plan régional de développement                                                     |
| <b>PRED</b>    | : | Programme de restructuration des entreprises en difficulté                         |
| <b>PRIELER</b> | : | Projet de renforcement des infrastructures électriques et d'électrification rurale |
| <b>PRSPV</b>   | : | Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables                            |
| <b>PSCE/JF</b> | : | Programme spécial de création d'emploi pour les jeunes et les femmes               |
| <b>PSDMS</b>   | : | Plan de développement des mutuelles sociales                                       |
| <b>PSIG</b>    | : | Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie                        |
| <b>PSV-BF</b>  | : | Projet sécurisation des visas                                                      |
| <b>PTDIU</b>   | : | Programme des transports et de développement des infrastructures urbaines          |
| <b>PTF</b>     | : | Partenaires techniques et financiers                                               |
| <b>PTFM</b>    | : | Plate-forme multifonctionnelle                                                     |
| <b>PTME</b>    | : | Prévention de la transmission mère-enfant du VIH/SIDA                              |
| <b>PUS</b>     | : | Programme d'urgence pour le Sahel                                                  |
| <b>PVLP</b>    | : | Programme de valorisation des produits locaux                                      |
| <b>PvVIH</b>   | : | Personnes vivant avec le VIH                                                       |
| <b>RAMS-BF</b> | : | Réseau d'appui aux mutuelles de santé au Burkina Faso                              |
| <b>RAMU</b>    | : | Régime d'assurance maladie universelle                                             |
| <b>RASPC</b>   | : | Rencontre administration-secteur privé de la culture                               |
| <b>RCD</b>     | : | Rapport sur la coopération au développement                                        |
| <b>REDD+</b>   | : | Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts     |
| <b>RESINA</b>  | : | Réseau informatique national de l'administration                                   |
| <b>RGPH</b>    | : | Recensement général de la population et de l'habitation                            |
| <b>RIME</b>    | : | Répertoire interministériel des métiers et des emplois                             |
| <b>RP</b>      | : | Responsable de programme                                                           |
| <b>RSCPM</b>   | : | Registre des sociétés civiles, des professions et des métiers                      |
| <b>RSE</b>     | : | Responsabilité sociétale des entreprises                                           |
| <b>RTB</b>     | : | Radiodiffusion et télévision du Burkina                                            |
| <b>SAMAO</b>   | : | Semaine des activités minières de l'Afrique de l'Ouest                             |
| <b>SDAGE</b>   | : | Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau                              |
| <b>SDAGO</b>   | : | Schéma directeur d'aménagement du Grand Ouaga                                      |
| <b>SDAU</b>    | : | Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme                                      |
| <b>SDE</b>     | : | Sage-femme diplômée d'Etat                                                         |
| <b>SDDEP</b>   | : | Schémas directeurs de drainage des eaux pluviales                                  |
| <b>SDGDU</b>   | : | Schémas directeurs de gestion des déchets urbains                                  |
| <b>SEERA</b>   | : | Semaine des énergies et des énergies renouvelables d'Afrique                       |

|                      |   |                                                                                              |
|----------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SFR</b>           | : | Services fonciers ruraux                                                                     |
| <b>SIAO</b>          | : | Salon international de l'artisanat de Ouagadougou                                            |
| <b>SIG</b>           | : | Service d'information du gouvernement                                                        |
| <b>SIGU</b>          | : | Système intégré de gestion des guichets uniques                                              |
| <b>SITHO</b>         | : | Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou                            |
| <b>SIU</b>           | : | Système d'informations urbaines                                                              |
| <b>SNADDT</b>        | : | Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire                      |
| <b>SNDA</b>          | : | Stratégie nationale de déconcentration administrative                                        |
| <b>SNDL</b>          | : | Stratégie nationale de développement du livre                                                |
| <b>SNEC</b>          | : | Stratégie nationale de l'état civil                                                          |
| <b>SN-PC</b>         | : | Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance                                     |
| <b>SNPCTP/B</b>      | : | Stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix au Burkina Faso |
| <b>SNPG</b>          | : | Stratégie nationale de la promotion de la bonne gouvernance                                  |
| <b>SNS</b>           | : | Stock national de sécurité                                                                   |
| <b>SONABEL</b>       | : | Société nationale d'électricité du Burkina                                                   |
| <b>SONE</b>          | : | Soin obstétrical et néonatal essentiel                                                       |
| <b>SONU</b>          | : | Soins obstétricaux et néonataux d'urgence                                                    |
| <b>SONU (B ou C)</b> | : | Soin obstétrical et néonatal d'urgence (de base ou complémentaire)                           |
| <b>SONUB</b>         | : | Soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base                                            |
| <b>SOPROSA</b>       | : | Société de production de semences agricoles                                                  |
| <b>SP/SEERA</b>      | : | Secrétariat permanent de la Semaine des énergies et énergies renouvelables d'Afrique         |
| <b>SPAI</b>          | : | Sous-produits agroindustriels                                                                |
| <b>SPAO</b>          | : | Système de production autonome d'oxygène                                                     |
| <b>SP-CSM</b>        | : | Secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature                                |
| <b>SPONG</b>         | : | Secrétariat permanent des ONG                                                                |
| <b>SP-PNDES</b>      | : | Secrétariat permanent du Plan national de développement économique et social                 |
| <b>SR</b>            | : | Santé de la reproduction                                                                     |
| <b>SRADDT</b>        | : | Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire                    |
| <b>SST</b>           | : | Sécurité et santé au travail                                                                 |
| <b>SSTE</b>          | : | Système de surveillance du travail des enfants                                               |
| <b>STBV</b>          | : | Stations de traitement de boue de vidange                                                    |
| <b>STEP</b>          | : | Station d'épuration                                                                          |
| <b>SWEDD</b>         | : | Projet d'autonomisation des femmes dans le Sahel et dividende démographique                  |
| <b>SYLVIE</b>        | : | Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation              |
| <b>TAC</b>           | : | Traité d'amitié et de coopération                                                            |
| <b>TAP</b>           | : | Taux d'achèvement du primaire                                                                |
| <b>TBA</b>           | : | Taux brut d'admission                                                                        |
| <b>TBRH</b>          | : | Tableau de bord des ressources humaines                                                      |
| <b>TBS</b>           | : | Taux brut de scolarisation                                                                   |
| <b>TD/TA</b>         | : | Tribunal départemental/Tribunal d'arrondissement                                             |

|                     |   |                                                                           |
|---------------------|---|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>TDH/L</b>        | : | Terre des hommes Lausanne                                                 |
| <b>TDR</b>          | : | Termes de référence                                                       |
| <b>TDR</b>          | : | Test de dépistage rapide                                                  |
| <b>TGI</b>          | : | Tribunal de grande instance                                               |
| <b>THIMO</b>        | : | Travaux à haute intensité de main-d'œuvre                                 |
| <b>TIC</b>          | : | Technologie de l'information et de la communication                       |
| <b>TNT</b>          | : | Télévision numérique terrestre                                            |
| <b>TPEE</b>         | : | Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs                         |
| <b>UEMOA</b>        | : | Union économique et monétaire ouest africaine                             |
| <b>UFR/ST</b>       | : | Unité de formation et de recherche en Sciences et techniques              |
| <b>UNB</b>          | : | Université Nazi Boni                                                      |
| <b>UIP-PN</b>       | : | Unité d'intervention polyvalente de la Police nationale                   |
| <b>UNESCO</b>       | : | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture |
| <b>UNIVERSITICC</b> | : | Universités des industries culturelles et créatives                       |
| <b>UFR</b>          | : | Unité de formation et de recherche                                        |
| <b>UV</b>           | : | Unité de vérification                                                     |
| <b>VAB</b>          | : | Village artisanal de Bobo-Dioulasso                                       |
| <b>VBG</b>          | : | Violence basée sur le genre                                               |
| <b>VIH</b>          | : | Virus de l'immunodéficience humaine                                       |
| <b>VRD</b>          | : | Voiries et réseaux divers                                                 |
| <b>ZACA</b>         | : | Zone d'activités commerciales et administratives                          |
| <b>ZACAS</b>        | : | Zone d'activités artisanales spécialisées                                 |
| <b>ZES</b>          | : | Zone économique spécialisée                                               |
| <b>ZOVIC</b>        | : | Zone villageoise d'intérêt cynégétique                                    |

## RESUME

---

1. Le rapport annuel de performance 2020 du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 est le dernier de son cycle de planification et de suivi-évaluation. Il a pour objectif d'informer les acteurs du développement économique et social, des résultats atteints dans le cadre de sa mise en œuvre à son terme en 2020, des défis à relever et des perspectives d'actions envisagées. Il est élaboré sur la base des 14 rapports sectoriels et des 13 rapports régionaux de performance 2020.
2. La mise en œuvre du PNDES en 2020, s'est déroulée dans un environnement international et national difficile. Sur le plan international, en raison de la pandémie de la COVID-19, la production mondiale se contracterait de 4,4% en 2020<sup>1</sup>, sous l'effet du repli de l'activité aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement. En Afrique subsaharienne, après une croissance de 3,2% en 2019, l'économie s'est contractée de 2,6% en 2020. Sur le plan national, en plus des effets de cette pandémie, s'ajoutent l'accentuation des attaques terroristes, avec leurs effets dépressifs sur l'investissement et la consommation qui ont fini par entraîner une croissance économique de 2,5%, en ralentissement par rapport à son niveau de 2019 (+5,7%).
3. En raison de la progression des dépenses (+13,0%) et une baisse de la mobilisation des recettes propres de l'Etat, le déficit budgétaire s'est aggravé en 2020 (-4,9% du PIB contre -3,4% en 2019) en dépit de la forte progression des dons reçus (+124,6%). Le contexte de la décélération de la croissance et de l'augmentation des dépenses publiques a aussi été caractérisé par une hausse quoique maîtrisée de l'indice des prix à la consommation, qui a augmenté de 2,3% par rapport à son niveau de 2019.
4. Dans ce contexte, les principaux résultats de la mise en œuvre du PNDES à la fin de l'année 2020 se présentent par axe comme suit, qu'il s'agisse des résultats d'effets et des produits attendus ou encore de la situation du financement du Plan et du fonctionnement de ses organes de supervision.
5. ***En matière de réformes des institutions et de modernisation de l'administration*** (axe 1), qui concentrent les politiques visant la promotion de la bonne gouvernance politique et administrative, la bonne gouvernance économique et le renforcement de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale, les principaux résultats de l'action peuvent se résumer comme suit et par domaine.  

✓ ***En matière de renforcement de la gouvernance politique et administrative***
6. Les acquis majeurs observés en 2020 ont concerné l'organisation de la présidentielle et des législatives avec une première participation des Burkinabè de l'extérieur, l'achèvement des constructions des TGI de Ouaga II, Pô et de Boulsa, l'examen de l'avant-projet de loi portant Code des personnes et de la famille (CPF) et le démarrage de la relecture du Code de procédure civile. Les activités menées dans le cadre de l'humanisation des prisons en 2020 notamment la normalisation de nombreux établissements et la formation des détenus en

---

<sup>1</sup> FMI janvier 2021 : Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale

divers métiers afin de faciliter leur réinsertion sociale constituent également des aspects de la consolidation des droits humains.

✓ *En matière de défense et de sécurité*

7. Le renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des Forces de défense et de sécurité (FDS) s'est poursuivi avec l'acquisition de matériels spécifiques, la poursuite et/ou la construction de nouvelles infrastructures sécuritaires notamment les BT et les CPD dans l'optique d'un meilleur maillage du territoire en services opérationnels de sécurité. Par ailleurs, les effectifs des personnels des Forces de défense et de sécurité ont été renforcés avec le recrutement des élèves-gendarmes, des officiers de police, des agents de la garde de sécurité pénitentiaire et les élèves de la Brigade nationale de sapeurs-pompiers (BNSP). Sur le plan des réformes stratégiques, les acquis suivants sont à noter : l'élaboration de la version provisoire de la Politique de sécurité nationale (PSN), la production des passeports à puce électronique ainsi que la mutualisation des informations au profit des acteurs de la lutte contre l'insécurité par le projet IRAPOL. Aussi, la réalisation de la cible de 100% d'exercices-terrain par les forces armées nationales a permis la conduite de nombreuses opérations sur le front de la lutte contre le terrorisme. En matière de protection civile, la cible du nombre de plans ORSEC mis en place a été atteinte en 2020 permettant à chaque région de disposer de cet instrument de prévention. *Les défis qui se présentent au secteur de la défense-sécurité restent la stabilisation des zones confrontées au terrorisme, le renforcement des capacités opérationnelles et le renseignement, l'augmentation des effectifs des unités spéciales de lutte contre le terrorisme, la lutte contre les stigmatisations de certaines communautés et la poursuite de l'acquisition de matériels opérationnels et spécifiques au profit de la Brigade nationale de sapeurs-pompiers des forces de sécurité nationale.*

✓ *En matière d'accès de la population à l'information juste*

8. Le pays a enregistré les avancées suivantes : les subventions accordées aux sociétés de presse privée, étendues en 2020 aux crédits d'investissement et d'équipement, la construction des bâtiments pour la direction régionale et l'acquisition des équipements par les Editions Sidwaya ainsi que la conduite d'actions de médiatisation des actions gouvernementales à travers le SIG. En conséquence, le taux de couverture du territoire national par la radio nationale et la presse écrite publique a progressé, passant respectivement de 80% à 95,8% et de 65% à 75% de 2019 à 2020.

✓ *Sur le plan de la coopération régionale et internationale*

9. Le pays a maintenu en 2020, son implication et sa participation dans certaines Opérations de maintien de paix (OMP) et de sécurité en Afrique. Il a aussi tenu de nombreuses commissions mixtes de coopération ayant abouti à la signature de nombreuses conventions de coopération.

✓ *En matière de renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'administration publique, de l'amélioration de la redevabilité*

10. Les acquis majeurs de l'action publique en 2020 se rapportent à la modernisation du dispositif de recrutement des agents de l'administration publique avec l'inscription en ligne

de tous les concours autorisés, la composition en ligne de tous les concours professionnels à effectifs réduits et le paiement électronique des activités d'organisation des concours.

11. *Nonobstant ces acquis, le pays a reculé de 7 places dans le classement de l'indice de Transparency international d'évaluation de la perception du niveau général de la corruption par rapport à l'année 2018, enregistrant ainsi une contreperformance sur le plan de la lutte contre la corruption. En effet, le pays a été classé 85e sur 180 pays en 2020 avec un score de 40 sur 100 contre un score de 41/100 en 2018. Cette situation requiert de renforcer l'application des lois et règlements de lutte contre la corruption.*

✓ ***En matière de bonne gouvernance économique***

12. Dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance économique visant d'une part, le renforcement de l'efficacité de la planification, de la gestion et du financement de l'économie et d'autre part, l'amélioration de l'environnement des affaires et le renforcement des capacités d'initiatives et de gestion du secteur privé, les principaux résultats par domaine se présentent comme suit.
13. Pour ce qui est de la planification, de la gestion et du financement de l'économie, on note la dégradation du déficit budgétaire de 3,4% du PIB en 2019 à 4,9% en 2020 en raison de la baisse de la mobilisation des recettes propres de l'Etat provoquée par la pandémie à coronavirus et l'augmentation des dépenses publiques.
14. *La stagnation du pays sur l'échelle de l'indicateur du Doing Business après deux années successives de recul demeure une contreperformance à corriger. La mise en œuvre des réformes stratégiques de la matrice minimale des réformes du climat des affaires, l'efficacité dans l'exécution du projet de cadastre fiscal, la mise en place de la banque pour le financement des PME/PMI font partie des actions à mener rapidement, afin d'atteindre les effets attendus de la gouvernance économique.*

✓ ***En matière de renforcement de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale***

15. Renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale font partie des objectifs stratégiques du PNDES dont l'opérationnalisation, en 2020 à travers des chantiers de construction, a été affectée par l'insécurité dans de nombreuses localités d'exécution. Les principales réalisations concernent la conception du logiciel de gestion des effectifs des agents des CT, la création de l'Agence nationale d'appui aux collectivités territoriales (ADCT) et l'élaboration du guide sur l'exercice de la redevabilité. Aussi, même si la proportion du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales (11,7%) a connu une hausse de 2,5 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2019, elle est restée en deçà de la cible 2020 de 15% malgré le changement du mode de calcul. En matière de dynamisation des économies locales, notamment par la création des pôles de croissance, les projets de pôles du Sahel et de l'Est sont toujours au stade des études, tandis que ceux de Samandeni et du Sourou ont amorcé leur phase de démarrage avec des missions de terrain.
16. L'Axe 2 du PNDES, à savoir ***développer le capital humain***, concentre les objectifs stratégiques relatifs à la promotion de la santé, du développement de l'éducation et la formation, à la promotion de l'enseignement supérieur et la recherche, à la promotion de l'emploi décent

et la protection sociale, à l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.

✓ ***En matière de promotion de la santé et d'accélération de la transition démographique***

17. Les principaux acquis de l'action se situent au niveau de l'extension de l'offre, par la poursuite des chantiers de construction des centres de santé au profit des trois niveaux de soins, du maintien de la politique de gratuité de soins pour les enfants de moins de 5 ans et pour les femmes enceintes, du renforcement des effectifs et de la formation des spécialistes. A l'image du rayon d'action moyen théorique qui est passé de 6,3 km en 2019 à 5,8 km en 2020 pour une cible de 6 km, les cibles d'amélioration des ratios habitants / personnels de santé ont toutes été atteintes. *Concernant l'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique, l'adoption de la gratuité de la planification familiale devrait être consolidée par son extension à toutes les régions ainsi que l'opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle.*

✓ ***En matière de l'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation***

18. Tout comme la santé, des acquis ont également été enregistrés dans la quête de l'accroissement de l'offre et de l'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation.
19. Ainsi, en matière d'éducation, les progrès enregistrés portent principalement sur l'achèvement des constructions des infrastructures scolaires, l'accroissement des effectifs du personnel enseignant, l'organisation effective des différents concours de recrutement programmés, la tenue des sessions de formation continue du personnel enseignant et d'encadrement, l'octroi de bourses aux élèves du post-primaire et du secondaire. *Toutefois, la réalisation des infrastructures de l'éducation et de la formation a été en souffrance par rapport aux objectifs initiaux du PNDES souhaités en 2020.*
20. S'agissant de l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur et son adaptation aux besoins de la transformation structurelle de l'économie, les acquis enregistrés en 2020 ont trait à l'achèvement d'un certain nombre d'investissements structurants. Il s'agit par exemple : des bâtiments pédagogiques ; des amphithéâtres notamment, l'achèvement de celui de 750 places de l'UNZ et des gros œuvres des ENO de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso et de Koudougou ainsi que les cités universitaires.
21. Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, 2020 a également été une année de progrès notamment en matière de production scientifique, de financement national de la recherche et de renforcement des capacités infrastructurelles et humaines du CNRST. En effet, avec 189 méthodes, procédés ou technologies produits, la cible de générer au moins 100 a été amplement atteinte. Aussi, 127 projets de recherche ont été financés par le FONRID contre 88 en 2019. Les travaux d'aménagement de voiries, de construction de laboratoires, de bureaux, de sièges d'instituts se sont poursuivis au profit du CNRST.
22. *Malgré ces acquis, les défis de la valorisation des résultats de la recherche, de l'exécution des grands projets structurants du secteur à l'image des trois technopoles, des parcs*

*d'innovations au sein des agropoles du pays et des deux pôles d'excellence demeurent. Ce qui appelle à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie de financement desdits projets.*

✓ ***En matière de promotion de l'emploi décent et de protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes***

23. Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes, constitue l'une des dimensions du développement du capital humain.
24. Au terme de l'année 2020, les acquis les plus importants s'apprécient en termes de développement de projets visant l'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes même si les cibles fixées n'ont pas été atteintes. C'est le cas du financement de 94 microprojets des travailleurs déflatés et retraités pour une cible de 150, de l'identification de 30 354 personnes indigentes dans quatre régions pour une cible de 70 000.
25. Par ailleurs, en matière de réduction des inégalités sociales, de genre et de promotion de la femme comme acteur dynamique du développement, les principaux résultats engrangés en 2020 concernent : (i) le ciblage et la sensibilisation de 65 083 hommes et femmes sur les violences faites aux enfants pour une cible de 119 678 personnes ; (ii) le retrait de 1 308 enfants et jeunes filles et garçons de la rue pour une cible de 1 500 enfants ; (iii) la formation de 866 enfants en difficulté aux métiers pour une cible de 1 170 ; (iv) la prise en charge de 57 427 orphelins et enfants vulnérables pour une cible de 60 000 enfants et ; (v) le transfert de cash à 55 700 ménages vulnérables pour une cible de 115 875. Aussi, la promotion de l'autonomisation économique de la femme s'est renforcée avec l'appui à 664 femmes pour l'immatriculation de leur entreprise et à 122 469 femmes pour le développement et le financement de leurs AGR pour des cibles respectives de 800 et 188 028.
26. La dernière dimension du développement du capital humain, porte sur l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité, domaines où les progrès sont principalement impulsés par l'exécution de projets d'aménagement.
27. En matière d'approvisionnement des populations en eau potable, l'équipement en ouvrage d'adduction a permis de porter le taux national de 76,4% en 2020 pour une cible de 79%, contre 71,9% en 2015. Sur la période 2016-2020, le nombre de nouvelles personnes ayant accès à l'eau potable est estimé à 3 167 873.
28. En matière d'assainissement domestique et urbain, d'accès à l'électricité, les cibles des indicateurs d'effets des politiques sont très loin d'être atteintes. Le taux national d'assainissement familial est passé de 18% en 2015 à 25,3% en 2020 pour une cible de 34%. Sur la période 2016-2020, le nombre de personnes additionnelles ayant accès à l'assainissement familial est estimé à 2 120 987.
29. *Les difficultés d'exécution ont été particulièrement fortes en matière de planification et de maîtrise de la croissance urbaine et de réalisation des logements décents au profit des populations. Les projets d'aménagements urbains et les chantiers de construction et de mise à disposition des ménages des logements décents ont connu des progrès en deçà des attentes.*

30. **L'Axe 3 du PNDES, à savoir, *dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois***, regroupe les objectifs stratégiques relatifs au développement des secteurs économiques, à la mise en place des infrastructures de soutien à l'économie ainsi qu'à l'inversion de la tendance de la dégradation de l'environnement et l'assurance de la gestion durable des ressources naturelles et environnementales.
31. Ainsi, **en matière de développement du secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique**, afin de renforcer sa résilience et de l'orienter davantage vers le marché, les principaux résultats d'effets enregistrés concernent la couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle qui a été portée à 72% pour une cible annuelle de 70%. De même, le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel a été de 107%, pour une cible annuelle de 80%. Une autre avancée dans le domaine, concerne l'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie qui est passé de 22% en 2019 à 58,7% en 2020 pour une cible annuelle de 50%.
32. Les progrès en termes de commercialisation des produits agricoles et d'aménagement de superficies agricoles ont également été à la hauteur des ambitions, car le taux de commercialisation des produits agricoles a été porté de 25% en 2019, à 37% en 2020 pour une cible annuelle de 37,5%.
33. *Toutefois, des défis sont à relever en matière de sécurité alimentaire, de développement des productions irriguées et de sécurisation foncière. En effet, le taux de couverture des besoins céréaliers estimé à 104%, reste en deçà de la cible de 140% ; aussi la part de la production irriguée dans la production céréalière n'a pas atteint la cible attendue (11,5% en 2020 pour une cible de 25%).*
34. **Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents** constitue le second objectif inscrit dans l'Axe 3 du PNDES. Dans ce domaine, grâce au dynamisme du secteur minier, la cible de porter la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB à 22,4% en 2020 a été réalisée, cette proportion se situant à 24,1% en 2020. Par contre, la part de l'activité de manufacture est en constante diminution, passant de 6,6% en 2016 à 3,2% en 2020 pour une cible fixée à 12%.
35. Dans le domaine du développement artisanal, culturel, touristique et des sports, les principaux acquis se situent au niveau des extrants livrés. Il en est ainsi du financement de 62 projets culturels et touristiques par le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) et de la construction de 17 infrastructures modernes de sport pour une cible de 5.
36. *Les principaux défis du développement du secteur industriel et artisanal résident dans la concrétisation des investissements structurants dont : l'opérationnalisation des zones industrielles, l'opérationnalisation de la plateforme de diffusion et de commercialisation de produits culturels et du mécanisme de la billetterie nationale, la réalisation des unités industrielles de transformation du coton (complexe intégré de transformation du coton à Ouagadougou), de la tomate ainsi que l'achèvement des travaux du Village artisanal de Bobo-Dioulasso et du CNATAC.*
37. **Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents** à la dynamisation de secteurs porteurs de l'économie et des

emplois. Au cours de l'année 2020, les résultats d'effet les plus significatifs engrangés en la matière concernent la formalisation du secteur des services, avec une part de la valeur ajoutée de l'informel en net recul, passant de 17,22% en 2019 à 16,50% en 2020. De plus, le dynamisme des services financiers s'est maintenu avec une amélioration du taux du crédit à l'économie, ressortant à 36,4% en 2020 après 35,3% en 2019, dépassant ainsi la cible de 35% depuis 2019.

38. De même, le taux élargi de bancarisation a été de 43,42% en 2019 pour une cible de 35% en 2020 et la diversification des exportations du pays s'est améliorée légèrement, puisque la part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations a connu une baisse passant de 80,4% en 2018 à 74,9% en 2019 pour une cible de 65% en 2020. D'autres acquis importants se situent au niveau de l'amélioration de la capacité de la bande passante internationale par abonnement à 2,84 Kbps/habitant.
39. En termes de défis pour le secteur, il s'agit d'améliorer la part des produits manufacturés notamment la transformation des produits locaux, l'opérationnalisation de la bourse du commerce et de la centrale d'achat des produits de grande consommation, le renforcement de la certification des produits nationaux et la prospection de nouveaux marchés pour les produits burkinabè.
40. **Développer les infrastructures de qualité nécessaires à la transformation structurelle de l'économie** constitue le 4e domaine d'intervention de l'axe 3 du PNDES. En la matière, en raison des ressources à mobiliser pour la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures routières, ferroviaires, énergétiques, de TIC ou encore de mobilisation des ressources en eau, les résultats les plus importants se situent davantage au niveau des produits livrés que des effets atteints.
41. Ainsi, **en matière de mobilisation des ressources en eau**, un barrage a été réhabilité en 2020 portant à 27 le nombre cumulé de barrages réhabilités pour une cible de 18 et 6 nouveaux barrages ont été construits portant à 17 le nombre cumulé de barrages construits pour une cible de 14. Sur la période 2016-2020, ce sont 15 nouveaux barrages qui ont été construits et 25 barrages dégradés réhabilités. Dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau, l'amélioration très significative du taux de recouvrement de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) qui est de 631,95% en 2020 pour une cible fixée à 100%. Aussi, le pourcentage des retenues d'eau de surface de plus 500 000 m<sup>3</sup> avec protection des berges est passé de 13% en 2015 à 20% en 2020 pour une cible de 25%. **En matière d'infrastructures routières**, les résultats restent relativement encourageants, même si les cibles n'ont pas été atteintes. La proportion de routes bitumées est passée de 26,72% en 2019 à 27,42% en 2020 pour une cible de 28,9% et la proportion des pistes rurales aménagées de 33,11% en 2019 à 33,57% en 2020 pour une cible de 39%.
42. **Dans le domaine de l'énergie**, la puissance installée du réseau interconnecté enregistre un léger accroissement, passant de 412,37 MW en 2019 à 417,5 MW en 2020. La mise en service de la centrale thermique de Fada N'Gourma de 7 MW sous-tend ces performances.
43. **Dans le domaine du numérique**, la capacité de la bande passante Internet en 2020 a été accrue avec l'augmentation du débit Internet international qui a été porté à 58,26 Gbps pour une

cible fixée à 50 Gbps et du taux de pénétration de l'Internet qui a atteint 50,69% en 2020 contre 30,86 en 2019.

44. *Les défis à relever pour un véritable développement des infrastructures, se rapportent à la sécurisation de certains chantiers situés dans les zones à défi sécuritaire, l'accélération des travaux de réalisation des projets clés dans le domaine du désenclavement, de l'accès à l'énergie, du développement du numérique et du transport ferroviaire.*
45. Pour ce qui est de **l'amélioration de la gestion de l'environnement et la promotion du développement durable**, des progrès ont été enregistrés à la fois en matière de gestion durable des ressources naturelles, de même qu'en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique. S'agissant de la récupération des terres dégradées, 37 231,26 ha de terres dégradées des zones protégées ont été récupérés pour une cible de 25 000 ha et la proportion des aires de protection faunique sous aménagement a été de 75% pour une cible de 70%.
46. **Globalement, par rapport à l'objectif de la transformation structurelle de l'économie**, celle-ci s'est amorcée, tout en demeurant faible pour induire des retombées économiques et sociales, notamment la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie des populations. Les progrès enregistrés se situent au niveau de la réduction de la part du secteur primaire dans le PIB de 30,27% en 2015 à 25,12% en 2020 pour une cible de 28% et l'accroissement du taux de commercialisation des produits agricoles de 25% en 2015 à 37% en 2020 pour une cible de 37,5%. Le recul de la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire de 24,1% en 2015 à 15,4% en 2020 pour une cible de 15% a également été conséquent. La part du secteur secondaire dans le PIB s'est légèrement accrue, passant de 19,0% en 2015 à 20,6% en 2020 en raison des belles performances de l'industrie extractive. *En revanche, les progrès ont été en deçà des attentes, en ce qui concerne l'accroissement de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB (3,6% en 2020 contre 6,6% en 2015 pour une cible de 12%) ou encore en termes de réduction de la proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie.*
47. **L'efficacité de la coopération au développement est appréciée par le niveau<sup>2</sup> de décaissement et d'exécution des appuis projets et des appuis budgétaires mobilisés.** En fin décembre 2020, sur un total de 1 464,18 milliards FCFA d'appuis prévus au niveau des 14 secteurs de planification, 1 001,54 milliards FCFA ont été décaissés, soit un taux de décaissement de 68,38%. Le montant des dépenses est de 917,97 milliards FCFA (soit 91,7% de taux d'exécution).
48. Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif de pilotage du PNDES s'est amélioré en 2020 avec l'opérationnalisation des groupes thématiques dans 13 des 14 Cadres sectoriels de dialogue (CSD). La présidence de la session annuelle de revue a été assurée soit par les ministres, président du CSD, soit par un des vice-présidents desdits CSD. Au niveau régional, l'ensemble des Cadres régionaux de dialogue (CRD) ont tenu également leurs revues annuelles 2020 et leurs revues à mi-parcours 2020.

---

<sup>2</sup> Taux de décaissement et d'exécution à actualiser car les rapports des CSD contiennent de nombreuses données manquantes

## INTRODUCTION

---

1. La dernière année de mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 s'est déroulée dans un contexte économique marqué par une décélération de la croissance économique qui s'est établie à 2,5% en 2020 contre 5,7% en 2019 et 6,8 en 2018. Le repli de la croissance économique est intervenu dans un contexte sanitaire difficile lié à la pandémie de la COVID-19 qui a provoqué un recul de l'activité dans le secteur tertiaire. Outre la crise sanitaire, l'activité économique s'est déroulée dans un environnement marqué par la persistance des attaques terroristes avec son corolaire de déplacement interne de populations, et la poursuite des remous sociaux.
2. Ces aléas particulièrement sévères ont négativement impacté la mise en œuvre des politiques publiques au cours de l'année 2020. En effet, l'exécution budgétaire a été marquée par une baisse de la mobilisation des recettes propres de l'Etat. Cette situation a requis le recentrage des priorités du budget de l'Etat gestion 2020 autour du soutien à l'offre de soins de santé, de la relance de l'économie et du respect de la soutenabilité budgétaire.
3. En dépit des difficultés enregistrées au cours de l'année 2020, certains des résultats attendus de la mise en œuvre du PNDES ont pu s'accomplir. Ces acquis ainsi que les difficultés d'opérationnalisation du Plan sont consignés dans le présent rapport annuel de performance. Ce rapport met en évidence les progrès accomplis en termes de réalisation des cibles des indicateurs d'effets et de produits. Il identifie également les insuffisances constatées dans la mise en œuvre, les contraintes majeures et formule des recommandations.
4. Le rapport global de performance 2020 est établi à partir des rapports sectoriels et régionaux de performance, validés lors des revues sectorielles et régionales annuelles 2020, tenues sur la période allant de février à mars 2021. Il n'a pas vocation à prendre en compte toutes les réalisations des ministères et des collectivités territoriales, mais de faire une synthèse des performances réalisées. Outre le bilan de l'exécution des effets et produits attendus au niveau sectoriel ou régional, ce rapport analyse également le fonctionnement des Cadres sectoriels et régionaux de dialogue (CSD et CRD) en 2020, identifie les difficultés de mise en œuvre et formule des recommandations. Il est articulé autour des sections suivantes : (i) l'évolution de l'économie burkinabè en 2020 ; (ii) les performances enregistrées dans la mise en œuvre du PNDES en 2020 ; (iii) les performances du PNDES dans la transformation structurelle de l'économie; (iv) les dispositions de mise en œuvre, du suivi et d'évaluation du PNDES en 2020 ; (vi) les perspectives 2020-2021 et (vii) les conclusions et recommandations.

## I. EVOLUTION DE L'ECONOMIE BURKINABE EN 2020

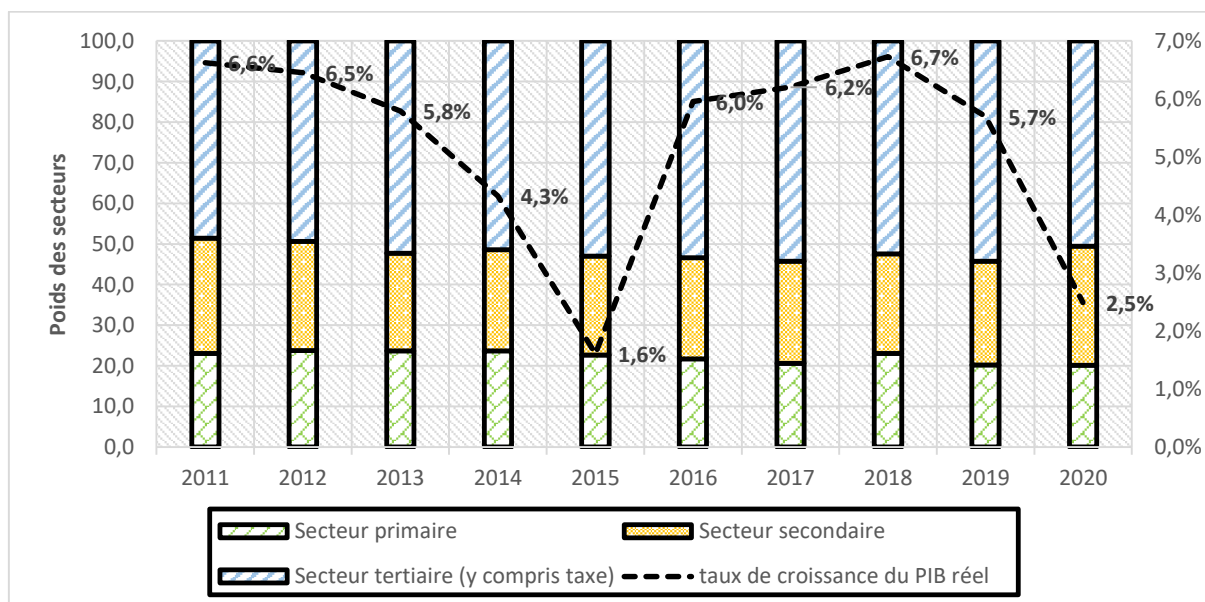
5. La mise en œuvre du PNDES s'est déroulée en 2020 dans un contexte économique international difficile en raison de la pandémie de COVID-19 qui a plongé l'économie mondiale dans une profonde récession. En effet, après une croissance de 2,9% en 2019, la production mondiale se contracterait de 4,4% en 2020<sup>3</sup>, sous l'effet du repli de l'activité aussi bien dans les pays avancés (-4,9% en 2020 contre +1,6% en 2019) que dans les pays émergents et en développement (-2,4% en 2020 contre 3,6% en 2019). En Afrique subsaharienne, après une croissance de 3,2% en 2019, l'économie s'est contractée de 2,6% en 2020.
6. Au niveau national, outre la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'activité économique s'est déroulée dans un environnement marqué par la persistance des attaques terroristes avec son corolaire de déplacement interne de populations, et la poursuite des remous sociaux. Malgré ce contexte, la production nationale a connu une progression de 2,5%, en ralentissement par rapport à son niveau de 2019 (+5,7%).
7. Cette croissance est soutenue par le dynamisme des secteurs primaire et secondaire (respectivement +5,7% et +7,7% en 2020 contre +1,7% et +2,3% en 2019), le secteur tertiaire ayant enregistré une contraction de sa valeur ajoutée de 2,5% en 2020, après une hausse de 8,4% en 2019, principalement sous l'effet de l'effondrement des services d'hébergement et de restauration (-28,8% après une quasi-stagnation entre 2018 et 2019).
8. Du côté de la demande, la croissance du PIB réel en 2020 est imprimée par les échanges extérieurs (+1,6 point de pourcentage) et la consommation finale (+1,0 point de pourcentage) ; les investissements y contribuant négativement (-0,1 point de pourcentage). Le PIB courant s'établirait à 10 121,95 milliards FCFA et le PIB réel à 9 602,32 milliards FCFA en 2020.
9. S'agissant des prix, l'inflation est restée globalement maîtrisée avec un taux de 2,3% en glissement annuel et de 1,9% en moyenne annuelle en décembre 2020 contre respectivement -2,6% et -3,2% à fin décembre 2019. La hausse du niveau général des prix est due principalement au renchérissement des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+3,7%) lié à la rupture de certaines chaînes d'approvisionnement imputable à la COVID-19.
10. En matière de finances publiques, l'exécution budgétaire est marquée au terme de l'année 2020 par une importante progression des dépenses (+13,0%) et une baisse de la mobilisation des recettes propres de l'Etat. La progression des dépenses publiques est imprimée par celle des acquisitions nettes d'actifs non financiers communément appelées dépenses en capital (+61,1%), et dans une moindre mesure par les charges (+0,4%). Quant aux recettes propres de l'Etat, leur contraction est imputable aux recettes fiscales (-3,4%) et aux autres recettes (-4,6%). En conséquence, le déficit budgétaire s'est aggravé en 2020 (-4,9% du PIB contre -3,4% en 2019) en dépit de la forte progression des dons reçus (+124,6%).

---

<sup>3</sup> FMI janvier 2021 : Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale

11. S'agissant de la dette publique, son encours est ressorti à 4 746,78 milliards FCFA au 31 décembre 2020 contre 3 967,53 milliards FCFA au 31 décembre 2019, soit une progression de 19,6% imputable à ses deux (02) composantes extérieure (+11,2%, correspondant à 244,8 milliards de FCFA) et intérieure (+30,0%, soit 534,5 milliards FCFA). Le taux d'endettement s'est établi à 46,9% en 2020 contre 42,3% en 2019 pour une norme communautaire fixée à 70% au maximum.
12. Quant aux échanges extérieurs, à la faveur d'une bonne orientation des cours des principaux produits exportés (coton, or et sésame) et du repli du cours moyen du pétrole, les transactions courantes se sont soldées, de façon exceptionnelle par un excédent de 755,9 milliards FCFA, correspondant à 7,5% du PIB en 2020 contre un déficit de 3,0% en 2019. Cette amélioration résulte essentiellement de la hausse des exportations (+37,0 %) notamment d'or (+53,0%) et de coton (+13,8%) conjuguée à une baisse des importations (-6,9%). Parallèlement, l'excédent du compte de capital s'est amélioré (+85,7 milliards FCFA) et les entrées nettes de flux financiers se sont dégradées (-317,7 milliards FCFA).
13. En somme, sur la période 2016-2020, en dépit d'une conjoncture externe et interne assez difficile, comme l'illustre le graphique ci-dessous, l'économie burkinabè a fait preuve de résilience, affichant des taux de croissance économique satisfaisants. Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) s'est situé en moyenne à 6,2% depuis 2016, avant de connaître un recul pour se stabiliser à 2,5% en 2020, où presque toutes les économies ont enregistré de profondes récessions du fait des effets de la pandémie de COVID-19. Cette résilience remarquable de l'économie est le fruit des réformes et investissements engagés tout au long des cinq dernières années dans les différents secteurs socioéconomiques.

**Graphique 1 :** Evolution du taux de croissance et des poids sectoriels



Source : DGEP, IAP mars 2021

## II. PERFORMANCE 2020 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES PAR AXE

### II.1. Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration

14. A travers l'Axe 1, l'ambition du PNDES est de réformer les institutions et moderniser l'administration. Pour atteindre cette ambition, trois objectifs stratégiques avaient été fixés dont les bilans de mise en œuvre sont résumés dans les sections ci-dessous.

#### II.1.1. Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative

15. La mise en place d'une bonne gouvernance politique et administrative, conforme aux standards internationaux, vise la réalisation de sept effets attendus dont le bilan de mise en œuvre est décrit dans les lignes qui suivent à partir des réalisations et indicateurs d'effet.

##### II.1.1.1. Effet attendu 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés

16. La réalisation de cet effet se fait au moyen de plusieurs actions qui permettront de renforcer la démocratie, la justice, les droits humains et la paix.
17. **Pour ce qui concerne le renforcement du processus démocratique et l'amélioration de la qualité des institutions**, même si la réalisation de 2020 n'est pas encore disponible, les actions conduites n'ont pas permis d'améliorer l'indice CPIA entre 2016 et 2019. En effet, de 2016 à 2018, la note CPIA du pays a stagné à 3,6 sur 6. Cette note est passée de 3,6 en 2018 à 3,5 en 2019. Cette légère baisse s'explique par la baisse de la note de la composante « Gestion et institutions du secteur public », qui est passée de 3,4 en 2018 à 3,2 en 2019, en ce qui concerne le volet « Efficience de la mobilisation des recettes » et « Qualité de l'administration publique ». Les autres composantes n'ayant pas connu de changement majeur.

**Tableau 1** : Indicateurs d'effet en matière de renforcement de la démocratie

| Indicateur                                                               | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Cible<br>2020 | Réal<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Qualité globale des institutions nationales (CPIA)                       | 3,6          | 3,6           | 3,6           | 3,6           | 3,5           | 4,8           | ND           |
| Taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel | 60%          | AN            | AN            | AN            | AN            | 80%           | 50,79%       |

**Source** : À partir du rapport du PNDES et des indicateurs du développement de la Banque mondiale

18. Quant à l'indicateur relatif au taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel, il est ressorti à 50,79 % en 2020, en dessous de sa valeur cible de 80%. Ce faible taux de participation s'explique en partie par la fermeture de certains bureaux de vote dans les localités touchées par l'insécurité.
19. Cependant, la réalisation de certains des produits en 2020 et inscrits dans le **Tableau 2** permet de renforcer la démocratie et le dialogue politique.

**Tableau 2** : Produits attendus relatifs au renforcement de la démocratie

| Indicateur                                                                                                 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Réal.<br>2016-20 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------|
| Nombre de sessions du cadre permanent de concertation pour l'évaluation des sessions parlementaires tenues | 1             | 1             | 1             | 4                |
| Taux d'exécution des cadres de concertation avec les groupes parlementaires en %                           | 100           | 100           | 100           | 100              |
| Nombre de rapports de tenue de la rentrée parlementaire                                                    | 0             | 1             | 1             | 4                |
| Nombre de rencontres dialogue politique national tenues                                                    | 0             | 1             | 1             | 3                |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD-GAL

20. En matière de renforcement de la justice, des droits humains et la promotion de la paix, les indicateurs d'effets consignés dans le **Tableau 3** montrent qu'en dépit de l'évolution de l'ensemble des indicateurs vers leur cible, les progrès demeurent tout de même en deçà des attentes.

**Tableau 3** : Situation des indicateurs d'effet en matière de justice, de paix et de droits humains

| Indicateur                                                                        | Réf. 2015       | Réal.<br>2016   | Réal.<br>2017   | Réal.<br>2018   | Réal.<br>2019   | Cible<br>2020   | Réal.<br>2020   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Rayon moyen d'accès à un TGI (en km)                                              | 60,3            | 59,6            | 59              | 59              | 59              | 54              | 59              |
| Temps moyen de traitement d'une affaire civile                                    | 2 mois 21 jours | 2 mois 7 jours  | 2 mois          | 1 mois 21 jours | 1 mois 27 jours | 1 mois 15 jours | 1 mois 21 jours |
| Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale                               | 7 mois 3 jours  | 6 mois 27 jours | 6 mois 20 jours | 7 mois 2 jours  | 7 mois 3 jours  | 3 mois          | 6 mois 23 jours |
| Taux de mise en œuvre des recommandations du 2 <sup>e</sup> cycle de l'EPU (en %) | 35              | 75              | 92              | -               | -               | -               | -               |
| Taux de mise en œuvre des recommandations du 3 <sup>e</sup> cycle de l'EPU (en %) | Na              | Na              | Na              | 11              | 27,17           | 45              | 51,63           |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD- Justice et droits humains

21. Dans le cadre du renforcement de la justice et des droits humains, les principales réalisations en fin 2020 portent sur la construction et la normalisation d'infrastructures au profit des juridictions et établissements pénitentiaires, le recrutement de personnels de justice, l'assistance financière apportée aux personnes vulnérables pour faciliter leur accès à la justice. La situation d'exécution de ces investissements figure dans le tableau de bord qui accompagne le présent rapport. Cependant, les contraintes budgétaires et sécuritaires ont eu des conséquences sur le ralentissement du rythme de réalisation de certains produits comme les constructions.
22. En plus de ces produits, d'autres produits inscrits dans la MRSIS ont été réalisés dans le secteur et sont résumés dans le **Tableau 4** ci-dessous. Il s'agit notamment de la dynamisation du fonctionnement des Tribunaux départementaux/Tribunaux administratifs (TD/TA) et de la réforme du Code de procédure civile afin d'y intégrer davantage les droits humains.

**Tableau 4:** Etat de mise en œuvre des réformes du CSD Justice et Droits humains

| Réforme                                                                                          | Objectifs                                                                                              | Situation de mise en œuvre au 31 décembre 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Introduire les droits humains dans les différents ordres d'enseignement</b>                   | Disposer de curricula permettant l'enseignement des droits humains dans tous les ordres d'enseignement | Le processus entamé en 2016 est toujours en cours. Concernant le primaire, des pourparlers ont été entrepris avec le MENAPLN pour une prise en charge du dossier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Mettre en œuvre des réformes judiciaires (CPF et code de procédure pénale)</b>                | Adopter des textes de lois plus adaptées                                                               | 1. l'examen de l'avant-projet de loi portant Code des personnes et de la famille (CPF) par le COTEVAL en août 2020 ;<br>2. l'organisation de 2 ateliers de relecture du Code de procédure pénal en septembre et novembre 2020.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Dynamiser le fonctionnement des Tribunaux départementaux/Tribunaux administratifs (TD/TA)</b> | Améliorer le fonctionnement des Tribunaux départementaux/Tribunaux administratifs (TD/TA)              | Renforcement des capacités des acteurs des 50 TD/TA pilotes par l'organisation de 2 sessions de formation en juin 2020 à Tenkodogo et à Dédougou                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Humaniser les établissements pénitentiaires</b>                                               | Améliorer les conditions de vie et de détention des prévenus et des détenus                            | 1. démarrage de la construction du bâtiment administratif de l'ENGSP ;<br>2. construction en cours du MAC de Pô (97% en 2020) ;<br>3. construction du mur de clôture et du poste de police de la MAC de Tougan ;<br>4. renforcement de la production agricole, par l'acquisition d'intrants, de 14 100 plants et de matériels agricoles ;<br>5. l'organisation des séances de formation en technique de production agricole.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Rendre effectifs les droits humains et crédibiliser la justice</b>                            | Favoriser la prise en compte des droits humains dans toutes les procédures de justice                  | 1. l'organisation de 4 sessions de formation au profit de 100 responsables sur la prise en compte des droits humains dans les procédures judiciaires à Ouahigouya, Dédougou, Kaya et Dori ;<br>2. l'organisation de 2 rencontres d'échanges et de partages d'expériences avec 50 instructeurs de la police et de la gendarmerie sur les procédures spéciales définies par les Nations unies et le nouveau dispositif de la procédure pénale applicable aux femmes et aux mineurs en contact avec la justice à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ;<br>3. l'organisation d'une rencontre de concertation et de partage de bonnes pratiques au profit de 30 officiers supérieurs des Forces de défense et de sécurité (FDS) sur le respect des droits indérogeables dans le cadre de l'exécution des opérations spéciales de lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD Justice et Droits humains

23. En plus de ces réformes décrits ci-dessous, 28 magistrats et 76 acteurs des juridictions spécialisées ont bénéficié de formations dans le cadre de l'opérationnalisation des pôles judiciaires spécialisés de lutte contre les infractions économiques et financières et de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'ONAPREGECC, 458 membres ont été formés pour l'appropriation du guide de prévention et de gestion des conflits.
24. Outre ces réformes, d'autres produits non moins importants dans l'atteinte de l'effet attendu 1.1.1 ont été réalisés. Le **Tableau 5** ci-dessous fait état desdits produits qui portent respectivement sur le renforcement de la démocratie, la célérité dans le traitement des dossiers judiciaires et l'appui au fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés.

**Tableau 5** : Autres produits importants hors MRSIS attendus de l'effet attendu 1.1.1

| Indicateurs /Produits                                                                                                                                                                            | Réal.<br>2019 | Cible<br>2020 | Réal<br>2020 | Réal 2016-<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------------|
| <b>Renforcement de la démocratie</b>                                                                                                                                                             |               |               |              |                    |
| Nombre de sessions du cadre de concertation tenues                                                                                                                                               | 12            | 24            | 17           | -                  |
| <b>Célérité dans le traitement des dossiers de justice</b>                                                                                                                                       |               |               |              |                    |
| Nombre de dossiers jugés lors des audiences criminelles spéciales organisées par les Cours d'appel de Ouagadougou et de Fada N'Gourma                                                            | 159           | 200           | 202          | 361                |
| Nombre de dossiers d'affaires civiles, commerciales et sociales jugés lors des audiences foraines organisées par les Tribunaux de grande instance (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Fada N'Gourma) | 1438          | 1000          | 409          | 1847               |
| <b>Renforcement de la spécialisation de la justice</b>                                                                                                                                           |               |               |              |                    |
| Formation des magistrats, des greffiers et des OPJ des juridictions spécialisées chargés des dossiers de crimes terroristes sur les techniques d'enquête, d'instruction et de jugement           | -             | 76            | 76           | 76                 |
| Formation des magistrats et des greffiers des juridictions spécialisées chargées des dossiers de crimes économiques et financiers sur les techniques d'enquête, d'instruction et de jugement     | -             | 76            | 76           | 76                 |

**Source** : À partir des rapports annuels de performance 2020 du CSD-Justice et droits humains.

25. Nonobstant ces nombreuses réalisations présentées ci-dessus, les niveaux d'exécution des investissements et réformes auraient pu être plus élevés n'eut été entre autres, les conséquences de l'insécurité, de la maladie à coronavirus, les grèves et mouvements d'humeur des auxiliaires de justice (greffiers, avocats et GSP), les lourdeurs dans le processus de planification, l'insuffisance des ressources financières, le déblocage tardif des ressources des PTF et du budget de l'Etat.

#### **II.1.1.2. Effet attendu 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées**

26. Les changements majeurs attendus des politiques publiques en matière de sécurité et de protection civile sont retracés à travers trois indicateurs. Sur la période de mise en œuvre du PNDES, tous les trois indicateurs retenus ont connu une amélioration (**Tableau 6**). Cependant, le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels se situe à 69,23%, soit à 5,77 points de la cible de 75% en 2020, tandis que le ratio agent de sécurité / population

qui est ressorti à 1 pour 678 habitants en 2020 est largement au-dessus de la cible visée qui est de 1 pour 910 habitants, mais reste toutefois en deçà de la norme internationale de 1 pour 400 habitants. Cette performance s'explique par les recrutements spéciaux effectifs par l'Etat dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

**Tableau 6:** Situation des indicateurs de l'effet attendu au 31 décembre 2020

| Indicateur de l'effet PNDES                                                       | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal 2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|-----------|---------------|---------------|
| Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels (%) | 56,8         | 60            | 61,14         | 65,81         | 68,38     | 69,23         | 75            |
| Ratio agent de sécurité / population (norme : 1 pour 400 habitants)               | 1/948        | 1/800         | 1/ 758        | 1/ 729        | 1/690     | 1/ 678        | 1/910         |
| Taux de couverture des régions en plan ORSEC (%)                                  | 53,84        | -             | 84, 61        | 84,61         | 92,30     | 100           | 100           |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD- Défense et sécurité

27. Les améliorations ci-dessus constatées résultent des réformes et des investissements structurants entrepris par le Gouvernement en matière de renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des forces de sécurité.
28. Au titre des réformes sur la période 2016-2020, figure la politique de sécurité nationale dont la version provisoire a été transmise au président du Faso pour servir de cadre de référence des interventions publiques en matière de sécurité. Sont également comptabilisées comme réforme du secteur de la sécurité, la production et la délivrance des passeports à puce électronique et la mutualisation des informations sécuritaires à travers le projet IRAPOL qui ont connu des avancées significatives.
29. Quant aux investissements visant l'accroissement des capacités opérationnelles, logistiques et humaines des Forces de défense et de sécurité, les grands travaux, initiés depuis 2016, se sont poursuivis avec : (i) l'achèvement des travaux de la construction du nouveau siège de la DGPN ; (ii) l'achèvement de la construction du camp de l'Unité d'intervention polyvalente de la Police nationale (UIP-PN) à Ouagadougou. D'autres types d'investissements concernent les constructions de Commissariats centraux de police (CCP) et Commissariats de police de districts (CPD), des Brigades territoriales de gendarmerie (BTG) et des chantiers de construction de compagnies de gendarmerie. Le niveau de réalisation ces investissements figure dans le tableau de bord qui accompagne le présent document.
30. Les réformes portant sur la sécurisation des documents d'identité et du système d'information et d'analyse de données sur la sécurité se sont poursuivies en 2020. L'état de mise en œuvre de ces investissements est consigné dans le **Tableau 7**.

**Tableau 7 : Situation de mise en œuvre des investissements**

| Investissements                                                                                                           | Objectifs                                                                                                         | Situation de mise en œuvre au 31 décembre 2020                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Délivrance de carte d'identité biométrique de la CEDEAO en remplacement de la Carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) | Mieux sécuriser les documents d'identité                                                                          | Disponibilité d'un projet de rapport sur la mise en œuvre de la carte d'identité biométrique de la CEDEAO                                                               |
| Mise en œuvre du projet Identification, Rapprochement, Analyse de Police (IRAPOL)                                         | Disposer d'un système d'information numérisée et mutualisée au profit des acteurs de la lutte contre l'insécurité | 1. Organisation de séances de formation des formateurs dans 12 régions et des agents de la police municipale ;<br>2. poursuite de la connexion des services de sécurité |
| Mise en œuvre du Projet de sécurisation des visas du Burkina Faso (PSV-BF)                                                | Accroître la sécurisation des frontières par l'émission des visas sécurisés et la mise en ligne du e-visa         | 3. poursuite du développement de l'application e-visa.                                                                                                                  |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD Défense et sécurité

31. Au-delà des constructions, le renforcement des capacités s'est traduit par le recrutement de personnels (**Tableau 8**) au profit de nos Forces de défense et de sécurité.

**Tableau 8 : Recrutements effectués de 2016 -2020**

| Année        | Police nationale |     |       | Gendarmerie nationale |     |       | GSP  |     |       | Brigade nationale de sapeurs-pompiers |    |       |
|--------------|------------------|-----|-------|-----------------------|-----|-------|------|-----|-------|---------------------------------------|----|-------|
|              | G                | F   | Total | G                     | F   | Total | G    | F   | Total | G                                     | F  | Total |
| 2016         | 1 440            | 75  | 1 515 | 725                   | 25  | 750   | 300  | 50  | 350   | 90                                    | 10 | 100   |
| 2017         | 1 840            | 75  | 1 915 | 725                   | 25  | 750   | 270  | 50  | 320   | 90                                    | 10 | 100   |
| 2018         | 700              | 100 | 800   | 725                   | 25  | 750   | 104  | 35  | 139   | 180                                   | 20 | 200   |
| 2019         | 350              | 100 | 450   | 725                   | 25  | 750   | 75   | 25  | 100   | 225                                   | 25 | 250   |
| 2020         | 700              | 50  | 750   | 725                   | 25  | 750   | 352  | 25  | 377   | 225                                   | 25 | 250   |
| <b>Total</b> | 5030             | 400 | 5430  | 3625                  | 125 | 3750  | 1101 | 185 | 1286  | 810                                   | 90 | 900   |

**Source** : CSD Défense et sécurité, 2020

32. En matière de protection civile, le nombre de plans ORSEC mis en place a été atteint en 2020. Les valeurs des autres indicateurs (**Tableau 9**) ont connu des avancées significatives en dépit des difficultés constatées dans la mise en œuvre des activités. La situation des indicateurs de produits en matière de protection civile est ci-dessous présentée :

**Tableau 9 : Situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2020**

| Intitulé des produits                                                                     | Indicateur de produits                         | Cible 2020 | Réal 2020 | Réal. 2016-2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------|-----------|-----------------|
| Des Plans ORSEC sont mis en place dans les treize régions                                 | Nombre de plans ORSEC mis en place             | 1          | 1         | 13              |
| Des infrastructures sont réalisées au profit de la Brigade nationale de sapeurs-pompiers  | Nombre d'infrastructures réalisées             | 2          | 1         | 1               |
| Du matériel opérationnel est acquis au profit de la Brigade nationale de sapeurs-pompiers | Proportion de matériel opérationnel acquis (%) | 100        | 00        | 40              |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD Défense et sécurité

33. La contribution des Collectivités territoriales à la réalisation de cet effet, s'est faite à travers la construction de 2 commissariats de police dans les régions du Centre et du Centre-Sud, pour un montant total de soixante-seize millions quarante mille (76 040 000) FCFA.

#### II.1.1.3. Effet attendu 1.1.3 : la défense est renforcée

34. Le taux de réalisation des exercices-terrain qui est l'indicateur de mesure de la performance en matière de défense est resté constant à 100% en 2020. Le bilan des investissements majeurs programmés en 2020 au titre de la défense est établi dans le tableau ci-après (**Tableau 10**).

**Tableau 10 : Etat de mise en œuvre des investissements structurants en matière de défense en 2020**

| Investissements                                                          | Objectifs                                                                                                                                                                                                 | Situation des mesures prises au 31 décembre 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mettre en œuvre la loi de programmation militaire quinquennale 2018-2022 | Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des FDS                                                                                                                                             | 1. constructions des infrastructures ;<br>2. acquisitions d'équipements stratégiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Mettre en œuvre le projet de construction de la base militaire           | Répondre à la demande croissante du trafic aérien, améliorer la sécurité et la sûreté des activités aéronautiques et optimiser la mise aux normes internationales de la nouvelle plateforme aéroportuaire | Les travaux des lots M2 (recruter l'entreprise et démarrer les travaux de construction du hangar avions), M3 (recruter l'entreprise et démarrer les travaux de construction des bâtiments de commandement et d'administration centrale électrique) et M4 (recruter l'entreprise et démarrer les travaux de construction des logements et des bâtiments techniques du centre commercial) sont en cours d'exécution |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD Défense et sécurité

#### II.1.1.4. Effet attendu 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous

35. Dans le domaine de la communication et de l'information, la dernière année de mise en œuvre du PNDES a été marquée par la progression des indicateurs d'effets reportés dans le tableau suivant.

**Tableau 11:** Situation des indicateurs d'accès à l'information (en %) au 31 décembre 2020

| Indicateur de l'effet PNDES                                             | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2020 |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Taux de couverture du territoire par la télévision nationale            | 53           | 45            | 70            | 96            | 98            | 98            | 98            |
| Taux de couverture du territoire par la radio nationale                 | 48           | 75,50         | 80            | 83,8          | 80            | 98            | 95,8.         |
| Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique | 51           | 51            | 51            | 55            | 65            | 75            | 75            |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD Gouvernances administrative et locale

36. Les performances ci-dessus se justifient essentiellement par la réalisation des produits inscrits dans le **Tableau 12** ci-dessous. Ces produits ont pour la plupart connu une bonne exécution.

**Tableau 12 :** *Produits réalisés pour l'accès à l'information juste*

| Investissements                                                                                                           | Situation au 31 décembre 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réalisation de stations de diffusion numérique et de réseaux FH fonctionnels                                              | 01 station de diffusion mise en service sur 2 portant à 34 le nombre total de stations de diffusion mises en service sur les 35 prévues sur la période 2016-2020 ; celle de Arbinda souffre de la situation sécuritaire                                                                                                                                                                    |
| Acquisition et installation d'équipements techniques de production au profit de la RTB/info                               | Aucun équipement acquis et installé en 2020 sur les 65 prévus maintenant à 11 le nombre total d'équipements acquis entre 2016 et 2020 sur les 65 attendus                                                                                                                                                                                                                                  |
| Acquisition et installation d'émetteurs radio                                                                             | Aucun émetteur acquis et installé en 2020 sur les 4 prévus maintenant à 21 le nombre total d'émetteurs acquis entre 2016 et 2020 sur les 25 attendus                                                                                                                                                                                                                                       |
| Réalisation des maintenances préventive et curative des équipements de production télé et radio                           | Les taux de réalisation des maintenances aussi bien préventive que curative sont de 100% depuis 2016                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Réalisation du siège de la RTB                                                                                            | Achèvement du rez-de-chaussée du siège de la RTB, portant le taux d'exécution physique à 35%. Toutefois, la construction accuse un retard du fait de la faible dotation budgétaire                                                                                                                                                                                                         |
| Ouverture de nouveaux médias publics de proximité et construction de nouvelles directions régionales des Editions Sidwaya | 4 médias publics ont été ouverts depuis 2016, à savoir : (i) la radio rurale ; (ii) la RTB2 Kaya ; (iii) la RTB2/ Dédougou et (iv) la RTB2/ Ouahigouya. En 2020, les constructions du bâtiment pour la direction régionale des Editions Sidwaya à Tenkodogo et du bâtiment de la direction commerciale de Koupèla sont achevées                                                            |
| Subvention de la presse privée par l'Etat                                                                                 | 106 entreprises de presse privée et agences de communication sur 137 candidates ont bénéficié de subvention de l'Etat pour un montant de 400.000.000 FCFA. Sur la période 2016 à 2020, l'Etat a subventionné 483 candidatures d'entreprises de presse privée pour une enveloppe budgétaire de 2 000 000 000 FCFA                                                                           |
| Médiatisation des actions gouvernementales                                                                                | 320 communiqués de presse, 35 comptes rendus du conseil des ministres, 52 conférences de presse », 2 émissions « Dialogue avec le gouvernement » et 13 chroniques du gouvernement ont été rédigés et diffusés<br><br>Mise en place d'un plan de communication de riposte à la COVID-19 pour informer la population de l'évolution de la pandémie et des mesures prises par le gouvernement |

| Investissements                                        | Situation au 31 décembre 2020                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                        | Sur la période 2016-2020, le SIG a produit 1876 communiqués de presse, 245 comptes rendus du conseil des ministres, 93 conférences de presse, 40 émissions « Dialogue avec le gouvernement » et 175 chroniques du gouvernement |
| Activités de communication hors médias du gouvernement | 11 conférences régionales ont été tenues dans 11 chefs-lieux de région pour faire le bilan de la mise en œuvre du PNDES                                                                                                        |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD-GAL

#### II.1.1.5. Effet attendu 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées

37. Cet effet est sous-tendu par la mise en œuvre des politiques publiques visant l'amélioration de la mobilisation de l'aide au développement et la défense des intérêts du Burkina Faso en Afrique et dans le monde. Les produits majeurs mis en œuvre dans le cadre du renforcement de la coopération économique et régionale et le maintien de la paix et la sécurité, notamment en Afrique sont consignés dans le **Tableau 13** ci-dessous.

**Tableau 13 :** *Produits réalisés au titre de la coopération régionale et internationale*

| Indicateur                                                                                                                                             | Réal. 2019 | Réal. 2020 | Réal. 2016-20 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|---------------|
| Proportion (%) de théâtres d'opérations de maintien de la paix impliquant le Burkina Faso                                                              | 46,67      | 50         | -             |
| Nombre de sessions des comités d'éligibilité et de recours tenues                                                                                      | 4          | 5          | 15            |
| Proportion de rencontres auxquelles le Burkina Faso a pris part dans le cadre du processus de maintien de la paix et de la sécurité internationale (%) | 91         | 60         | -             |
| Nombre de missions diplomatiques et postes consulaires du Burkina Faso ouverts                                                                         | 0          | 2          | 4             |
| Nombre de candidatures individuelles et candidatures pays présentées par le Burkina Faso dans les organes électifs des OI                              | 3          | 5          | 17            |
| Nombre de participations aux rencontres statutaires des OI, des organisations transrégionales et des mécanismes de coopération sud-sud                 | 26         | 12         | 118           |
| Nombre de traités et accords de coopération bilatérale signés                                                                                          | 48         | 6          | 123           |
| Taux (%) de paiement des engagements financiers du Burkina Faso vis-à-vis des organisations d'intégration                                              | 100        | 100        | 100           |
| Taux (%) de participation aux rencontres statutaires des organisations sous régionales, transrégionales et régionales                                  | 100        | 95,83      | 98,95         |
| Niveau d'application des textes communautaires (%)                                                                                                     | 100        | 75         | 87,5          |
| Nombre de missions consulaires spéciales organisées                                                                                                    | 21         | 1          | 22            |
| Nombre de compétences de la diaspora mobilisées                                                                                                        | 1          | 6          | 7             |
| Nombre de participations aux 14 Opérations de maintien de la paix (OMP)                                                                                | 7          | 7          | 14            |
| Nombre de participations aux 11 rencontres sur le maintien de la paix et la sécurité                                                                   | 5          | 5          | 10            |

**Source :** À partir des rapports annuels de performance 2020 des CSD GAL

38. On note la tenue de commissions mixtes de coopération et des réunions de suivi de la coopération, l'organisation de visites d'amitié et de travail effectuées par des personnalités burkinabè et étrangères,

la ratification des instruments et accords sous régionaux, régionaux et transrégionaux, le paiement des engagements financiers vis-à-vis des organisations d'intégration et la participation aux rencontres des organisations sous régionales et régionales. Par ailleurs en 2020, sur les 7 commissions mixtes et de réunions de suivi prévues, une session du Comité mixte paritaire de consultation de la coopération Burkina Faso-Royaume de Belgique a été tenue par visioconférence en raison de la situation sanitaire liée à la COVID-19. Le pays a également procédé à l'ouverture d'une ambassade à Abu Dabhi aux Émirats Arabes Unis et d'un consulat général à Dakhla au Royaume du Maroc.

39. Quant aux produits relatifs à la coopération financière, plusieurs acquis ont été observés, comme l'atteste le tableau ci-dessous :

**Tableau 14** : Produits relatifs à la coopération économique et financière

| Indicateur                                                        | Cible 2020 | Réal. 2020 | Réal. 2016-2020 |
|-------------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------------|
| Nombre de rapports sur la coopération au développement 2019       | 1          | 1          | 5               |
| Nombre de rapports au format UEMOA                                | 4          | 4          | 20              |
| Nombre de rapports au format CEDEAO                               | 4          | 4          | 20              |
| Nombre de rapports de suivi du PER                                | 4          | 4          | 20              |
| Nombre de rapports sur les programmes pluriannuels de convergence | 2          | 2          | 10              |

**Source** : À partir des rapports annuels de performance 2020 du CSD GE

#### II.1.1.6. Effet attendu 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente

40. Cet effet se concrétise à travers la réalisation de réformes et d'investissements découlant des programmes budgétaires « recrutement, formation professionnelle et gestion de la carrière des agents de la fonction publique », « programme réforme de l'administration » et « programme décentralisation » déclinés dans la politique sectorielle GAL. L'évolution des principaux produits réalisés dans le cadre de cet effet, est présentée dans le **Tableau 15** ci-dessous.

**Tableau 15** : Evolution des principaux indicateurs de produits

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                    | Réal 2018 | Réal 2019 | Réal 2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'agents mis à la disposition de l'administration publique                                                                                                                                                             | 14477     | 11755     | 13249     |
| Proportion (%) des actes de carrière des agents pris dans les délais                                                                                                                                                          | 66,79     | 60,09     | 48,46     |
| Nombre de textes juridiques élaborés                                                                                                                                                                                          | 4         | 1         | 26        |
| Nombre de services en ligne                                                                                                                                                                                                   | 3         | 10        | 19        |
| Nombre de nouvelles procédures administratives accessibles sur la plateforme du guichet virtuel.                                                                                                                              | 664       | 667       | 667       |
| Proportion (%) des formations politiques suivies                                                                                                                                                                              | 10        | -         | 28        |
| Disponibilité du rapport général de la session du cadre de concertation Etat-OSC                                                                                                                                              | 1         | 1         | 1         |
| Taux (%) de suivi des OSC                                                                                                                                                                                                     | 22        | 22        | 56        |
| Nombre de bornes implantées                                                                                                                                                                                                   | 61        | -         | -         |
| Disponibilité du rapport de la célébration de la journée africaine des frontières                                                                                                                                             | 1         | 1         | 1         |
| Proportion (%) des actes d'intégration/ engagement et reclassement des élèves en fin de formation professionnelle ou des personnes recrutées sur concours sans formation signés dans un délai de 28 jours calendaires maximum | 66,79     | 75,30     | 51,86     |

| Indicateur                                                                                                    | Réal<br>2018 | Réal<br>2019 | Réal<br>2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Proportion (%) des actes de retraite élaborés dans un délai de 60 jours avant la date de départ à la retraite | 36,62        | 11,44        | 09,33        |
| Proportion (%) de centres principaux d'état civil mis en réseau                                               | 9,20         | 24,32        | 0,81         |
| Délai moyen (en jour) de délivrance des actes de reconnaissance                                               | -            | 60           | 60           |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD GAL

41. La mise en œuvre des produits ci-dessus a été négativement impactée par la pandémie de la COVID-19 et par les régulations budgétaires. En effet, le fonctionnement de l'administration a été impactée par la Covid-19, ce qui a permis le développement du télétravail et des applications informatiques en vue d'assurer les prestations du service public.
42. Toutefois, le bilan cumulé de 2016 à 2020 du produit relatif au dispositif d'organisation des concours de la Fonction publique montre une bonne performance avec l'introduction de l'inscription en ligne. Ces performances sont reflétées dans le tableau ci-dessous (**Tableau 16**).

**Tableau 16 :** Situation sur le concours de la Fonction publique de 2015 à 2020

| Concours de la Fonction publique                                            | 2015  | 2016   | 2017   | 2018  | 2019  | 2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------|--------|--------|-------|-------|------|
| <b>Concours directs suivi de formation</b>                                  |       |        |        |       |       |      |
| Nombre de concours directs ouverts                                          | 91    | 102    | 106    | 109   | 87    | 60   |
| Postes à pourvoir                                                           | 9 587 | 11 723 | 11 096 | 6 648 | 5 892 | 3123 |
| Postes pourvus                                                              | 7 486 | 10 996 | 9 971  | 6 326 | 3 595 | 2872 |
| <b>Concours directs sans formation (mesures nouvelles)</b>                  |       |        |        |       |       |      |
| Nombre de concours sans formation ouverts                                   | 61    | 58     | 35     | 43    | 76    | 77   |
| Postes à pourvoir                                                           | 6 510 | 6 785  | 4 314  | 2 898 | 4 793 | 4723 |
| Postes pourvus                                                              | 5 160 | 5 968  | 4 272  | 2 533 | 3 730 | -    |
| <b>Concours directs (recrutement des personnes vivant avec un handicap)</b> |       |        |        |       |       |      |
| Nombre de concours ouverts                                                  | 0     | 0      | 7      | 10    | 9     | 10   |
| Postes à pourvoir                                                           | 0     | 0      | 41     | 33    | 32    | 29   |
| Postes pourvus                                                              | 0     | 0      | 34     | 24    | 31    | -    |
| Sélection sur dossiers                                                      |       |        |        |       |       |      |
| Ensemble des agents recrutés sur sélection de dossier                       | 104   | 249    | 463    | 42    | 323   | -    |
| <b>Concours professionnels</b>                                              |       |        |        |       |       |      |
| Nombre de concours professionnels ouverts                                   | 184   | 190    | 190    | 171   | 131   | 133  |
| Postes à pourvoir                                                           | 3 925 | 4 481  | 4 654  | 3 923 | 3 232 | 4632 |
| Postes pourvus                                                              | 3 127 | 3 875  | 3 686  | 3 129 | 2 401 | 4472 |

**Source :** AGRE

43. Au total, sur quinze produits prévus pour l'effet 1.1.6, deux ont été entièrement réalisés et treize sont partiellement réalisés.

#### II.1.1.7. Effet attendu 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux

44. Le développement du système de redevabilité à tous les niveaux est apprécié au moyen des trois indicateurs composites suivants : (i) l'indice MO Ibrahim pour la gouvernance en Afrique,

(ii) l'indice de perception de la corruption de Transparency international et, (iii) l'indice du budget ouvert aux citoyens d'International Budget Partnership.

45. Dans le dernier classement disponible de l'indice MO Ibrahim pour la gouvernance en Afrique, portant sur l'année 2020, le Burkina Faso a occupé le 17<sup>e</sup> rang sur 57 pays en Afrique avec une note de 54 points sur 100. Dans l'espace de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), le Burkina Faso se classe parmi les trois meilleurs pays.

S'agissant de l'indice de perception de la corruption de Transparency international en 2020, le Burkina Faso a été classé 85<sup>e</sup> sur 180 pays, avec un score de 40 sur 100, comme en 2019. Ce classement équivaut au rang de 10<sup>e</sup> dans l'espace CEDEAO. Le pays a reculé par rapport à 2018 où il occupait la 78<sup>e</sup> place, avec un score de 41/100. En vue d'assurer un meilleur positionnement du pays dans ces classements, des actions sont entreprises dans le domaine de la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance.

46. L'évaluation du PAN/PGO 2019-2021 a permis d'évaluer l'état de mise en œuvre des engagements pris par notre pays dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert ; (ii) l'élaboration du rapport sur le respect des principes de bonne gouvernance au Burkina Faso en 2019 ; (iii) l'organisation d'un atelier d'information et d'échanges au profit des cadres du MFPTPS sur les réformes en cours et les outils de gestion développés par le SP-MABG.

#### **II.1.1.8. Synthèse et enseignements de la promotion de la bonne gouvernance politique et administrative**

47. *La quête permanente de la bonne gouvernance politique et administrative commande la conduite d'actions publiques efficaces dans les domaines du : (i) renforcement de la démocratie, des droits humains, de la justice et de la paix ; (ii) l'amélioration de la défense et de la sécurité ; (iii) l'accès de la population à l'information juste ; (v) l'amélioration des coopérations régionale et internationale ; (vi) le renforcement de l'efficacité et de l'efficience et (vii) le développement du système de redevabilité à tous les niveaux. La dernière année de mise en œuvre du PNDES a enregistré, comme les années précédentes, des fortunes diverses. Aussi, les acquis majeurs suivants par domaine ont-ils été enregistrés.*
48. *Pour ce qui est du renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice, les acquis majeurs observés en 2020 ont concerné l'organisation de la présidentielle et des législatives avec une première participation des Burkinabè de l'extérieur, l'achèvement des constructions des TGI de Ouaga II, Pô et de Boulsa, l'examen de l'avant-projet de loi portant Code des personnes et de la famille (CPF) et le démarrage de la relecture du Code de procédure civile.*
49. *D'autres progrès ont été faits en matière de renforcement du fonctionnement des juridictions avec notamment, le jugement de nombreux dossiers par des audiences foraines et criminelles, l'humanisation des établissements pénitentiaires avec la normalisation de nombreux établissements, l'augmentation de la production en milieu carcéral et la formation des détenus en divers métiers afin de faciliter leur réinsertion sociale.*
50. *En matière de défense et de sécurité, les principaux acquis se rapportent au renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité à travers l'augmentation des*

*effectifs, l'acquisition d'équipements performants et la construction et/ou l'achèvement des constructions de CPD et de BT de gendarmerie.*

51. *Sur le plan de l'accès de la population à l'information juste, les acquis majeurs portent sur la réalisation des maintenances aussi bien curative que préventive des équipements de production et de diffusion de la télé, la radio et de la presse écrite, la construction des bâtiments pour la direction régionale et l'acquisition des équipements par les Editions Sidwaya, la poursuite de la subvention publique au profit de la presse privée et enfin, la conduite d'actions de médiatisation des actions gouvernementales à travers le SIG.*
52. *Dans le domaine des coopérations régionale et internationale, les acquis majeurs engrangés en 2020 ont trait à la protection continue des réfugiés installés au Burkina Faso, la prise en charge des engagements financiers du pays vis-à-vis des organisations d'intégration et enfin, la participation effective des Burkinabè de l'extérieur à l'élection présidentielle du 22 novembre 2020.*
53. *En matière d'efficacité et d'efficience de l'administration publique, le dispositif de recrutement des agents a été modernisé avec l'inscription en ligne de tous les concours autorisés, la composition en ligne de tous les concours professionnels à effectifs réduits et le paiement électronique des activités d'organisation des concours.*
54. *Enfin, dans le but du développement du système de redevabilité à tous les niveaux, les acquis concernent le renforcement de capacité des acteurs sur le respect des principes de bonne gouvernance et l'entame du processus de collecte de données pour l'élaboration du rapport sur le respect des principes de bonne gouvernance en 2020.*
55. *L'action publique en matière de promotion de la bonne gouvernance administrative et politique a été surtout contrariée par la survenue de la pandémie à corona virus 2019 et la situation sécuritaire liée au terrorisme.*

## **II.1.2. Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique**

56. Le Gouvernement a entrepris la promotion de la bonne gouvernance économique dans le cadre du PNDES, à travers deux effets attendus dont le bilan de mise en œuvre est décrit ci-dessous à partir des réalisations et indicateurs d'effet.

### **II.1.2.1. Effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces**

57. L'ambition visée est d'améliorer la gestion du développement, des finances publiques ainsi que le financement de l'économie nationale.
58. En matière de **renforcement de la planification**, la proportion des référentiels de planification / programmation validés par la Commission nationale de la planification du développement (CNPD) et la proportion des départements ministériels qui appliquent le budget-programme ont atteint leurs cibles de 2020 (100%).

59. Toutefois, des efforts restent à fournir en matière de prévisibilité et d'absorption de l'aide, de mobilisation des recettes fiscales et d'application par les PTF de la division du travail en matière de coopération au développement (Tableau 17).

**Tableau 17 :** Indicateurs clés de l'effet attendu 1.2.1 (en %)

| Indicateur                                                                       | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2020 |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Proportion des référentiels de planification / programmation validés par la CNPD | 0            | -             | 100           | 100           | 100           | 100           | 100           |
| Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme          | 0            | -             | 100           | 100           | 100           | 100           | 100           |
| Taux de pression fiscale                                                         | 14,2         |               | 17,4          | 17,3          | 17,8          | 20,1          | 15,9          |
| Taux d'absorption des ressources                                                 | 59<br>(2014) |               | 92            | 93,69         | 90,78         | 100           | 94,99         |
| Taux de prévisibilité de l'aide                                                  | ND           |               |               | 91,5          | 89            | 80            |               |
| Proportion des PTF appliquant la division du travail                             | ND           |               | 31            | 31            | ND            | 90            |               |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD - GE

60. Les niveaux atteints par ces indicateurs d'effets ont été rendus possibles grâce à la construction de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque de financement de l'agriculture en 2019. La construction de la maison du Burkina Faso à Abidjan a reconcentré des difficultés en 2020, mais elles ont été résolues à l'issue d'un audit et la mission de contrôle et de suivi des travaux a été confiée au ministère en charge de l'habitat et des transferts ont été faits pour la reprise des travaux.
61. Pour ce qui concerne la création d'une banque pour le financement des PME/PMI, le processus entamé n'a pas encore abouti, cependant, les réflexions continuent afin d'y parvenir.
62. En plus de ces investissements structurants prévus dans la MRSIS du secteur, des réformes importantes ont aussi été mises en œuvre. Ainsi, en ce qui concerne le **domaine de la planification**, les acquis sont indiqués dans le **Tableau 18** ci-dessous.

**Tableau 18 :** Etat de mise en œuvre des réformes du domaine de la planification

| Réforme                                                                     | Objectifs                                                                                                                                 | Situation de mise en œuvre des mesures au 31 décembre 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mettre en application la loi sur le pilotage et la gestion du développement | Asseoir une architecture cohérente du système national de planification pour un meilleur impact de mise en œuvre des politiques publiques | 1.Elaboration des projets d'arrêtés d'opérationnalisation des décrets portant sur la Commission nationale de planification du développement (CNPd), le Conseil national de prospective et de planification stratégique (CNPPS) et la Commission nationale de l'évaluation (CNE) ;<br>2. Organisation de 6 sessions de diffusion de loi dans 5 villes ;<br>3. Tenue de 5 sessions de la CNPD |
| Réaliser le RGPH                                                            | Disposer de données statistiques fiables et                                                                                               | 1. Réalisation de l'enquête post-censitaire ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| Réforme                                                                     | Objectifs                                                                                      | Situation de mise en œuvre des mesures au 31 décembre 2020                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                             | actualisées sur la population                                                                  | 2. Diffusion des résultats provisoires du cinquième RGPH.                                                                                                                                                                |
| Mettre en place l'observatoire national du dividende démographique          | Disposer d'outils et d'instruments permettant de suivre l'évolution du dividende démographique | 1. Formation de 343 maires de 12 régions sur les défis de la croissance démographique et les enjeux de la capture du dividende démographique ;<br>2. Disponibilité et reproduction de 300 exemplaires des Policy briefs. |
| Réaliser l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) | Disposer de données fiables sur le niveau de pauvreté des ménages                              | 1. Consolidation et validation des bases de données des vagues 1 et 2 ;<br>2. Disponibilité du rapport d'analyse de la 1re vague de l'enquête ainsi que les 16 rapports thématiques.                                     |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD - GE

63. Pour ce qui concerne le **domaine de la gestion de l'économie**, les réformes inscrites dans la MRSIS ont connu des niveaux de réalisation appréciables en 2020. Ainsi, les avancées obtenues sont contenues dans le Tableau 19 ci-dessous.

**Tableau 19:** État de mise en œuvre des réformes du domaine de la gestion de l'économie

| Réforme                                                                                  | Objectifs                                                                                                | Situation de mise en œuvre des mesures au 31 décembre 2020                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Relecture du cadre juridique des PPP                                                     | Adapter le cadre juridique des PPP au contexte national et international                                 | 1. Finalisation de l'avant-projet de loi sur le PPP et ses textes d'application ;<br>2. Introduction des avant-projets et des projets de textes d'application en conseil des ministres.                                                                                     |
| Dématérialiser toute la procédure de passation des marchés publics                       | Permettre une souscription et une sélection en ligne des prestataires soumissionnant aux marchés publics | 1. Mise en place des comités techniques et de pilotage ;<br>2. Validation du rapport sur les préalables (feuille de route) de la dématérialisation ;<br>3. Production du premier rapport sur l'étude de faisabilité.                                                        |
| Adapter le système d'information à la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) | Rendre conforme le système d'information à la loi organique                                              | 1. Réalisation du contrôle modulé ;<br>2. Réalisation de la partie technique de la reddition des comptes ;<br>3. Réalisation de la mise en place du plan d'engagement et du Document de répartition initiale des crédits et des emplois (DRICE) de la DGCMEF et de la DGB ; |

| Réforme | Objectifs | Situation de mise en œuvre des mesures au 31 décembre 2020                                                                                       |
|---------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|         |           | 4. Amélioration de la comptabilité en droits constatés (volets réseaux comptables) ;<br>5. Amélioration de la gestion des mouvements de crédits. |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD - GE

64. En dehors des réformes inscrites dans la MRSIS, d'autres réformes, non moins importantes de ce domaine, ont été réalisées. Parmi celles-ci : (i) le développement du Système intégré de gestion des finances publiques (SI-N@folo); (ii) l'extension du RESINA aux services déconcentrés du MINEFID sur le territoire national ; (iii) l'adaptation des Plans de déblocage des fonds (PDF) à l'approche budget-programme et (iv) la mise en place du compte central des matières de l'Etat.
65. En matière de financement de l'économie, des réformes stratégiques ont été mises en œuvre. Les niveaux de mise en œuvre sont détaillés dans le Tableau 20 ci-dessous.

**Tableau 20** : État de mise en œuvre des réformes du domaine du financement de l'économie

| Réforme                                                                                                                                                                  | Objectifs                                                                                       | Situation de mise en œuvre des mesures au 31 décembre 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Opérationnaliser la facture normalisée</b>                                                                                                                            | Mieux sécuriser les recettes propres de l'Etat                                                  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1.Elaboration des textes fondamentaux pour la mise en place de la facture normalisée pré-imprimée ;</li> <li>2.Elaboration d'une nouvelle feuille de route en vue de son opérationnalisation en 2021 au niveau du Réel simplifié d'imposition ;</li> <li>3.Relance des entreprises n'ayant pas encore adhéré à la facture normalisée ;</li> <li>4. Contrôles sur le terrain et exclusion des entreprises défaillantes ou inconnues.</li> </ol>                                                                                                               |
| <b>Réaliser l'interconnexion des systèmes d'information de la DGD avec ceux du Bénin et de la Côte d'Ivoire pour les marchandises en transit par la voie ferroviaire</b> | Permettre des échanges à temps réel des informations sur les valeurs des marchandises importées | <ol style="list-style-type: none"> <li>1.Elaboration des textes réglementaires ;</li> <li>2. Signature du protocole d'Accord et l'interconnexion des réseaux ;</li> <li>3.Elaboration des projets de textes réglementaires et développement du transit par le chemin de fer dans SIGMAT (interconnexion avec la Côte d'Ivoire).</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Mettre en œuvre le projet cadastre fiscal</b>                                                                                                                         | Disposer d'une base de données fiables sur toutes les propriétés foncières du pays              | <ol style="list-style-type: none"> <li>1.Validation du référentiel d'évaluation des immeubles ;</li> <li>2.Signature de l'arrêté portant modalité de détermination de la valeur cadastrale des immeubles bâtis et non bâtis ;</li> <li>3. Adoption et validation de la solution informatique pour la gestion du système d'évaluation ;</li> <li>4. Réalisation des enquêtes cadastrales à Ouagadougou pour alimenter la base de données du Système d'information et d'évaluation des biens imposables (SIEBI) ;</li> <li>5. Recensement, évaluation et numérisation de 29 000 parcelles.</li> </ol> |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD GE

66. En plus de ces réformes, le Gouvernement a mis en place des mécanismes et des instruments pour améliorer le processus de réédition des comptes. Ainsi, plusieurs réformes ont été mises en œuvre et/ou poursuivies. Les différents stades de mise en œuvre sont consignés dans le Tableau 21 ci-après.

**Tableau 21** : État de mise en œuvre des réformes en matière de reddition des comptes

| Réforme                                                                                                                                | Objectifs                                                                                                       | Situation de mise en œuvre des mesures au 31 décembre 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Auditer les structures de l'administration publique</b>                                                                             | S'assurer de l'application effective des dispositions réglementaires et de la bonne gestion des deniers publics | 1. Réalisation des audits de 30 structures administratives ;<br>2. Réalisation de 10 missions d'investigation sur le contrôle du fonctionnement des guichets et des caisses <sup>4</sup> .                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Opérationnaliser les Comités anti-corruption (CAC)</b>                                                                              | Mieux lutter contre la corruption dans les services de l'administration publique                                | 1. Opérationnalisation de 13 CAC ;<br>2. Réalisation de 15 sessions de sensibilisation dans 4 régions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Contrôler l'exécution physique des contrats de marchés de plus de vingt millions FCFA</b>                                           | Certifier l'effectivité du service fait                                                                         | Contrôle de 266 contrats sur 263 prévus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Elaborer la stratégie de Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et son plan d'action</b> | Améliorer le dispositif de LBC/FT                                                                               | Elaboration et adoption de la stratégie et son plan d'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Actualiser le cadre juridique et institutionnel de la LBC/FT</b>                                                                    | Renforcer le cadre juridique du dispositif de LBC/FT                                                            | 1. Actualisation du cadre juridique de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) à travers l'adoption de trois arrêtés ;<br>2. Adoption du décret n° 2020-0630/PRES/PM/MINEFID/MAEC/MJ portant désignation de l'Autorité compétente en matière de gel administratif ;<br>3. Soumission au CM de l'arrêté portant sur le fonctionnement de la Commission consultative sur le gel administratif (CCGA). |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD GE

<sup>4</sup> Le contrôle de fonctionnement des guichets et des caisses a concerné ceux de la DGTCP et de la DGI (DGTCP Koulouba; TRC; DCI Ouaga 1; DCI Ouaga 2, DCI Ouaga 3; DCI Ouaga 4; DCI Ouaga 5; DCI Ouaga 6; DCI Ouaga 7; DCI Ouaga 8; DCI Ouaga 9; DME 1; DME 2; DGE).

### II.1.2.2. Effet attendu 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion

67. En matière d'environnement des affaires et du renforcement des capacités du secteur privé, les efforts engagés, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sectorielle des transformations industrielles et artisanales ont permis d'observer des progrès allant dans le sens de l'atteinte des cibles des indicateurs de l'effet attendu EA 1.2.2. Ainsi, pour la première fois depuis 2016, le pays a pu stabiliser son rang sur l'échelle de classement du Doing Business entre 2018 et 2020 (151<sup>e</sup>) après un recul consécutif entre 2015 et 2017. Par ailleurs, il a poursuivi l'effort de réduction de la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire (**Tableau 22**).

**Tableau 22** : Profil des indicateurs sur l'environnement du climat des affaires

| Indicateur                                                               | Réf.<br>2015     | Réal.<br>2016    | Réal.<br>2017    | Réal.<br>2018    | Réal.<br>2019    | Réal.<br>2020    | Cible<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| Classement Doing Business                                                | 143 <sup>e</sup> | 146 <sup>e</sup> | 148 <sup>e</sup> | 151 <sup>e</sup> | 151 <sup>e</sup> | 151 <sup>e</sup> | 130           |
| Part (%) du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire | 20,7             | 24,5             | 20,3             | 20,4             | 17,2             | 16,5             | 15            |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD- TIA

68. Pour l'atteinte des cibles des indicateurs d'effets cités ci-dessus, plusieurs produits ont été programmés pour être réalisés en 2020 dont les plus importants sont résumés dans le **Tableau 23** ci-dessous.

**Tableau 23** : Produits attendus relatifs à l'effet attendu 1.2.2

| Indicateur de produits                                                                                             | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Cible<br>2016-2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Niveau de réalisation des infrastructures du port sec multimodal de Ouagadougou (%)                                | 62,5          | ND            | ND                 | ND                 |
| Nombre de produits labellisés                                                                                      | 02            | 02            | 03                 | 03                 |
| Nombre de produits certifiés                                                                                       | 85            | 100           | 105                | 115                |
| Nombre de textes d'application du nouveau code des investissements adoptés                                         | 03            | 03            | 08                 | 08                 |
| Nombre d'activités de diffusion du nouveau code des investissements organisés ou participés                        | 15            | 13            | 32                 | 26                 |
| Nombre cumulé de textes d'application du code minier adoptés                                                       | 29            | 35            | 30                 | 30                 |
| Nombre cumulé de textes d'application de la loi portant commercialisation de l'or et des autres substances adoptés | 10            | 12            | 10                 | 12                 |
| Pourcentage des titres et autorisations mis en ligne DGCM                                                          | 80            | 100           | 75                 | 90                 |
| Pourcentage des titres miniers et autorisations vérifiés DGCM                                                      | 77,5          | 100           | 41,66              | 56                 |
| Nombre de bureaux d'encadrement opérationnel                                                                       | 06            | 6             | 10                 | 10                 |
| Nombre de textes adoptés règlementant l'artisanat                                                                  | 01            | 04            | 06                 | 13                 |
| Taux d'exécution du projet CNATAC (%)                                                                              | 35,55         | 50            | 50,55              | 30,33              |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD TIA

69. Le tableau ci-dessus (**Tableau 23**) montre des efforts réalisés en matière de réforme, en témoigne le niveau d'atteinte des cibles des produits relatifs à l'adoption des textes d'application du nouveau code des investissements ainsi que ceux du code minier et de la loi portant commercialisation de l'or et des autres substances. A ces réformes, s'ajoutent d'autres produits importants qui ont été capitalisés au cours de la période sous revue en l'occurrence l'achèvement du processus de déconcentration des CEFORE et de CEFAC, la labélisation et la certification de produits, l'opérationnalisation des bureaux d'encadrement de l'ANEMAS ainsi que celle du processus de création d'entreprises en ligne.
70. Il apparaît de l'analyse croisée du bon niveau d'exécution des produits attendus inscrits dans le **Tableau 23** et du faible progrès du pays sur l'échelle de classement du Doing Business (**Tableau 22**) que les réformes de deuxième génération tardent à s'accomplir et à porter effets.

#### **II.1.2.3. Synthèse et enseignement de la promotion de la bonne gouvernance économique**

71. *En 2020, la réalisation de l'action gouvernementale en matière de promotion de la bonne gouvernance économique a permis d'atteindre des résultats appréciables, notamment en matière d'amélioration des outils de planification, de gestion du développement et du développement de nouveaux instruments de financement du développement.*
72. *Ainsi, en ce qui concerne la planification et la gestion du développement, l'ensemble des référentiels et programmes de développement élaborés (100%) ont été validés par la CNPD. De même, depuis 2017, 100% des départements ministériels appliquent le budget-programme.*
73. *Concernant le financement du développement, le taux de pression fiscale (15,9%) est en baisse par rapport à son niveau de 2019, expliqué en partie par la révision de la base du PIB. Les taux de mobilisation et de décaissement de l'aide publique au développement ont également été très appréciables en 2020.*
74. *Par ailleurs, même si en raison des réformes engagées en vue de faciliter l'entrepreneuriat, le Burkina Faso a pu maintenir depuis 2018, son classement sur l'échelle du Doing Business, ce rang le situe en deca de la cible visée en 2020 (130e sur 189 pays classés).*
75. *La mise en œuvre du prochain référentiel de développement devra permettre d'accélérer et de consolider les réformes visant l'amélioration du rendement fiscal et du climat des affaires.*

#### **II.1.3. Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale**

76. Deux effets attendus concourent à l'atteinte de cet objectif. Ce sont : « l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée » et « les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace ».

### II.1.3.1. Effet attendu 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée

77. Cet effet est apprécié à travers trois indicateurs, à savoir, la « part du budget de l'Etat transférée aux Collectivités territoriales (CT) »<sup>5</sup>, le « nombre de centres d'état civil secondaires » et le « pourcentage d'utilisateurs satisfaits des prestations des collectivités territoriales ». Le tableau suivant montre l'évolution des deux premiers indicateurs ci-dessus cités ; les données pour le troisième n'étant pas disponibles.

**Tableau 24:** Situation des principaux indicateurs suivis de la décentralisation

| Indicateur                                                                                                                | Etat de réalisation |       |       |       |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------|-------|-------|------|
|                                                                                                                           | 2016                | 2017  | 2018  | 2019  | 2020 |
| <b>Part (%) du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales (y compris salaires des agents transférés)</b> | 9,12                | 14,03 | 12,39 | 9,21  | 11,7 |
| <b>Nombre de centres d'état civil secondaires</b>                                                                         | 987                 | 1 037 | 1 200 | 1 216 | -    |

Source : CSD Gouvernance administrative et locale et CSD Gouvernance économique

78. La part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales est passée de 9,2% en 2019 à 11,7% en 2020. Le tableau ci-dessous résume les principales réformes et investissements réalisés.

**Tableau 25 :** Situation des réformes mises en œuvre en matière de décentralisation et développement local

| Réformes / investissements                                                                                                                                                                                                          | Etats de mise en œuvre au 2016-30 novembre 2020                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Adopter les nouveaux référentiels de la décentralisation</b>                                                                                                                                                                     | Adoption de la loi N°027-2017/AN portant modification de la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                     | Formulation de nouveaux référentiels de la décentralisation dont une vision prospective 2040                                                                                                                                           |
| <b>Adopter une nouvelle loi portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des collectivités territoriales et ses textes d'application</b>                                                                           | Adoption de la loi N°003-2017/AN portant statut de la Fonction publique territoriale                                                                                                                                                   |
| <b>Réforme relative à l'amélioration du dispositif de transfert aux Collectivités territoriales (CT), en particulier la finalisation de la loi de programmation des transferts financiers aux CT et la restructuration du FPDCT</b> | Le Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT) a été mué en Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT)<br>La loi de programmation est en cours de finalisation |

Source : CSD Gouvernance administrative et locale

79. A ces résultats sectoriels, s'ajoutent d'importantes contributions des Collectivités territoriales dans toutes les 13 régions pour l'atteinte de cet effet pour un montant global de six milliards six cent cinquante-neuf millions neuf cent soixante-trois mille (6 659 963 000) FCFA. Il s'agit entre autres : (i) des constructions de centres d'état civil, (ii) des constructions

<sup>5</sup> La part du budget transféré aux CT est calculée désormais sur la base d'un nouveau mode de calcul

et réhabilitations de bâtiments administratifs des mairies et des conseils régionaux, , (iii) l'équipement des bâtiments administratifs des mairies, (iv) l'électrification des bâtiments administratifs des collectivités territoriales et (v) l'équipement des bâtiments administratifs des conseils régionaux.

**II.1.3.2. Effet attendu 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace**

80. Cet effet est apprécié à travers deux indicateurs, à savoir : (i) le nombre de Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) élaborés qui est ressorti à 0 pour une cible de 3 et(ii) le taux de réalisation des effets attendus des Plans locaux de développement (PLD) dont la valeur n'est pas disponible.
81. Même si les cibles des indicateurs d'effets cités ci-dessus n'ont pas été atteintes, plusieurs produits ont été programmés pour être réalisés en 2020. Les états de mise en œuvre de ces produits sont mentionnés dans le **Tableau 26** ci-dessous. Constituée de réformes et d'investissements, la mise en œuvre de certains d'entre eux a été entravée par des difficultés, parmi lesquelles : (i) l'insuffisance des ressources financières ;(ii) les conséquences de la maladie à coronavirus ; (iii) les retards dans le déblocage des ressources par les partenaires et l'insécurité.

**Tableau 26** : Etat de réalisations des réformes et investissements du domaine de la dynamisation des économies locales et de réduction des disparités

| Réformes/investissements                                                                   | Objectifs                                                                                                              | Situation de mise en œuvre des mesures au 31 décembre 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Elaborer des schémas d'aménagement et de développement durable du territoire</b>        | Disposer d'un référentiel régional en matière d'aménagement efficace du territoire                                     | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Validation du rapport diagnostic du SRADDT du Sahel ;</li> <li>2. Validation du rapport diagnostic, de l'étude prospective et de la charte de mise en œuvre du SRADDT de la région de l'Est ;</li> <li>3. Examen du rapport de l'étude prospective et de la Charte régionale du SRADDT du Centre par la CRADDT ;</li> <li>4. Recrutement d'un consultant pour l'élaboration des SRADDT de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins ;</li> <li>5. Acquisition d'un financement partiel pour l'élaboration du SRADDT de la région du Plateau central.</li> </ol>              |
| <b>Mettre en œuvre le Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL)</b> | Développer les potentialités locales de chaque région afin de réduire les inégalités de développement.                 | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tenue des ateliers d'information et de formation dans les différentes régions ;</li> <li>2. Réalisation de 2 983 infrastructures socioéconomiques totalement achevées et 249 autres en cours d'achèvement dans 7 régions ;</li> <li>3. Lancement de 11 marchés pour la réalisation d'infrastructures socioéconomiques dans 6 régions ;</li> <li>4. Octroi de crédits au profit de 1 439 femmes et jeunes pour un montant total de 450,5 millions F CFA ;</li> <li>5. Transferts en cash au profit de 101 633 ménages d'un montant global de 20,39 milliards FCFA.</li> </ol> |
| <b>Mettre en œuvre le Programme d'urgence du Sahel du Burkina Faso (PUS-BF)</b>            | Renforcer la résilience des populations des zones touchées par le terrorisme                                           | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tenue de 2 sessions du Comité d'orientation stratégique (COS) du PUS-BF ;</li> <li>2. Tenue des sessions des cadres de concertation régionaux de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, du Nord, du Centre-Nord et du Centre-Est ;</li> <li>3. Elaboration du projet de rapport annuel de mise en œuvre du PUS.</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Transférer les ressources aux CT pour la prise en charge des compétences</b>            | Augmenter les ressources des CT, pour une meilleure atteinte des objectifs de la décentralisation                      | Transfert de 42,86 milliards FCFA aux CT par l'intermédiaire des Trésoreries régionales, soit 11,7% du budget national selon le nouveau mode de calcul                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Créer le pôle de croissance du Sahel</b>                                                | Créer les conditions indispensables pour l'implantation et le développement d'une industrie locale adaptée à la région | Finalisation du document de projet du PCS (1re phase) intégrant les activités, la budgétisation et le plan de financement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

| Réformes/investissements                                                      | Objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                 | Situation de mise en œuvre des mesures au 31 décembre 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Créer le pôle de croissance écotouristique de l'Est</b>                    | Créer les conditions indispensables pour développer une offre touristique attrayante et compétitive basée sur les potentialités culturelles et naturelles, génératrice d'une valeur ajoutée locale et créatrice d'emplois                                                 | Elaboration du document de cadrage pour la préparation du Pôle de croissance de l'Est et son adoption par le Comité national de pilotage des pôles de croissance lors de sa 1re session 2017 ;<br>Soumission du rapport de l'étude de préaisabilité au Comité national de pilotage des pôles de croissance (CNPPC)                                                                                               |
| <b>Mettre en place les pôles de croissance agricole (Samandeni et Sourou)</b> | Créer les conditions indispensables pour mettre en valeur le potentiel agro-sylvio-pastoral de la vallée du Sourou et de la vallée de Samandeni dans une dynamique de croissance soutenue, de création d'emplois et de compétitivité de l'économie régionale et nationale | 1. Elaboration des projets d'arrêtés de mise en place des organes du dispositif institutionnel de préparation des agropoles du Sourou et de Samandeni ;<br>2. Adoption du décret sur le dispositif institutionnel de l'Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS) ;<br>3. Transformation de l'AMVS en société d'économie mixte pour impulser sa mutation rapide en un véritable pôle de croissance |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD GE

82. En 2020, les collectivités territoriales ont contribué à l'atteinte de cet effet pour un montant total de trois cent quatre-vingt-treize millions quatre-vingt-un mille (393 091 000) FCFA, à travers l'élaboration d'un schéma communal d'aménagement du territoire et l'actualisation des PRD et PCD dans plusieurs communes et régions.

#### **II.1.3.3. Synthèse et enseignements du renforcement de la décentralisation et la promotion de la bonne gouvernance locale**

83. *Au cours de l'année 2020, les acquis engrangés en matière d'amélioration de l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale sont relativement faibles. Les principales réalisations concernent la conception du logiciel de gestion des effectifs des agents des CT et l'élaboration du guide sur l'exercice de la redevabilité et la création de l'Agence nationale d'appui aux collectivités territoriales (ADCT). Ce guide sur l'exercice de la redevabilité est un document qui donne la procédure à suivre aux présidents des conseils des collectivités territoriales et encadre la reddition des comptes au regard de la multiplicité des journées de redevabilité organisées dans les CT. Sur la période 2016-2020, les résultats engrangés ont été en deçà des ambitions affichées. Le prochain référentiel national de développement devrait être plus ingénieux en matière de décentralisation. Les nouveaux référentiels de la décentralisation proposent des options stratégiques à prendre en compte.*
84. *S'agissant des produits relatifs à la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales, notamment à travers un aménagement du territoire efficace, la situation s'est légèrement améliorée car la part du budget de l'Etat transférée aux CT est passée de 9,2% en 2019 à 11,7% en 2020 selon le nouveau mode calcul, même s'il reste en deçà de la cible de 15%. La création des pôles de croissance du Sahel et de l'Est est encore au stade de finalisation des études de faisabilité et ceux de Samandeni et du Sourou ont amorcé leur phase de démarrage.*

## II.2. Axe 2 : Développer le capital humain

85. Les orientations en matière de développement du capital humain visent à rendre disponibles les ressources humaines en quantité et en qualité pour accompagner les efforts de développement. A cet effet, cinq objectifs stratégiques avaient été fixés dont les bilans de mise en œuvre sont résumés dans les sections ci-dessous à partir des réalisations et indicateurs d'effets.

### II.2.1. Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique

86. L'état des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif stratégique se présente comme suit par effet et au regard des cibles de réalisation y relatives.

#### II.2.1.1. Effet attendu 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous

87. Cet effet attendu se concrétise à travers la réalisation de produits attendus visant l'accès aux services de santé de qualité, l'accroissement de l'offre de soins adaptée et la mise à la disposition du système de santé des ressources humaines qualifiées.
88. En matière d'accès aux services de santé de qualité, la mise en œuvre des différentes actions a permis d'augmenter la couverture en CPN4 ainsi que la proportion des personnes atteintes de VIH/SIDA sous traitement ARV. Aussi, sous la période 2016-2020, les produits réalisés dans le secteur de la santé ont permis de réduire le taux de transmission résiduelle du VIH de la mère à l'enfant et le taux de décès néonatal. Aussi, la proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs a connu une baisse notable en se situant à 20,5% en 2020 contre 77% en 2015. L'évolution des indicateurs de santé notamment en faveur des femmes et des enfants de moins de 5 ans figure dans le **Tableau 27** ci-dessous.

**Tableau 27** : Indicateurs d'effet de l'accès aux services de santé de qualité

| Indicateurs                                                               | 2016  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020 | Cibles 2020 |
|---------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|-------------|
| Taux d'accouchements assistés (%)                                         | 80,9  | 83,9  | 83,1  | 79    | 79,8 | 90          |
| Taux de césariennes réalisées (%)                                         | 2,3   | 2,2   | 2,5   | 2,5   | 2,6  | 10          |
| Taux de couverture en CPN4 (%)                                            | 34,5  | 38    | 39,3  | 39,2  | 38   | 60          |
| Proportion des CMA disposant d'au moins 2 médecins formés à la CE (%)     | 71,0  | 40,0  | 83,3  | 48,0  | 22,2 | 90          |
| Taux de mortalité intra-hospitalière (pour 1 000) (CHU, CHR, HD)          | 56,4  | 49,2  | 57,7  | 60,3  | 59,3 | 50          |
| Taux de mortalité intra-hospitalière maternelle pour 100 000 parturientes | 135,5 | 117,0 | 120,9 | 143,0 | 134  | 75          |
| Proportion d'enfants de 0-5 ans malades pris en                           | 32,9  | 58,5  | 64,1  | 65,9  | 67,8 | 60          |

| Indicateurs                                                                        | 2016  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020    | Cibles 2020 |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|---------|-------------|
| charge selon l'approche PCIME (%)                                                  |       |       |       |       |         |             |
| Nouveaux contacts/ habitants /an des enfants de moins 5 ans                        | 2,5   | 3,1   | 3,1   | 3,3   | 2,5     | >2          |
| Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs | 28,0% | 24,0% | 44,3% | 18,2% | 14,5,5% | 20%         |
| Taux de mortalité néonatale pour 1000 naissances vivantes                          |       |       |       |       |         | 17,12       |
| Taux de transmission résiduelle du VIH de la mère à l'enfant (%)                   | 8,1   | 5,51  | 4,82  | 4,7   | 5,2     | 3,55        |
| % de femmes enceintes VIH+ recevant des ARV pour l'ETME (5%)                       | 91    | 110,4 | 96,33 | 106,1 | 116,8   | 99          |
| Proportion des personnes atteintes de VIH/SIDA sous traitement ARV (%)             |       | 73,6  | 63,1  | 95,4  | 95,4    | 99,7        |
| Taux de disponibilité en vaccins dans les dépôts de districts (%)                  |       |       |       |       | 98,3    |             |
| Taux de décès maternels audités                                                    | 40,52 | 35,24 | 35,05 | 25,2  | 37,8    | ND          |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2019 du CSD-Santé

89. Pour y arriver, des réformes stratégiques et des investissements structurants ont été planifiés et s'exécutent depuis l'année 2016 et qui s'ajoutent aux produits importants de routine du système de santé. La situation d'exécution de ces produits se présente comme suit.

**Tableau 28 :** Situation d'exécution des réformes stratégiques

| Réformes                                                                              | Objectifs                                                                                                                                                                                | Réalisation (2016-30/11/2020)                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adopter et mettre en œuvre la loi sur la fonction publique hospitalière               | Contribuer à l'accès des populations à des services de santé de qualité, à la couverture sanitaire universelle et à améliorer les conditions de travail dans les établissements de Santé | Mise en place de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaires (AGSP) avec 24 596 agents reversés dans la fonction publique hospitalière pour un coût total de 56 958 903 332 FCFA |
| Créer une agence de régulation pharmaceutique                                         | Contribuer à : (i) l'amélioration de l'accessibilité des produits de santé, (ii) la sécurité et la qualité des produits de santé ; (iii) la qualité des soins.                           | L'agence a été créée en octobre 2018 et est fonctionnelle                                                                                                                                       |
| La gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans | Améliorer la santé de la mère et de l'enfant et réduire la mortalité maternelle et infantile                                                                                             | 80 689 421 actes gratuits offerts pour un coût estimé à plus de 116, 8 milliards F CFA                                                                                                          |
| Opérationnaliser la loi sur la pharmacie hospitalière                                 | Rendre disponibles et accessibles au lit du malade 100% des produits de santé essentiels                                                                                                 | Débutée en 2018, la mise en œuvre est estimée en 2020 à 62,66% pour toutes les composantes et est effective dans 5 CHU sur 7                                                                    |

| Réformes                                                                 | Objectifs                                                                                 | Réalisation (2016-30/11/2020)                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Opérationnaliser le Régime d'assurance maladie universelle (RAMU)</b> | Améliorer l'accessibilité et la qualité des prestations de soins                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) par décret n°2018-0331/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 24 avril 2018 ;</li> <li>- Manuels de procédures élaborés ;</li> <li>- Textes d'application en cours d'élaboration.</li> </ul> |
| <b>Rendre gratuits les services de planification familiale</b>           | Rendre disponibles et accessibles les services et les produits de planification familiale | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase pilote débutée en juin 2019 puis étendue à toutes les régions depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;</li> <li>- 2 045 037 prestations offertes en 2020 contre 82 350 prestations en 2019 pour un coût de 757 328 385 F CFA en 2020.</li> </ul>   |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD-Santé

90. Concernant les **investissements structurants**, certains sont achevés ou en cours de réalisation et les autres sont en instance de démarrage ou en recherche de financement.
91. La situation d'exécution des investissements non encore achevés ou en instance de démarrage figure dans le tableau de bord qui accompagne le présent document.
92. L'analyse des niveaux d'exécution de ces investissements met en lumière deux principaux constats. Le premier constat porte sur le niveau d'exécution globalement moyen de l'ensemble des projets d'investissement en raison de l'insuffisance de ressources mobilisées pour leur exécution. Il s'agit notamment du projet de construction et d'équipement des CHR de Dédougou, Fada N'Gourma et Gaoua, du projet de construction et d'équipement de 15 nouveaux sièges de districts sanitaires et de 15 nouveaux CMA, des projets de construction des centres de cancérologie et de neurochirurgie de Ouagadougou, le projet de construction de gériatries à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Le second constat se rapporte, à la nécessité d'améliorer la préparation de certains projets puisque malgré le niveau d'exécution avancé de certains projets, leur sous-estimation à l'origine a retardé l'achèvement, voire l'opérationnalisation desdits projets : le programme de développement sanitaire du Plateau central et du Centre (construction du CHR de Manga), le projet du centre de médecine traditionnelle et de soins intégrés de Ouagadougou, le centre national de référence en médecine physique et réadaptation.
93. L'opérationnalisation des infrastructures achevées a fait passer le rayon moyen théorique de 6,1 en 2016 à 5,8 en 2019 et le ratio habitant par CSPS de 9 731 en 2016 à 9 662 en 2019.
94. **Néanmoins, certains projets sont toujours au stade de recherche de financement :**(i) le projet de renforcement des formations sanitaires en équipement ; (ii) le projet de transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en centres médicaux ; (iii) le projet de construction et d'équipement de l'hôpital de district de Boulmiougou.
95. D'une manière générale, les indicateurs de santé maternelle et infantile ont évolué en dents de scie entre 2016 et 2020 sans toutefois atteindre leurs cibles. Concernant la mortalité

intra-hospitalière maternelle, beaucoup d'efforts ont été fait pour réduire ce taux. Ce sont entre autres la mise en place de la gratuité en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans, la formation du personnel en SONU de base et en SONU complet et la CPN recentrée. Le niveau de l'indicateur reste cependant au-delà de la cible pour l'ensemble de la période. Elle est de 134 pour 100 000 parturientes en 2020 pour une cible de 80 contre 135,5 en 2016. Les principales raisons pourraient être le faible niveau du plateau technique malgré les efforts consentis et les retards à la consultation au cours de la grossesse.

96. Par ailleurs, le repli ou la faible progression de certains indicateurs tels que le taux d'accouchements assistés, le taux de réalisation des césariennes, la proportion des CMA disposant d'au moins 2 médecins formés à la chirurgie essentielle et le taux de couverture de la CPN4 est certainement lié au nombre relativement important de formations sanitaires fermées dans les zones à fort défi sécuritaire (Sahel, Est, Centre-Est et Centre-Nord), mais aussi au redéploiement du personnel des blocs opératoires, vu l'amélioration du ratio habitants/médecin. Ces tendances ont aussi comme conséquence, la dégradation du taux de mortalité néonatale qui est d'environ 7,1 en 2020 contre 5,8 en 2016 en raison également de la faiblesse des plateaux techniques, du suivi prénatal et de l'insuffisance des directoires de soins prénataux.
97. Concernant la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, les efforts déployés depuis 2016 ont permis d'atteindre des niveaux récapitulés dans le **Tableau 29** ci-dessous. Ledit tableau met en lumière deux types de résultats contrastés. D'abord, les progrès en termes de réduction des létalités liées respectivement au paludisme grave chez l'enfant de moins de 5 ans et à la méningite. Ensuite, les aspects de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles où la performance est en deçà des attentes, tels que la létalité due à la tuberculose, la maîtrise de la maladie de la dengue, la détection par le système sanitaire de nouveaux cas de tuberculose.

**Tableau 29** : Evolution des indicateurs « l'accès aux services de santé adéquats pour les maladies transmissibles et non transmissibles est amélioré »

| Indicateurs                                                                                     | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Cibles 2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|-------------|
| Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans (%)                      | 1,5  | 1,4  | 1,5  | 1,4  | 1,4  | < 1         |
| Taux de décès dus à la tuberculose                                                              | 10   | 9,8  | 8,2  | 8,1  | 8,5  | < 5         |
| Taux de létalité de la méningite                                                                | 10,5 | 7,7  | 6,8  | ND   | 6,8  | <10         |
| Incidence de la dengue pour 100 000 habitants                                                   | 13,3 | 76,9 | 22,2 | 42,3 | 13,3 | ND          |
| Taux de notification des nouveaux cas de tuberculose toutes formes et rechute pour 100 000 hbts | 29,8 | 28,5 | 29,5 | 28,3 | 29   | 35          |
| Séroprévalence de l'infection à VIH (%)                                                         | 1,2  | 1,3  | 1,3  | 1,3  | 1,3  | 0,77        |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2019 du CSD-Santé

98. L'année 2020 a été marquée par l'apparition de la pandémie de la COVID-19. Au total, 6 828 personnes ont été infectées dont 85 décès. Les cas sont majoritairement à transmission communautaire avec 95,06% des cas.

99. Les résultats en santé sont également tributaires de la mise à disposition du système de santé des ressources humaines qualifiées. Le tableau ci-dessous fournit un aperçu de l'évolution de ces ressources particulières.

**Tableau 30 : Évolution des indicateurs des ressources spécifiques (non compris le secteur privé)**

|                                                                                            | 2016   | 2017   | 2018   | 2019   | 2020  | Cible 2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|-------|------------|
| Ratio population/médecin                                                                   | 15 836 | 14 404 | 12 000 | 10 927 | 10000 |            |
| Ratio population /pharmacien                                                               | 80 997 | 83 898 | 84 703 | —      | ND    |            |
| Ratio population /infirmier d'Etat                                                         | 4 108  | 3 619  | 3 281  | 3 074  | 3000  |            |
| Ratio population /Infirmier brevetés (IB+IDE)                                              | 2 663  | 2 610  | 2 419  | 2 423  | 3000  |            |
| Ratio population /SFE-ME                                                                   | 7 348  | 5 874  | 5 510  | 4 831  | 3500  |            |
| Pourcentage des formations sanitaires (CSPS) remplissant les normes minimales en personnel | 93,2   | 91,0   | 85,4   | 87,1   | 85    |            |
| Ratio habitants par CSPS                                                                   | 9 731  | 9 624  | 9 645  | 9 662  | ND    |            |
| Rayon d'action moyen théorique en km (y compris le privé)                                  | 6,7    | 6,5    | 6,4    | 6,3    | 5,8   | 6          |

100. Au niveau des collectivités territoriales, au titre de l'année 2020, plusieurs activités et investissements ont été réalisés. Il s'agit entre autres de la construction de 17 nouveaux CSPS pour un coût de 1 778 895 954 F CFA, la normalisation de 12 CSPS et la réhabilitation de 30 autres. Les collectivités territoriales ont également procédé à l'acquisition de 17 ambulances, à la construction et/ ou la réhabilitation de 58 maternités. La construction et/ ou la réhabilitation de 38 dispensaires, la construction d'incinérateurs et de dépôts MEG et l'acquisition de kits médicaux au profit des centres de santé sont également à noter. Toutes ces réalisations s'élèvent à plus de huit milliards F CFA.

#### II.2.1.2. Effet attendu 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré

101. Les indicateurs de malnutrition contenus dans le **Tableau 31** permettent de constater la proportion de la malnutrition chez les enfants, qu'il s'agisse de la malnutrition aigüe sévère ou du retard de croissance. En ce qui concerne les enfants en situation de malnutrition aigüe sévère, le taux de guérison se situe à 91,4% en 2020 pour une cible de 100%.

**Tableau 31 : Indicateur d'effet de malnutrition des enfants (en %)**

| Intitulé                                                                                      | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Proportion de malnutrition aigüe sévère prise en charge par rapport au nombre de cas attendus | 80,0      | 55,0       | 47,8       | 100,0      | 77,0       | 95,0       | 64,4       |

| Intitulé                                                                               | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2020 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans | 30,2         | 27,3          | 21,2          | 25,0          | 25,4          | 15,0          | 24,9          |
| Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie                                         | 93,8         | 92,5          | 90,7          | 91,0          | 91,1          | 100,0         | 91,4          |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD-Santé

102. Pour améliorer l'état nutritionnel de la population, les principaux produits livrés en 2020 sont résumés dans le **Tableau 32** ci-dessous. L'évolution de ces produits soutiennent l'espoir d'une amélioration du profil des indicateurs de nutrition. Toutefois, la proportion des ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable a connu une baisse au cours de la période en se situant à 70% en 2020 contre 84% en 2016.

**Tableau 32** : Situation des produits visant l'amélioration de la nutrition de la population

| Indicateurs                                                                                                                   | 2016   | 2017   | 2018   | 2019      | 2020      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-----------|-----------|
| Proportion d'enfants de 0 à 6 mois allaités exclusivement (%)                                                                 | 55,0   | 47,8   | 55,8   | 59,0      | 64,4      |
| Proportion d'enfants de 6-23 mois ayant reçu une alimentation minimum acceptable (%)                                          | 21,5   | 17,5   | 18,0   | 17,4      | 21,9      |
| Quantité de vivres stockés pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Tonnes)                                            | 15 384 | 16 800 | 16 800 | 82 094,43 | 57 971,11 |
| Proportion de la population vulnérable ayant bénéficié d'un appui pour la production agricole dans les zones déficitaires (%) | 40     | 50     | 80     | 60,1      | 62,8      |
| Proportion des ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable                                                  | 84     | 77     | 76     | 74,1      | 70        |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD-Santé

### II.2.1.3. Effet attendu 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement

103. Pour la réalisation de cet effet attendu, les produits programmés visent l'enclenchement du dividende démographique qui passe nécessairement par la maîtrise de l'accroissement de la population.

**Tableau 33** : Situation des produits visant l'amélioration du dividende démographique (en %)

| Indicateurs                               | 2016  | 2017 | 2018 | 2019  | 2020  |
|-------------------------------------------|-------|------|------|-------|-------|
| Indice synthétique de fécondité           | 5,4   | 5,4  | 5,4  | 5,4   | 5,4   |
| Couple-année protection en pourcentage    | 24,8  | 27,1 | 32,3 | 17,90 | 26,00 |
| Taux de rupture en produits contraceptifs | 21,10 | 27   | 24,1 | 28,3  | 31,9  |

| Indicateurs                                    | 2016  | 2017  | 2018  | 2019 | 2020 |
|------------------------------------------------|-------|-------|-------|------|------|
| Taux d'utilisation des méthodes contraceptives | 22,15 | 22,15 | 22,15 | 24,9 | 22,4 |

104. **Les produits contraceptifs ont été rendus disponibles** au niveau de la CAMEG, excepté le préservatif masculin, le microgynon, l'implanon qui ont connu des tensions de stock. Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives en 2020 est de 23,9 contre 22,15% en 2016. Le couple-année protection s'est fortement dégradé passant de 24,8 en 2016 à 12,7 en 2020 pour une cible supérieure à 30%.
105. **L'accélération de la transition démographique** passe également par l'élargissement de l'éventail des débouchés économiques des femmes (surtout chez les filles non scolarisées) et/ou leurs familles et la lutte contre le mariage d'enfants à travers le projet *Sukaabé rewlé*. Ainsi, 6 312 filles victimes ou à risque de mariage d'enfants ont bénéficié d'appuis scolaires et de suivi psychosocial.

#### II.2.1.4. Synthèse de la performance de l'objectif stratégique : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique

106. *L'opérationnalisation de l'INSP avec la création du CORUS constitue une avancée qui améliore le système de santé dans sa capacité à faire face aux urgences sanitaires. En revanche, les défis en matière d'accroissement de l'offre de soins concernent les ruptures en médicaments essentiels dans certains dépôts MEG et l'exécution des grands projets de construction d'infrastructures telles que le CHR de Dédougou, l'Unité de radiothérapie du centre de cancérologie de Ouagadougou, les travaux complémentaires du centre de soins spécialisés en neurochirurgie de Ouagadougou, etc. Le projet de transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en Centres médicaux (CM), le projet de construction et d'équipement de l'hôpital de district de Boulmiougou, le projet de construction et d'équipement du CHU de Sabtenga (ex-Bassinko), le projet de construction et d'équipement du CHU de Bobo-Dioulasso et le projet de transformation des CHR en CHU rencontrent des difficultés de démarrage.*
107. *En matière d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique, l'adoption de la gratuité de la planification familiale devrait être consolidée par son extension à toutes les régions ainsi que l'opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle.*
108. *En matière d'amélioration de l'état nutritionnel de la population, des actions multiformes ont été menées. Cependant, le renforcement de la prévention et de la prise en charge de la malnutrition continue d'être un défi qu'il convient de relever à court terme.*

#### II.2.2. Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie

109. L'accroissement de l'offre et l'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie, sont suivis par le

biais des deux effets dont les réalisations sont décrits ci-dessous à partir des indicateurs et réalisations attendus.

### II.2.2.1. Effet attendu 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation et à une formation de qualité est amélioré

110. Dans le cadre de la réalisation de cet effet attendu du PNDES, l'évolution des indicateurs est dépeinte dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 34** : Situation des indicateurs de l'effet « l'accès de tous à une éducation et à une formation de qualité est amélioré »

| Indicateurs                                         | Réf.<br>2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Cible<br>2020 |
|-----------------------------------------------------|--------------|------|------|------|------|------|---------------|
| Taux brut de scolarisation au préscolaire (%)       | 3,9          | 2,9  | 3,5  | 4,1  | 5,2  | 6,0  | 7,6           |
| Taux d'achèvement au primaire (%)                   | 58,4         | 58,2 | 60,3 | 63,0 | 61,7 | 60,3 | 75,6          |
| Taux d'achèvement au post-primaire général (%)      | 26,0         | 28,8 | 35,0 | 40,3 | 38,6 | 38,7 | 38,2          |
| Indice de parité du TBA au primaire                 | 0,95         | 0,96 | 0,96 | 0,96 | 0,96 | 0,97 | 1             |
| Indice de parité du TBA au post-primaire            | 1,05         | 1,05 | 1,06 | 1,12 | 1,10 | 1,09 | 1             |
| Indice de parité du TBA au secondaire               | 0,66         | 0,70 | 0,70 | 0,75 | 0,87 | 0,87 | 1             |
| Nombre de salles de classe sous paillote à résorber | 4353         | 3815 | 2945 | 2483 | 1775 | 1736 | 1163          |

Source : DGESS/MENAPLN

111. Au cours de la période 2016 à 2020, les indicateurs de l'effet PNDES se sont améliorés mais ils demeurent en deçà des cibles visées à l'exception du taux d'achèvement au post-primaire général et de l'indice de parité du TBA au post-primaire général.
112. En effet, le taux brut de scolarisation au préscolaire est passé de 5,2% en 2019 à 6,0% en 2020 pour une cible fixée à 7,60% en 2020. Des efforts restent à fournir afin d'augmenter l'offre d'éducation préscolaire.
113. En ce qui concerne l'achèvement au primaire, un taux de 60,3% a été enregistré en 2020 pour une cible de 75,6%. En dépit d'une baisse constatée par rapport à 2019 du fait de la fermeture de certaines écoles en raison de l'insécurité, ce taux a connu une progression de 1,9 point de pourcentage entre 2015 et 2020 et un déficit de 15,3 points de pourcentage par rapport à la cible visée en 2020.
114. Au post-primaire général, le taux d'achèvement a atteint 38,7% en 2020 pour une cible fixée à 38,2%. Cet indicateur qui a dépassé sa cible à partir de 2018 a connu une progression de 12,7 points de pourcentage depuis 2015.
115. En 2020, l'indice de parité des sexes du TBA est de 0,97 au primaire, 1,1 au post-primaire et 0,87 au secondaire. La parité est atteinte au post-primaire depuis 2015. Cependant, des actions sont toujours attendues au primaire et au secondaire afin de réduire les disparités liées au sexe dans l'admission.
116. Au titre de 2020, malgré les efforts fournis, seules 39 salles de classe ont pu être réalisées en 2020, maintenant le stock de salles de classe sous paillote à 1 736, soit un gap de 573 salles

de classe au regard de la prévision qui était de réduire ce stock à 1 163 de salles de classe. De 2016 à 2020, 2 617 salles de classe ont été construites pour la résorption des salles de classe sous paillote sur une prévision de 4 353, soit un taux de réalisation de 60,11%, expliqué par les contraintes budgétaires qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs.

117. Les progrès enregistrés en matière d'accroissement de l'admission au préscolaire, de parité d'accès au primaire, au post-primaire et d'achèvement au post-primaire ont été réalisés grâce à la construction des infrastructures éducatives et l'accroissement des effectifs des personnels enseignants.
118. Pour l'amélioration du taux d'accès au préscolaire, 6 salles de classe sur 20 prévues ont été construites en 2020 ; soit un taux d'exécution physique de 30%.
119. Au titre de la réalisation de nouvelles SDC dont 216 programmées en 2020 au profit du primaire, du post-primaire et du secondaire, ce sont 37 qui ont été entièrement réalisées. Sur la période 2016-2020, 2 141 SDC prévues ont effectivement été construites, soit un taux d'exécution physique de 100%. De même, sur 159 nouvelles SDC prévues en 2020 pour la normalisation d'écoles primaires, 37 ont été réalisées, faisant passer le nombre de salles de cours à construire à cet effet entre 2016 et 2020 à 1 988 sur une prévision de 7 250, soit un taux d'exécution physique de 27,42%.
120. En ce qui concerne la réalisation de nouveaux collèges d'enseignement général, en 2020, les ressources mises à la disposition des communes pour la construction de 43 nouveaux CEG ont permis d'en réaliser seulement 5 et depuis 2016, un total de 498 nouveaux CEG ont été réalisés sur une prévision de 310, soit un taux de réalisation physique de 160,65%, expliqué par de nouvelles programmations liées à la forte demande des populations et l'accompagnement des partenaires.
121. Les niveaux de réalisation de toutes ces infrastructures figurent dans le tableau de bord qui accompagne le présent rapport.
122. *Les principales difficultés qui freinent la construction des SDC concernent la lenteur de la Maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD), l'insuffisance des ressources budgétaires et l'insécurité dans certaines zones du pays.*
123. Pour ce qui est des recrutements de personnel enseignant, les 200 éducateurs et moniteurs de jeunes enfants à recruter et à former en 2020 et les 2 730 Instituteurs adjoints certifiés (IAC) issus du concours à mettre à la disposition du MENAPLN ont effectivement été réalisés. Aussi, les prévisions de recrutement concernant les professeurs des écoles, les professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique ont été entièrement atteintes sur la période 2016-2020.
124. De manière générale, le taux de réalisation physique du sous-effet relatif au recrutement de personnel est de 79,95% pour un taux de réalisation financière de 88,50%.
125. Au titre de l'égalité et de l'équité d'accès pour tous à l'éducation, en 2020, la période 2016-2020 enregistre une progression de la proportion des apprenantes par rapport à l'effectif total des apprenants qui est passé de 20,3% en 2016 à 24,35% en 2020, pour une performance globale de 74,90%.

126. La situation des indicateurs de produits sur l'égalité et l'équité d'accès pour tous se présente comme suit :

**Tableau 35** : Situation des indicateurs de l'égalité et de l'équité d'accès pour tous

| Indicateurs de produits                                                                        | Réal. 2020 | cible 2020 | Réal. 2016-2020 | Cible 2016-2020 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------------|-----------------|
| Nombre de filles nouvellement inscrites au CP1 dont la scolarisation a été subventionnée       | 254 000    | 254 000    | 1 132 691       | 1 132 691       |
| Nombre de filles vulnérables du post-primaire et secondaire bénéficiaires d'appuis spécifiques | 29 565     | 20 000     | 116511          | 106 946         |
| Nombre de filles à risque ou victimes de mariage précoce et/ ou forcé bénéficiaires de bourses | 830        | 830        | 4150            | 4150            |
| Nombre d'élèves en situation de handicap dont la scolarisation a été subventionnée             | 4000       | 4000       | 8417            | 8417            |
| Proportion d'apprenantes par rapport à l'effectif total des apprenants (%)                     | 24,35      | 30         | 74,90           | 100             |

Source : DGESS/MENAPLN/MJPEE

127. Au niveau du secondaire, en 2020, les progrès en matière d'élargissement de l'accès à l'enseignement secondaire sont portés par la mise en œuvre des produits relatifs à l'accroissement des infrastructures éducatives et de la formation technique et professionnelle ou encore de ceux visant l'amélioration du ratio d'encadrement et l'amélioration des conditions d'apprentissage.
128. En ce qui concerne la **construction de nouveaux lycées d'enseignement général**, les 2 programmés en 2020 n'ont pu être achevés. Le taux d'exécution physique et financière est respectivement de 55% et 30% au 31 décembre 2020. De 2016 à 2020, au total 69 nouveaux lycées ont été réalisés sur une prévision de 286, soit un taux de réalisation physique de 24,13%.
129. S'agissant des **lycées scientifiques**, l'achèvement des travaux du lycée scientifique régional de Dédougou et des lycées scientifiques nationaux de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou est effectif. Quant au lycée scientifique de Kaya, les travaux sont au stade de finition avec un taux d'exécution estimé à 87%. De 2016 à 2020, sept (07) lycées scientifiques ont été entièrement réalisés sur 13 prévus. Le taux d'exécution physique est de 53,85%.
130. Pour le compte des **lycées professionnels**, l'achèvement de la construction du lycée professionnel de Ouagadougou prévu en 2020 enregistre au 31 décembre 2020, un taux d'exécution physique de 30% pour un taux d'exécution financière de 100% par rapport à la prévision budgétaire. Sur la période 2016-2020, 4 lycées professionnels ont été réalisés sur une prévision de 20, soit un taux d'exécution physique de 20%.
131. Au titre des **Collèges d'enseignement et de formation techniques et professionnels (CEFTP)**, leur réalisation connaît en 2020, l'achèvement de la construction du CEFTP de Sindou (100%) et la finalisation en cours de celui de Gourcy (95%). Sur la période 2016-2020, quatre CEFTP ont été réalisés sur une prévision de 45, soit un taux global de 8,89%. De même, les 2 Centres de formation professionnelle (CFP) de Dédougou et Nouna dont la construction était prévue en 2020, sont entièrement achevés. Aussi, les travaux d'achèvement des CFP

de Bagré et Pô sont avancés avec la réception définitive de celui de Bagré et la finition en cours de celui de Pô avec un taux d'exécution physique de 85%.

132. Concernant la **construction des lycées techniques**, les travaux de construction du lycée technique de Tougan sont en cours avec un taux d'exécution physique de 87%. ». Sur les 13 lycées techniques prévus de 2016 à 2020, un lycée a été entièrement réalisé, soit un taux de réalisation physique de 7,69%. Dans le cadre de la construction des établissements du non-formel, les ressources ont été mises à la disposition des communes pour la réalisation de 10 Centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF) en 2020, au titre des transferts aux communes. Le taux de réalisation physique est de 39,5%. Entre 2016 et 2020, 81 établissements du non-formel ont été réalisés, soit 58 CPAF, 11 CEBNF et 12 CST.
133. S'agissant de la **réalisation des ateliers**, il était prévu en 2020, la réalisation d'un (01) nouvel atelier au Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré (CFPR-Z). Au 31 décembre 2020, cet atelier n'a pu être réalisé, les travaux de construction de l'atelier étant au niveau chaînage. Les taux d'exécution physique et financière sont respectivement de 55% et 30%. Sur la période 2016 à 2020, le MJPEE a réalisé 23 nouveaux ateliers sur une prévision de 24, soit un taux de réalisation physique de 95,83% et un taux de réalisation financière de 98,29%.
134. Quant aux **nouvelles filières professionnalisantes**, aucune programmation n'a été faite en 2020, faute de ressources financières. De 2016 au 31 décembre 2020, le MJPEE a ouvert une (01) nouvelle spécialité sur une prévision de trois (03), soit un taux d'exécution physique de 33,33% avec un taux de réalisation financière de 25%.
135. En ce qui concerne **l'élaboration des référentiels**, en 2020 aucune réalisation n'a été enregistrée sur une prévision de 27 référentiels à élaborer. Cette contre-performance s'explique par la régulation budgétaire qui n'a pas permis au MJPEE de disposer des ressources financières pour l'élaboration de ces référentiels. De 2016 au 31 décembre 2020, ce sont 61 référentiels de formation qui ont été élaborés ou relus par le MJPEE.
136. Les niveaux d'exécution de l'ensemble des chantiers de construction décrits ci-dessus figurent dans le tableau de bord.
137. Les collectivités territoriales participent activement à la poursuite de l'amélioration de l'accès de tous à l'éducation et à la formation de qualité à travers notamment la réalisation des infrastructures d'éducation et de formation. Les réalisations ont porté sur la construction, la réhabilitation et la normalisation des établissements scolaires et des logements d'enseignants, l'acquisition de tables-bancs et de mobiliers de bureau, la construction de latrines et de forages dans les écoles, l'approvisionnement des écoles en cantines et fournitures scolaires pour un montant de 36,9 milliards F CFA.

#### **II.2.2.2. Effet attendu 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré**

138. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des indicateurs de l'effet attendu 2.2.3 entre 2016 et 2020.

**Tableau 36** : Situation des indicateurs de l'effet attendu 2.2.2 du PNDES au 31 décembre 2020

| Indicateur de l'effet PNDES                                                                                                       | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants                                                                                         | 461          | 513           | 554           | 600           | 655           | 739           | 829           |
| Proportion (%) d'étudiants ayant achevé un cycle                                                                                  | -            | 28            | 46,96         | 59,70         | 68            | 66,07         | 60            |
| Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignant supérieur (en années)                               | 5            | ND            | ND            | ND            | ND            | 2,1           | 3             |
| Proportion (%) des étudiants inscrits dans des filières professionnalisantes adaptées au processus de transformation structurelle | 8            | ND            | ND            | 45,8          | 49            | 56,7          | 30            |
| Proportion des filières professionnalisantes                                                                                      | 10           | ND            | 82,56         | 65,7          | 70            | 67,27         | 30            |
| Proportion (%) d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique                                             | 11           | ND            | ND            | 35,2          | ND            | 31,61         | 50            |

Source : Rapport de performance annuelle 2020 du CSD-EF

139. L'analyse du tableau fait ressortir qu'en matière d'enseignement supérieur, quatre indicateurs sur six du PNDES ont atteint leurs cibles au 31 décembre 2020.
140. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants qui est de 739 en 2020 contre une cible initiale de 829 étudiants n'a pas atteint sa cible avec un écart de -90 étudiants. En revanche, les cibles attendues en 2020 de la proportion d'étudiants ayant achevé un cycle, la proportion des filières professionnalisantes dans l'enseignement supérieur et la proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnalisantes adaptées au processus de transformation structurelle ont été dépassées.
141. Ces performances ont été réalisées grâce à : (i) l'accroissement des capacités d'accueil des étudiants, (ii) l'amélioration de la fourniture des services sociaux aux étudiants, (iii) l'accroissement du personnel enseignant, (iv) l'amélioration du pilotage de l'enseignement supérieur et (v) l'insertion professionnelle des étudiants.
142. Les principaux résultats atteints en 2020 dans la mise en œuvre des produits attendus visant l'amélioration de l'accès de tous à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 37** : Situation des infrastructures universitaires au 31 décembre 2020

| Indicateurs de produits                                      | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Cible. 2016-<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|----------------------|
| Nombre de nouveaux amphithéâtres achevés                     | 5             | 8             | 9                  | 10                   |
| Nombre de bâtiments pédagogiques achevés                     | 0             | 2             | 10                 | 46                   |
| Université virtuelle fonctionnelle                           | 1             | 1             | 1                  | 1                    |
| Siège de l'université virtuelle construit (gros œuvres)      | 0             | 1             | 0                  | 1                    |
| Nombre d'espaces numériques ouverts construits (gros œuvres) | 3             | 3             | 3                  | 16                   |

**Source** : Rapport de performance à mi-parcours 2020 du CSD EF

143. Dans le cadre de l'accroissement des capacités d'accueil des étudiants, les avancées significatives enregistrées entre 2016 et 2020 concernent la création de 7 centres universitaires dans les régions, la construction de 9 amphithéâtres, 10 bâtiments pédagogiques dans les universités et centres universitaires. A cela s'ajoute la construction en cours des infrastructures telles que les 2 amphithéâtres de 500 et 300 places à l'UNZ, les 2 bâtiments pédagogiques en R+2 à Gaoua et Tenkodogo et une UFR/ST à l'UNZ.
144. Concernant la création de l'université virtuelle, les gros œuvres du siège et les 3 ENO ont été construits. L'université virtuelle est fonctionnelle au Centre d'enseignement à distance de Ouagadougou (CEDO). La première promotion de Master en cyber-sécurité a débuté les cours en mai 2020.
145. Les niveaux de réalisation des infrastructures universitaires programmés en 2020 sont indiqués dans le tableau de bord, qu'il s'agisse de la construction des UFR, des amphithéâtres et des bâtiments administratifs, de la construction et de l'équipement des cités et restaurants universitaires ou encore du recrutement de personnel enseignant.
146. Outre les produits relatifs à l'accroissement des infrastructures et au renforcement du vivier enseignant, des réformes telles que celles relatives au renforcement du système Licence-Master-Doctorat (LMD) et au renforcement de la professionnalisation de l'enseignement supérieur ont été conduites. Pour ce qui est du renforcement du système LMD, de 2016 à 2020, les résultats obtenus dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche portent sur : (i) l'élaboration des régimes des études du diplôme de la Licence, du Master et celui de Doctorat ; (ii) le démarrage du processus d'élaboration du régime des études en Sciences de la Santé (SDS) ; (iii) le suivi du LMD sur le terrain et (iv) la poursuite du processus de relecture des curricula et d'élaboration des syllabus.

### **II.2.2.3. Synthèse de la performance de l'objectif stratégique, accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie**

147. *Des avancées ont été enregistrées dans la réalisation des produits visant à accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie même si les taux de réalisation des investissements sont relativement satisfaisants en 2020.*

148. *En matière d'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, les progrès enregistrés portent principalement sur l'accroissement des capacités d'accueil des élèves et des apprenants avec l'achèvement de plusieurs infrastructures et la mise en place de mesures incitatives pour la promotion de l'éducation et la formation. De même, les effectifs du personnel enseignant se sont accrus avec la mise à disposition effective des enseignants et des encadreurs formés même s'ils connaissent une baisse chaque année depuis 2016. Toutefois, à la suite de la régulation budgétaire, de l'insuffisance des crédits alloués et des effets de la crise sécuritaire et de ceux de la pandémie de COVID-19, la réalisation des infrastructures de l'éducation et de la formation a été en souffrance par rapport aux objectifs initiaux du PNDES souhaités en 2020.*
149. *Au total 4 CETFP, 7 lycées scientifiques, 4 lycées professionnels, 1 centre de formation professionnelle, 4 lycées professionnels, 498 nouveaux CEG, 69 nouveaux lycées, 1 lycée technique, 23 nouveaux ateliers, 2 141 nouvelles salles de classe ont été réalisés de 2016 à 2020. Aussi, 1 115 établissements publics ont été électrifiés, 2 617 salles de classe ont été construites pour la résorption des salles de classe sous paillote, 691 nouveaux professeurs de l'enseignement et formation techniques et professionnels et 60 nouveaux encadreurs de l'enseignement et formation techniques et professionnels ont été recrutés. En dépit de ces nombreuses réalisations, certains indicateurs d'effet PNDES dans le domaine de l'éducation n'ont pas atteint leurs cibles. C'est le cas du taux d'achèvement au primaire qui ressort à 60,3% en 2020 pour une cible PNDES de 75,6%, soit un gap de 15 points de pourcentage. Au-delà de la situation d'insécurité qui entraîne des fermetures d'établissements scolaires, il convient de faire une analyse approfondie des causes de la non-atteinte de certaines cibles dans le secteur de l'éducation et renforcer le suivi et le contrôle qualité dans la réalisation des infrastructures éducatives.*
150. *S'agissant de l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur et son adaptation aux besoins de la transformation structurelle de l'économie, les progrès enregistrés en 2020 ont trait à l'achèvement et l'équipement de plusieurs investissements structurants tels que les bâtiments pédagogiques ; les amphithéâtres notamment, l'achèvement de celui de 750 places de l'UNZ et des gros œuvres des ENO de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso et de Koudougou ainsi que les cités universitaires. Au total, de 2016 à 2020, 7 centres universitaires ont été créés dans les régions, 5 amphithéâtres et 10 bâtiments pédagogiques ont été construits dans les universités et centres universitaires et 303 assistants ont été recrutés sur la même période au profit des universités publiques. Toutefois, l'indicateur d'effet PNDES relatif au nombre d'étudiants pour 100 000 habitants qui ressort à 739 en 2020 reste en dessous de la cible de 829.*
151. *D'une manière générale, les efforts fournis dans la réalisation des infrastructures et la fourniture des services sociaux aux étudiants ont permis d'enregistrer des résultats globalement satisfaisants au regard de la progression des indicateurs d'effet du PNDES en matière d'enseignement supérieur.*

### II.2.3. Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie

152. La promotion d'une recherche et d'une innovation au service de la transformation structurelle de l'économie se poursuit à travers l'atteinte de l'effet attendu : « la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie ».

#### II.2.3.1. Effet attendu 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie

153. Cet effet est apprécié à travers 3 indicateurs dont l'évolution est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 38** : Indicateurs d'effets attendus

| Indicateurs                                                                                                          | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques)                                       | 300          | 520           | 769           | 972           | 1595          | 1850          | 600           |
| Nombre de résultats de recherche et d'innovation valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie | 150          | 162           | 184           | 204           | 234           | 274           | 600           |
| Taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique              | 60%          | ND            | ND            | ND            | ND            | ND            | 95%           |

154. Au cours de la période 2016-2020, les indicateurs d'effet se sont améliorés. L'analyse du tableau montre que 1 850 fiches techniques et documents de vulgarisation ont été générés pour une cible de 1 695. Le nombre de résultats de recherche et d'innovation valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie est passé de 150 en 2015 à 274 en 2020 pour une cible de 600 résultats. Ce taux relativement faible s'explique d'une part, par l'inachèvement du parc d'innovation de Bagré et d'autre part, par l'indisponibilité des données de certaines structures partenaires qui interviennent dans le domaine.
155. Les performances ci-dessus décrites découlent de la mise en œuvre de plusieurs actions notamment celles liées à : (i) à l'amélioration de la gouvernance de la recherche et de l'innovation, (ii) au développement de la recherche scientifique et de l'innovation et (iii) à la valorisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation.
156. Dans le domaine de l'amélioration de la gouvernance de la recherche et de l'innovation, la principale priorité concerne l'accroissement exceptionnel du financement de la recherche. Pour une prévision de 40% du taux d'accroissement du financement de la recherche qui équivaut à un montant de 907 073 131 F CFA, le budget du FONRID s'est accru de plus de 566 points sur la prévision correspondant à 5 134 978 768 F CFA en 2020. Cet accroissement considérable est consécutif aux mesures de riposte contre la pandémie de la COVID-19 proposées par le président du Faso. De 2016 à 2020, le budget du FONRID est passé de 201 549 084 F CFA à 5 134 978 768 F CFA.
157. Dans le domaine du développement de la recherche scientifique et technologique, les actions entreprises ont permis de porter le nombre de méthodes, technologies, procédés et

innovations générés à 77, faisant passer le nombre de 27 en 2015 à 189 en 2020, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 48,15%. Ce résultat est le produit de plusieurs actions qui se résument dans le tableau suivant.

**Tableau 39** : Situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2020

| Indicateurs                                                                                                                  | Réalisation 2020 | Cible 2020 | Réalisation 2016-2020 | Cible 2016-2020 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------|-----------------------|-----------------|
| <b>P 1 : Des recherches et des innovations dans les domaines agro-sylvo-pastoraux et environnementaux sont réalisées</b>     |                  |            |                       |                 |
| Nombre de méthodes, technologies, procédés et innovations générés dans les domaines agro-sylvo-pastoraux et environnementaux | 105              | 46         | 105                   | 46              |
| Taux de productions scientifiques dans les domaines agricole et environnemental                                              | 169              | 146        | 169                   | 146             |
| Nombre de métis nés en station                                                                                               | 22               | 60         | 246                   | 1180            |
| Nombre de publications résultant de la recherche forestière et faunique                                                      | 29               | 30         | 135                   | 140             |
| <b>P 2 : Des recherches en sciences appliquées et technologies sont réalisées</b>                                            |                  |            |                       |                 |
| Nombre de méthodes, technologies, procédés et innovations générés dans le domaine des sciences appliquées et technologies    | 60               | 53         | 60                    | 53              |
| Taux de productions scientifiques dans le domaine des sciences appliquées et technologies                                    | 208              | 178        | 208                   | 178             |
| <b>P 3 : Des recherches et des innovations dans les domaines des sciences sociales et humaines sont réalisées</b>            |                  |            |                       |                 |
| Nombre de méthodes, technologies, procédés et innovations générés dans le domaine des sciences sociales et humaines          | 15               | 19         | 15                    | 19              |
| Taux de productions scientifiques dans le domaine des sciences sociales et humaines                                          | 114              | 91         | 114                   | 91              |
| <b>P 4 : Des recherches en Sciences de la Santé sont réalisées</b>                                                           |                  |            |                       |                 |
| Nombre de méthodes, technologies, procédés et innovations générés dans le domaine des Sciences de la Santé                   | 9                | 9          | 9                     | 9               |
| Taux de productions scientifiques dans le domaine des Sciences de la Santé                                                   | 231              | 185        | 231                   | 185             |
| Proportion de protocoles d'études et de recherche validés par le comité d'éthique ayant fait l'objet d'un rapport            | 100              | 100        | 100                   | 100             |
| <b>P 5 : Trois technopoles sont créés</b>                                                                                    |                  |            |                       |                 |
| Nombre de technopoles créés                                                                                                  | 0                | 0          | 0                     | 3               |
| <b>P 6 : Deux pôles d'excellence sont créés</b>                                                                              |                  |            |                       |                 |
| Nombre de plateaux techniques construits                                                                                     | 0                | 0          | 0                     | 2               |
| Nombre de PRONAFER élaborés                                                                                                  | 4                | 4          | 8                     | 8               |

Source : A partir du rapport de performance annuelle 2020 du CSD-RI

158. Le nombre total des méthodes, technologies, procédés ou innovations générés entre 2016 et 2020 est de 105. Sur la même période, 135 documents scientifiques résultant de la recherche forestière et faunique ont été publiés sur une cible de 140.

159. De 2016 au 31 décembre 2020, les études de faisabilité des 3 technopôles (Technopôle Energie renouvelable et Technologie de l'Information et de la Communication, Technopôle agro-alimentaire et Technopôle pharmaceutique) ont été validées.
160. En ce qui concerne la création des pôles d'excellence, de 2016 au 31 décembre 2020, une étude technique et économique des 2 pôles d'excellence, deux études architecturales (sommaire et détaillée) pour la construction des 2 plateaux techniques et deux études d'impact environnemental pour la construction des 2 plateaux techniques de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont pu être réalisées.
161. En ce qui concerne la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation, les principales actions entreprises ont permis d'atteindre les résultats qui figurent dans le tableau suivant :

**Tableau 40** : Situation des indicateurs relatifs à la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation au 31 décembre 2020

| Indicateurs                                                                                      | Réf.<br>2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Cible<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------|------|------|------|------|---------------|
| Taux de technologies, procédés et innovations transférés                                         | -            | -    | -    | -    | 2    | 2    | 2             |
| Nombre de technologies, innovations et inventions incubées                                       | 0            | 0    | 1    | 8    | 10   | 18   | 20            |
| Proportion de résultats de recherche utilisés dans le processus de prise de décision             | ND           |      | 50   | 65   | 70   | 40   | 100           |
| Taux d'adoption des formules alimentaires par les producteurs privés pour la production aquacole | 10           | 10   | 30   | 50   | 80   | -    | -             |

Source : A partir du rapport de performance annuelle 2020 du CSD-RI

162. Le tableau suivant fait le point des principaux produits ayant concouru à l'atteinte de ces résultats en 2020 ainsi que leur évolution sur la période 2016-2020.

**Tableau 41** : Situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2020

| Indicateurs                                                                                         | Réalisation<br>2020 | Cible<br>2020 | Réalisation<br>2016-2020 | Cible<br>2016-<br>2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|--------------------------|------------------------|
| <b>P 1 : La protection et le transfert des technologies et innovations sont assurés</b>             |                     |               |                          |                        |
| Nombre de technologies protégées                                                                    | 5                   | 5             | 12                       | 11                     |
| Nombre de technologies et innovations transférées aux entreprises                                   | 2                   | 2             | 4                        | 4                      |
| <b>P 2 : La diffusion des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation est assurée</b> |                     |               |                          |                        |
| Taux des technologies, innovations et inventions diffusées                                          | 100                 | 100           | -                        | -                      |
| Quantité de semences forestières améliorées diffusées (kg)                                          | 6 928,23            | 5600          | 42 844,74                | 28300                  |
| Quantité de semences améliorées mises à la disposition des producteurs (tonnes)                     | 12767,17            | 8046,11       | 36003,094                | 26721                  |
| Nombre de champs-écoles de producteurs (CEP) mis en place                                           | 1984                | 1732          | 8484                     | 11296                  |
| Nombre de Parcelles et Unités de démonstration (PD/UD) mises en place                               | 3376                | 2569          | 13451                    | 16341                  |
| Nombre de Parcelles vitrines des producteurs (PVP)                                                  | 179                 | 184           | 862                      | 1037                   |

| Indicateurs                                                                                             | Réalisation 2020 | Cible 2020 | Réalisation 2016-2020 | Cible 2016-2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------|-----------------------|-----------------|
| <b>Nombre de formules alimentaires diffusées pour la production aquacole</b>                            | -                | -          | 7                     | 5               |
| <b>P 3 : La vulgarisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation est assurée</b> |                  |            |                       |                 |
| <b>Nombre d'outils de vulgarisation utilisés</b>                                                        | 11               | 36         | 17                    | 42              |
| <b>Nombre de technologies, d'inventions et d'innovations vulgarisées</b>                                | 4                | 10         | 10                    | 22              |
| <b>P 4 : Des parcs d'innovation sur les pôles de croissance du Burkina Faso sont implantés</b>          |                  |            |                       |                 |
| <b>Nombre de parcs d'innovation sur les pôles de croissance du Burkina Faso implantés</b>               | 0                | 1          | 0                     | 1               |

Source : A partir du rapport de performance annuelle 2020 du CSD-RI

163. Sur la période 2016-2020, ce sont au total la réalisation de 12 technologies, la diffusion de 42 844,74 kg de semences forestières améliorées, la mise à disposition de 36 003,094 tonnes de semences améliorées aux producteurs, la mise en place de 8 484 champs-écoles, de 13 451 parcelles et unités de démonstration et de 862 parcelles vitrines des producteurs.
164. Durant la même période, 17 outils de vulgarisation ont été développés dont 16 prototypes et une boutique en ligne et la vulgarisation de 10 TII sur une prévision de 22 en raison des régulations budgétaires.
165. Dans le cadre de l'implantation des parcs d'innovation, on note entre autres la mise en place d'un incubateur « in live » à Bagré, l'installation d'un piézomètre pour l'analyse des nappes souterraines, la mise en place d'un château d'eau et une serre agricole à Bagré.

#### II.2.3.2. Enseignement et synthèse en matière de promotion de la recherche et l'innovation

166. En matière de recherche, les acquis les plus importants de l'action publique en 2020 se situent au niveau de l'accroissement exceptionnel du taux de financement de la recherche et la hausse de la production scientifique avec 189 méthodes, procédés ou technologies générés pour une cible de 127.
167. Font partie des acquis importants, le renforcement des capacités infrastructurelles et humaines de la recherche du CNRST qui se poursuit avec des travaux d'aménagement de voirie, de construction de laboratoire, du bureau, de siège d'institut relevant du Centre ainsi que l'accroissement par recrutement du personnel de la recherche.
168. Malgré ces acquis, les efforts restent à fournir en termes de valorisation des résultats de la recherche. En effet, qu'il s'agisse de la diffusion ou de la vulgarisation des résultats des productions de la recherche scientifique et de l'innovation, les cibles des indicateurs de produits n'ont pas été atteintes.
169. Par ailleurs, même si des progrès sont notés en termes de réalisation ou d'amorce de la réalisation des études de faisabilité des grands projets structurants du secteur de la recherche, à l'image des trois technopoles, des parcs d'innovations au sein des agropoles du pays et des deux pôles d'excellence, les ressources continuent de faire défaut pour engager

la construction des infrastructures nécessaires à l'opérationnalisation de ces projets. Cela appelle à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie de financement de ces grands projets.

#### **II.2.4. Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes**

170. Pour la réalisation de l'objectif stratégique 2.4, deux effets attendus étaient poursuivis dont les bilans de mise en œuvre sont décrits ci-dessous à travers les réalisations et indicateurs d'effet.

##### **II.2.4.1. Effet attendu 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous**

171. Le travail décent se définit au sens du Bureau international du travail (BIT) comme étant un emploi productif, librement choisi, respectant les droits fondamentaux au travail, procurant un revenu adéquat et assurant la sécurité inhérente à la protection sociale.
172. La réalisation de cet effet attendu du PNDES se traduit par la mise en œuvre de plusieurs actions visant l'atteinte de plusieurs effets sectoriels dont l'état d'exécution en 2020 est décrit ci-dessous.
173. Concernant **le renforcement du cadre juridique et institutionnel du travail décent**, le principal produit attendu vise la relecture de la loi 028/2008/AN portant code du travail. A cette loi, s'ajoutent la relecture des deux lois portant régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat et celle portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso. Ces deux lois ont été adoptées en conseil des ministres et sont en attente d'adoption par l'Assemblée nationale.
174. Pour le **compte du renforcement de l'action ciblée de promotion du travail décent**, l'analyse du tableau ci-dessous montre qu'en 2020, 94 microprojets des travailleurs déflatés et retraités ont été financés, dont 21 bénéficiaires sont des femmes et 1 476 travailleurs déflatés et retraités ont bénéficié des actions d'information et de sensibilisation sur les prestations du FONA-DR. De même 259 travailleurs déflatés et retraités sur 1 406 prévus ont bénéficié de formation dans les activités agro-sylvo-pastorales. On constate une faible représentativité des femmes parmi les bénéficiaires, soit 23,07% pour les financements et 15,48% pour les bénéficiaires des sensibilisations, expliquée par la cible même du projet qui porte sur les retraités et déflatés parmi lesquels les femmes sont faiblement représentées.
175. En ce qui concerne **la promotion de l'auto-emploi**, les résultats sont relativement satisfaisants, qu'il s'agisse du financement des microprojets, du renforcement des capacités en gestion de leurs promoteurs, de leurs entreprises, du recrutement des jeunes diplômés des universités pour enseigner dans le post-primaire, de la formation des bénéficiaires en entrepreneuriat et de l'organisation de l'opération « permis de conduire ».
176. Au titre de l'année 2020, l'analyse du tableau montre que 10 265 promoteurs ont bénéficié de financement pour la mise en œuvre de leurs microentreprises et 8 361 jeunes ont été formés à l'entrepreneuriat. Par ailleurs, il faut signaler qu'au cours de l'année 2020, la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et son plan d'actions ont

été élaborés. L'analyse sous le prisme du genre montre que 25 700 bénéficiaires de financement sont des femmes, soit 39,52%.

177. Au titre de **la formalisation des emplois informels dans l'économie**, même si les données y afférentes ne sont pas disponibles depuis 2019, selon les rapports d'activités de la CARFO et de la CNSS et les données du BIT, la proportion des emplois formels dans le total des emplois créés est passée de 8,35% en 2016 à 9% en 2018. En plus des actions de sensibilisation, en vue d'accompagner les acteurs de l'économie informelle, 48 unités économiques de transformation des produits locaux (soumbala, beurre de karité, fabrication d'aliments pour bétail, étuvage de riz, production de lait et transformation de manioc) ont été acquises pour les jeunes et les femmes de l'ensemble des 45 provinces en raison d'une unité pour au moins 5 personnes.
178. Pour le compte de **l'accès à l'assurance sociale à tous**, les acquis enregistrés sur la période sous revue portent notamment sur l'adoption de certains textes d'application de la loi sur le RAMU, l'enrôlement de 30 354 indigents dans les quatre zones pilotes de l'assurance maladie universelle et l'octroi de 900 bourses aux enfants de pensionnaires de la CARFO et de la CNSS.
179. *Au regard des situations sanitaire et sécuritaire difficiles dans certaines régions, le processus d'enrôlement des indigents a connu un ralentissement du fait de la pandémie de la COVID-19. Cependant, la prise en compte intégrale des indigents rencontre des difficultés liées notamment au cas de déplacement pour raison d'insécurité et au manque de pièce d'état civil.*
180. Dans le cadre de **la promotion du dialogue social**, la situation d'exécution des produits montre essentiellement la construction/réhabilitation des bourses du travail de Ouagadougou et Tenkodogo et la formation et sensibilisation de 830 partenaires sociaux en matière de dialogue social. *Les autres actions prévues, notamment, la disponibilité du document de programme national de promotion du dialogue social, la construction et la réfection des bourses de travail et la tenue de rencontres Gouvernement/patronat, enregistrent des taux d'avancement faibles.*
181. Au titre du **renforcement de l'intermédiation sur le marché du travail**, la situation d'exécution des produits en 2020 se présente comme indiquée dans le tableau ci-dessous, où 13 605 offres d'emplois ont été publiés et 8 723 demandeurs d'emplois ont été enregistrés et 4 724 publics ont été recrutés.
182. En matière de **garantie d'un environnement de travail sécurisé à tous les travailleurs**, le principal indicateur qui est le « nombre d'accidents du travail pour 1 million de travailleurs » est passé de 6 063 en 2016 à 2 255 en 2019. Même si les données de 2020 ne sont pas disponibles pour apprécier la performance, plusieurs réalisations figurant dans le tableau ci-dessous ont été enregistrées. La faible réalisation de ces produits est liée entre autres à la non-disponibilité des ressources financières, la situation sécuritaire dans certaines localités, la programmation tardive de certaines activités, la non-disponibilité de certains établissements du fait de la COVID-19 occasionnant ainsi la suspension de la réalisation des activités.

**Tableau 42** : Situation des principaux produits relatifs à l'effet attendu 2.4.1

| Produits livrés                                                                                                                                                                                                                             | Réal. 2020                 | Cible 2020 | Réal. 2016-2020             | Cible 2016-2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------|-----------------------------|-----------------|
| <b>Produits relatifs au renforcement du cadre juridique et institutionnel du travail décent</b>                                                                                                                                             |                            |            |                             |                 |
| Nombre de textes d'application du Code du travail élaborés                                                                                                                                                                                  | 0                          | 30         | 27                          | 76              |
| Relecture du Code du travail                                                                                                                                                                                                                | 0                          | 1          | 0                           | 1               |
| Nombre de textes d'application de la loi portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso élaborés                                                                                      | 23                         | 23         | 23                          | 23              |
| Nombre de textes d'application de la loi portant régime de sécurité sociale applicable aux agents publics, des collectivités territoriales, des établissements publics de l'Etat, aux militaires et aux magistrats au Burkina Faso élaborés | 7                          | 7          | 7                           | 7               |
| <b>Produits relatifs à la réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés et retraités</b>                                                                                                                                            |                            |            |                             |                 |
| Information et sensibilisation des travailleurs déflatés et retraités aux prestations du FONA-DR                                                                                                                                            | 1 476                      | 1 310      | 5874 dont 1 352 femmes      | 5 600           |
| Formation des travailleurs déflatés et retraités dans les activités agro-sylvo-pastorales                                                                                                                                                   | 259 dont 78 femmes         | 1 406      | 760 dont 260 femmes         | 1 406           |
| Nombre de microprojets des travailleurs déflatés et retraités financés                                                                                                                                                                      | 94 dont 21 pour les femmes | 150        | 495 dont 97 pour les femmes | 815             |
| <b>Produits relatifs à la promotion de l'auto-emploi</b>                                                                                                                                                                                    |                            |            |                             |                 |
| Financement des promoteurs (hommes/femmes)                                                                                                                                                                                                  | 10 265                     | 6 666      | 65 036                      | 42 591          |
| Recrutement des jeunes diplômés des universités par le PEJEN (hommes/femmes)                                                                                                                                                                | 0                          | 3 150      | 7 417                       | 16 800          |
| Bénéficiaires des formations en entrepreneuriat (hommes/femmes)                                                                                                                                                                             | 8 361                      | 1 910      | 43 784                      | 35 950          |
| Bénéficiaires de l'opération « permis de conduire » (hommes/femmes)                                                                                                                                                                         | 619                        | 500        | 4 953                       | 6 892           |
| <b>Produits relatifs à la formalisation des emplois informels</b>                                                                                                                                                                           |                            |            |                             |                 |
| Effectif d'acteurs de l'économie informelle sensibilisés au leadership et au management des organisations et aux règles de base de l'organisation et au fonctionnement des unités économiques                                               | 100                        | 3 000      | 1 764                       | 13 000          |
| Effectif de travailleurs de l'économie informelle bénéficiaires de renforcement de capacités en gestion                                                                                                                                     | 0                          | 16 400     | 0                           | 16 400          |

| Produits livrés                                                                                                                                                           | Réal. 2020          | Cible 2020 | Réal. 2016-2020                      | Cible 2016-2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------|--------------------------------------|-----------------|
| <b>Produits relatifs à l'accès à l'assurance sociale</b>                                                                                                                  |                     |            |                                      |                 |
| Elaboration et finalisation des textes réglementaires de prise en charge par le RAMU                                                                                      | 3                   | 3          | 4                                    | 4               |
| Disponibilité du système intégré du RAMU                                                                                                                                  | 0                   | 1          | 0                                    | 1               |
| Soutien aux enfants de pensionnaires de la CARFO et de la CNSS (H/F)                                                                                                      | 900                 | 900        | 3 292 filles                         | 3 292           |
| Identification des personnes indigentes dans les quatre régions pilotes (Boucle Mouhoun, Hauts-Bassin, Centre et Nord) pour l'octroi des cartes d'immatriculation au RAMU | 30 354              | 70 000     | 30 354                               | 70 000          |
| <b>Produits relatifs à la promotion du dialogue social</b>                                                                                                                |                     |            |                                      |                 |
| Nombre de dossiers de conflits individuels du travail soumis à l'IT                                                                                                       | 6030                | -          | 22 962 dont 2 478 dossiers de femmes | -               |
| Nombre de conflits collectifs traités                                                                                                                                     | 10                  | -          | 46                                   | -               |
| Nombre de partenaires sociaux formés et sensibilisés en matière de dialogue social                                                                                        | 830 dont 183 femmes | 240        | 2 076 dont 472 femmes                | 1 200           |
| Nombre de Bourses de travail construites et deux (02) Bourses de travail réfectionnées                                                                                    | 1                   | 1          | 2                                    | 11              |
| Nombre de documents de programme national de promotion du dialogue sociale validés                                                                                        | 0                   | 1          | 0                                    | 1               |
| <b>Produits relatifs au renforcement de l'intermédiation sur le marché du travail</b>                                                                                     |                     |            |                                      |                 |
| Nombre d'offres d'emplois publiées                                                                                                                                        | 13 605              | 13 955     | 74 831                               | 50 000          |
| Nombre de demandeurs d'emplois enregistrés                                                                                                                                | 8 723               | 8 723      | 73 746                               | 90 163          |
| Nombre d'offres d'emplois recueillies                                                                                                                                     | 494                 | 494        | 4 621                                | 6 800           |
| Nombre d'agents publics recrutés                                                                                                                                          | 4 721               | 9 444      | 52 142                               | 56 865          |
| <b>Produits relatifs à la garantie d'un environnement de travail sécurisé</b>                                                                                             |                     |            |                                      |                 |
| Nombre de visites des lieux de travail dans l'administration publique organisées                                                                                          | 60                  | 8          | 163                                  | 110             |
| Proportion (%) d'établissements contrôlés en SST conjointement (%)                                                                                                        | 28                  | 30         | 72                                   | 66              |
| Proportion (%) des établissements affiliés à l'OST ayant bénéficié de la visite des lieux de travail                                                                      | 69,78               | 100        | 86,66                                | 100             |
| Proportion (%) des travailleurs du secteur public ayant bénéficié de la visite médicale périodique                                                                        | 20,35               | 50         | 22,55                                | 50              |

| Produits livrés                                                                                                     | Réal. 2020 | Cible 2020 | Réal. 2016-2020 | Cible 2016-2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------------|-----------------|
| (annuelle) de l'OST                                                                                                 |            |            |                 |                 |
| Proportion (%) des travailleurs du secteur privé ayant bénéficié de la visite médicale périodique annuelle de l'OST | 69,44      | 80         | 80,95           | 80              |

**Source :** Rapport de performance 2020 du CSD « Travail, emploi et protection sociale »

#### II.2.4.2. Effet attendu 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement

183. La mise en œuvre des actions de réduction des inégalités sociales et de genre et de promotion de la femme comme acteur dynamique du développement, se présente comme suit.
184. Au titre du renforcement de la protection et la promotion de l'enfant, l'investissement physique à mettre en œuvre se rapporte à l'achèvement du Centre d'accueil et de formation des enfants et jeunes en difficulté de Ouahigouya. Pour le reste, notamment le projet de Prise en charge intégrée des orphelins et autres enfants vulnérables (PECI-OEV), des progrès notoires sont enregistrés dans la mise en œuvre des actions prévues en 2020 du fait de l'évolution sensible de certains indicateurs notamment, la « proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge » qui est passée de 70% en 2016 à 84,05% en 2020 et le « nombre d'enfants en situation de rue » qui est passé de 9 313 enfants et jeunes en situation de rue selon le recensement de 2016 à 4 746 (dont 228 filles) en 2020. Pour le dernier indicateur portant sur la « prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques », l'enquête nationale prévue courant mars 2020 n'a pu être menée du fait du contexte sanitaire.
185. Aussi, en 2020, 24 837 personnes ont été sensibilisées aux violences faites aux enfants, 866 enfants en difficulté dont 131 filles ont été formés aux métiers, 100% des enfants victimes de traite ou à risque enregistrés et 57 427 dont 34 239 filles orphelines et enfants vulnérables (OEV) ont été pris en charge.

**Tableau 43:** Situation des produits visant le renforcement de la promotion et de la protection de l'enfant

| Indicateur de produits                                                  | Réal. 2020                | Cible 2020 | Réal. 2016-2020             | Cible 2016-2020 |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------|-----------------------------|-----------------|
| Nombre d'hommes et femmes sensibilisés aux violences faites aux enfants | 65 083 dont 47 236 femmes | 119 678    | 319 533 dont 199 908 femmes | 237 237         |
| Nombre d'organes du Parlement des enfants renouvelés                    | 0                         | 1          | 58                          | 59              |
| Nombre d'enfants et jeunes en situation de rue retirés de la rue        | 1 308 dont 8 filles       | 1 500      | 4 153 dont 228 filles       | 4 657           |
| Nombre d'enfants en difficulté formés aux métiers                       | 866 dont 131 filles       | 1 170      | 5 849 dont 1 241 filles     | 6 261           |

| Indicateur de produits                                                                                                                              | Réal. 2020                | Cible 2020 | Réal. 2016-2020                      | Cible 2016-2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------|--------------------------------------|-----------------|
| Proportion (%) des enfants victimes de traite ou à risque enregistrés pris en charge                                                                | 100                       | 100        | 100                                  | 100             |
| Nombre d'orphelins et enfants vulnérables (OEV) pris en charge                                                                                      | 57 427 dont 34 239 filles | 60 000     | 130 064 dont 97 132 filles           | 175 000         |
| Nombre de recueils de textes juridiques sur le travail des enfants édités et vulgarisés                                                             | 720                       | 700        | 3 370                                | 7 500           |
| Nombre d'études de conformité de la législation nationale relative au travail des enfants avec les conventions internationales réalisées            | 0                         | 1          | 1                                    | 1               |
| Nombre de rapports annuels du MFPTPS sur le travail des enfants élaborés                                                                            | 1                         | 1          | 5                                    | 5               |
| Nombre de Journées mondiales contre le travail des enfants (JMTE) commémorées                                                                       | 1                         | 1          | 5                                    | 5               |
| Nombre de stratégies de lutte contre les pires formes de travail des enfants adoptées                                                               | 0                         | 0          | 1                                    | 1               |
| Nombre de personnes sensibilisées aux pires formes de travail des enfants                                                                           | 24 837                    | 500        | 745 460 dont 39 269 femmes et filles | 2 150           |
| Nombre d'enquêtes nationales sur le travail des enfants réalisées                                                                                   | 0                         | 1          | 0                                    | 1               |
| Nombre d'ateliers d'information sur les innovations du nouveau décret portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants | 6                         | 6          | 13                                   | 13              |
| Nombre de sessions statutaires de l'organe de coordination de la SN/PFTE tenues                                                                     | 2                         | 2          | 2                                    | 2               |
| Nombre de crèches publiques construites dans chacune des 13 régions                                                                                 | 0                         | 13         | 0                                    | 13              |

**Source :** Rapport de performance annuel 2020 du CSD TEPS

186. En ce qui concerne la protection et la promotion des personnes handicapées qui s'exécutent à travers le programme budgétaire « solidarité nationale et gestion des catastrophes », le Projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées au Burkina Faso et le Projet handicap et inclusion sociale, ont été programmés. Cependant, le Projet handicap et inclusion sociale n'a pas encore connu un début de mise en œuvre.
187. Toutefois, plusieurs actions inscrites dans le tableau ci-dessous et qui concourent à la protection et la promotion des personnes handicapées ont été mises en œuvre.

**Tableau 44:** Situation des indicateurs de produits visant la protection et la promotion des personnes handicapées en 2020

| Indicateur de produits                                                   | Réal. 2020          | Cible 2020 | Réal. 2016-2020          | Cible. 2016-2020    |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------|--------------------------|---------------------|
| Nombre de personnes handicapées actives occupées                         | 930 dont 443 filles | 1770       | 9 780 dont 3 919 filles  | 40 000 <sup>6</sup> |
| Nombre de fora nationaux des personnes handicapées organisés             | 1                   | 1          | 2                        | 2                   |
| Nombre de bases de données sur les personnes handicapées disponibles     | 0                   | 1          | 0                        | 1                   |
| Nombre d'enfants handicapés pris en charge                               | 2 000               | 2 000      | 22 071 dont 3 218 filles | 20 000              |
| Nombre de référentiels des emplois des personnes handicapées disponibles | 0                   | 0          | 1                        | 1                   |

188. En matière de renforcement des mécanismes de solidarité, en 2020, 55 700 personnes dont 51 700 femmes ont bénéficié de cash transfert, 5 579 ménages vulnérables ont bénéficié d'une prise en charge intégrée et 312 structures caritatives et des familles d'accueil bénéficiaires d'appui financier et/ou matériel. Sur la période 2016-2020, 202 789 dont 199 474 femmes ont bénéficié de cash transfert, 17 591 ménages vulnérables ont bénéficié d'une prise en charge intégrée et 312 structures caritatives et des familles d'accueil bénéficiaires d'appui financier et/ou matériel.

**Tableau 45:** Situation des indicateurs de produits visant le renforcement des mécanismes de solidarité en 2020

| Indicateur de produits                                                                                                                                                              | Réal. 2020                | Cible 2020 | Réal. 2016-2020             | Cible. 2016-2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------|-----------------------------|------------------|
| Nombre d'éditions du mois de solidarité organisées                                                                                                                                  | 1                         | 1          | 3                           | 3                |
| Nombre de structures caritatives et de familles d'accueil bénéficiaires d'appui financier et/ou matériel par an                                                                     | 312                       | 313        | 312                         | 312              |
| Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de cash transfert                                                                                                                       | 55 700 dont 51 700 femmes | 115 875    | 202 789 dont 199 474 femmes | 121 308          |
| Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'une prise en charge intégrée dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de réponse aux besoins des personnes vulnérables | 5 579                     | 5 266      | 17 591                      | 22 857           |
| Nombre de registres uniques des personnes vulnérables disponibles                                                                                                                   | 0                         | 1          | 0                           | 1                |

Source : Rapport de performance annuel 2020 du CSD TEPS

<sup>6</sup> La cible de 50% correspondant à 40 000 personnes handicapées occupées en 2020 est réajustée à 15 000 PH suivant les résultats du RGPH 2016.

189. Pour ce qui est de la promotion de l'autonomisation socioéconomique et politique de la femme qui s'opérationnalise à travers le programme budgétaire « Femme et genre », elle se traduit par la mise en œuvre du « Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF-BF) » dont le bilan de la mise en œuvre de plusieurs produits est inscrit dans le tableau ci-après. L'analyse du tableau montre une avancée significative en termes de réalisation des produits au 31 décembre 2020. On note la formation de 2 668 femmes et filles en entrepreneuriat et l'octroi de crédits à 122 469 femmes et filles pour la réalisation d'AGR.

**Tableau 46:** Situation des produits visant l'autonomisation socioéconomique et politique de la femme

| Indicateur de produits                                                                                                                                                                                              | Réal. 2020 | Cible 2020 | Réal. 2016-2020      | Cible 2016-2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|----------------------|-----------------|
| Nombre de femmes bénéficiaires d'un appui pour l'immatriculation de leurs entreprises                                                                                                                               | 664        | 800        | 21 164               | 25 000          |
| Nombre d'associations de femmes bénéficiaires d'un fonds de roulement et de crédits d'investissement                                                                                                                | 50         | 100        | 552                  | 545             |
| Nombre de femmes formées à l'entrepreneuriat                                                                                                                                                                        | 2668       | 2732       | 19 218               | 9 480           |
| Nombre d'associations et groupements féminins dotés en technologies                                                                                                                                                 | 236        | 350        | 1 136                | 2 080           |
| Nombre de femmes dotées en engrais »                                                                                                                                                                                | 0          | 0          | 1 000                | 6500            |
| Nombre de femmes bénéficiaires des crédits pour le financement de leurs AGR                                                                                                                                         | 122 469    | 188 028    | 707 128              | 774 700         |
| Nombre de responsables d'associations et groupements féminins formés au module « Femmes rurales et création de micro-entreprises »                                                                                  | 0          | 0          | 60                   | 90              |
| Nombre de journées internationales de la femme célébrées conjointement avec le forum national des femmes                                                                                                            | 1          | 1          | 5                    | 5               |
| Nombre de coordinations des organisations féminines appuyées financièrement pour le signalement des cas de violences faites aux femmes (VEFF) par an                                                                | 0          | 0          | 429                  | 429             |
| Nombre de femmes et d'hommes sensibilisés aux droits et aux violences faites aux femmes, hommes et aux filles                                                                                                       | 9 000      | 9 000      | 20 466               | 19 976          |
| Nombre de femmes bénéficiaires de l'établissement de leur acte de naissance et/ou CNIB dans les communes du Burkina Faso                                                                                            | 6 000      | 6 000      | 33 482               | 23 820          |
| Nombre d'hommes et de femmes victimes de VBG pris en charge dans le centre de prise en charge de Ouagadougou                                                                                                        | 63         | 137        | 1 618 dont 21 hommes | 2 000           |
| Nombre de femmes membres d'organisations sociocommunitaires et politiques dans les communes rurales de la province du Kadiogo formées au « leadership féminin en politique et à la gestion des affaires publiques » | 0          | 0          | 59                   | 120             |

**Source :** Rapport de performance à mi-parcours 2020 du CSD TEPS

190. Au titre de la promotion de l'institutionnalisation du genre, l'égalité et l'équité entre les sexes dont le bilan est indiqué dans le tableau ci-dessous, la réalisation majeure enregistrée au cours du premier semestre porte sur l'adoption de la loi révisée sur le quota genre.

**Tableau 47** : Situation des indicateurs de produits relatifs à la promotion de l'institutionnalisation du genre, l'égalité et l'équité entre les sexes

| Indicateur de produits                                                                                                            | Réal.2020 | Cible 2020 | Réal. 2016-2020       | Cible. 2016-2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|-----------------------|------------------|
| Nombre de lois relues sur le quota genre adoptées                                                                                 | 1         | 1          | 1                     | 1                |
| Nombre de personnes touchées par des conférences régionales sur les valeurs socio-culturelles positives                           | 600       | 0          | 757                   | 600              |
| Nombre d'élèves/étudiantes issues de familles démunies bénéficiaires de bourses d'excellence                                      | 72        | 72         | 229 dont 2 garçons    | 229              |
| Nombre de membres de COREP genre, COCOP genre et cellules genre formés au dispositif de suivi-évaluation de la PNG                | 0         | 0          | 61                    | 600              |
| Nombre d'acteurs des collectivités locales formés à l'intégration du genre dans les Plans locaux de développement                 | 64        | 60         | 1 184 dont 240 femmes | 1 876            |
| Nombre d'acteurs en charge de la planification au sein des ministères et institutions formés à la planification sensible au genre | 240       | 240        | 1 034 dont 326 femmes | 1 400            |

Source : Rapport de performance annuel 2020 du CSD TEPS

#### II.2.4.3. Synthèse et enseignements en matière de promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes

191. *En matière de promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, notamment pour les jeunes et les femmes, la mise en œuvre des actions en 2020 a permis d'engranger des acquis significatifs même si les cibles fixées n'ont pas été atteintes à plusieurs niveaux.*
192. *En effet, en termes de renforcement du cadre juridique et institutionnel du travail décent, 30 textes d'application de la loi portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso et de la loi portant régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat au Burkina Faso ont été élaborés. La promotion de l'auto-emploi des jeunes et des femmes s'est également renforcée avec le financement et la formation des promoteurs en entrepreneuriat. Il en est de même en matière d'accès à l'assurance sociale où le nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS et à la CARFO a connu un bond appréciable en 2020, l'amorce de la prise en charge sanitaire des personnes indigentes par le RAMU et de renforcement de l'intermédiation sur le marché du travail avec la publication de plusieurs milliers d'offres d'emplois et l'enregistrement de milliers de demandeurs d'emplois.*
193. *En ce qui concerne la réduction des inégalités sociales et de genre et la promotion de la femme comme acteur dynamique du développement, les principaux résultats engrangés en 2020 concernent : (i) le ciblage et la sensibilisation des personnes des communautés sur les violences faites aux enfants ; (ii) le retrait des enfants et jeunes filles et garçons de la rue ; (iii) la formation des enfants en difficulté aux métiers ; (iv) la prise en charge intégrée des enfants handicapés et (v) l'assistance des personnes victimes de catastrophes et crises*

*humanitaires et des personnes vulnérables. Par ailleurs, la promotion de l'autonomisation économique de la femme s'est renforcée avec l'appui aux femmes pour l'immatriculation de leur entreprise et la mise à leur disposition de financement pour le développement de leurs AGR.*

## **II.2.5. Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité**

194. La performance réalisée en matière d'amélioration de cadre de vie, d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques est présentée ci-après, suivant les quatre effets attendus de l'objectif stratégique 2.5 du PNDES.

### **II.2.5.1. Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti**

195. Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'eau potable aux populations, les réalisations ont permis de porter le taux d'accès national à l'eau potable de 71,9% en 2015 à 76,4% en 2020 pour une cible de 79%. Sur la période 2016-2020, le nombre de nouvelles personnes ayant accès à l'eau potable est estimé à 3 681 106 dont 1 778 372 en milieu rural et 1 902 734 en milieu urbain. L'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta s'est amélioré grâce à un certain nombre de réalisations. Elles ont contribué à relever le taux d'accès national d'assainissement familial de 18% en 2015 à 25,3% en 2020 pour une cible de 34%. Sur la période 2016-2020, le nombre de personnes additionnelles ayant accès à l'assainissement est estimé à 2 059 621 dont 1 377 140 en milieu rural et 682 481 en milieu urbain. Les efforts consentis pour assainir l'environnement et améliorer le cadre de vie ont, quant à eux, permis de faire passer la proportion de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides de 13% en 2015 à 28,13% en 2020 pour une cible de 25% et la superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines de 75 ha en 2015 à 203,7 ha en 2020 pour une cible de 150 ha.

**Tableau 48** : Situation des indicateurs d'effet d'accès à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement

| Indicateurs                                                                                      | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Taux d'accès à l'eau potable (en %)                                                              | 71,9         | 72,4          | 73,4          | 74            | 75,4          | 76,4          | 79            |
| Taux d'assainissement (en %)                                                                     | 18           | 19,8          | 21,6          | 22,6          | 23,6          | 25,3          | 34            |
| Pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (en %) | 13           | 16,81         | 22,29         | 23,14         | 27,22         | 28,13         | 25            |
| Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares)                        | 75           | 86,8          | 103,45        | 123,45        | 141           | 203,7         | 150           |
| Proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation                   | 3            | 3             | 3             | 4,4           | ND            | ND            | 7             |

| Indicateurs                                             | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|---------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| environnementale dans leur programme d'enseignement (%) |              |               |               |               |               |               |               |

Source : DGESS/MEA/MEEVCC, 2021

196. En matière d'eau potable, la performance atteinte est due à la réalisation des produits programmés dans le cadre de l'exécution du programme budgétaire « Approvisionnement en eau potable (AEP) » visant la satisfaction des besoins en eau potable dont la situation est indiquée dans le tableau de bord de la MRSIS. Ces produits portent sur la construction et la réhabilitation d'AEPs, de forages, de systèmes d'AEP multi-villages, de bornes fontaines ainsi que l'accroissement de la capacité de stockage et de production en eau.
197. En plus des investissements structurants visant à améliorer l'accès à l'eau potable, plusieurs réformes stratégiques ont été entreprises en vue d'améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural et de permettre une gestion durable et rationnelle des ressources en eau. La situation des réformes est faite dans le tableau suivant.
198. En dépit des efforts consentis en matière d'investissement, nous constatons une évolution lente du taux d'accès à l'eau potable. Il convient donc d'améliorer le ciblage et la coordination des interventions.

**Tableau 49** : Réformes introduites en matière d'accès à l'eau potable

| Réformes                                                                                                                                                         | Cible 2020          | Réal. 2020          | Commentaires                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adopter une nouvelle politique tarifaire de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain                                                                         | Adopter le document | Document adopté     | Document adopté par le Décret N°2019-1145 [PRES/PM/MEA/ MINEFID/MATDC/MCIA du 15 novembre 2019 portant adoption de la réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural                  |
| Adopter une stratégie de partenariat public-privé et un mécanisme réglementaire dans le secteur de l'eau dans les zones rurales et semi-urbaines au Burkina Faso | Adopter le document | Document adopté     | Document adopté par le Décret N°2019-1145 [PRES/PM/MEA/ MINEFID/MATDC/MCIA du 15 novembre 2019 portant adoption de la réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso. |
| Finaliser et adopter la Stratégie nationale de l'eau (SNE) à l'horizon 2030                                                                                      | Adopter le document | Document non adopté | La SNE a été validée en atelier national et examinée par la CNPD. Principal amendement, l'horizon temporel et le déphasage avec la loi sur la planification                                |

**Source** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD EEA

199. Au niveau sectoriel, la situation des indicateurs devant contribuer à l'assainissement des eaux usées et excréta est consignée dans le tableau ci-après.

**Tableau 50 :** Situation des indicateurs d'effets sectoriels contribuant à l'assainissement des eaux usées et excréta

| Indicateurs                                                   | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|---------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural (%)  | 12,0         | 13,4          | 15,1          | 16,4          | 17,6          | 19,9          | 18,8          |
| Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain (%) | 34,2         | 36,8          | 38,3          | 38,2          | 38,4          | 38,6          | 40,0          |
| Taux d'équipement des écoles en latrines (%)                  | 63,7         | 68,2          | 70,7          | 72,4          | 74,8          | 76,1          | 76,0          |
| Taux d'équipement des centres de santé en latrines (%)        | 86,7         | 88,2          | 90,3          | 77,3          | 84,7          | 88,7          | 86,0          |

Source : DGESS/MEA, 2021.

200. Pour l'atteinte de ces indicateurs d'effets sectoriels, cinq produits sont attendus. La situation de ces indicateurs de produits est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 51 :** Situation des indicateurs de produits sectoriels contribuant à l'assainissement des eaux usées et excréta

| Indicateurs                                                            | Réal. 2020 | Cible 2020 | Réal. 2016-<br>2020 | Cible<br>2016-<br>2020 |
|------------------------------------------------------------------------|------------|------------|---------------------|------------------------|
| Longueur de réseau d'assainissement collectif réalisée (km)            | 20         | 25         | 40                  | 50                     |
| Nombre de latrines familiales réalisées                                | 48 839     | 66 711     | 194 136             | 238 081                |
| Nombre de latrines institutionnelles et publiques réalisées            | 1702       | 1 154      | 6 870               | 5 440                  |
| Nombre de stations de traitement des boues de vidange (STBV) réalisées | -          | -          | 2                   | 7                      |
| Nombre de stations d'épuration (STEP) réalisées                        | -          | -          | 0                   | 1                      |

Source : DGESS/MEA, 2021.

201. En 2020, la longueur du réseau d'assainissement collectif enregistre un taux de réalisation de 84%. Aussi, le nombre de latrines familiales réalisées connaît un niveau d'exécution de 88,10%. Le nombre de latrines institutionnelles et publiques réalisées enregistre un niveau d'exécution de plus de 100%.
202. Cette contre-performance s'explique entre autres par la non-réalisation de certains ouvrages dans les zones à risque sécuritaire élevé.
203. Les efforts de réduction des pollutions et nuisances ont permis de réduire la concentration moyenne des polluants dans l'air qui est de 738 µg de particules fines/m<sup>3</sup> en 2018 à 286,32 µg en 2020 pour une cible de 300 µg.
204. La réduction de la concentration moyenne des polluants dans l'air a été rendue possible grâce à la réalisation des produits ci-dessous attendus.

**Tableau 52 :** Situation des indicateurs de produits relatifs à la réduction des pollutions et nuisances

| Indicateurs                                                                                                                                            | Réal. 2020 | Cible 2020 | Réal. 2016-2020             | Cible 2016-2020      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------------------------|----------------------|
| Proportion d'établissements classés inspectés(%)                                                                                                       | 21,69      | 20         | 64,02<br>(2018-2020)        | 46,96<br>(2018-2020) |
| Quantité de déchets domestiques collectés dans les communes urbaines (tonne)                                                                           | ND         | 600 000    | 1 706 788,58<br>(2016-2019) | 2 300 000            |
| Proportion de chefs-lieux de région disposant d'au moins une unité opérationnelle pour le traitement et/ou la valorisation des déchets domestiques (%) | 30,77      | 38,46      | 30,77                       | 38,46                |
| Linéaire annuel de plantations d'alignement réalisé (km)                                                                                               | 181,64     | 150        | 1 076,82                    | 750                  |
| Nombre de documents de mise en œuvre de l'EEDD élaborés                                                                                                | 0          | 3          | 0                           | 3                    |
| Nombre annuel d'acteurs formés/sensibilisés à l'EEDD                                                                                                   | 3 600      | 3 500      | 15 495                      | 12 500               |

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

205. Les plus fortes performances sont à mettre à l'actif des indicateurs en rapport avec les inspections d'établissements classés, les plantations d'alignement et la formation/sensibilisation sur l'EEDD.
206. Les efforts consentis pour la minimisation des risques technologiques et environnementaux sont mesurés par la proportion des cahiers de clauses techniques d'utilisation des produits chimiques effectivement mis en œuvre. Cet indicateur est passé de 99,39% en 2019 à 80,30% en 2020 pour une cible de 100%. La baisse observée peut s'expliquer par l'insuffisance de ressources financières et la situation sanitaire liée à la COVID-19 qui n'ont pas permis les sorties régulières de contrôle pour l'évaluation des cahiers de clauses techniques.
207. La situation des indicateurs de produits devant soutenir l'atteinte de ce sous-effet se présente comme suit :

**Tableau 53:** Situation des indicateurs de produits relatifs à la réduction des risques technologiques et environnementaux

| Indicateurs                                                         | Réal. 2020 | Cible 2020 | Réal. 2016-2020      | Cible 2016-2020     |
|---------------------------------------------------------------------|------------|------------|----------------------|---------------------|
| Pourcentage de rapports d'évaluations environnementales validés (%) | 99,66      | 83         | 99,25<br>(2019-2020) | 81,5<br>(2019-2020) |
| Taux moyen de mise en œuvre des PGES suivis (%)                     | 31,67      | 30         | 31,67<br>(2019-2020) | 30<br>(2019-2020)   |
| Nombre de PGES suivis                                               | 69         | 115        | 409                  | 465                 |

| Indicateurs                                                                                                     | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal. 2016-<br>2020 | Cible<br>2016-2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|--------------------|
| Nombre d'installations radiologiques inspectées                                                                 | 27            | 30            | 172                 | 145                |
| Nombre d'autorisations délivrées                                                                                | 117           | 115           | 577                 | 575                |
| Nombre d'équipements de détection et d'identification de rayonnement ionisant ayant fait l'objet de maintenance | 31            | 30            | 105<br>(2018-2020)  | 60<br>(2018-2020)  |
| Nombre annuel de mesures de la qualité de l'air réalisées                                                       | 17            | 20            | 50<br>(2018-2020)   | 30<br>(2018-2020)  |

Source : DGESS/MEEVCC, 2021

### II.2.5.2. Effet attendu 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis

208. Les principaux indicateurs permettant de mesurer la garantie de l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique dans le cadre du PNDES sont inscrits dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 54** : Situation des indicateurs d'effet d'accès aux services énergétiques

| Indicateur de l'effet PNDES                | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|--------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Taux de couverture électrique national (%) | 33,32        | 33,55         | 36,08         | 38,56         | 41,83         | 44,02         | 80            |
| Taux d'électrification national (%)        | 18,8         | 20,07         | 20,63         | 21,44         | 22,57         | 40,0          | 45            |
| Taux d'électrification urbaine (%)         | 59,88        | 66,46         | 65,76         | 68,69         | 67,38         | 69,79         | 75            |
| Taux d'électrification rurale (%)          | 3,06         | 3,24          | 3,27          | 3,16          | 5,32          | 25,0          | 19            |
| Coût du KWh des hautes tensions (FCFA TTC) | 75           | 75            | 75            | 75            | 75            | 75            | 50            |

Source : A partir du rapport de performance 2020, CSD-TIA

209. Sur la période 2016-2020, l'accès de la population aux services énergétiques s'est amélioré avec un accroissement de la couverture électrique et une augmentation du taux d'électrification aussi bien en milieu urbain que rural, avec une amélioration de l'électrification en milieu rural.
210. L'amélioration de la couverture électrique et du taux d'électrification a été rendue possible grâce à un accroissement du nombre d'abonnés qui est passé de 575 055 en 2015 à 813 630 en 2020 et du nombre de localités électrifiées qui a progressé de 562 à 942 au cours des deux périodes.

**Tableau 55:** Situation des indicateurs de produits d'accès aux services énergétiques

| Indicateur de sous-effet sectoriel | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Réal. 2020 | Cible 2020 |
|------------------------------------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre d'abonnés en électricité    | 575 055   | 618 204    | 664 158    | 709 276    | 772 412    | 813 630    | 1 000 000  |
| Nombre de localités électrifiées   | 562       | 625        | 678        | 711        | 942        | ND         | ND         |

**Source :** DGESS-MEMC, 2021

211. Il ressort de la lecture du tableau que des efforts sont faits pour étendre l'électrification à de nouvelles localités. Ce qui permet de toucher un nombre de plus en plus croissant d'abonnés mais qui demeure en deçà de la cible du million attendue en 2020. Toutefois, des inquiétudes peuvent être émises quant à la capacité de l'offre énergétique à faire face à cette demande. En effet, l'extension aux nouvelles localités et le nombre d'abonnés ont cru d'un taux moyen de 36% entre 2016-2019.

### II.2.5.3. Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

212. Cet effet est mesuré à partir de six indicateurs à savoir : (i) le nombre de villes disposant d'un Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) ; (ii) le nombre de zones d'habitats spontanés restructurées en milieu urbain ; (iii) le linéaire de voies primaires et secondaires aménagées ; (iv) le nombre de villes disposant de Schéma directeur de drainage des eaux pluviales (SDDEP) opérationnel ; (v) le nombre de villes disposant de Schéma directeur de gestion des déchets urbains (SDGDU) opérationnel et (vi) le linéaire (km) de caniveau réalisé.
213. Les progrès dans l'atteinte de cet effet portent sur la réalisation de voiries et de livraison de SDAU. En 2020, 12 SDAU ont été élaborés portant à 23 le nombre total de SDAU pour une cible de 49. Concernant la restructuration des habitats spontanés et l'élaboration de SDDEP et SDGDU, aucune évolution n'a été enregistrée.
214. Pour l'atteinte des cibles programmées en 2020, sept produits ont été définis, dont la situation au 31 décembre 2020 se présente dans le tableau ci-après.
215. Les difficultés principales qui ont plombé les résultats de cet effet sont : (i) le faible financement, (ii) la faible capacité technique des bureaux d'études et (iii) le contexte sanitaire qui a ralenti le processus de contractualisation d'une part et de reprise des SDAU en souffrance, (iv) les longs délais dans l'obtention des avis de non-objection pour le recrutement des entreprises pour l'élaboration des SDDEP.
216. Concernant la restructuration des zones d'habitats spontanés dans les 13 chefs-lieux de région et à Pouytenga, la phase expérimentale sur le site pilote de Tengandogo à Ouagadougou n'a pas encore abouti en raison de la non-adhésion de certaines populations. Toutefois, trois communes à savoir Saaba, Banfora et Pouytenga ont introduit leur dossier en vue de procéder à une restructuration. De 2016 à 2020, aucune zone n'a été restructurée sur une cible de 13.

217. S'agissant du nombre de communes ayant bénéficié de leur premier lotissement, sur une prévision de 24 localités à lotir, 4 localités ont été achevées et 19 sont en cours d'implantation parcellaire au 31 décembre 2020. Sur la période 2016- 2020, le nombre de communes ayant bénéficié de leur premier lotissement est de 44 sur une cible de 88 communes. Ce résultat est expliqué en partie par la réticence des populations aux opérations de lotissement et du fait du contexte sécuritaire.

#### II.2.5.4. Effet attendu 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous

218. Cet effet est mesuré à partir de trois indicateurs que sont : (i) le nombre de ménages ayant accès à un logement décent ; (ii) la proportion de la population urbaine vivant en zone non lotie ; (iii) le nombre de ménages assistés dans l'auto-construction. A l'exception du nombre de ménages ayant accès à un logement décent qui enregistre une faible performance, les deux autres indicateurs n'ont pas connu d'évolution en 2020. Le tableau ci-après fait la situation de ces indicateurs.

**Tableau 56:** Situation des indicateurs d'effet PNDES dans le domaine de l'accès au logement décent

| Indicateur de l'effet PNDES                                      | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nombre de ménages ayant accès à un logement décent (cumul)       | 4 572        | 4572          | 5 771         | 8 650         | 9 691         | 10 362        | 35 000        |
| Proportion de la population urbaine vivant en zone non lotie (%) | 17,2         | 17,2          | 17,2          | 18,5          | 18,5          | 18,5          | 10            |
| Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction (cumul)      | 0            | 0             | 100           | 100           | 100           | 100           | 5 000         |

Source: CSD-ITCH

219. La faiblesse des résultats atteints en matière d'offres de logement est liée entre autres aux insuffisances suivantes: (i) l'absence d'un mécanisme adéquat de financement de logement accessible aux ménages ; (ii) la faible allocation budgétaire au profit du programme 40 000 logements ; (iii) la difficulté de la mobilisation foncière ; (iv) la faible capacité opérationnelle des promoteurs immobiliers nationaux et (v) l'insuffisance ou l'absence de viabilisation et d'aménagement des sites de logement.

### II.3. Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

220. A travers l'Axe 3 du PNDES 2016-2020, l'ambition est de transformer en profondeur, la structure de l'économie burkinabè. Pour ce faire, 05 objectifs stratégiques avaient été fixés dont les bilans de mise en œuvre sont résumés dans les sous-sections qui suivent, et à travers les réalisations des effets attendus.

#### II.3.1. Objectif Stratégique 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché

221. Pour la concrétisation de l'objectif stratégique 3.1, « développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché », 02 effets attendus de l'action publique étaient poursuivis. Les bilans de mise en œuvre desdits effets attendus se présentent comme suit et par effet attendu.

##### II.3.1.1. Effet attendu 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable

222. Pour atteindre cet effet, l'action publique conduite dans le cadre de la politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale a été focalisée sur l'amélioration de la production végétale et animale, la commercialisation des produits agricoles, l'approvisionnement de l'agro-industrie, la sécurisation foncière et la création d'emplois dans le secteur agricole.
223. Dans le domaine de **la production végétale**, il s'agissait de faire passer la part des productions irriguées dans la production agricole totale de 15% en 2015 à 25% en 2020 et de porter le taux de couverture des besoins céréaliers qui était de 96% en 2015 à 140% en 2020. Le tableau qui suit donne la situation des indicateurs d'effet de l'amélioration de la production végétale au cours de la période 2016-2020.

**Tableau 57** : Situation des indicateurs d'effet sur la production végétale

| Indicateur                                                            | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Part des productions irriguées dans la production agricole totale (%) | 15           | 20            | 17            | 11            | 11            | 11,5          | 25            |
| Taux de couverture des besoins céréaliers (%)                         | 96           | 102           | 88            | 109           | 100           | 104           | 140           |

**Source** : A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

224. Ainsi, comparés à 2019, la part de la production irriguée et le taux de couverture des besoins céréaliers en s'établissant en 2020 respectivement à 11,5% et 104%, ont été en légère hausse, tout en restant en retrait par rapport aux cibles fixées pour 2020. Ces niveaux de performance s'expliquent par le recul de la production agricole et l'insuffisance de la mobilisation des équipements, des infrastructures et des intrants agricoles au profit des producteurs.

225. En effet, du fait de la taille des superficies des périmètres aménagés et surtout, de leur faible valorisation, la production céréalière n'a connu, à l'image de la part des productions irriguées dans la production agricole totale, qu'un léger accroissement de 4,8% (5 179 100 tonnes) en 2020 par rapport à 2019.
226. Le **Tableau 58** fournit la situation des produits attendus en fin 2020 et sur la période 2016-2020 relatifs à la production végétale, aux aménagements hydro-agricoles, aux intrants et équipements agricoles et à l'encadrement des producteurs.

**Tableau 58** : Produits relatifs à la production végétale

| Indicateur                                                                                                                                           | Réal.2020 | Cible2020 | Réal.2016-2020 | Cible2016-2020 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|----------------|----------------|
| <b>Aménagements et équipements hydro-agricoles</b>                                                                                                   |           |           |                |                |
| Superficies de périmètres maraîchers et périmètres irrigués aménagés (ha)                                                                            | 1 374     | 2 215     | 8 721          | 11 679         |
| Superficies de bas-fonds aménagés (ha)                                                                                                               | 5 020     | 6 404     | 22 704         | 35 000         |
| Superficies de périmètres réhabilités (ha)                                                                                                           | 310       | 793       | 3 493          | 4 301          |
| Superficies de bas-fonds réhabilités (ha)                                                                                                            | 708       | 305       | 6 621          | 6 266          |
| Nombre de kits d'irrigation goutte à goutte mis à la disposition des producteurs à prix subventionné                                                 | 0         | 250       | 1 848          | 1 362          |
| Nombre de bassins de collecte et de puits maraîchers                                                                                                 | 161       | 125       | 2 271          | 3 719          |
| Nombre de motopompes mises à la disposition des producteurs à prix subventionné                                                                      | 569       | 107       | 1 569          | 957            |
| <b>Intrants et équipements agricoles</b>                                                                                                             |           |           |                |                |
| Nombre de tricycles motorisés mis à la disposition des producteurs à prix subventionné                                                               | 0         | 47        | 184            | 99             |
| Quantité d'engrais subventionnés mis à la disposition des producteurs (en tonne)                                                                     | 25 025    | 34 844    | 96 352         | 115 437        |
| Quantité de semences subventionnées mises à la disposition des producteurs (en tonne)                                                                | 12 767    | 10 114    | 36 173         | 31 801         |
| Nombre d'équipements mis à la disposition des producteurs                                                                                            | 9 489     | 5 466     | 73 175         | 68 745         |
| Proportion des superficies attaquées traitées (%)                                                                                                    | 72        | 100       | 66             | 100            |
| <b>Encadrement des producteurs</b>                                                                                                                   |           |           |                |                |
| Nombre total d'Organisations des professionnels agricoles (OPA) appuyées par niveau de structuration                                                 | 672       | 375       | 1 619          | 1 125          |
| Nombre d'acteurs sensibilisés aux techniques améliorées de cueillette, de stockage, de conservation, de conditionnement et de transformation de PFNL | 12 472    | 5 000     | 39 520         | 17 000         |
| Nombre de personnes formées aux thématiques diverses en lien avec les PFNL                                                                           | 2667      | 2900      | 11935          | 8100           |

**Source** : A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

227. Les données du **Tableau 58** révèlent le fait que la performance dans la livraison des produits attendus relatifs à l'augmentation de la production végétale a été très appréciable, en particulier, concernant la mise à disposition des producteurs, des intrants, des équipements

et kits d'irrigation et en termes d'encadrement. Les produits attendus y relatifs ont en effet, excédé les cibles fixées pour l'année 2020, ou même pour la période 2016-2020.

228. Toutefois, les cibles en matière d'aménagement agricole n'ont pu être atteintes, en raison de la poursuite des aménagements des bas-fonds et périmètres tels que ceux de Dangoumana, Sono-Kouri, Bissan et Niofila-Douna.
229. De même, l'exécution non encore achevée des projets structurants visant l'amélioration de la mécanisation et de la fertilisation agricole fait partie des explications de l'accroissement mesurée de la production et de la productivité agricoles. Il s'agit des projets : (i) de Centrale d'approvisionnement des intrants et matériels agricoles (CAIMA) dont le conseil d'administration a été installé officiellement dans ses fonctions le 13 octobre 2020; le fonctionnement de ce projet n'est pas encore effectif pour les producteurs ; (ii) d'unité de montage de tracteurs et motoculteurs, dont les travaux de construction ont débuté ; (iii) d'unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel, dont les travaux de construction ont commencé. Les niveaux d'exécution desdits projets figurent dans le tableau de bord de la performance annexé au présent rapport. En outre, l'incidence notable des attaques des chenilles légionnaires d'automne et des oiseaux granivores a constitué des aléas importants qui ont impacté la production agricole.
230. En ce qui concerne la *production animale et halieutique*, les actions publiques au cours des 5 ans de mise en œuvre du PNDES ont comme effets de porter la couverture des besoins alimentaires du cheptel au-delà de la cible fixée en 2020. Pour ce qui est des deux autres indicateurs d'effet de l'action, à savoir, le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle et la quantité de poissons produite, ils ont été portés au niveau de leur cible respective (Tableau 59).

**Tableau 59** : Situation des indicateurs d'effet sur la production animale et halieutique

| Indicateur                                                      | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel (%)      | 69           | 61            | 62,03         | 115           | 95            | 107           | 80            |
| Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle (%) | 40           | 51            | 52            | 53            | 53,7          | 72,24         | 70            |
| Quantité de poissons produite (Tonne)                           | 20 000       | 20 950        | 22 070        | 27 700        | 28 365        | 29 752        | 30 000        |

**Source** : A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

231. L'amélioration des trois indicateurs d'effet de l'action en matière de production animale et halieutique est liée au niveau globalement satisfaisant des produits livrés en matière au cours de la période 2016-2020. En effet, le **Tableau 60** montre que les cibles de réalisation des produits attendus ont été nettement atteintes pour ce qui est des aménagements pastoraux, des petits équipements de production, de la production halieutique et de la fourniture des intrants autres que les vaccins. La performance en termes d'approvisionnement des acteurs en alevins s'est-elle, également, située en retrait par rapport aux ambitions fixées, en la matière, en 2020 et durant toute la période 2016-2020.

**Tableau 60** : Situation des indicateurs de produits sur la production animale et halieutique

| Indicateur                                                                              | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Cible<br>2016-2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| <b>Produits relatifs à la production animale</b>                                        |               |               |                    |                    |
| Superficie d'espaces pastoraux nouvellement créés et aménagés (ha)                      | 39672         | 5 000         | 263 044            | 85 000             |
| Superficie totale des espaces pastoraux aménagés (ha)                                   | 1 075 188     | 1 147 839     | 1 075 188          | 1 035 641          |
| Nombre de parcs de vaccination                                                          | 148           | 65            | 659                | 413                |
| Quantité de SPAI subventionnés mis à la disposition des producteurs (Tonne)             | 10 414, 75    | 22 000        | 160 935,75         | 95 000             |
| Quantité totale de semences fourragères subventionnées (Tonne)                          | 326           | 25 000        | 26 352             | 25 687             |
| Nombre de vaches gestantes après insémination                                           | 69            | 2 500         | 5 743              | 5 498              |
| Nombre de producteurs formés                                                            | 42            | 60            | 584                | 120                |
| Nombre de kits de production et de récolte de miel mis à la disposition des producteurs | 200           | 67            | 402                | 67                 |
| Nombre d'équipements mis à la disposition des producteurs                               | 86            | 1 000         | 12 556             | 5 280              |
| Nombre de producteurs formés aux filières animales                                      | 4 112         | 1 950         | 95 291             | 36 331             |
| Nombre de volailles vaccinées contre la MNC                                             | 36 418 749    | 35 289 180    | 129 854 992        | 152 922 629        |
| Nombre de têtes de bovins vaccinés contre la PPCB                                       | 2 884 954     | 6 091 310     | 20 157 593         | 27 436 565         |
| Nombre de têtes de petits ruminants vaccinés contre la PPR                              | 2 884 954     | 7 054 556     | 13 645 446         | 20 929 072         |
| <b>Produits relatifs à la production halieutique</b>                                    |               |               |                    |                    |
| Quantité d'aliment pour poisson subventionné (tonne)                                    | 300           | 30            | 670                | 177                |
| Cumul des étangs mis en place                                                           | 700           | 370           | 700                | 370                |
| Quantité d'alevins produits                                                             | 10 091 000    | 14 000 000    | 47 944 000         | 50 000 000         |

**Source** : A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

232. La contreperformance en matière de vaccination résulte principalement, de l'insuffisance du matériel logistique pour le bon déroulement des campagnes de vaccination.
233. Enfin, concernant les deux (02) investissements structurants identifiés afin d'accroître fortement la production animale et halieutique, à travers l'amélioration de la santé, en fin 2020, tous les deux investissements se trouvent au stade des études préparatoires. Les études de faisabilité de la Centrale d'achat de médicaments vétérinaires (CAMVET) ont été actualisées en 2019 sur financement du PADEL-B. Quant au projet de création de l'Unité de production de vaccins pour animaux au Laboratoire national d'élevage de Ouagadougou, en raison des contraintes financières, il demeure au stade des termes de référence pour la réalisation des études de faisabilité.

234. Pour ce qui est de la **production et de l'exploitation durable des forêts et de la faune**, en raison de l'insécurité dans les zones de chasse depuis l'année 2019, ni la production de viande sauvage, ni par réalisation de Zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) n'a pu se poursuivre. Ainsi, la quantité de viande sauvage produite cumulée au cours de la période 2016-2018 s'élève à 241,61 tonnes et le nombre cumulé de ZOVIC est maintenu à 104 pour une cible de 100 en 2020.
235. En matière de **sécurisation foncière**, les actions menées ont permis de porter la proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes de 4,9% en 2015 à 57,76% en 2020, pour une cible fixée à 45%. Les actions publiques ont permis de porter cette proportion au-delà de la cible à 57,76%. Cette performance reluisante a permis la formalisation et la protection des investissements agricoles au profit des producteurs.
236. Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des principaux produits réalisés tant en 2020 qu'au cours de la période 2016-2020 en vue d'améliorer la sécurisation foncière. Il apparaît que les efforts en matière de formation des producteurs sur le foncier rural ont excédé la cible attendue. En revanche, qu'il s'agisse du nombre de communes ayant mis en place les SFR ou du nombre d'actes de possession foncière délivrés, la performance se situe en retrait par rapport aux cibles fixées.

**Tableau 61** : Situation des produits liés à la sécurisation foncière

| Indicateur                                     | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Cible<br>2016-2020 |
|------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Nombre d'actes de possession foncière délivrés | 860           | 5 000         | 6 603              | 24 235             |
| Nombre de producteurs formés au foncier rural  | 13 096        | 2 500         | 27 875             | 10 963             |
| Nombre de communes ayant mis en place les SFR  | 64            | 11            | 201                | 289                |

**Source** : A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD-PASP

237. La marge substantielle de progrès en matière de livraison d'actes de possession foncière s'explique en partie, de la création non encore aboutie de l'Agence nationale des terres rurales (ANTR). Le dossier de création de cette structure est toujours en cours d'instruction au MINEFID avant son adoption par le Conseil des ministres.
238. En ce qui est de la **commercialisation des produits ASPHF et l'approvisionnement de l'agro-industrie**, les actions menées par l'Etat et ses partenaires ont permis d'atteindre les cibles des deux (02) indicateurs d'effets retenus.
239. Ainsi en 2020, comme il peut être constaté dans le **Tableau 62**, la commercialisation des produits ASPHF et l'approvisionnement de l'agro-industrie ont connu une avancée considérable. Le taux de commercialisation des produits agricoles, produits de rente y compris, a été porté à 37% en 2020 pour une cible de 37,5%, contre 25% en 2015. Quant au taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie, il a été porté à 58,7% en 2020, pour une cible de 50% et une réalisation de seulement 11% en 2017.

**Tableau 62** : Situation des indicateurs d'effet sur la commercialisation des produits agricoles (en %)

| Indicateur                                                                     | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente) | 25           | 22            | 23            | 27            | 25            | 37            | 37,5          |
| Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie (%)            | ND           | ND            | 11            | 19            | 22            | 58,7          | 50            |

**Source** : A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

240. L'amélioration rapide des profils des deux indicateurs mentionnés dans le Tableau 62 résulte quelque part, de l'avènement de la Covid-19 qui a contraint les acteurs à se rabattre sur les produits nationaux. Sur un plan stratégique, elle découle du bon niveau de réalisation des produits attendus tels que l'organisation de journées promotionnelles, la mise à disposition des acteurs d'équipements de transformation agroalimentaire, l'accompagnement des acteurs des filières de PFNL pour participer à des journées promotionnelles et la construction de nombreux marchés de bétail. Le Tableau 63 fournit les réalisations des produits attendus ainsi mentionnés au regard des cibles fixées pour 2020, respectivement 2016-2020.
241. Le tableau en question met toutefois en exergue, des difficultés de réalisation au cours de la période 2016-2020, de certains des livrables. Il s'agit notamment, de la mise en place des unités de transformation agricole dont 12 sur 43 ont été réalisées, de la mise en place des comptoirs d'achat dont seulement 8 sur 17 attendus ont pu être créés et de la construction d'infrastructures de construction et de conservation.
242. Outre ces produits attendus pour lesquels, la performance doit être améliorée, par suite des contraintes financières, il y a la réalisation des deux investissements structurants identifiés comme devant renforcer la commercialisation des produits ASPHF et l'alimentation de l'agro-industrie. Il s'agit de la construction d'un laboratoire d'analyse des produits agroalimentaires dont les travaux sont en arrêt pour insuffisance de ressources et de la construction et de l'équipement de 5 abattoirs modernes dont seulement celui de Kaya est livré.

**Tableau 63** : Situation des produits en lien avec la transformation des ASPHF

| Indicateur                                                                                    | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Cible<br>2016-2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Nombre de comptoirs d'achat ou autres infrastructures marchandes similaires mises en place    | 3             | 5             | 8                  | 17                 |
| Nombre de normes de qualité de produits agricoles                                             | -             | 0             | 4                  | 4                  |
| Nombre de journées promotionnelles et/ou manifestations commerciales organisées               | 8             | 30            | 113                | 110                |
| Nombre d'infrastructures de stockage et de conservation construites                           | 3             | 18            | 184                | 225                |
| Nombre d'acteurs formés aux techniques et aux normes de transformation des produits agricoles |               | 1 280         | 697                | 1 580              |
| Nombre d'équipements de transformation mis à la disposition des acteurs à prix subventionné   | -             | 30            | 53                 | 54                 |

| Indicateur                                                                                          | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Cible<br>2016-2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Nombre d'unités de transformation des produits agricoles créées                                     | -             | 10            | 12                 | 43                 |
| Nombre de normes sur les produits animaux élaborées                                                 | 10            | 9             | 21                 | 21                 |
| Nombre de marchés de bétail fonctionnels                                                            | 21            | 21            | 21                 | 21                 |
| Nombre d'acteurs des filières PFNL accompagnés pour leur participation aux journées promotionnelles | 60            | 80            | 238                | 250                |

**Source :** A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

243. Enfin, à travers l'effet attendu 3.1.1, l'action publique visait à renforcer la **contribution du secteur primaire** à l'emploi décent, par la création en 2020, de 110 mille emplois agricoles et l'augmentation de la productivité de l'emploi du secteur primaire de 357 mille en 2015 à 535 mille en 2020 (**Tableau 64**). A travers ce tableau, il apparaît que la cible de création d'emplois dans le secteur est atteinte dès 2018 et que malgré les progrès enregistrés, les efforts doivent se poursuivre pour aligner la productivité de l'emploi dans ce secteur à sa cible. Par ailleurs, la situation sécuritaire a pu affecter la contribution du secteur primaire à l'emploi décent.

**Tableau 64 :** Indicateurs d'effets relatifs à la contribution du secteur primaire à l'emploi décent

| Indicateur                                                         | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers de FCFA) | 357          | 375           | 379           | 394           | 394           | 413           | 535           |
| Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire                    | 39 000       | 44 313        | 46 240        | 117 758       | 120 294       | ND            | 110 000       |

**Source :** A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

244. En 2020, les collectivités territoriales ont mobilisé et engagé 2 496 657 712 FCFA d'investissement dans le développement de la production agro-sylvo-pastorale (**Tableau 65**). L'investissement en question a porté essentiellement sur les appuis à l'intensification de la production animale et maraîchère ainsi qu'à la santé animale.

**Tableau 65 :** Situation des investissements des collectivités territoriales en lien avec le développement de la production agro-sylvo-pastorale en 2020

| Intitulé                                     | Situation | Coût<br>(millions de<br>FCFA) | Taux<br>d'exécution<br>physique (en<br>) | Taux<br>d'exécution<br>financière<br>(en %) |
|----------------------------------------------|-----------|-------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Aménager des bas-fonds (en ha)               | 90        | 104,52                        | 77,59                                    | 57,92                                       |
| Construire des magasins de stockage des SPAI | 29        | 482,26                        | 55,77                                    | 74,19                                       |
| Acquérir des outils agricoles                | 104       | 138,51                        | 94,55                                    | 67,15                                       |
| Construire des parcs de vaccination          | 75        | 541,81                        | 72,82                                    | 75,51                                       |
| Réhabiliter les parcs de vaccination         | 2         | 3,37                          | 100,                                     | 94,18                                       |
| Réaliser des boulis pastoraux                | 38        | 331,66                        | 79,17                                    | 85,72                                       |
| Réaliser des forages pastoraux               | 96        | 748,39                        | 60,38                                    | 69,57                                       |
| Réhabiliter les forages pastoraux            | 12        | 21,05                         | 70,59                                    | 45,70                                       |
| Réaliser les puits pastoraux                 | 10        | 68,91                         | 58,82                                    | 79,82                                       |

| Intitulé                      | Situation | Coût<br>(millions de<br>FCFA) | Taux<br>d'exécution<br>physique (en<br>%) | Taux<br>d'exécution<br>financière<br>(en %) |
|-------------------------------|-----------|-------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Réaliser les puits maraîchers | 15        | 51,18                         | 100                                       | 98,87                                       |
| Créer des zones de pâturage   | 1         | 5,00                          | 100                                       | 99,96                                       |

**Source :** A partir du rapport annuel de performance 2020 des CRD

### II.3.1.2. Effet attendu 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques aux risques est renforcée

245. Renforcer la *résilience des ménages Agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques* (ASPHF) aux risques constitue le second effet attendu de l'objectif stratégique 3.1 du PNDES, à savoir, développer un secteur ASPHF productif et résilient et davantage orienté vers le marché. Les actions menées dans ce sens ont eu pour effets de porter la proportion des ménages agricoles non résilients de 49,2% en 2015 à 41,5% en 2019, puis à 35,2% en 2020, pour une cible fixée en 2020 à 25%. De même, la proportion des ménages vulnérables structurels a été portée de 22,6% en 2016 à 10% en 2019 après une phase de hausse, pour finir par s'établir à 9% en 2020 contre une cible fixée en cette année à 5%. Les évolutions des deux indicateurs d'effets figurent dans le **Tableau 66**, ci-dessous.

**Tableau 66 :** Situation des indicateurs d'effets relatifs au renforcement de la résilience

| Indicateur                                          | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|-----------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Proportion des ménages agricoles non résilients (%) | 49,2         | 45,8          | 42,6          | 42,6          | 41,5          | 35,2          | 25,0          |
| Proportion des ménages vulnérables structurels (%)  | 10<br>(2010) | 47,00         | 17,00         | 13,36         | 10,0          | 8,99          | 5,0           |

**Source :** A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

246. La hausse de la proportion des ménages vulnérables structurels entre 2016 et 2018 est liée à l'apparition au cours de cette période du phénomène des Personnes déplacées internes (PDI), occasionné par le déclenchement des attaques terroristes répétées. Toutefois, l'amélioration en fin de période de mise en œuvre du PNDES du profil des deux indicateurs de l'effet attendu 3.1.2, résulte de la réalisation des produits consignés dans le **Tableau 67**, qu'il s'agisse des boutiques-témoins ouvertes, dont le nombre excède la cible fixée, du stock effectif du SNS dont le niveau excède la cible, ou encore du nombre de personnes bénéficiaires de cash.
247. Enfin, en termes de réforme, malgré la signature d'une convention-cadre entre la MAMDA (Société d'assurance au Maroc), le MAAH et la SONAR pour la mise en place d'un mécanisme de gestion des risques agricoles et alimentaires au profit des ménages ruraux, le développement de cette assurance agricole attendue tarde toujours de prendre son envol.

**Tableau 67** : Produits relatifs au renforcement de la résilience des ménages agricoles

| Indicateur                                                                                   | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Cible<br>2016-2020 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Nombre de boutiques- témoins ouvertes pour la vente des vivres à prix social                 | 150           | 118           | 878                | 798                |
| Nombre de personnes bénéficiaires de cash distribué en millions                              | 0,55          | 0,292         | 1,53               | 3,22               |
| Niveau effectif du SNS (milliers de tonnes)                                                  | 57,97         | 50,00         |                    |                    |
| Proportion des ménages vulnérables touchés par les interventions d'appui à la production (%) | 8,5           | 70            | -                  | -                  |
| Niveau effectif du stock d'intervention (SI) en milliers de tonnes                           | 7,45          | 20,00         | -                  | -                  |

**Source** : A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

### II.3.1.3. Synthèse et enseignements portant sur le développement d'un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché

248. *Dans le but de rendre plus productif, résilient et davantage orienté vers le marché le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique , les grands acquis accumulés par l'action publique au cours de l'année 2020 se résument en : (i) l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel qui a été porté à 107% pour une cible de 80% ; (ii) l'accroissement du taux de vaccination contre la MNC qui est passé de 53,7% en 2019 à 72% en 2020 pour une cible prévue à 70% ; (iii) l'amélioration du taux de commercialisation des produits agricoles et de renforcement de l'approvisionnement de l'agro-industrie ainsi que la hausse des proportions des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes qui sont passées de 39% en 2019 à 57,76% en 2020 pour une cible fixée à 45%.*
249. *Outre ces progrès annoncés, on note aussi le renforcement des capacités de résilience des ménages ASPHF aux risques à travers les interventions d'appui à la production, l'amélioration de la production halieutique qui contribue au développement du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique.*
250. *Toutefois, des défis sont à relever en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de développement des productions irriguées et de sécurisation foncière. En effet, le taux de couverture des besoins céréaliers estimé à 104%, reste en deçà de la cible de 140% ; aussi la part de la production irriguée dans la production céréalière n'a pas atteint la cible attendue (11,5% en 2020 pour une cible de 25%). Cette faible performance dans la production végétale peut s'expliquer par l'arrivée tardive des pluies, la situation sécuritaire difficile dans certaines zones et la non -atteinte des cibles en matière de réalisation des aménagements.*

### II.3.2. Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

251. La performance réalisée en matière de développement industriel et artisanal dans la perspective de génération des emplois décents (OS 3.2 du PNDES) est présentée ci-après, suivant les 3 effets attendus de l'OS 3.2.

#### II.3.2.1. Effet attendu 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations

252. Le bilan des progrès enregistrés dans la concrétisation de l'effet attendu 3.2.1 est consigné dans le Tableau 68 ci-après où, malgré les efforts de renforcement de l'industrie et de l'artisanat, seul l'indicateur de la part de la valeur ajoutée du secteur secondaire dans le PIB a excédé sa cible de 22,4% fixée pour 2020.
253. Toutefois, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB a maintenu sa tendance baissière depuis 2016 passant de 6,6% à 3,2% en 2020 pour une cible de 12%. Quant aux indicateurs en lien avec la transformation des produits agricoles, le nombre d'emplois formels créés par l'industrie et le taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat n'ont pu être renseignés.

**Tableau 68 :** Indicateurs de l'effet attendu 3.2.1

| Indicateur                                                             | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal<br>2020 | Cible.<br>2020 |
|------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| Part du secteur secondaire dans le PIB en %                            | 20,1         | 20,80         | 21,40         | 19,7          | 20,53         | 24,1         | 22,4           |
| Part de l'industrie manufacturière dans le PIB (%)                     | 6,6          | 6,60          | 5,60          | 4,02          | 4,11          | 3,2          | 12             |
| Taux de transformation des produits agricoles (%)                      | 12           | ND            | ND            | ND            | ND            | ND           | 25             |
| Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an | 2200         | ND            | ND            | ND            | ND            | ND           | 3°600          |
| Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat (%)     | ND           | ND            | ND            | ND            | ND            | ND           | 25             |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2019 du CSD TIA

254. La performance contrastée en matière de dynamisation de l'industrie et de l'artisanat s'explique par la situation d'exécution des investissements structurants et des réformes prévues.
255. Ainsi, pour ce qui est de la **dynamisation de l'industrie**, mis à part l'achèvement de la construction de l'usine d'égrainage du coton biologique de Koudougou, et les aménagements effectués dans les zones industrielles de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou, la plupart des projets de mise en place d'industries de transformation industrielle et artisanale initiés, n'ont pas encore atteint le stade de production. Il s'agit du projet A STAR TEXTILE Burkina avec unités à Ouagadougou, Koudougou et Bobo-Dioulasso, du projet de transformation de la filature classique du Sahel en pôle industriel textile, du projet de transformation de la

tomate sur les sites de Ouahigouya, de Gourcy et de Yako, du projet d'usine de filature du coton de Koudougou et de la réouverture de l'Usine Faso Fani, du projet de création de zones industrielles dans les 13 régions du pays, etc. La situation individuelle d'exécution desdits projets figure dans le tableau de bord de la performance, annexé au présent rapport.

256. On note toutefois, des progrès en termes d'incubation des entreprises, dont 80 ont pu être incubées par l'AFP/PME au cours de la période 2016-2020. De même, 5,56 milliards FCFA ont été octroyés par l'AFP/PME aux PME au cours de la période sous revue dont 3,8 milliards FCFA en 2020 pour une cible de 2,95 milliards FCFA. Par ailleurs, 14 entreprises en difficulté ont pu être accompagnées par le Programme de restructuration des entreprises en difficulté (PRED) dont 03 en 2020 pour une cible de 02 entreprises.
257. En matière de **promotion de l'artisanat**, les interventions au cours de l'année 2020 ont visé le renforcement de sa productivité, sa structuration et l'accès au marché des produits artisanaux. A ce titre, les performances atteintes dans l'exécution des investissements structurants du sous-secteur sont diverses. Mis à part la construction et l'opérationnalisation dès la fin 2019 du Village artisanal de Kaya, les progrès sont à renforcer pour ce qui est des investissements tels que la construction des phases 2 et 3 du Village artisanal de Bobo-Dioulasso et la mise en place du Centre national de transformation artisanale du coton sous financement de la Coopération italienne dont le lancement a eu lieu courant 2020.
258. Concernant les réformes du cadre réglementaire et législatif, sur les 4 textes d'application du code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA, seul un a été adopté. La situation individuelle d'exécution des investissements structurants et des réformes stratégiques figure dans le tableau de bord annexé au présent rapport de performance.
259. En outre, des actions de structure visant le renforcement de l'activité de l'artisanat ont été menées avec des niveaux moyens de réalisation indiqués dans le tableau ci-après.

**Tableau 69** : Situation d'exécution des produits visant le renforcement de l'activité de l'artisanat

| Indicateurs de produits                                                             | Réal.<br>2019 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|
| Nombre de conventions de partenariat signées pour la transformation locale du coton | 0             | 2             | 0             | 0                  |
| Nombre cumulé de métiers à tisser attribués aux artisans et associations            | 650           | 1 420         | 1 420         | 2 070              |
| Nombre d'œuvres éditées                                                             | 160           | 190           | 162           | 322                |
| Nombre de jeunes formés                                                             | 10            | 10            | 00            | 10                 |
| Nombre d'artistes du domaine des arts formés                                        | 00            | 50            | 400           | 410                |

260. La mobilisation des ressources financières reste la principale difficulté pour achever les investissements prioritaires notamment le VAB et le Centre de référence des métiers de l'artisanat dont l'étude de faisabilité a été réalisée depuis 2017.

### II.3.2.2. Effet attendu 3.2.2 : la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie est améliorée

261. En matière de développement des industries culturelles, touristiques et sportives, l'ambition en 2020 était de porter (i) la part de l'industrie touristique dans le PIB à 8% ; (ii) la part des

industries culturelles dans le PIB à 6% ; (iii) le taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques à 7% ; (iv) le taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB à 10% et (v) le nombre de centres de sports et de loisirs de proximité réalisés à 26.

262. Même si l'indisponibilité des données ne permet pas d'apprécier la contribution des trois industries à la production et à l'emploi, l'étude Baseline des indicateurs de l'industrie culturelle en 2020 montre que la part de cette industrie dans le PIB était de 5,23% en 2017, soit quasiment, la valeur ciblée. En outre, en matière de sport et loisirs, une autre étude a permis de situer la part contributive du sport à l'économie nationale en 2019 à 0,53% du PIB. Les efforts de promotion des industries culturelles, touristiques et sportives peuvent également s'apprécier à l'aune des produits livrés par domaine et ce, malgré le contexte sécuritaire et sanitaire très difficile.
263. Ainsi, concernant la performance des **industries culturelles et touristiques**, les principaux produits livrés en 2020 et au cours de la période 2016-2020 sont consignés dans le **Tableau 70**. Il y apparaît que des acquis significatifs ont été enregistrés et concernent notamment le financement des projets culturels, l'accompagnement des porteurs de projets touristiques, la sensibilisation/formation des acteurs sur la réglementation dans les domaines des arts et des mécanismes de financement, la réhabilitation de campements, relais et réceptifs touristiques où les cibles ont été au moins atteintes. En revanche, des produits majeurs, en particulier ceux relatifs au financement des projets touristiques par le FDCT, la réalisation des aménagements touristiques à Karfiguela et Loropéni ainsi que l'opérationnalisation de la plateforme de diffusion et de commercialisation de produits culturels affichent des niveaux de réalisation en retrait par rapport aux cibles annuelles.

**Tableau 70** : Quelques produits réalisés dans le domaine des industries culturelles et touristiques

| Indicateur                                                                                               | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Cible<br>2016-2020 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Nombre de projets culturels structurants soutenus                                                        | 58            | 38            | 163                | 147                |
| Nombre d'entrepreneurs sensibilisés à la réglementation dans le domaine des arts                         | 85            | 30            | 273                | 169                |
| Nombre d'acteurs privés formés (arts plastiques et appliqués et arts de la scène)                        | 0             | 15            | 15                 | 75                 |
| Nombre de professionnels formés aux métiers de cinéma et de l'audiovisuel                                | 74            | 159           | 207                | 252                |
| Nombre de films produits                                                                                 | 33            | 58            | 114                | 93                 |
| Nombre d'entrepreneurs culturels outillés sur les mécanismes de financement                              | 111           | 35            | 202                | 90                 |
| Nombre de responsables d'entreprises culturelles formelles formés                                        | 0             | 75            | 60                 | 135                |
| Niveau d'opérationnalisation de la plateforme de diffusion et de commercialisation de produits culturels | 5             | 85            | 20                 | 100                |
| Niveau d'opérationnalisation du mécanisme de la billetterie nationale                                    | 35            | 100           | 40                 | 100                |
| Niveau d'opérationnalisation du marché des arts de la SNC                                                | 0             | 50            | 66,66              | 100                |

| Indicateur                                                                       | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Cible<br>2016-2020 |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Nombre d'entreprises touristiques appuyées financièrement par le FDCT            | 4             | 22            | 45                 | 75                 |
| Taux de réalisation des aménagements prévus (Karfiguela)                         | 42,1          | 100           | 42,1               | 100                |
| Nombre de pistes réalisées (Loropeni)                                            | 0             | 1             | 0                  | 1                  |
| Nombre de panneaux (signalisation touristique) implantés dans la zone de l'Ouest | 0             | 110           | 0                  | 430                |
| Nombre de campements, relais et réceptifs touristiques réhabilités               | 1             | 1             | 1                  | 5                  |
| Nombre d'acteurs touristiques sensibilisés aux opportunités d'affaires           | 257           | 530           | 492                | 585                |
| Nombre d'entreprises touristiques régularisées                                   | 54            | 60            | 94                 | 160                |
| Nombre de porteurs de projets de création d'entreprises touristiques accompagnés | 25            | 15            | 40                 | 25                 |

**Source :** Rapport annuel de performance 2020, CSD CSL

264. Appréciée à l'aune des cibles de réalisations des produits attendus, la performance atteinte en matière de **sauvegarde du patrimoine culturel et de promotion de la consommation des biens culturels et touristiques** a été appréciable en matière de classement de sites dans le patrimoine culturel national, d'intégration d'éléments dans les registres d'inventaire du patrimoine culturel immatériel et de restructuration des musées. En revanche, les produits relatifs à la relecture du cadre juridique de la protection du patrimoine culturel et à la sensibilisation des élèves à la fréquentation des musées, entre autres, n'ont pas connu de réalisation au cours de l'année 2020 (**Tableau 71**).

**Tableau 71 :** Situation de réalisation des produits relatifs à la sauvegarde du patrimoine culturel et touristique et de promotion des biens culturels et touristiques

| Indicateur                                                                                                                  | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Cible<br>2016-2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Nombre d'élèves sensibilisés à la fréquentation des musées                                                                  | 0             | 5 000         | 0                  | 5000               |
| Nombre de visiteurs attendus durant les expositions muséales                                                                | 31 379        | 40 000        | 147 713            | 102 050            |
| Nombre de biens inscrits dans les registres d'inventaire                                                                    | 23 675        | 32 000        | 23 675             | 32 000             |
| Nombre de musées structurés                                                                                                 | 7             | 7             | 7                  | 7                  |
| Nombre de sites du patrimoine culturel classés                                                                              | 94            | 89            | 94                 | 89                 |
| Nombre d'éléments intégrés à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel                                                 | 120           | 120           | 120                | 120                |
| Nombre de textes juridiques relus et adoptés                                                                                | 0             | 9             | 0                  | 9                  |
| Nombre de visiteurs enregistrés lors des festivals de promotion culturelle (RECREATRALES, Ciné droit libre, FITMO, FESTIMA) | 55 500        | 17 500        | 55 500             | 17 500             |
| Nombre de formateurs des enseignants formés                                                                                 | 277           | 300           | 998                | 1150               |
| Nombre de classes appliquant le programme d'enseignement artistique                                                         | 176           | 220           | 220                | 396                |
| Nombre d'ouvrages acquis                                                                                                    | 6 723         | 10 000        | 26 781             | 28 000             |

**Source :** Rapport annuel de performance 2020, CSD CSL

265. En matière de sport et de loisir, si les produits relatifs aux infrastructures sportives modernes, à la création d'entreprises sportives, à la promotion de jeunes talents sportifs et aux sessions de formation technique ont été réalisés au-dessus des cibles annuelles 2020, il reste que les contraintes financières n'ont toutefois pas permis la réalisation des Centres de sport et de loisirs de proximité (CSLP) et la dotation des structures éducatives en infrastructures sportives (**Tableau 72**).

**Tableau 72** : Quelques produits réalisés dans les domaines des sports et des loisirs

| Indicateur de produits                                                            | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Cible<br>2016-2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| <b>Nombre d'infrastructures modernes construites</b>                              | 17            | 5             | 23                 | 18                 |
| <b>Nombre de Centres de sport et de loisirs de proximité (CSLP) construits</b>    | 0             | 8             | 2                  | 23                 |
| Nombre d'entreprises de sports existantes                                         | 34            | 15            | 56                 | 37                 |
| Nombre de jeunes talents sportifs promus                                          | 554           | 64            | 669                | 155                |
| <b>Nombre de structures éducatives dotées en infrastructures sportives</b>        | 0             | 60            | 45                 | 135                |
| <b>Nombre de structures éducatives dotées en matériel de sports et de culture</b> | 55            | 71            | 173                | 166                |
| <b>Nombre de sessions de formation technique réalisées en sport</b>               | 41            | 40            | 149                | 105                |
| <b>Nombre de sessions de formation technique réalisées en loisir</b>              | 8             | 3             | 11                 | 7                  |

**Source** : Rapport annuel de performance 2020, CSD CSL

266. Au 31 décembre 2020, la contribution des collectivités territoriales s'est traduite par la réalisation d'investissements d'appui au développement des industries culturelles et touristiques pour un montant de 995 031 657 FCFA sur une prévision de 1 711 402 167 FCFA correspondant à un taux de réalisation de 58,1%. Ces réalisations concernent la construction ou réhabilitation d'établissements touristiques d'hébergement, de sites touristiques, la réhabilitation de musées, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

**Tableau 73**: Réalisations des collectivités territoriales en matière de culture, de tourisme et de sport

| Réformes stratégiques / Investissements structurants<br>Indicateurs   | Bilan<br>physique |       | Bilan financier |        |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------|-----------------|--------|
|                                                                       | Prév.             | Réal. | Prév.           | Réal.  |
| <b>Nombre de terrains de sport aménagés</b>                           | 27                | 20    | 144,96          | 108,36 |
| <b>Nombre de sites touristiques aménagés</b>                          | 3                 | 3     | 18,40           | 18,34  |
| <b>Nombre d'établissements touristiques et d'hébergement créés</b>    | 34                | 29    | 401,97          | 247,59 |
| <b>Nombre de maisons de jeunes et de la culture construites</b>       | 22                | 8     | 1 090,06        | 572,25 |
| <b>Nombre de maisons de jeunes et de la culture réhabilitées</b>      | 6                 | 6     | 35,50           | 30,09  |
| <b>Nombre d'établissements touristiques d'hébergement réhabilités</b> | 0                 | 0     | 0,00            | 0,00   |
| <b>Nombre de musées réalisés</b>                                      | 1                 | 1     | 20,52           | 18,41  |
| <b>TOTAL</b>                                                          |                   |       | 1 711,40        | 995,03 |

Source : Rapports de performance 2020 des CRD.

### II.3.2.3. Effet attendu 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru

267. Les progrès en termes d'effet de l'action visant l'accroissement de l'impact du secteur minier sur l'économie nationale figurent dans le tableau ci-après. Mis à part le montant moyen des investissements locaux réalisés par l'industrie minière et la proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières, l'ensemble des indicateurs d'effet ont atteint en fin 2020, leur cible.

**Tableau 74** : Indicateurs de l'effet attendu 3.2.3

| Indicateur                                                                                      | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020     | Cible<br>2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|
| Part des industries extractives dans le PIB(en %)                                               | 7,9          | 8,3           | 11,4          | 12,4          | 10,4          | 15,0 <sup>7</sup> | 10,2          |
| Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières (en %) | <14          | 15,5          | nd            | nd            | 20            | nd                | 25            |
| Montant moyen des investissements locaux réalisés par l'industrie minière (en milliards FCFA)   | 2,00         | 2,7           | 6             | 6,76          | 4,50          | 4,76              | 5             |
| Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier                               | <10000       | 26 784        | 32 058        | 43 606        | 51 631        | nd                | 20 000        |

**Source** : A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD TIA

268. La performance atteinte en matière d'amélioration de l'impact du secteur minier sur l'économie est liée à l'accroissement d'une part, du nombre de mines industrielles en production de 10 mines dont 9 d'or et 01 de zinc en 2016 à 16 mines en 2020 dont 15 d'or et 01 de zinc après avoir même atteint 17 mines au début de l'année 2020. D'autre part, elle résulte aussi de la mise en œuvre des réformes stratégiques importantes prévues dans le sous-secteur. Il s'agit notamment, de l'opérationnalisation du Fonds minier de développement local (FMDL), à partir de 2018, du Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines, depuis 2016, du Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés et enfin, du Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation.
269. Outre l'avancée significative enregistrée en termes d'opérationnalisation des différents fonds miniers qui a permis leur abondement effectif et la mise à disposition des acteurs, des ressources desdits fonds, au total, 30 textes d'application du code minier de 2015 ont été adoptés sur un total de 35 textes dont 8 textes sur 8 adoptés en 2020.
270. Par ailleurs, la modernisation du cadastre minier, l'opérationnalisation de l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisés ainsi que l'élaboration et l'adoption réussies en 2020 de la Stratégie nationale du contenu local minier ont été d'un grand atout pour l'atteinte de la performance du sous-secteur. Toutefois, la performance dans la mise en œuvre des autres réformes et actions a été en général en deçà des objectifs respectifs fixés. Il s'agit en particulier de la performance dans la mise en place

<sup>7</sup> DGEP, 2021, Calcul sur la nouvelle base de l'IAP

de l'unité de sidérurgie pour la transformation du manganèse et de l'élaboration du code pétrolier (cf. tableau de bord annexé au présent rapport de performance).

#### II.3.2.4. Synthèse et enseignements pour le développement d'un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

271. *En matière de **développement industriel et artisanal**, l'acquis notable reste le renforcement de la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB atteignant 24,1% en 2020 pour une cible établie à 22,4% et contre 20,53% en 2019. L'expansion de l'industrie extractive dont la valeur ajoutée s'est accrue d'année en année (15% du PIB en 2020 pour une cible fixée à 10,2% contre 10,4% en 2019) explique principalement la bonne orientation du secteur secondaire. Par contre, malgré l'achèvement de l'usine d'égrenage de coton biologique à Koudougou, les interventions de soutien aux entreprises en difficulté, l'achèvement des travaux d'aménagement des zones industrielles notamment celles de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, la part de l'activité de manufacture est en constante diminution, passant de 6,6% en 2016 à 4,11% en 2019 puis à 3,2% 2020 pour une cible fixée à 12%.*
272. *Concernant l'artisanat, les acquis engrangés se reflètent à travers l'état de mise en œuvre de produits dont le nombre de métiers à tisser attribués aux artisans et associations avec une réalisation de 100% de la cible et dans une moindre mesure, le renforcement du cadre réglementaire et législatif avec l'adoption d'un texte d'application du code de l'artisanat en 2020 et la poursuite de l'opérationnalisation du Village artisanat de Kaya.*
273. *Les défis persistant à relever pour l'expansion du secteur industriel et artisanal sont l'accélération de la mise en place des unités industrielles en cours d'implantation, l'achèvement et l'opérationnalisation des infrastructures de soutien (zones industrielles, zones franches, etc.) et la poursuite des actions de soutien aux entreprises en difficulté sans occulter l'achèvement des investissements clés en soutien à l'expansion de l'artisanat, notamment le CNATAC, le Village artisanal de Bobo-Dioulasso.*
274. *Dans le domaine de la **culture, du tourisme et des sports**, les acquis sont enregistrés au niveau de la réalisation de produits dont les plus notables concernent le soutien financier du fonds de développement culturel et touristique à 58 projets culturels, l'accompagnement de 25 porteurs de projets de création d'entreprises touristiques, la restructuration de 7 musées, la réalisation de 17 infrastructures sportives et la dotation de 55 structures éducatives en matériel de sports et de culture. Cependant, les contraintes financières et la situation sanitaire liée à la COVID -19 ont éprouvé les industries culturelles, touristiques et sportives entraînant le report d'événements majeurs, la baisse des chiffres d'affaires des entreprises touristiques ainsi que les arrivées dans les ETH.*

### II.3.3. Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

275. Le bilan de la mise en œuvre des politiques de promotion du commerce et d'expansion des industries de services se présente comme suit à travers les 02 effets attendus de cet objectif stratégique (OS.3.3).

#### II.3.3.1. Effet attendu 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents

276. Les progrès en termes d'effets des actions entreprises en vue d'impulser la formalisation et la dynamisation du secteur tertiaire sont suivis à travers 8 indicateurs d'effet, parmi lesquels, les données existent pour le suivi régulier des 5 indicateurs du **Tableau 75** ci-dessous. Les données du tableau mettent en évidence, des résultats disparates, mais globalement satisfaisants. L'analyse des indicateurs montre des résultats globalement satisfaisants. En effet, si le taux de formalisation de l'économie, du crédit à l'économie et le taux de bancarisation élargie ont tous excédé leur cible 2020, il en est de même pour la contribution des postes et télécommunications au PIB et pour le taux de croissance en 2020 de la valeur ajoutée des services marchands qui se sont situés en retrait par rapport à leur cible.

**Tableau 75** : Evolution des indicateurs d'effet PNDES 3.3.1

| Intitulé de l'indicateur                                                   | Valeur de référence | Réalizations |      |       |       |      | Cible 2020 |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|------|-------|-------|------|------------|
|                                                                            |                     | 2016         | 2017 | 2018  | 2019  | 2020 |            |
| Contribution des postes et télécommunications au PIB (en %)                | 2,4                 | 2,9          | 3,1  | 3     | 2,5   | 2,4  | 4          |
| Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire(en %) | 20,7                | 24,5         | 20,3 | 20,4  | 17,22 | 16,5 | 15         |
| Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands (en %)      | 6,9                 | 6,6          | 5,2  | 8,1   | 7,27  | 0,8  | 9,0        |
| Taux de crédit à l'économie (en %)                                         | 29                  | 33,3         | 33,0 | 33,9  | 35,3  | 36,4 | 35         |
| Taux élargi de bancarisation (en %)                                        | 30,1                | 40,1         | 44   | 42,28 | 43,42 | ND   | 35         |

**Source** : Rapport annuel de performance 2020 du CSD CSM

277. Les actions majeures qui sous-tendent l'évolution des indicateurs de l'effet attendu 3.3.1 sont résumées dans le tableau ci-dessous par domaine.

**Tableau 76:** Indicateurs de produits dans les domaines du transport, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière, des services financiers et des télécommunications

| Indicateur                                                                                   | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Réal. 2016-2020 | Observations                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|-----------------|----------------------------------------------------|
| <b>Transport, mobilité urbaine et sécurité routière</b>                                      |            |            |            |                 |                                                    |
| Nombre de permis de conduire produits                                                        | 124 434    | 116 000    | 92 531     | 259 643         |                                                    |
| Nombre de cartes grises produites                                                            | 126 966    | 544 000    | 536 932    | 663 898         |                                                    |
| Pourcentage de véhicules poids lourd importés                                                | 89,84      | -          | -          | 89,84           | 690 véhicules sur une cible de 768                 |
| Nombre de bus acquis                                                                         | 65         | 50         | 0          | 125             |                                                    |
| Nombre de lignes de bus supplémentaires ouvertes                                             | 7          | 18         | 4          | 11              |                                                    |
| <b>Services financiers</b>                                                                   |            |            |            |                 |                                                    |
| Nombre de personnes formées à l'éducation financière                                         | 2 155      | 3 100      | 3 731      | 7 681           |                                                    |
| Nombre d'institutions financières mises en place                                             |            | 1          | ND         | 16              | 14 Services financiers décentralisés et 02 banques |
| <b>Services de télécommunication et de communication</b>                                     |            |            |            |                 |                                                    |
| Capacité de la bande passante internationale par abonné (en kbp/seconde/habitant) est accrue | 2,57       | 2,44       | 2,84       | 2,84            |                                                    |
| Capacité de la bande passante internationale du PAV (Gbps)                                   | 5          | 5          | 15         | 22,5            |                                                    |
| Nombre de chaînes de télévision nationales émettant en mode TNT                              | 22         | 20         | 21         | 21              |                                                    |

**Source :** Rapport annuel de performance 2020 du CSD CSM

278. Toutefois, certaines difficultés ont freiné la réalisation de certains investissements. On peut citer : (i) le retard de livraison des modules de cartes grises du projet de modernisation et de sécurisation des titres de transport ; (ii) le retard accusé dans l'opérationnalisation du projet de mobilité du Grand Ouaga ; (iii) l'application partielle du Règlement 14 de l'UEMOA expliquée partiellement par l'inexistence de textes nationaux encadrant les gabarits des véhicules poids lourd de transport de marchandises et (iv) la non- disponibilité du rapport sur l'inclusion financière. En outre, le défi sécuritaire et la pandémie de la COVID-19 ont affecté les progrès dans la réalisation des projets structurants suivants : (i) la pose de la fibre optique ; (ii) les projets de renforcement des transports aérien et ferroviaire en raison de la fermeture des frontières et la lenteur de la reprise du trafic due au renchérissement du coût des billets.
279. Aussi, la non- mise en vigueur de la Convention de concession révisée (CCR) entre les Etats ivoirien et burkinabè et le groupe Bolloré n'a pas permis de réduire le temps de parcours entre Ouagadougou et Abidjan, soit 36 heures.

280. Outre la mise en œuvre des investissements structurants cités, les produits indiqués dans le **Tableau 77** ci-dessous, ont eu un impact positif sur l'atteinte des cibles des indicateurs d'effets précédemment définis.

**Tableau 77** : Autres indicateurs de produits d'effet PNDES 3.3.1

| Indicateur                                                                          | Réal.<br>2019 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Observations                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|------------------------------|
| Nombre de véhicules lourds de transport de marchandises contrôlés                   | 168 513       | 200 000       | 202 276       | 864 833            |                              |
| Nombre de ralentisseurs hors norme détruits                                         | 60            | 155           | 156           | 429                |                              |
| Nombre d'instances auxquelles le Burkina Faso a participé                           | 4             | 10            | 20            | 36                 |                              |
| Nombre d'Accords de services aériens (ASA) ou de mémorandums d'entente (MOU) signés | 3             | 2             | 0             | 33                 | 22 accords et 11 mémorandums |
| Taux de disponibilité annuel moyen des wagons marchandises                          | 85,53         | 90            | 92,67         | 90                 |                              |
| Nombre de fréquences supplémentaires de vol desservant le Burkina Faso              | 5             | 2             | 2             | Na                 |                              |
| Nombre de stagiaires formés                                                         | 112           | 100           | 100           | 420                |                              |
| Nombre d'œuvres primées au concours Galian                                          | 19            | 21            | 18            | 90                 |                              |
| Nombre de services en ligne offerts par La Poste BF                                 | 6             | 3             | 3             | 9                  |                              |
| Nombre d'agences connectées                                                         | 112           |               | 3             | 115                |                              |

**Source** : Rapport annuel de performance 2020 du CSD CSM

### II.3.3.2. Effet attendu 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée

281. Les politiques menées en matière de diversification des produits d'exportation, de valorisation des produits locaux et d'organisation de la concurrence, ont eu pour effet d'induire une bonne orientation de la part des produits alimentaires de consommation dans les importations qui ont été réduites de 10,1% en 2015 à 9,2% en 2020 contre une cible de 6% fixée pour 2020. De même, la part des deux premiers produits d'exportation (or et coton) dans le total des exportations a été réduite de 85% en 2015 à 74,9% en 2020 contre une cible de 65% fixée pour 2020. Toutefois, bien que le nombre de tonnes de viande exportée a excédé la cible fixée dès 2016, la performance enregistrée en termes de part des produits manufacturés dans les exportations de biens a, quant à elle, régressé au fil du temps (**Tableau 78**).

**Tableau 78** : Indicateurs de renforcement de la mise en marché des produits nationaux

| Indicateur                                                                           | Réf. 2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens (en %) | 10,1      | 10            | 9,33          | 10,7          | 9,2           | 9,2           | 6             |

| Indicateur                                                                                       | Réf. 2015  | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Réal. 2020 | Cible 2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations (or et coton)(en %) | 85         | 78,2       | 81,2       | 80,4       | 74,9       | 74,9       | 65         |
| Quantité de viande exportée (en tonnes)                                                          | 88         | 2 566      | 2 642      | 924        | 6495       | 4000       | 2 000      |
| Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI) (en %)                       | 10,6(2014) | 11,75      | 8,8        | 7,4        | 7,2        | 7,2        | 20         |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2019 du CSD CSM

282. La situation d'exécution des actions devant insuffler l'évolution des indicateurs inscrits dans le **Tableau 78** a connu des niveaux de réalisation disparates. Si le Fonds d'appui à l'exportation (FAPEX) a été créé et rendu fonctionnel dès 2018, ou encore si l'ambition de mettre en place le projet d'appui au développement intégré du beurre de karité a pu être concrétisée, il n'en va pas de même pour certains des projets ou des réformes stratégiques programmés pour l'atteinte de l'effet attendu 3.3.2. Il s'agit notamment du projet de création de la centrale d'achat des produits de grande consommation, des réformes visant la formalisation du e-commerce. Les performances dans l'exécution des actions entrant dans le cadre de la réalisation de l'effet attendu figurent dans le tableau de bord annexé au présent rapport.
283. Les réalisations en termes en faveur de l'amélioration de la qualité des produits locaux mis sur le marché ont également été appréciables, à partir de 2019, car de 7 produits certifiés norme NBF en 2019, en 2020, ce sont 85 produits qui ont été certifiés NBF pour une cible de 6. Quant au nombre de filières formalisées, ce sont 6 filières qui l'ont été en 2019 et 7 en 2020 pour un objectif de 7 fixé en 2020.
284. En dépit de l'avancée récemment enregistrée en matière de certification des produits, la performance dans la mise en marché des produits locaux serait davantage importante si les difficultés ci-après étaient résolues : la faible transformation des produits nationaux, la méconnaissance des avantages associés à la certification, l'amélioration de l'organisation de la concurrence au Burkina Faso.
285. Malgré le contexte sécuritaire difficile dans certaines localités, ajouté aux régulations budgétaires qu'a connues le Burkina Faso, les collectivités territoriales ont pu réaliser des investissements entrant dans la promotion du commerce et de l'expansion des industries. Ainsi, au cours de l'année 2020, les collectivités territoriales ont réalisé des investissements à hauteur de 9 543 445 056 FCFA dont la situation est illustrée dans le **Tableau 79** ci-dessous.

**Tableau 79 :** Réalisations des collectivités pour la promotion du commerce et l'expansion des industries de services en 2020

| Intitulé                         | Coût (millions FCFA) | Taux d'exécution physique(en %) | Taux d'exécution financière(en %) | Observations  |
|----------------------------------|----------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------|
| Réaliser des aires d'abattage    | 226,21               | 41,18                           | 63,41                             | 7 Réalisés    |
| Réhabiliter des aires d'abattage | 39,80                | 81,82                           | 88,94                             | 9 Réhabilités |
| Construire des marchés de bétail | 485,46               | 61,54                           | 41,01                             | 8 Construits  |

| Intitulé                          | Coût (millions FCFA) | Taux d'exécution physique(en %) | Taux d'exécution financière(en %) | Observations   |
|-----------------------------------|----------------------|---------------------------------|-----------------------------------|----------------|
| Réhabiliter les marchés de bétail | 34,82                | 100,0                           | 93,01                             | 4 Réhabilités  |
| Construire des marchés            | 381,68               | 50,0                            | 31,51                             | 4 Construits   |
| Réhabiliter des marchés           | 52,04                | 75,0                            | 91,61                             | 3 Réhabilités  |
| Construire des boutiques de rue   | 1 989,51             | 64,87                           | 63,18                             | 757 Construits |
| Réaliser des hangars marchands    | 515,25               | 74,04                           | 52,16                             | 653 Réalisés   |
| Construire des gares routières    | 2 167,32             | 25,0                            | 51,26                             | 1 Construite   |
| Réhabiliter des gares routières   | 5 272,04             | 75,0                            | 84,12                             | 3 Réhabilitées |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 des CRD

### II.3.3.3. Synthèse et enseignements portant sur la promotion du commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

286. *En matière de développement du commerce et des industries de services à forte valeur ajoutée, les acquis restent la dynamique de formalisation du secteur des services avec une part de la valeur ajoutée de l'informel en net recul, passant de 17,22% en 2019 à 16,50% en 2020. De plus, le dynamisme des services financiers s'est maintenu avec une amélioration du taux du crédit à l'économie, ressortant à 36,4% en 2020 après 35,3% en 2019, dépassant ainsi la cible de 35% depuis 2019.*
287. *Des acquis appréciables ont été enregistrés au niveau de l'amélioration des services de transport grâce notamment au projet de sécurisation des titres de transport qui a permis l'émission de 92 531 permis de conduire et 536 932 cartes grises sécurisés, à la réduction du pourcentage de véhicules poids lourd en surcharge grâce au contrôle de 202 276 véhicules, à la participation à 20 instances de facilitation et à la réalisation d'un taux de disponibilité de wagons marchandises de 92,67%. De même, des résultats positifs ont été constatés en matière de services financiers et de communication avec le renforcement des capacités de 3 731 acteurs en éducation financière d'une part et avec le passage des émissions de 21 chaînes de télévision en mode TNT ainsi que l'amélioration de la capacité de la bande passante internationale par abonnement à 2,84 Kbps/habitant.*
288. *En ce qui concerne le renforcement de la mise en marché des produits locaux, des progrès ont également été enregistrés en matière de diversification des exportations du pays puisque la part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations a stagné en 2020 à 74,9% en 2020 et celle du marché régional des produits d'exportation burkinabè a cru de 3,5% en 2018 à 4% en 2019. Ces progrès se sont matérialisés avec le développement de 07 nouvelles filières, le renforcement d'exportateurs, entre autres. Quant aux efforts de promotion de la consommation des produits locaux par l'opérationnalisation du mot d'ordre « consommons burkinabè », ils ont conduit à l'amélioration de la mise en marché des produits locaux, toute chose qui a induit une stagnation de la part des produits alimentaires de consommation dans les exportations de biens (9,2% en 2019 et 2020). Ainsi, 85 produits*

*ont bénéficié du label Norme Burkina Faso (NBF), et l'appui de 180 entreprises de beurre de karité dirigées par des femmes. La régulation du commerce s'est nettement améliorée avec le renforcement des opérations de contrôle des prix et de la qualité, de la diffusion de l'information commerciale et de la lutte contre la fraude, la contrefaçon et les pratiques illicites menée par la Brigade mobile de contrôle et de la répression de la fraude (BMCRF).*

289. *En termes de défis à relever, il s'agira d'améliorer la part des produits manufacturés notamment la transformation des produits locaux, l'opérationnalisation de la bourse du commerce et de la centrale d'achat des produits de grande consommation, le renforcement de la certification des produits nationaux et la prospection de nouveaux marchés pour les produits burkinabè.*

#### **II.3.4. Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie**

290. Les acquis et les difficultés enregistrés dans la mise en œuvre des actions visant le développement des infrastructures se présentent ainsi que suit et par effet attendu contributif à l'OS 3.4.

##### **II.3.4.1. Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées**

291. En matière de mobilisation et de gestion intégrée des ressources en eau, la politique menée par l'Etat de 2016 à 2020 a permis de porter au-delà de leur cible 2020, trois de cinq indicateurs d'effet, à savoir, le nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés, celui des barrages réhabilités et le taux de recouvrement de la CFE (**Tableau 80**).
292. Toutefois, malgré les efforts fournis, la proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges qui était de 13% en 2015, n'a pu être portée qu'à 20% en 2020, pour une cible de 25%. Quant à la proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE, elle n'a pu être améliorée, en raison du fait qu'aucun des 03 SDAGE programmés n'a été livré ; le projet de document de SDAGE du Nakanbé connaissant un délai d'adoption tandis que les SDAGE des agences de l'eau du Liptako et du Gourma sont au stade de la conduite des études.

**Tableau 80 :** Situation des indicateurs d'effets relatifs à la capacité de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau

| Indicateur                                                               | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés                              | 2            | 5             | 9             | 11            | 11            | 17            | 14            |
| Nombre cumulé de barrages réhabilités                                    | 2            | 6             | 11            | 22            | 26            | 27            | 18            |
| Pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges (%) | 13           | 15            | 16            | 17            | 18            | 20            | 25            |
| Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE (%)                 | 40           | 40            | 40            | 40            | 40            | 40            | 100           |

| Indicateur                         | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Taux de recouvrement de la CFE (%) | 100          | 147           | 126           | 86,29         | 106,69        | 631,95        | 100           |

**Source :** A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

293. Les principaux produits livrés en 2020 qui ont contribué à l'atteinte des effets attendus sont consignés dans le **Tableau 25**. Le niveau d'exécution des nouveaux barrages construits et ceux réhabilités est en majorité satisfaisant. Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des travaux sont liées entre autres, aux arrêts de chantier durant la saison des pluies et surtout pour des raisons sécuritaires.

**Tableau 81 :** Situation des indicateurs de produits relatifs à la capacité de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau

| Produit                                                                                                 | Situation | Taux<br>d'exécution<br>physique % | Observations                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Nouveaux barrages construits</b>                                                                     |           |                                   |                                                                |
| Réaliser les études de faisabilité du barrage hydroagricole et hydroélectrique de la Bougouriba phase 1 | Réalisé   | 100                               | Etudes disponibles                                             |
| Réaliser les études de faisabilité du barrage hydroagricole et hydroélectrique de Ouéssa phase 1        | Réalisé   | 100                               | Etudes disponibles                                             |
| Réaliser les études de faisabilité du barrage de Bambakari /Tin-Akoff 2e phase                          | Suspendu  | 27,78                             | Insécurité                                                     |
| Réaliser les études de faisabilité des aménagements hydroagricoles à Banwaly dans la province du Houet  | Réalisé   | 100                               | Etudes disponibles                                             |
| Achever la construction du barrage de Samendeni (PDIS I)                                                | En cours  | 83,35                             |                                                                |
| Réaliser les études de faisabilité du barrage hydroagricole et hydroélectrique de Bassiéri              | Réalisé   | 100                               | Etudes disponibles                                             |
| Construire 50 retenues d'eau dans les 13 régions                                                        | En cours  | 80                                | 15 nouveaux barrages ont été réalisés et 25 autres réhabilités |
| Restaurer, protéger et valoriser le lac Bam                                                             | En cours  | 50,03                             |                                                                |
| <b>Barrages réhabilités</b>                                                                             |           |                                   |                                                                |
| Restaurer, protéger et valoriser le lac Dem (réalisation des études de faisabilité)                     | Réalisé   | 100                               | Etudes disponibles                                             |
| Réhabiliter le barrage souterrain de Naré                                                               | Réalisé   | 100                               |                                                                |

**Source :** A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

### II.3.4.2. Effet attendu 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie

294. La performance enregistrée en matière d'infrastructures, tant sur le plan du niveau d'atteinte des indicateurs d'effets que sur le plan de la réalisation des livrables se présente comme suit par type d'infrastructure.
295. Ainsi, en matière d'infrastructures routières, excepté, la proportion des pistes rurales aménagées, la dynamique enclenchée s'est consolidée au fil des années, situant les indicateurs d'effets identifiés tout près des cibles fixées (**Tableau 82**).

**Tableau 82:** Profil des indicateurs du désenclavement interne et externe en infrastructures routières

| Indicateur                                             | Réf. | Réalisation |       |       |       |       | Cible. |
|--------------------------------------------------------|------|-------------|-------|-------|-------|-------|--------|
|                                                        | 2015 | 2016        | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | 2020   |
| Proportion de routes bitumées en %                     | 24   | 24,5        | 24,5  | 25,61 | 26,72 | 27,42 | 28,9   |
| Proportion de pistes rurales aménagées en %            | 27   | 29          | 30,43 | 32,69 | 33,12 | 33,57 | 39     |
| Proportion de routes du réseau classé en bon état en % | 82   | 84          | 84    | 86    | 86    | 86,5  | 88     |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD ITCH

296. Les performances enregistrées à la fois, en matière de bitumage de routes, d'aménagement de pistes rurales et d'entretien de routes résultent des linéaires totaux des travaux exécutés en matière de bitumage de nouvelles routes, d'entretien courant et périodique, d'aménagement de pistes rurales et renforcement /réhabilitation de routes bitumées et de contrôle des véhicules en état de surcharge (**Tableau 83**).
297. Les données du tableau montrent que la cible du nombre de véhicules poids lourd de transport de marchandises contrôlés est nettement dépassée. Aussi, la performance en termes de linéaire de nouvelles routes bitumées n'est pas loin d'être atteinte.

**Tableau 83 :** Profil des indicateurs des principaux produits des infrastructures routières

| Indicateurs de produits                                                | Réal.   | Cible   | Cumul 2016-2020 |          |
|------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-----------------|----------|
|                                                                        | 2020    | 2020    | Réal.           | Cible    |
| Linéaire de nouvelles routes bitumées (km)                             | 129     | 155,6   | 419,55          | 490      |
| Linéaire de routes bitumées renforcées/réhabilitées (km)               | 130,5   | 42      | 423,1           | 664      |
| Linéaire de pistes rurales aménagées                                   | 206,33  | 786,66  | 2 134,66        | 5 531,4  |
| Entretien courant du réseau classé et des pistes rurales (km)          | 6 630   | 15 728  | 17 634          | 26 732   |
| Entretien périodique du réseau classé (km)                             | 124,6   | 925,3   | 992,436         | 1 857,90 |
| Nombre de véhicules poids lourd de transport de marchandises contrôlés | 202 276 | 200 000 | 864 833         | 790 000  |

**Source :** À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD ITCH

298. L'état d'exécution des différents projets de bitumage de nouvelles routes, de renforcement/réhabilitation de routes bitumées, de construction de voiries et d'entretien périodique de routes engagés de 2016 à 2020 figure dans le tableau de bord annexé au présent rapport de performance.

299. Outre ces travaux en exécution, les efforts visant la maturation des projets routiers se sont consolidés avec l'achèvement de 2 études dont une de bitumage de 56 km de route et une de construction de 40 ouvrages de franchissement, la réalisation en cours de 05 études pour un linéaire de 774,267 km et d'une étude de projet de route en instance de démarrage pour un linéaire de 148 km. Par ailleurs, l'étude de faisabilité du projet de construction du 3e pont sur le barrage n°2 de Tanghin est en cours. A noter qu'en raison de l'insécurité, les 2 études de faisabilité des projets de construction des routes Diapaga-Namounou-Arli-Tendangou-Frontière du Togo (205 km) et Djibo-Aribinda- Gorgadji-Dori (188 km) ont été pour le moment suspendues.
300. En plus des efforts de construction ou de renforcement des routes bitumées, en 2020, l'entretien périodique a concerné 802,35 km de routes - en terre – dont 124,65 km de routes achevées et 677,7 autres km de routes en cours d'entretien. La situation globale des travaux d'entretien périodique est indiquée dans le tableau de bord joint au rapport.
301. Le développement des infrastructures routières s'est traduit par l'aménagement de voiries urbaines. A ce niveau également, d'importants acquis ont été engrangés, traduits par la réalisation d'un linéaire de 206,66 km de voies primaires et secondaires dans les communes dont 113,97 km bitumés au 31 décembre 2020, portant à 872,71 km dont 410,96 km bitumés, le linéaire total de voiries aménagées sur la période 2016-2020. La situation de quelques projets de voiries aménagées figure dans le tableau de bord annexé au rapport.
302. En 2020, le développement des infrastructures routières est resté confronté au contexte sécuritaire difficile ayant entraîné l'arrêt de certains chantiers, la lenteur dans l'exécution des travaux, le long délai de réaction des partenaires techniques financiers dans l'obtention des avis de non-objection, la survenue de la COVID-19 et les régulations budgétaires qui ont limité les marges de progrès.
303. S'agissant du **développement des infrastructures ferroviaires**, les résultats tangibles restent l'achèvement des études de faisabilité du projet d'interconnexion Burkina-Ghana ainsi que celle des projets ferroviaires d'interconnexion Burkina-Mali et Burkina-Niger, qui ont été pris en compte dans la réalisation des études de faisabilité de la ligne de chemin de fer reliant les cinq pays membres du G5 Sahel (Burkina, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Toutefois, aucune avancée n'est enregistrée dans le cadre des travaux de réhabilitation de la ligne malgré la ratification de la convention de concession révisée par décret n°2019-0304/PRES/PM/MAEC/MTMUSR du 15 avril 2019. Cette situation commande donc une forte implication des Etats pour le démarrage effectif des travaux.
304. Dans le **domaine de l'énergie**, la puissance nationale raccordée au réseau de distribution de l'électricité est en augmentation avec un léger accroissement de la part des énergies renouvelables, bien que nettement en deçà des cibles visées comme indiqué dans le tableau ci-après (**Tableau 84**).

**Tableau 84** : Puissance d'énergie raccordée au réseau

| Indicateurs                                                   | Réf 2015 | Réalisation |       |        | Cible 2020 |       |      |
|---------------------------------------------------------------|----------|-------------|-------|--------|------------|-------|------|
|                                                               | 2016     | 2017        | 2018  | 2019   | 2020       | 2020  | 2020 |
| Puissance installée (MW)                                      | 328,3    | 324,3       | 324,6 | 359,55 | 412,37     | 417,5 | 1000 |
| Part des énergies renouvelables dans la production totale (%) | 9,36     | 14,33       | 12,55 | 16,87  | 17,6       | 24,29 | 30   |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD TIA

305. Cet accroissement a été renforcé par l'achèvement de la construction de nouvelles centrales en 2020 et l'importation de 1 485, 77 Gw/h d'énergie électrique dans le cadre des projets d'interconnexion (**Tableau 85**).

**Tableau 85** : Importation d'énergie et construction de centrales

| Indicateur                                                         | Réal. 2020        |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Importation d'énergie</b>                                       |                   |
| Projets d'interconnexion avec le Ghana                             | 990,46 GW/h       |
| Projets d'interconnexion avec la Côte d'Ivoire                     | 488,87 GW/h       |
| <b>Construction de nouvelles centrales</b>                         |                   |
| Centrale thermique de Fada N'Gourma                                | 7,5 MW            |
| Installation de mini-centrales solaires dans les bâtiments publics | 17 mini-centrales |
| Installation de mini-centrales solaires dans les CMA               | 08 mini-centrales |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2019 du CSD TIA

306. D'autres projets de réalisation d'infrastructures de production d'électricité sont en cours et à des niveaux d'exécution divers. La situation de chacun des projets en question est inscrite dans le tableau de bord joint.
307. Le niveau d'avancement des travaux de construction de plusieurs projets d'infrastructures de production électrique reste faible en 2020 même si des études de quelques projets sont rendues disponibles, notamment pour les projets mini-centrales hydroélectriques à Folonzo, Bontoli et Gongourou ainsi que pour la centrale solaire photovoltaïque à vocation régionale d'une puissance de 150 MWc. Cette contreperformance requiert la prise de mesures fortes pour accélérer la réalisation des projets.
308. En termes de renforcement des réseaux de haute tension, les efforts de coopération se sont traduits en 2020 par le lancement des travaux de la ligne 330 kV de l'interconnexion entre le Nigéria, le Niger, le Burkina et le Bénin (Dorsal Nord) afin d'importer 150 MW à l'horizon 2022 du Nigéria.
309. S'agissant du **développement des infrastructures de télécommunications**, les interventions en 2020 ont consolidé les progrès enregistrés en matière d'amélioration de la connectivité avec un dépassement des cibles comme indiqué ci-après (**Tableau 86**).

**Tableau 86** : Profil des indicateurs de performance du domaine des TIC

| Indicateur                             | Réf. 2015 | Réalisation |       |       | Cible. 2020 |       |      |
|----------------------------------------|-----------|-------------|-------|-------|-------------|-------|------|
|                                        | 2016      | 2017        | 2018  | 2019  | 2020        | 2020  | 2020 |
| Débit Internet international en Gbps   | 6         | 11          | 16    | 42,89 | 44,19       | 58,26 | 50   |
| Taux de pénétration de l'Internet en % | 15,47     | 19,93       | 29,14 | 29,2  | 30,86       | 50,69 | ND   |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD ITCH

310. La performance inscrite dans le **Tableau 86** ci-dessous découle de l'exécution des actions et/ou investissements que sont : (i) l'interconnexion des provinces en fibre optique; (ii) l'extension et le renforcement du RESINA ; (iii) l'effectivité du point d'échange Internet ; (iv) la réalisation du point d'atterrissage virtuel et (v) la fonctionnalité des réseaux d'accès Internet 3G et 4G. Les résultats atteints dans ce cadre en termes de livrables figurent dans le **Tableau 87**.

**Tableau 87** : Indicateur de développement des infrastructures de télécommunications

| Indicateur                                          |    | Réal 2020 | Cible 2020 | Cumul 2016-2020 | Cible 2016-2020 |
|-----------------------------------------------------|----|-----------|------------|-----------------|-----------------|
| Linéaire de la fibre optique déployé (en km)        |    | 831,4     | 805        | 2648,3          | 2622            |
| Nombre de nouvelles provinces interconnectées       |    | 27        | 16         | 42              | 45              |
| Le débit du PAV (Gbps)                              |    | 15        | 5          | 22,5            | 10              |
| Le débit de connectivité de l'administration (Mbps) |    | 2,74      | 2,63       | 2,74            | 2,63            |
| Le débit du trafic interne (Mbps)                   |    | 8576      | 600-700    | 8576            | 600-700         |
| Taux de couverture du territoire                    | 3G | 35,9      | ND         | 35,9            | ND              |
|                                                     | 4G | 28        | ND         | 28              | ND              |

**Source** : À partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD ITCH

311. Dans l'ensemble, les résultats sont satisfaisants, car tous les indicateurs de performance inscrits dans le **Tableau 87** ont excédé leur cible. Cette performance a été rendue possible dans le difficile contexte sécuritaire, grâce à la mise en œuvre de la convention entre le ministère en charge de l'économie numérique et celui en charge de la sécurité d'une part. D'autre part, sur le plan stratégique, la réorientation géographique de certains investissements a permis d'enregistrer des avancées rapides en termes d'exécution.
312. Outre les acquis en termes d'infrastructures de télécommunications ci-dessus résumés dans le **Tableau 87**, d'autres résultats tangibles ont été enregistrés, en 2020, en matière de délivrance des avis de faisabilité avec 92 avis, portant le cumul entre 2016 et 2020 à 286 dépassant ainsi les cibles, expliqué par la dynamique observée dans le déploiement de nouveaux pylônes d'extension des réseaux de téléphonie mobile depuis 2019.
313. Quant aux avis de conformité et au suivi des PGES, la performance reste moyenne avec la délivrance de 06 et le suivi de 04, portant respectivement le cumul à 21 et 18 entre 2016 et 2020 pour des cibles cumulées respectives de 50 et 100, expliquée entre autres par les contraintes financières et les difficiles contextes sanitaire et sécuritaire.
314. S'agissant de l'appui des collectivités territoriales au développement des infrastructures, au total 10 039 808 042 FCFA ont été exécutés pour l'achèvement de 3 travaux d'ouverture de routes, le bitumage de 7 km de routes, l'aménagements de 81 km de pistes rurales et la réalisation de 15 ouvrages de franchissement composés essentiellement de radiers et de ponts ainsi que l'acquisition de 3 engins lourds.

#### II.3.4.3. Effet attendu 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue

315. Pour cet effet attendu, l'objectif à travers les interventions de l'Etat et de ses partenaires est de : (i) faire passer la part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB à 3% et (ii)

créer au moins 45 000 emplois locaux dans les régions à travers les pôles de croissance et de compétitivité.

316. L'état de réalisation des cibles des 02 indicateurs d'effets se présente en fin 2020, comme indiqué dans le **Tableau 88**, où on remarque que le nombre cumulé d'emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité excède la cible. Quant à la part des pôles de croissance et de compétitivité dans le P IB, elle se situait en 2019, en retrait par rapport à la valeur cible.

**Tableau 88** : Indicateurs d'effets attendus sur la contribution des pôles de croissance et de compétitivité

| Indicateur                                                                                                         | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB(en %)</b>                                          | ND           | ND            | ND            | 2,23          | 2,23          | ND            | 3             |
| <b>Effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions</b> | ND           | ND            | 45 000        | 66 000        | 80 000        | 100 000       | 45 000        |

**Source** : A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD GE

317. Le bilan des réalisations entrant dans le cadre de la réalisation de l'effet attendu 3.4.3 se présente comme suit, qu'il s'agisse de la création des pôles de croissance du Sahel, de l'Est ou des agropôles du Sourou et de Samendeni ou encore de l'opérationnalisation de Bagrépole.
318. Concernant la création du **Pôle de croissance du Sahel** (PCS), au 31 décembre 2020, on note que le document de démarrage intégrant la planification des activités, leur budgétisation et le plan de financement a été finalisé mais que la situation sécuritaire dans la région du Sahel empêche la poursuite des travaux de mise en place du projet.
319. Pour ce qui est de la création d'un **pôle de croissance éco touristique de l'Est**, le rapport de l'étude de pré faisabilité a été soumis au Comité national de pilotage des pôles de croissance (CNPPC) lors de sa session le 8 décembre 2020 à Bagré.
320. En ce qui concerne la mise en place des **pôles de croissance agricole** (Samendeni et Sourou), au 31 décembre 2020, des projets d'arrêtés de mise en place des organes du dispositif institutionnel de préparation des agropoles de Sourou et de Samendeni ont été élaborés.
321. Au-delà de ces acquis enregistrés dans la mise en place de 03 nouveaux pôles de croissance, l'opérationnalisation du **Pôle de croissance de Bagré** se poursuit avec la réalisation de 117,57 km de routes en terres et de pistes rurales en 2020 ainsi que la réalisation cumulée de 2 200 ha de terres aménagées, l'installation de 20 agro-investisseurs, la subvention de 1 757 microprojets des PME à plus de 8 milliards FCFA, la création de 34 000 emplois, la réalisation de plusieurs infrastructures socioéconomiques (56 forages, 19 magasins, des centres de tissage, 26 aires de séchages, etc.), la livraison de 855 titres fonciers pour plus de 16 milliards FCFA d'investissements privés depuis l'opérationnalisation du pôle.

#### II.3.4.4. Synthèse et enseignements relatifs au développement des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

322. *D'importants progrès ont été enregistrés au cours de l'année 2020 en termes de développement d'infrastructures de mobilisation d'eau, de réalisation de voiries, de pistes rurales et d'entretien courant ainsi que de réalisation d'infrastructures de télécommunication et de fourniture d'énergie malgré le contexte sécuritaire difficile, les conséquences de la pandémie de la COVID- 19 et les délais rencontrés par les entreprises pour la livraison des ouvrages.*
323. *Ainsi, pour la **mobilisation des ressources en eau**, les progrès fondamentaux ont concerné : l'amélioration très significative du taux de recouvrement de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) qui est de 631,95% en 2020 pour une cible fixée à 100%, l'accroissement du nombre cumulé de nouveaux barrages construits et ceux réhabilités qui a dépassé leur cible (17 construits contre 14 prévus et 27 réhabilités contre 18 prévus).*
324. *On note également l'avancée majeure des réalisations des pôles de croissance qui sont quasiment fondées (avec des taux d'exécution physique et financière de plus de 96%) malgré le climat sécuritaire difficile, ce qui a permis la hausse continue des emplois créés.*
325. *En matière d'infrastructures routières, les résultats restent relativement encourageants même si les cibles n'ont pas été atteintes. La proportion de routes bitumées est passée de 26,72% en 2019 à 27,42% en 2020 pour une cible de 28,9% et la proportion des pistes rurales aménagées de 33,12% en 2019 à 33,57% en 2020 pour une cible de 39%. Au total, 373,47 km de routes et voiries ont été bitumées, réhabilitées et ou renforcées, portant à 1 253,61 km le linéaire total de routes bitumées dont 419,55 km de nouvelles routes, 410,96 km de voiries et 423,1 km de routes bitumées, réhabilitées/renforcées.. Par ailleurs, en matière d'aménagement de pistes rurales, ce sont 206,33 km de pistes qui ont été réalisés en 2020, portant à 2 134,66 km le linéaire total réalisé.*
326. *Concernant les infrastructures ferroviaires, l'acquis notable est l'achèvement des études de faisabilité du projet d'interconnexion Burkina -Ghana ainsi que celle des projets ferroviaires d'interconnexion Burkina -Mali et Burkina -Niger.*
327. *Dans le domaine de l'énergie, la puissance installée enregistre un léger accroissement, passant de 410 MW en 2019 à 417,2 MW en 2020, de même que la part des énergies renouvelables dans la production totale qui a été portée à 24,29% en 2020 contre 18,36% en 2019. La mise en service de la centrale thermique de Fada N'Gourma de 7 MW et le renforcement de la capacité de l'énergie importée du Ghana et de la Côte d'Ivoire sous-tendent ces performances ainsi que l'approbation du second Compact du MCA ouvrant les perspectives d'investissements dans le secteur. Toutefois, de nombreux projets de centrales solaires et de renforcement du parc thermique devant soutenir la production existante peinent à avancer.*
328. *En matière d'amélioration de l'accès à Internet, les avancées se consolident avec l'accroissement continue du débit Internet international porté à 58,26 Gbps en 2020 contre 44,19 Gbps en 2019 pour une cible fixée à 50Gbps de 11 Gbps à 58,26 Gbps et du taux de pénétration de l'Internet qui a atteint 50,69% en 2020 contre 30,86 en 2019. Cette*

performance est expliquée par le renforcement des infrastructures du numérique notamment la pose de 2 648,382 km de fibre optique, l'interconnexion de 42 provinces et la construction des PAV et IXP de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

329. La sécurisation de certains chantiers situés dans les zones à défi sécuritaire, l'accélération des travaux de réalisation des projets clés dans le domaine du désenclavement, de l'accès à l'énergie, du développement du numérique et du transport ferroviaire demeurent les défis majeurs à relever pour favoriser la transformation de l'économie.

### II.3.5. Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales

330. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que le renforcement des capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique dans une optique de transition vers l'économie verte constituent les effets attendus dont la réalisation permet de cerner cet objectif stratégique.

#### II.3.5.1. Effet attendu 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement

331. Dans le domaine de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, les changements quantitatifs à générer consistent à porter à l'horizon 2020 : (i) la proportion des espaces de conservation sous aménagement à 31% ; (ii) la proportion des aires de protection faunique sous aménagement à 70% et (iii) les superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées à 25 000 ha. Les résultats sont consignés dans le **Tableau 89**.

**Tableau 89** : Situation des indicateurs d'effets relatifs à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles

| Indicateur                                                                        | Réf<br>2015 | Réal<br>2016 | Réal<br>2017 | Réal<br>2018 | Réal 2019 | Réal 2020 | Cible<br>2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|-----------|-----------|---------------|
| Proportion des espaces de conservation sous aménagement (%)                       | 25          | ND           | ND           | ND           | ND        | ND        | 31            |
| Proportion des aires de protection faunique sous aménagement (%)                  | 40          | 50           | 75           | 75           | 75        | 75        | 70            |
| Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (ha) <sup>8</sup> | 10 500      | 19 028       | 24 974       | 32 539,35    | 35 522,26 | 37 231,26 | 25 000        |

**Source** : A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

332. En 2020, sur ces trois indicateurs, un n'a pu être renseigné à ce stade ; il s'agit de la proportion des espaces de conservation sous aménagement. Quant à la proportion des aires de protection faunique sous aménagement et aux superficies des terres dégradées des zones

<sup>8</sup> Cet indicateur constitue le cadre de l'investissement structurant « Récupérer 50 000 ha de terres dégradées dans les zones protégées » qui est différent de l'indicateur d'effet PNDES

protégées récupérées, elles sont à des taux d'atteinte des cibles de plus de 100% comme inscrit dans le **Tableau 89**.

333. Les produits livrés en vue de l'atteinte des cibles des indicateurs de l'effet attendu sont inscrits dans le **Tableau 90** ci-dessous, où les acquis sont à la hauteur des atteintes en matière d'appui aux collectivités territoriales pour la création de nouveaux espaces de conservation et pour l'élaboration effective de plan d'aménagement et de gestion. En revanche, les efforts doivent se poursuivre en vue de la réalisation des objectifs en matière de production et de mise en terre des plants, de construction de postes de contrôle et de postes forestiers.

**Tableau 90** : Situation des indicateurs de produits relatifs à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles

| Indicateur                                                                 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 | Réal.<br>2016-2020 | Cible<br>2016-2020 |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Nombre de plants produits                                                  | 10 177 727    | 11 000 000    | 51 820 926         | 55 000 000         |
| Nombre de plants mis en terre                                              | 6 364 143     | 10 500 000    | 28 746 601         | 52 500 000         |
| Nombre de CT appuyées pour la création de nouveaux espaces de conservation | 19            | 60            | 193                | 165                |
| Nombre de postes de contrôle construits                                    | 0             | 11            | 2                  | 22                 |
| Nombre de postes forestiers construits                                     | 0             | 7             | 0                  | 10                 |
| Nombre de PAG élaborés                                                     | 2             | 7             | 35                 | 35                 |
| Nombre de personnes sensibilisées aux bonnes pratiques de GDT              | 44 111        | 140 000       | 328 334            | 500 000            |
| Superficies des terres dégradées récupérées dans les zones protégées (ha)  | 1 709         | 10 000        | 26 731,26          | 50 000             |

**Source** : A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD PASP

### II.3.5.2. Effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte

334. Dans le domaine du renforcement des capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, les ambitions consistent à porter à l'horizon 2020 : (i) la proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable à 50%, (ii) le nombre de villages transformés en écovillages à 2 000 et (iii) la quantité de carbone séquestré à 8 millions de tonnes. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 91**: Situation des indicateurs d'effets relatifs aux capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique

| Indicateurs                                                                                                                                   | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable (%) | 17           | 25,92         | 28            | 31,7          | 36            | 40            | 50            |
| Nombre de villages transformés en écovillages                                                                                                 | 0            | 0             | 0             | 0             | 0             | 0             | 2000          |

| Indicateurs                                           | Réf.<br>2015 | Réal.<br>2016 | Réal.<br>2017 | Réal.<br>2018 | Réal.<br>2019 | Réal.<br>2020 | Cible<br>2020 |
|-------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Quantité de carbone séquestré (en millions de tonnes) | ND           | -             | -             | 1,52          | -             | 3,9           | 8             |

**Source :** A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD-EEA

335. Aucun de ces trois (3) indicateurs n'a atteint sa cible en 2020. S'agissant de la proportion de référentiels intégrant les principes de développement durable, la contre-performance s'explique, d'une part, par le processus de révision de la majorité des PCD et PRD des collectivités toujours en cours et d'autre part, par l'insuffisance des ressources financières pour appuyer les acteurs. En ce qui concerne la création des écovillages, la faiblesse des résultats est liée à l'élaboration tardive de stratégie de transformation de villages en écovillages, à l'insuffisance des ressources financières pour la réalisation des investissements estimés à près de 800 millions par village, à l'absence d'un partenaire stratégique pour financer la mise en œuvre de cet important investissement et à l'insuffisance de synergie entre les sectoriels. La faible quantité de carbone séquestré, s'explique quant à elle, par l'inexistence d'un dispositif national de mesure. Les produits majeurs livrés en vue de l'atteinte des cibles des indicateurs de l'effet attendu sont inscrits dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 92:** Situation des indicateurs de produits relatifs aux capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique

| Indicateurs                                                                                                         | Réal.<br>2020 | Cible 2020 | Réal.<br>2016- 2020 | Cible<br>2016-2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------|---------------------|--------------------|
| Proportion des PCD intégrant les thématiques environnement/développement durable/ changement climatique             | 38            | 60         | 38                  | 60                 |
| Nombre de personnes formées aux thématiques liées à l'environnement au développement durable                        | 567           | 1 710      | 5 139               | 7 130              |
| Nombre de technologies innovantes d'adaptation au changement climatique vulgarisées                                 | 5             | 4          | 6<br>(2018-2020)    | 6<br>(2018-2020)   |
| Nombre de personnes touchées par la vulgarisation des technologies innovantes d'adaptation au changement climatique | 88 466        | 60 000     | 208 443             | 250 000            |
| Nombre de micro-projets d'adaptation au changement climatique accompagnés                                           | 481           | 245        | 990<br>(2018-2020)  | 645<br>(2018-2020) |
| Nombre de villages en transformation en écovillages                                                                 | 43            | 43         | 43                  | 43                 |
| Nombre de documents de projets de réduction E-GES finalisés                                                         | 4             | 4          | 7<br>(2019-2020)    | 7<br>(2019-2020)   |

**Source :** A partir du rapport annuel de performance 2020 du CSD-EEA

### II.3.5.3. Synthèse et enseignements portant sur l'inversion de la tendance de la dégradation de l'environnement et la promotion durable de la gestion des ressources naturelles et environnementales

336. *Pour ce qui est du renforcement des capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, aucun village n'a pu être transformé en écovillage. La quantité de carbone séquestré sur la période 2016-2020 s'élève à 3,9 millions de tonnes pour une cible de 8 millions.*
337. *En ce qui concerne la récupération des terres dégradées, les efforts déployés ont permis de récupérer 37 231,26 ha de terres dégradées des zones protégées pour une cible de 25 000 ha et de porter la proportion des aires de protection faunique sous aménagement à 75% pour une cible de 70%.*

## II.4. Bref aperçu du processus de la transformation de l'économie au Burkina Faso

338. L'ambition affichée dans la transformation de l'économie visait l'amélioration de la productivité des secteurs et cela commande le relèvement des défis liés aux contraintes infrastructurelles de développement de nos économies (ressources en eau, énergie, Tics), au développement du capital humain et la gouvernance.
339. Après 5 années d'intervention de l'action publique, la transformation de l'économie s'est amorcée mais elle reste faible pour suffisamment induire les retombées de bien-être économique et social, notamment la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie des populations.
340. Ainsi, sur la période 2016-2020, la dynamique s'est enclenchée dans le secteur primaire avec une amélioration continue mais faible de la productivité, passant de 353 000 FCFA en 2015 à 413 000 FCFA en 2020, un recul souhaité de la part de la valeur ajoutée du secteur primaire (de 30% du PIB en 2015 à 25% du PIB en 2020) au profit des autres secteurs, notamment du tertiaire au détriment du secondaire et une amélioration du taux de commercialisation des produits agricoles qui a quasiment accroché la cible de 2020 de façon exceptionnelle (37% en 2020 pour une cible de 37,5% contre 25% en 2015).
341. Relativement au développement du secteur secondaire, sa valeur ajoutée est restée stable durant la période 2016-2020 au lieu de se renforcer (20% en moyenne environ pour une cible de 22% à terme), soutenue par la bonne orientation de l'activité extractive au détriment de l'essor de la manufacture dont la valeur ajoutée est en recul continu au fil des années, passant de 6,6% en 2015 à 3% en 2020.
342. Dans le domaine des services, la tendance baissière du poids de l'informel s'est confirmée au cours de la période 2016-2020, ressortant à 15,44% en 2020 contre 24% en 2015 même si les efforts de professionnalisation du secteur tertiaire restent un défi majeur.
343. Pour l'urbanisation et la démographie, en dépit du léger recul du taux de fécondité qui reste une tendance lourde, la proportion des populations urbaines vivant dans les non-lotis reste importante. Néanmoins, des externalités positives de la dynamique de développement se sont ressenties sur le bien-être de la population dont les plus perceptibles sont l'accès à l'énergie, à l'eau potable et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication même si la tendance à la création d'emploi reste en déca des attentes.
344. Dans l'ensemble, les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES sur la période 2016-2020 ont permis d'amorcer une mutation de notre modèle de développement mais qui reste faible pour atteindre les changements structurels souhaités. Cependant, des signaux encourageants restent perceptibles en matière d'effet sur le bien-être de la population, confortant par la même occasion le défi d'accélérer la transformation de l'économie par l'essor du tissu industriel pour plus d'employabilité de la main-d'œuvre locale.

**Illustration 1:** Principaux indicateurs de la transformation de l'économie burkinabè

|                                |                                                                                  | Réf.<br>2015 | 2018   | 2020  | Cible<br>2020 |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------|-------|---------------|
| <b>SECTEURS CLES</b>           |                                                                                  |              |        |       |               |
| <b>Secteur primaire</b>        | ❖ Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers FCFA)                | 353          | 394    | 413   | 535           |
|                                | ❖ Part du secteur primaire dans le PIB                                           | 30,27        | 28,03  | 25,12 | 28            |
|                                | ❖ Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente) | 25           | 27     | 37    | 37,5          |
| <b>Secteur secondaire</b>      | ❖ Part du secteur secondaire dans le PIB (%)                                     | 19,00        | 19,81  | 20,59 | 22,4          |
|                                | ❖ Part de l'industrie manufacturière dans le PIB (%)                             | 6,6          | 4,08   | 3,62  | 12            |
| <b>Secteur tertiaire</b>       | ❖ Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire (%)       | 24,1         | 20,39  | 15,44 | 15            |
| <b>Urbanisation et</b>         | ❖ Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie (%)               | 17,2         | 17,2   | 17,2  | 10            |
|                                | ❖ Indice synthétique de fécondité                                                | 5,4          | 5,4    | 5,27  | 4,7           |
| <b>EFFETS SUR LE BIEN ETRE</b> |                                                                                  |              |        |       |               |
|                                | ❖ Nombre d'emplois décents créés par an                                          |              | 27 332 | ND    | 50 000        |
|                                | ❖ Taux d'accès national à l'énergie électrique (%)                               | 18,8         | 21,44  | 22,57 | 40            |
|                                | ❖ Taux de pénétration de l'Internet (%)                                          | 15,47        | 32,52  | 50,7  | 46,7          |
|                                | ❖ Taux d'accès national à l'eau potable (%)                                      | 71,9         | 74     | 76,4  | 79            |

■ Détérioration 
 ■ Situation favorable 
 ■ Situation modérée 
 ↑ nette Hausse 
 ↗ Hausse timide

### III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET D’ÉVALUATION DU PNDES EN 2020

#### III.1. Fonctionnement des organes et instances du dispositif

345. En 2020, tous les organes du dispositif de suivi et d’évaluation du PNDES ont efficacement fonctionné et les instances se sont régulièrement tenues.
346. La session ordinaire du Comité technique national du PNDES (CTN/PNDES) s’est tenue le 13 mai 2020, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire général de la Primature, Président du CTN/PNDES.
347. Quant au Comité national de pilotage du PNDES (CNP/PNDES), il s’est réuni le 30 juin 2020 sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Le décalage des dates de tenue de ces deux instances s’explique par la survenue de la COVID-19 et des mesures barrières édictées par le Gouvernement.
348. Les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) ainsi que les Cadres régionaux de dialogue (CRD) se sont également régulièrement réunis et ont tous tenu leurs sessions annuelles et à mi-parcours d’examen des rapports sectoriels et régionaux de performance du PNDES.
349. Le fonctionnement des groupes thématiques s’est amélioré au cours de l’année 2020. En effet, les groupes thématiques de 13 Cadres sectoriels de dialogue sont fonctionnels. Les CSD en retard sont : « Gouvernance administrative et locale », « Défense et sécurité ». Il est à noter que le CSD/ITCH ne dispose toujours pas de chef de file.
350. Cependant, on note un faible niveau de fonctionnement des groupes thématiques qui animent les CSD expliqué principalement par le retard dans l’adoption des textes qui les matérialisent, l’absence de ressources financières et la faiblesse de l’efficacité du dialogue des politiques publiques.
351. Dans l’ensemble, le dialogue au sein des CSD s’est amélioré avec la présidence effective des sessions des CSD assurée par des ministres-présidents et/ou vice-présidents de ces cadres. Le **Tableau 93** présente l’état de fonctionnement des cadres sectoriels de dialogue en 2020.
352. Au niveau régional, l’ensemble des Cadres régionaux de dialogue (CRD) ont tenu leurs revues annuelles 2020 et leurs revues à mi-parcours 2020.

**Tableau 93 : Etat du fonctionnement des CSD en 2020**

| CSD                                                    | Date revue      | Présidence | OSC | PTF | GT |
|--------------------------------------------------------|-----------------|------------|-----|-----|----|
| Gouvernance administrative et locale                   | 1er mars 2021   | 1          | 1   | 1   | 1  |
| Défense et sécurité                                    | 26 février 2021 | 1          | 1   | 1   | 01 |
| Gouvernance économique                                 | 04 mars 2021    | 1          | 1   | 1   | 1  |
| Justice-droits humains                                 | 02 mars 2021    | 1          | 1   | 1   | 1  |
| Education et formation                                 | 04 mars 2021    | 1          | 1   | 1   | 1  |
| Environnement, eau et assainissement                   | 05 mars 2021    | 1          | 1   | 1   | 1  |
| Recherche et innovation                                | 09 mars 2021    | 1          | 1   | 1   | 0  |
| Santé                                                  | 05 mars 2021    | 1          | 1   | 1   | 1  |
| Travail, emploi et protection sociale                  | 22 février 2021 | 1          | 1   | 1   | 0  |
| Commerce et service marchand                           | 18 mars 2021    | 1          | 1   | 1   | 1  |
| Culture ,sport et loisirs                              | 02 mars 2021    | 1          | 1   | 1   | 1  |
| Infrastructures de transport, communication et habitat | 04 mars 2021    | 1          | 1   | 0   | 1  |
| Production agro-sylvo-pastorale                        | 04 mars 2021    | 1          | 1   | 1   | 1  |
| Transformations industrielles et artisanales           | 05 mars 2021    | 1          | 1   | 1   | 1  |

**Source :** SP PNDES

NB : Présidence (1, si la session est présidée par un ministre, 0 sinon). OSC (1 en cas de participation des OSC à la session du CSD, 0 sinon). PTF (1 si les PTF sont représentés au niveau Ambassadeur, 0 sinon). GT (1 si les groupes thématiques fonctionnent, 0 sinon).

### III.2. Financement du PNDES

353. Pendant la durée de mise en œuvre du PNDES 2016-2020, la situation du financement se présente comme suit

#### III.2.1. Situation du financement du PNDES

354. Les ressources propres mobilisées et les décaissements d'appui des partenaires s'élèvent à 2 150,16 milliards FCFA en 2020 contre 1 900,88 milliards FCFA en 2019, soit un accroissement de 13,1%. Cette progression est tributaire principalement de la hausse des ressources propres (+17,4%), les décaissements des partenaires ayant enregistré un repli (8,7%) du fait de la baisse prononcée des appuis projets (-39,4%).
355. La bonne orientation des ressources propres enregistrées en 2020, passant de 1 530,77 milliards FCFA à 1 797,69 milliards FCFA est soutenue par une nette amélioration des recettes non fiscales (+82,9%) et une progression continue des recettes fiscales (+8,9%). Le taux de pression fiscale est ressorti à 17,8% en 2020 contre 17,3% en 2019.
356. Le montant cumulé du financement sur ressources propres au cours des 4 années de mise en œuvre du PNDES s'élève à 5 939,69 milliards FCFA, représentant 60,5% des prévisions de financement sur ressources propres (9 822,3 milliards FCFA).

**Tableau 94 :** Composition du financement (en milliards F CFA) du PNDES entre 2016 et 2020

| Année                         | 2016     |          | 2017     |          | 2018     |          |          | 2019                 |          |          | 2020     |          |          |
|-------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Rubriques                     | Prév     | Réal     | Prév     | Réal     | Prév     | Réal     | Taux (%) | 9Prév <sup>[1]</sup> | Réal     | Taux (%) | Prév     | Réal     | Taux (%) |
| <b>Ressources propres</b>     | 1 286,90 | 1 200,4  | 1 438,27 | 1 410,83 | 1 473,7  | 1 530,77 | 103,9    | 1 828,30             | 1 797,69 | 98,33    | 1 662,70 | 1 659,38 | 99,80    |
| <b>Recettes courantes</b>     | 1284     | 1 191,7  | 1 434,51 | 1 389,27 | 1 473,7  | 1 530,77 | 103,9    | 1 828,30             | 1 797,69 | 98,33    | 1 662,70 | 1 659,08 | 99,78    |
| <b>Recettes fiscales</b>      | 1 127,40 | 1 075,40 | 1 315,50 | 1 238,24 | 1 314,00 | 1 354,25 | 103,1    | 1 526,00             | 1 474,86 | 96,65    | 1 439,61 | 1 377,02 | 95,65    |
| <b>Recettes non fiscales</b>  | 156,6    | 116,3    | 119,02   | 151,03   | 159,8    | 176,51   | 110,5    | 302,3                | 322,83   | 106,79   | 223,09   | 282,05   | 126,43   |
| <b>Recettes en capital</b>    | 0        | 0        | 3,75     | 21,56    | 0        | 0        | 0        | 0                    | 0        |          | 0        | 0,30     |          |
| <b>Prêts nets</b>             | -2,9     | -8,7     |          |          | -3       | -10,09   | 336,6    | -9,2                 | -23,8    | 258,7    | -9,58    | -4,35    | 45,43    |
| <b>Ressources extérieures</b> |          | 372,77   |          | 322,3    | 465,71   | 360,04   | 77,3     | 507,9                | 328,67   | 64,71    | 744,90   | 642,10   | 86,20    |
| <b>Appuis budgétaires</b>     |          | 163,35   | 124,99   | 77,89    | 157,05   | 134,88   | 85,9     | 205,9                | 192,18   | 93,34    | 378,25   | 342,35   | 90,51    |
| <b>Dons</b>                   |          | 81,2     |          | 74,35    | 118,05   | 92,7     | 78,5     | 99,2                 | 88,38    | 89,09    | 176,68   | 159,68   | 90,37    |
| <b>Prêts</b>                  |          | 82,15    |          | 3,54     | 39       | 42,18    | 108,2    | 106,7                | 103,8    | 97,28    | 201,57   | 182,68   | 90,63    |
| <b>Appuis projets</b>         |          | 209,42   | 388,05   | 244,41   | 308,66   | 225,15   | 72,9     | 302                  | 136,49   | 45,2     | 366,64   | 299,74   | 81,75    |
| <b>Dons</b>                   |          | 108,6    |          | 124,45   | 174,22   | 122,39   | 70,3     | 171,3                | 45,89    | 26,79    | 223,18   | 156,28   | 70,02    |
| <b>Prêts</b>                  |          | 100,82   |          | 120,15   | 134,44   | 102,77   | 76,4     | 130,7                | 90,6     | 69,32    | 143,46   | 143,46   | 100,00   |
| <b>Total des ressources</b>   |          | 1 581,87 |          | 1 733,13 | 1 942,51 | 1 900,88 | 97,9     | 2 345,4              | 2 150,16 | 91,68    | 2 417,18 | 2 305,83 | 95,39    |

[1] Loi de finance rectificative

### III.2.2. Situation de la mobilisation des ressources des partenaires privés et institutionnels

357. En 2020, un nombre total de 122 nouvelles conventions de financement ont été signées avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'avec les ONG pour un montant total de 1021,2 milliards FCFA. Sur le montant total des conventions signées, la part des partenaires bilatéraux est ressortie à 50,45% et celles des autres partenaires à 30,94% pour les multilatéraux et 18,60% pour les ONG.
358. Sur la période 2016-2020, au total 9 contrats ont été signés dans le cadre du PPP pour un montant total de 346,78 milliards FCFA. Ces contrats concernent les secteurs de l'énergie (6 contrats pour un montant de 140,8 milliards FCFA), des transports (2 contrats pour un montant de 24,91 milliards FCFA) et des infrastructures routières (1 contrat pour un montant de 181,07 milliards FCFA).
359. En considérant toute la période de mise en œuvre du PNDES (2016-2020), ce sont 500 conventions de financement qui ont été signées pour un montant cumulé du financement sur ressources extérieures de 5 034,87 milliards FCFA. Ce montant représente 90,30% du montant du besoin de financement exprimé dans le PNDES qui s'élevait à de 5 570,2 milliards FCFA. Comparé aux annonces des partenaires institutionnels (multilatéraux, bilatéraux et ONG) lors de la conférence de Paris sur le financement du PNDES qui s'est élevé à 8 353 milliards FCFA, c'est 56,12% qui sont mobilisés à travers les conventions de financement signées.
360. Le tableau suivant récapitule les montants des conventions signées entre 2016 et 2020 par type de coopération.
361. Le montant du financement sur ressources extérieures décaissé sous forme d'Aide publique au développement (APD) s'élève en 2020 à 1 232,71 milliards FCFA contre 907,41 milliards FCFA en 2019. Ce montant a été décaissé par les partenaires multilatéraux et bilatéraux ainsi que les ONG dans les proportions respectives de 61 ,9%, 33,8% et 4,3%.
362. A fin 2020, le montant cumulé des décaissements de l'APD pour le financement du PNDES s'établit à 4 270,91 milliards FCFA. Ce montant a été décaissé par les partenaires multilatéraux (61,99%), bilatéraux (33,83%) et les ONG (4,18%).
363. Une analyse de la structure des décaissements de l'APD reçue par le Burkina Faso sur la période 2016-2020 montre les caractéristiques suivantes avec une prédominance :
- des dons (69,04%) par rapport aux prêts (30,96%) ;
  - des appuis projets (73,87%) par rapport aux appuis budgétaires (21,11%), à l'assistance et secours d'urgence (2,54%) ainsi que l'aide alimentaire (2,48%).

**Tableau 95** : Récapitulatif des conventions signées de 2016 à 2020 (en milliards FCFA)

| Type de coopération  | 2016  |       |       | 2017  |       |        | 2018  |       |         | 2019   |        |        | 2020   |        |          |
|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|----------|
|                      | Prêts | Dons  | Total | Prêts | Dons  | Total  | Prêts | Dons  | Total   | Prêts  | Dons   | Total  | Prêts  | Dons   | Total    |
| <b>Bilatérale</b>    | 36,3  | 163,7 | 200   | 74,68 | 167,9 | 242,54 | 93,27 | 193   | 286,25  | 92,87  | 206,31 | 299,18 | 169,15 | 346,13 | 515,28   |
| <b>Multilatérale</b> | 352,6 | 229,8 | 582,4 | 493   | 208,1 | 701,06 | 358   | 318,4 | 676,31  | 315,82 | 145,74 | 461,56 | 136,73 | 179,22 | 315,95   |
| <b>PPP</b>           | 15,32 | -     | 15,32 | 9,59  | -     | 9,59   | 181,1 | -     | 181,07  | 140,80 |        | 140,80 | -      | -      | -        |
| <b>ONG</b>           | -     | 69,01 | 69,01 | -     | 23,55 | 23,55  | -     | 32,47 | 32,47   |        | 91,53  | 91,53  | 0      | 190,05 | 190,05   |
| <b>Total</b>         | 404,2 | 462,5 | 866,8 | 577,3 | 399,5 | 976,74 | 632,3 | 543,8 | 1 176,1 | 549,49 | 443,58 | 993,07 | 714,89 | 306,38 | 1 021,28 |

Source : MINEFID/DGCOOP, avril 2021

### III.3. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement

364. L'efficacité de la coopération au développement est appréciée par le niveau de décaissement et d'exécution des appuis projets et des appuis budgétaires mobilisés. En fin décembre 2020, sur un total de 1 464,136 milliards FCFA d'appuis prévus dans les 14 CSD, 1 001,177 milliards FCFA ont été décaissés (données disponibles pour 13 CSD) et 918 milliards FCFA ont été dépensés (données disponibles pour 12 CSD). Le **Tableau 96** donne pour l'ensemble des 14 CSD, le niveau de décaissement et d'exécution des ressources des projets et programmes en 2020.
365. En 2020, les 14 CSD ont exécuté 74 projets et programmes de développement. Le taux d'exécution financière global de ces projets se situe à 91,69%. Onze CSD ont atteint une exécution financière de plus de 75%.
366. S'agissant du taux global de décaissement, il se situe à 68,38%. Dans 9 CSD, le taux de décaissement est au-delà de 75%. Les CSD GE et RI ont le plus faible niveau de décaissement (50%).
367. Le CSD ITCH, malgré un excellent niveau de décaissement (100%), enregistre un niveau faible de consommation des ressources (48.31%). Ce faible niveau d'exécution s'explique entre autres par la non-maitrise de certaines procédures de passation des marchés, le long délai d'obtention d'avis de non-objection de certains PTF ou celui de traitement des demandes de modification (avenants) et la contre-performance de certaines entreprises. Les quatre projets du CSD GAL n'ont consommé aucune ressource décaissée en 2020.

**Tableau 96 : Décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2019**

| Intitulé du projet                                              | Programmation révisée (millions FCFA) | Décaissement (millions FCFA) | Dépenses (millions FCFA) | Taux de décaissement | Taux d'exécution |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------|----------------------|------------------|
| CSD-Commerce et service marchand                                | 13 868,62                             | 11 867,39                    | 11 470,79                | 85,57                | 96,66            |
| CSD-Culture, sport et loisirs                                   | 747,00                                | 747,00                       | 742,00                   | 100,00               | 99,33            |
| CSD-Défense et sécurité                                         | 357 631,81                            | 316 011,40                   | 316 011,40               | 88,36                | 100,00           |
| CSD-Education et formation                                      | 29 218,45                             | 28 918,45                    | 23 506,11                | 98,97                | 81,28            |
| CSD-Environnement, eau et assainissement                        | 92 525,86                             | 51 336,82                    | 50 634,17                | 55,48                | 98,63            |
| CSD-Gouvernance administrative et locale                        | 6 501,68                              | 6 005,92                     | 0,00                     | 92,37                | 0,00             |
| CSD-Gouvernance économique                                      | 460 616,07                            | 233 513,11                   | 227 264,97               | 50,70                | 97,32            |
| CSD-Infrastructures de transport, de communication et d'habitat | 145 236,14                            | 146 263,37                   | 70 654,73                | 100,71               | 48,31            |
| CSD-Justice et droits humains                                   | 760,00                                | 760,00                       | 728,07                   | 100,00               | 95,80            |
| CSD-Production agro-                                            | 163 650,72                            | 95 730,30                    | 107 863,88               | 58,50                | 112,67           |

| Intitulé du projet                                    | Programmation révisée (millions FCFA) | Décaissement (millions FCFA) | Dépenses (millions FCFA) | Taux de décaissement | Taux d'exécution |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------|----------------------|------------------|
| <b>sylvo- pastorale</b>                               |                                       |                              |                          |                      |                  |
| <b>CSD-recherche et innovation</b>                    | 2 713,93                              | 1 342,94                     | 1 287,40                 | 49,48                | 95,86            |
| <b>CSD-Santé</b>                                      | 0,00                                  | 0,00                         | 0,00                     | 0,00                 | 0,00             |
| <b>CSD-Transformations industrielles et artisanat</b> | 162 644,07                            | 87 196,51                    | 87 820,11                | 53,61                | 100,72           |
| <b>CSD-Travail, emploi et protection sociale</b>      | 27 794,56                             | 21 261,36                    | 20 726,70                | 76,49                | 97,49            |
| <b>Total</b>                                          | <b>1 464 136,51</b>                   | <b>1 001 177,32</b>          | <b>917 968,33</b>        | <b>68,38</b>         | <b>91,69</b>     |

**Source** : SP PNDES

#### **IV. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021**

##### **IV.1. Perspectives 2021-2023 de l'Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration**

##### **IV.1.1. Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative**

368. Les perspectives d'actions de la période 2021-2023 en matière de promotion de la bonne gouvernance politique et administrative se présentent comme suit par effet attendu.

###### **IV.1.1.1. Effet attendu 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés**

- l'organisation des rencontres de concertations avec les groupes parlementaires ;
- la poursuite du suivi du processus de rédaction et d'adoption des projets de lois ;
- l'opérationnalisation des nouvelles juridictions et MAC construites ;
- l'opérationnalisation de la Cour administrative d'appel de Ouagadougou ;
- la reconstruction des Cours d'appel de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou ;
- l'assistance judiciaire aux personnes vulnérables ;
- l'organisation d'audiences foraines et d'audiences criminelles ;
- la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation des victimes de certaines infractions pénales ;
- la poursuite de la mise en œuvre des plans d'actions 2020-2014 de l'Education aux Droits humains et 2019-2013 de mise en œuvre du Droit international humanitaire ;
- la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités ;
- la poursuite de l'opérationnalisation des démembrements de l'ONAPREGECC.

###### **IV.1.1.2. Effet attendu 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées**

- l'adoption et la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale ;
- l'acquisition de matériel opérationnel au profit du secteur ;
- le recrutement et la formation de nouveaux agents au profit du secteur ;
- l'institution de la carte d'identité biométrique CEDEAO en remplacement de la Carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Projet Identification, Rapprochement, Analyse de Police (IRAPOL) et du Projet sécurisation des visas du Burkina Faso (PSV-BF) ;
- l'adoption de la stratégie de lutte contre le terrorisme ;
- la poursuite de la mise en place des Plans ORSEC dans les quarante-cinq (45) provinces ;

- la poursuite de la construction des infrastructures de l'ISEPC, du nouveau siège du Centre opérationnel de veille, d'alerte et de coordination des opérations de secours (COVACOS) et des infrastructures au profit de la Brigade nationale de sapeurs-pompiers sur le territoire national ;
- l'acquisition de matériel opérationnel et d'équipements au profit de la Brigade nationale de sapeurs-pompiers ;
- la mise en œuvre du projet SMART et du projet SCIFSI.

#### **IV.1.1.3. Effet attendu 1.1.3 : la défense est renforcée**

- la poursuite de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire quinquennale 2018-2022 à travers les réalisations d'infrastructures ;
- l'acquisition d'équipements stratégiques ;
- la poursuite des travaux de construction de la base militaire de l'aéroport de Donsin.

#### **IV.1.1.4. Effet attendu 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous**

- développement des programmes locaux dans les langues nationales ;
- réalisation et diffusion de reportages audiovisuels et presse écrite dans les médias internationaux ;
- appui de l'Etat au développement de la presse privée ;
- médiatisation de l'action gouvernementale à travers le SIG

#### **IV.1.1.5. Effet attendu 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées**

- élargissement de la couverture diplomatique du Burkina Faso à travers le monde ;
- participation au IX<sup>e</sup> Traité d'amitié et de coopération (TAC) avec la République de Côte d'Ivoire ;
- protection des réfugiés par la tenue des sessions du comité d'éligibilité et l'organisation des séances de formation au profit des écoles professionnelles en droit des réfugiés ;
- participation aux réunions de haut niveau du Système des Nations unies ;
- participation aux réunions du G5 Sahel ;
- tenue des commissions mixtes de coopération et organisation de visites de travail et d'amitié par des personnalités burkinabè et étrangères ;
- promotion des dossiers de candidatures au sein des organisations internationales.

#### **IV.1.1.6. Effet attendu 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente**

- recrutement de ressources humaines au profit des administrations publiques ;
- gestion efficace des ressources humaines de l'Etat ;
- promotion d'un service public de qualité ;

- amélioration de la coordination des actions de la déconcentration administrative ;
- renforcement de la gestion des libertés publiques ;
- renforcement de la gestion des zones frontalières.

**IV.1.1.7. Effet attendu 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux**

- production du rapport annuel 2020 sur le respect des principes de bonne gouvernance ;
- poursuite de la mise en œuvre du deuxième plan d'actions national PGO.

**IV.1.2. Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique**

369. Les perspectives d'actions de la période 2021-2023 en matière de promotion de la bonne gouvernance économique se présentent comme suit par effet attendu.

**IV.1.2.1. Effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces**

- le renforcement des capacités d'analyse et de prévisions économiques ;
- la finalisation de l'évaluation de l'Etude nationale prospective Burkina 2025 et l'élaboration d'une nouvelle ENP;
- l'amélioration des outils d'orientation des projets et programmes de développement ;
- le renforcement de l'appareil statistique national;
- l'amélioration de la gestion de la coopération économique, financière et des réformes communautaires ;
- la transformation du Fonds burkinabè de développement économique et social en Fonds d'investissement à caractère stratégique ;
- l'opérationnalisation du Fonds national de la finance inclusive ;
- la poursuite de la mise en cohérence des instruments et des dispositifs de validation et de développement ;
- l'optimisation de la mobilisation des ressources pour le financement du développement;
- la rationalisation des dépenses, la promotion de la transparence et la reddition des comptes;
- le renforcement du contrôle, de l'audit et la sauvegarde des intérêts de l'Etat ;
- la poursuite des réformes permettant la maîtrise de la masse salariale;
- la poursuite des réformes pour l'opérationnalisation de la LOLF ;
- la poursuite de l'opérationnalisation de la facture normalisée (RSI, CME) ;
- la poursuite de la mise en œuvre du projet cadastre fiscal ;
- la poursuite de l'interconnexion des systèmes d'informations de la DGD et ceux des pays voisins (Bénin, Côte d'Ivoire, Mali) ;
- l'accélération de la digitalisation des paiements en douane ;
- l'adoption de la loi et la mise en œuvre de la stratégie des PPP ;
- l'apurement du passif de gestion des comptables publics ;

- la mise en œuvre de la Stratégie nationale de LBC/FT ;
- la mise en place d'un outil de gestion et de dématérialisation des marchés publics.

**IV.1.2.2. Effet attendu 1.2.1 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiatives et de gestion**

- l'élaboration de la stratégie nationale de développement du secteur privé assortie d'un plan d'actions ;
- la poursuite de la formalisation du secteur informel par la mise en œuvre du projet d'appui aux initiatives de formalisation des entreprises (ProForme) ;
- l'opérationnalisation du Guichet unique des banques ;
- l'opérationnalisation du Guichet de dépôt de capital au CEFORE ;
- instituer l'identifiant unique d'immatriculation des entreprises ;
- la mise en place du Réseau de points focaux dans les représentations diplomatiques accréditées au Burkina Faso pour la promotion et le suivi des investissements ;
- la création et l'opérationnalisation du Guichet unique des licences d'affaires (GULA) ;
- la rédaction et l'exécution du Projet de modernisation des licences d'affaires (PMRLA).

**IV.1.3. Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale**

370. Les perspectives d'actions de la période 2021-2023 en matière de décentralisation et de bonne gouvernance locale se présentent comme suit par effet attendu.

**IV.1.3.1. Effet attendu 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée**

- la formation d'agents domaniaux et des services fonciers ou ruraux sur l'élaboration et le suivi des opérations de lotissement ;
- le suivi de la mise en œuvre du plan de transfert des ressources humaines de l'Etat vers les administrations des CT ;
- l'assainissement de la carrière des agents des CT ;
- la tenue de la conférence nationale de la décentralisation ;
- l'organisation des assises nationales de la coopération décentralisée ;
- la poursuite de l'élaboration d'un guide sur l'obligation redditionnelle ;

**IV.1.3.2. Effet attendu 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace**

- la mise en œuvre du Projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina ;

- le transfert des ressources aux CT pour la prise en charge des compétences transférées ;
- l'appui aux CT pour l'élaboration des SRADDT ;
- la préparation des nouveaux pôles de croissance (Sahel, Est, Sourou) ;
- la consolidation des acquis en matière d'aménagement de Bagrépôle ;
- la conduite des études préalables de la mise en place de l'agropole de Samendéni ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme de renforcement des infrastructures socio-économiques (PRISE) ;
- la poursuite des activités programmées du PADEL et l'achèvement des infrastructures socioéconomiques ;
- la révision du Programme d'urgence pour le Sahel élargi (PUS-BF) et l'intensification de ses actions.

## **IV.2. Perspectives 2020-2021 pour l'Axe 2 : Développer le capital humain**

### **IV.2.1. Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique**

#### **IV.2.1.1. Effet attendu 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous**

371. Dans le cadre de la lutte contre la mortalité maternelle, les efforts se poursuivent pour faciliter l'accès des femmes aux services de santé de qualité avec notamment le passage à l'échelle de la stratégie sur les soins prénatals, la surveillance des décès maternels, périnatals et l'amélioration de la disponibilité des intrants de lutte contre le paludisme au dernier kilomètre.
372. Dans le cadre de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, il est prévu l'élaboration et l'opérationnalisation d'un plan d'investissement sur la sécurité sanitaire et le renforcement du dispositif national d'évaluation des risques, de prévention, d'alerte et de gestion des épidémies et des situations d'urgence complexes.
373. Egalement, la prise en charge des urgences médicales avec l'accélération de la formation en médecine d'urgence, l'opérationnalisation d'un Service d'assistance médicale d'urgence (SAMU), la dynamisation du Dispositif d'intervention médicale d'urgence (DIMU) devant les situations d'urgence complexes et la création d'une Agence nationale de gestion des urgences et des catastrophes.
374. En matière de réformes et d'investissements structurants, (i) la digitalisation progressive des hôpitaux et la mise à l'échelle des registres électroniques de consultation dans les CSPS, (ii) la construction et l'équipement de trois nouveaux CHU, deux à Ouagadougou (Sabtenga et Boulmiougou) et un à Bobo-Dioulasso ; (iii) la construction et l'équipement de trois nouveaux CHU, deux à Ouagadougou (Sabtenga et Boulmiougou) et un à Bobo-Dioulasso ; (iv) la construction de deux centres de haut niveau de diagnostic d'imagerie médicale et de laboratoires équipés d'appareils modernes à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ; (v) la finalisation de toutes les autres constructions en cours.

#### **IV.2.1.2. Effet attendu 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré**

375. Pour cet effet attendu, les perspectives concernent : (i) la poursuite de la mise en place du fonctionnement des groupes d'apprentissage et suivi des pratiques d'ANJE dans les districts ; (ii) l'acquisition des intrants nutritionnels en quantité suffisante ; (iii) la tenue de la distribution gratuite de vivres pendant la période de mitigation et de soudure ; (iv) la poursuite du « Cash For Work/Asset » (CFW/A) aux ménages vulnérables.

#### **IV.2.1.3. Effet attendu 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement**

376. Les perspectives pour cet effet attendu visent la sécurisation des produits contraceptifs, l'élaboration du plan national PF, la disponibilité des produits aux points de prestations, l'extension des zones d'intervention du sous-projet « *Sukaabe Rewle* ».

#### **IV.2.2. Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie**

377. Les perspectives 2021-2023 en matière d'éducation et de formation découlent des actions programmées dans le budget de l'Etat gestion 2021, dans le PIP 2021-2023 et des actions prioritaires des dix chantiers du programme présidentiel 2021-2025.

##### **IV.2.2.1. Effet attendu 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré**

378. En matière d'amélioration de l'accès de tous à une éducation et à une formation de qualité, les actions suivantes dans les différents ordres d'enseignement sont programmées dans le cadre du budget de l'Etat.
379. Pour le compte du préscolaire, il s'agira de réaliser 15 salles de classe pour l'expansion du préscolaire, des hangars, clôtures et cuisines pour la normalisation de 19 CEEP.
380. Au niveau du primaire, les prévisions consistent à réaliser 206 salles de classe pour résorber des salles de classe sous paillote, normaliser des écoles, construire des salles de classe pour le compte des communes prioritaires.
381. S'agissant du post-primaire et du secondaire, il s'agira de réaliser 5 nouveaux CEG ; 147 salles de classe au profit des CEG ouverts dans des salles d'emprunt, pour la normalisation de CEG et pour l'érection de CEG en lycées ; construire un atelier d'EFTP ; réaliser 60 latrines et 72 forages et poursuivre la réalisation des établissements d'EFTP.
382. Aussi, le plan d'action 2021 prévoit : (i) l'octroi de nouvelles bourses à 6 000 élèves ; (ii) le recrutement de 1 833 professeurs du post-primaire et secondaire ; (iii) une couverture de quatre mois de disponibilité des vivres dans les écoles primaires ; (iv) l'organisation d'une session de formation continue des enseignants par niveau éducatif et (v) le transfert de ressources aux communes pour la mise en œuvre de compétences à elles dévolues.

383. Au compte du PAAQE, les perspectives portent sur : (i) la construction de lycées scientifiques régionaux et classiques, de CEG communaux ; (ii) la construction et l'équipement de salles de classe complémentaires dans les zones de repli et de classes préparatoires aux grandes écoles, de 7 lycées scientifiques régionaux, un lycée scientifique d'application, un centre de préparation à l'agrégation et le recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement secondaire ; (iii) la construction et l'équipement de l'ENEP de Kaya ; (iv) la poursuite de la mise en place d'un Système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) intégré par le PA-PDSEB ; (v) la dotation en vivres d'écoles primaires et structures du préscolaire ; (vi) la mise en œuvre du plan d'équipement de la DRH, des services relais et la Direction des services informatiques en ressources informatiques dans le cadre du projet de renforcement de l'efficacité dans la gestion des ressources humaines.
384. En ce qui concerne la formation professionnelle, il s'agira sur la période 2021-2023 d'achever les travaux de construction du CFP de Pô et l'équipement des CFP de Bagré et de Pô, de construire les cinq (05) centres polyvalents de formation professionnelle, de construire et d'équiper les Centres Provinciaux de Formation Professionnelle, de définir une nouvelle architecture de l'APC modulaire, d'opérationnaliser le dispositif de traçabilité des formations et des formés du MJPEE, de mettre à disposition du MJPEE un cadre de l'apprentissage dual, de tenir les états généraux de la formation professionnelle et le salon des métiers et de la formation professionnelle.

#### **IV.2.2.2. Effet attendu 2.1.2 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré**

385. En matière d'amélioration de l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie, les perspectives 2021-2023 visent à : (i) construire 5 nouveaux amphithéâtres dans les universités publiques, les centres universitaires et les écoles professionnelles et 1 amphithéâtre de 1 000 places à JKZ ; (ii) achever les 3 amphis et la cité de 1 500 lits de l'UNZ, les amphithéâtres de 1 000 et 1 500 places de l'UTS, les bâtiments de Tenkodogo et de Gaoua, l'UFR/ ST de l'UNZ et le siège de l'UV ; (iii) construire 12 nouveaux bâtiments pédagogiques dans les universités publiques, les centres universitaires et les écoles professionnelles ; (iv) construire et équiper une UFR/ST au centre universitaire de Dori ; (v) rendre fonctionnels les 3 premiers ENO (Ouaga, Bobo et Koudougou) de l'UV-BF ; (vi) construire 3 nouveaux ENO (Ouaga (2), Dédougou (01) ; (vii) construire une cité universitaire de 1 500 lits à l'UTS et 02 cités universitaires de 1 000 lits chacune dans les CU de Dori et de Fada N'Gourma ; (viii) subventionner 39 000 ordinateurs au profit des étudiants ; (ix) recruter 300 assistants au profit des universités publiques ; (x) octroyer aux étudiants 29 680 bourses nationales et étrangères et 379 588 aides et prêts ; (xi) servir 37 935 700 plats dans les restaurants universitaires ; (xii) organiser les états généraux de l'Enseignement supérieur ; (xiii) réaliser les études sur les indicateurs du PNDES ; (xiv) mettre en œuvre le dispositif de suivi des sortants des IESR.

#### **IV.2.3. Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie**

386. **Dans le domaine de l'amélioration de la gouvernance de la recherche scientifique et de l'innovation**, il est prévu de: (i) organiser les «états généraux de la recherche et de l'innovation» en vue d'élaborer le livre blanc de la recherche et de l'Innovation ; (ii) concevoir un tableau de bord des programmes et projets dans la mise en œuvre de la recherche ; (iii) instituer un comité interne d'évaluation des projets avant soumission ; (iv) mettre aux normes des laboratoires de recherche ; (v) poursuivre la construction des investissements structurants.
387. **Dans le domaine du développement de la recherche scientifique et technologique**, il est prévu de : (i) créer une agence spatiale nationale ; (ii) construire un laboratoire de niveau de sécurité P3 au profit de la recherche en science de la santé ; (iii) assurer la sécurité énergétique des stations de recherche par leurs dotations en centrales solaires, chambres froides solaires ; (iv) de mettre en place 1 base de données sur les ressources génétiques animales ; (v) réaliser la première phase du technopole Energies renouvelables/TIC à savoir la construction du bâtiment administratif, de l'hôtel des télécom et du centre des énergies renouvelables.
388. **Dans le domaine de la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation**, il est prévu de : (i) incubé au moins une vingtaine de résultats de recherche, d'inventions et d'innovations ; (ii) protéger cinq résultats de recherche, d'inventions et d'innovations; (iii) transférer deux résultats de recherche et d'inventions et d'innovations (RRII) vers les PME/PMI ; (iv) lancer l'étude de faisabilité d'un centre commercial et, une étude sur le matériel aratoire employé au Burkina ; (v) construire un centre national des technologies et inventions ; (vi) installer des couveuses solaires performantes au profit des éleveurs ; (vii) installer des chauffe-eau solaires dans les formations sanitaires ; (viii) installer des cuiseurs solaires dans les infrastructures sociocommunautaires ; (ix) installer des cuisinières solaires au profit des cantines scolaires, centres pénitentiaires et centres d'accueil.

#### **IV.2.4. Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes**

389. Pour la période 2021-2022, les actions seront orientées vers la réalisation des effets et produits retenus par rubrique ci-dessous.
390. **En matière de promotion du travail décent**, il s'agira de : (i) poursuivre la relecture de la loi 028/2008 /AN portant Code du travail et des lois en matière de sécurité sociale et leurs textes d'application ; (ii) construire des inspections du travail et des bourses du travail ; (iii) assurer le contrôle du respect de la réglementation du travail et la réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés ; (iv) promouvoir le dialogue social et la négociation collective.
391. **Au titre de la promotion d'emploi**, les principales actions concernent : (i) le renforcement des financements des microprojets des promoteurs ; (ii) la mise en œuvre des stratégies nationales en matière d'emploi, d'entrepreneuriat des jeunes et de transition de l'économie informelle vers le formel ; (iii) la promotion de l'intermédiation à travers le renforcement

des capacités de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et la coordination des bureaux privés de placement ; (iv) le renforcement du système d'information afin de mettre à la disposition du public les niches d'emplois existantes ; (v) la mise en œuvre des Travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) en vue de développer l'employabilité des bénéficiaires ; (vi) la mise en œuvre du projet d'appui à l'emploi des jeunes ; et (vii) le renforcement de la production statistique en matière d'emploi.

392. **En ce qui concerne la protection sociale**, les perspectives portent sur : (i) la poursuite de l'opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle par la prise en charge des indigents et l'adoption du panier de soins et la détermination de l'assiette de cotisation ; (ii) la poursuite de la promotion d'une culture de sécurité et santé au travail à travers les actions de formation/sensibilisation des travailleurs et employeurs (H/F) ; (iii) le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel de l'OST ; (iv) la couverture effective de l'économie informelle dans la prévention des risques professionnels ; (v) le renforcement de la protection de l'enfant à travers la lutte contre les violences faites aux enfants, la prise en charge intégrée des enfants vulnérables et le renforcement du système national de protection de l'enfant ; (vi) le renforcement de la protection de la famille ; (vii) la poursuite de la prise en charge intégrée de toutes les personnes déplacées internes à la suite des attaques terroristes et des conflits communautaires et des autres personnes victimes de catastrophes et de crises humanitaires ; (viii) la poursuite de la mise en œuvre du projet filets sociaux « Burkin Naong sa-ya », de la subvention des micro-projets des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sociale.
393. **S'agissant de la promotion de la femme et du genre**, les principales mesures s'articulent autour : (i) de la lutte contre les violences basées sur le genre par l'intensification des sensibilisations et l'amélioration de l'offre de prise en charge des VBG ; (ii) du renforcement de la promotion du genre, de l'accès et du contrôle des facteurs de production par les femmes ; (iii) de l'implantation d'unités de production, de transformation et de conservation des produits locaux au profit des femmes ; (iv) du renforcement de la participation des femmes aux processus électoraux en tant qu'élues et (v) de l'accroissement des ressources financières destinées aux crédits des femmes et l'allègement des procédures.

#### **IV.2.5. Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité**

394. **Concernant la satisfaction des besoins en eau potable**, les perspectives des produits pour la période 2021-2023 se présentent comme suit :
- réaliser 489 AEPS/PEA dont 86 en 2021 ;
  - réhabiliter 122 AEPS/PEA dont 25 en 2021 ;
  - réaliser 4 125 forages neufs dont 1 636 en 2021 ;
  - réhabiliter 2 121 forages dont 767 en 2021 ;
  - construire 7 AEP multi-villages en 2021 ;
  - étendre 500 km de réseau de distribution ;
  - créer 1 nouveau centre d'exploitation d'eau potable ;
  - réaliser au moins 62 862 branchements particuliers ;

- réaliser 116 bornes-fontaines.

395. **En matière d'assainissement des eaux usées et excréta**, pour la période 2021-2023, les perspectives se présentent comme suit :

- réaliser 225 000 latrines familiales dont 75 000 en 2021;
- réaliser 3 122 latrines institutionnelles et publiques dont 822 en 2021 ;
- réaliser 100 000 puisards domestiques dont 42 500 en 2021 ;
- réaliser 10 km de réseau d'assainissement collectif ;
- réaliser 8 Stations de traitement des boues de vidange (STBV) dont trois (03) en 2021.

396. **S'agissant de l'amélioration de la gouvernance du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »**, les perspectives des produits pour la période 2021-2023 se présentent comme suit :

- établir la situation de référence des indicateurs du sous-secteur « Eau et Assainissement » ;
- renforcer le dispositif de suivi-évaluation du secteur.

397. **En ce qui concerne la réduction de la pollution et des nuisances**, les perspectives des produits de ce sous-effet pour les trois prochaines années se présentent comme suit :

- opérationnaliser la police environnementale ;
- relire la loi 017 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables au Burkina Faso ;
- mettre en œuvre la taxation des actes délivrés par la DGPE ;
- définir 3 schémas simplifiés de gestion efficace des déchets solides dans trois communes ;
- élaborer et valider le document de projet de cinq unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets solides ;
- créer le projet 5 unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets solides ;
- élaborer et adopter 3 textes d'application du code de l'environnement sur la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux importés.

398. **En matière de maîtrise du développement urbain national**, les actions suivantes seront mises en œuvre sur la période 2021-2023:

- restructurer les zones d'habitat spontané dans les 13 chefs-lieux de région et à Pouytenga ;
- achever les SDAU des villes de Réo, Tougan, Boromo, Houndé, Batié, Kombissiri, Léo, Sapouy, Toma et Zorgho ;
- élaborer les SDEPP de 22 villes dont 12 pour l'année 2021 ;
- élaborer les SDGDU de 22 villes ;
- réaliser 13 études détaillées d'assainissement pluvial dans les capitales régionales dont 7 en 2021 ;
- réaliser 35 km de canaux primaires d'évacuation des eaux pluviales dont 12 km prévus au titre de l'année 2021 ;

- réaliser 200 km de canaux secondaires d'évacuation des eaux pluviales dont 20 km en 2021 ;
- démarrer la réalisation physique du projet « Réalisation des travaux d'aménagements de l'exécutoire à l'intérieur et en aval du Parc Bangr-Weogo » en 2021 ;
- réaliser les études de faisabilité du hub économique de Pabré et du pôle sportif de Komsilga ;
- réaliser les études techniques et économiques de l'aménagement de la voirie primaire des villes dotées de SDAU.

399. **En matière d'accès aux logements décents et aux bâtiments publics**, il s'agira de :

- mettre en place un mécanisme pérenne de financement à long terme de l'offre et de la demande de logement ;
- construire 10 000 logements sociaux et économiques.

#### **IV.3. Perspectives de l'Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois**

##### **IV.3.1. Objectif stratégique 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché**

###### **IV.3.1.1. Effet attendu 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable**

400. Pour l'année 2021, pour asseoir un véritable développement du secteur PASP au service de la transformation structurelle de l'économie nationale, les investissements suivants doivent être réalisés : (i) la mise en place de l'unité de montage des tracteurs ; (ii) l'achèvement et la mise en service de l'unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel ; (iii) la création de la Centrale d'achat de médicaments vétérinaires (CAMVET) ; (iv) la création d'une unité de production de vaccins pour animaux au Laboratoire national d'élevage de Ouagadougou ; (v) la poursuite de la création des services fonciers ruraux ; (vi) l'intensification des aménagements hydroagricoles ; (vii) l'opérationnalisation de l'assurance agricole et du fonds de développement agricole.

###### **IV.3.1.2. Effet attendu 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée**

401. Au cours de l'année 2021, les actions à mettre en œuvre en faveur de la résilience des ménages ASPHF doivent être accentuées pour : (i) ramener à moins de 25% la proportion des ménages non résilients ; (ii) restreindre à moins de 5% la proportion des ménages vulnérables structurels.

##### **IV.3.2. Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents**

#### **IV.3.2.1. Effet attendu 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations**

402. Le renforcement du tissu industriel et l'amélioration de la productivité de l'artisanat seront soutenus par la bonne conduite des réformes et investissements identifiés à cet effet.
403. En **matière d'industrialisation**, les actions à mettre en œuvre sont entre autres : (i) la poursuite de la restructuration des entreprises en difficulté dans le cadre du PRED ; (ii) le développement des infrastructures de soutien (zone économique spéciale, zone industrielle), le renforcement du parc industriel avec la concrétisation des projets de transformation de coton (réouverture de l'ex-FASO FANI, Usine de filature à Koudougou , projet A STAR TEXTILE Burkina Faso et usines d'égrenage coton de Tenkodogo et Ouargaye) ; (iii) l'implantation des unités de traitement de tomate à Kaya, Gourcy et Yako ; (iv) la relance des grandes unités industrielles de transformation de matières premières locales en souffrance à savoir la STFL, BRAFASO, FASOTEX, l'abattoir frigorifique de Ouagadougou et de celui de Bobo-Dioulasso, la MINOFA ; (v) la poursuite de l'opérationnalisation de l'Incubateur de pépinière et d'hôtel d'entreprises (IPHE) et du Programme pour le renforcement des capacités de production (PRCP).
404. Dans le **secteur de l'artisanat**, les actions suivantes se poursuivront : (i) le renforcement des infrastructures de promotion de l'artisanat avec l'achèvement des travaux de Zones d'activités commerciales et artisanales spéciales (ZACAS) et de construction et d'équipement d'un centre de référence dans les métiers de l'artisanat ; (ii) la mise en œuvre du projet CNATAC ; (iii) la poursuite des travaux d'accompagnement des artisans installés sur les sites du VAB, VAK et de la dotation des associations en matériels à tisser ; (iv) la professionnalisation du sous-secteur à travers la délivrance de cartes professionnelles d'artistes et l'élaboration d'un répertoire.

#### **IV.3.2.2. Effet attendu 3.2.2 : la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie est améliorée**

405. Concernant l'**entrepreneuriat culturel et touristique**, il s'agira de (i) réorganiser le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) pour en faire un outil à la fois de subvention et de crédits, mais aussi de pilotage de la politique nationale de promotion des industries culturelles et créatives ; (ii) promouvoir la culture du droit d'auteur et la lutte contre la contrefaçon des produits culturels ; (iii) améliorer l'accès au financement et du soutien aux investissements privés dans le secteur de la culture et du tourisme ; (iv) dynamiser la coopération culturelle et touristique ; (v) appuyer la professionnalisation des acteurs culturels et touristiques ; (vi) faciliter l'acquisition de nouveaux équipements de création, de production et de diffusion.
406. En matière de ***sauvegarde du patrimoine culturel et de promotion de la consommation des biens culturels et touristiques***, les principales actions prévues sont relatives à (i) l'aménagement des musées et des sites culturels majeurs afin de les rendre plus attractifs ; (ii) la construction de la Cité des artistes à Bobo-Dioulasso ; (iii) la poursuite de la réhabilitation des salles de cinéma ; (iv) la poursuite de la construction du Musée national

(phase 2) ; (v) la poursuite de la construction d'ateliers pour le transfert du Centre national d'artisanat d'art (CNAA) ; (vi) la construction de la Bibliothèque nationale du Burkina (BNB) ; (vii) l'opérationnalisation de l'Institut des peuples noirs (IPN) ; (viii) la promotion des événements culturels de portée nationale et internationale (FESPACO, SNC,...), régionale ou locale (Festivals de masques, compétitions de lutte, etc.) ; (ix) la poursuite de la mise en œuvre du Projet de renforcement de l'attractivité touristique des ruines de Loropeni (PRAT-Loropeni) ; (x) la poursuite de la mise en œuvre du Projet de renforcement du pôle touristique du Centre (PRPT-Centre).

407. En matière de *sport et de loisir*, les efforts seront orientés principalement vers (i) la réhabilitation et la mise aux normes du stade du 4-Août à Ouagadougou et du stade Sangoulé- Lamizana à Bobo-Dioulasso ; (ii) la construction d'un boudodrome à Ouagadougou ; (iii) la construction d'un vélodrome à Tenkodogo ; (iv) la réalisation des infrastructures sportives du 11-Décembre ; (v) l'opérationnalisation du Centre médico-sportif ; (vi) la poursuite de la construction des terrains de proximité et des plateaux omnisports dans les communes rurales et urbaines ; (vii) la réhabilitation du stade provincial avec pose de gazon synthétique à Zorgho ; (viii) la réalisation d'infrastructures sportives des structures éducatives. ; (ix) la poursuite de l'organisation de formations techniques en sport et loisir ; (x) le renforcement de l'appui financier des structures de loisirs sportifs et de sport.

#### **IV.3.2.3. Effet attendu 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru**

408. L'accroissement du secteur minier sera maintenu en perspective avec un accent sur le développement du contenu local. Il s'agit : (i) du renforcement du cadre réglementaire avec la poursuite de l'élaboration des textes juridiques et réglementaires du secteur minier et l'élaboration du code pétrolier et ses textes d'application ; (ii) de l'impulsion du dynamisme à l'opérationnalisation des différents fonds miniers ; (iii) du renforcement des actions de suivi-contrôle des activités et des infrastructures dans l'exploitation minière et de lutte contre la fraude ; (iv) de la poursuite des travaux de construction des projets miniers avec un accent sur la promotion de la transformation des produits miniers sur place ; (v) de la mise en exploitation de nouvelles mines et la sécurisation de l'exploitation minière ; (vii) de la production de cartes géologiques et minières et (viii) du renforcement de la maturité de certains investissements clés comme l'élaboration de l'étude de faisabilité d'une sidérurgie pour une transformation du manganèse de Tambao.

### **IV.3.3. Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents**

#### **IV.3.3.1. Effet attendu 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents**

409. En vue de soutenir la formalisation du secteur tertiaire, les actions suivantes seront menées sur la période et porteront sur : (i) la poursuite de la délivrance des titres de transport

modernes et sécurisés, (ii) la définition d'un cadre institutionnel permettant de coordonner l'action publique se rapportant à la planification et à la gestion de la mobilité urbaine ; (iii) le développement du transport urbain et interurbain ; (iv) le développement de la multi-modalité dans les transports de masse de marchandises ; (v) la poursuite des actions de sensibilisation, de formation et d'informations sur la sécurité routière et la mobilité urbaine ; (vi) la réalisation des audits (sécurité routière, sécurité et sûreté aériennes) ; (vii) la poursuite des actions de contrôle et de sanctions des comportements à risque dans la circulation routière ; (viii) l'application de la réglementation en vigueur en opérant un meilleur encadrement juridique et institutionnel dans le secteur ; (ix) l'amélioration de l'offre des services financiers ; (x) le développement d'une messagerie de presse et le renforcement des services de la télévision ; (xi) la promotion de l'implémentation de la finance digitale ; (xii) l'extension du réseau postal ; (xiii) l'augmentation de la capacité des PAV de Ouagadougou/Bobo-Dioulasso ; (xiv) l'expansion du réseau 3G, 4G sur l'ensemble du territoire ; (xv) la poursuite des efforts de réduction des coûts d'accès à l'Internet ainsi qu'à la téléphonie mobile et (xvi) la digitalisation et la modernisation de l'administration.

#### **IV.3.3.2. Effet attendu 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée**

410. En matière de commerce, les actions de renforcement de la mise en marché des produits nationaux sont entre autres : (i) l'identification et la promotion de nouvelles filières porteuses ; (ii) l'accompagnement des exportateurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de promotion des nouvelles filières en repérant de nouveaux marchés ; (iii) l'orientation et l'incitation des investissements vers des secteurs à forte capacité d'exportation notamment le secteur de la transformation des produits nationaux ; (iv) la disponibilisation des informations sur le commerce au profit des acteurs ; (v) l'organisation des filières agricoles exportables ; (vi) le contrôle des prix des produits de grande consommation ; (vii) le contrôle ou l'étalonnage des instruments de mesure ; (viii) l'élaboration des normes de qualité ; (ix) la répression de la fraude et (x) l'édiction des règles saines de concurrence et la veille à leur application.

#### **IV.3.4. Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie**

##### **IV.3.4.1. Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées**

411. En matière de mobilisation et de gestion intégrée des ressources en eau, au cours des années 2021-2023, il s'agira de :
- achever 52 études de réalisation/réhabilitation de barrages ;
  - réaliser les études d'aménagement de 5 000 ha de périmètres irrigués dans la vallée de Samendéni.
  - achever les travaux de réalisation de sept (07) barrages ;
  - achever les travaux de réhabilitation de neuf (09) barrages ;

- achever l'installation de la Centrale hydroélectrique de Samendéni ;
- achever les travaux de confortation de la digue de Banzon ;
- poursuivre les travaux d'aménagement de 1 500 ha de périmètres irrigués dans la vallée de Samendéni ;
- poursuivre les travaux d'aménagement de 522 ha autour du lac Bam ;
- achever les travaux d'aménagements de 623,19 ha de bas-fonds dans les provinces du Boulkiemdé, des Balé, du Sanguié et du Ziro.

412. En matière de gestion intégrée des ressources en eau, il s'agit de :

- poursuivre les activités d'élaboration des SDAGE des agences de l'eau du Gourma et du Liptako. Les SDAGE de ces deux espaces de compétence (EC) sont prévus être validés en 2022 ;
- adopter et diffuser le SDAGE de l'Espace de compétence du Nakanbé en 2021 ;
- poursuivre la mise en œuvre des activités pour la protection des berges des ouvrages hydrauliques ;
- poursuivre la sensibilisation des assujettis et le recouvrement de la CFE ;
- adopter les textes complémentaires de la CFE sur le prélèvement de l'eau à des fins agricoles (2021), pastorales et piscicoles (2022), sur la pollution et sur la modification du régime de l'eau (2023) ;
- élaborer le SAGE du complexe Sourou-Samandéni en 2023 ;
- réaliser 16 forages profonds de reconnaissance dans la zone sédimentaire du Burkina Faso, dont cinq (05) en 2021.

#### **IV.3.4.2. Effet attendu 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie**

413. Dans le *domaine des infrastructures routières*, les efforts se poursuivront en matière : (i) de réalisation des travaux de bitumage, de renforcement et de réhabilitation des routes, portant sur un linéaire d'environ 813,5 km ; (ii) de voiries, notamment dans le cadre des travaux du 11- Décembre et des autres projets de voiries ; (iii) de maintien du réseau routier national (routes en terre et pistes rurales) en bon état à travers l'entretien courant et périodique ; (iv) d'aménagement de pistes rurales d'un linéaire de 3 500 km ainsi que de développement des ouvrages de franchissement.
414. Concernant le *développement des infrastructures de TICs*, les actions prévues ont trait entre autres: (i) à la poursuite du déploiement de la fibre optique (800km environ) ; (ii) au renforcement des infrastructures du numérique notamment la construction du centre d'opérations du réseau Backbone national (Network Operations Center, NOC), l'acquisition et la mise en service d'un outil de gestion et d'optimisation de la bande passante internet du RESINA ; (iii) à la poursuite de l'interconnexion de l'administration ; (iv) la digitalisation progressive des services publics et privés ; (iv) l'accroissement de la capacité de la bande passante Internet.
415. Dans le domaine des *infrastructures de transport*, la dynamique engagée en matière de projets ferroviaires se poursuivra, notamment avec la réhabilitation et l'entretien du chemin

de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya, l'accélération de la mise en œuvre du projet d'interconnexion ferroviaire avec le Ghana et la poursuite des efforts de maturité et de financement des projets d'interconnexion Burkina -Mali et Burkina –Niger. Par ailleurs, l'accent sera davantage mis sur le respect du règlement 14.

416. En ***matière d'énergie***, les actions prévues en perspective sont : (i) l'achèvement et la mise en service de la centrale thermique de Kossodo ; (ii) la poursuite et l'achèvement des projets de réalisation de centrales solaires photovoltaïques (Pâ, Koudougou, Kaya, Kodéni, etc.) ; (iii) la mise en œuvre du second Compact MCC sur l'énergie ; (iv) la finalisation des études de faisabilité de certains projets (extension de la centrale solaire de Zagtoui à 50 MW, réalisation de centrale solaire avec le WAPP, etc.) ; (v) la poursuite du processus de renforcement des interconnexions électriques (ligne Ouaga-Ziniaré de 33 kV à 90 Kv; la ligne Wona-Dédougou en 90 Kv ; la ligne Ziniaré-Kaya en 90 225Kv ; la ligne Pâ-Diébourgou en 90 225 Kv ; la ligne Ouaga-Koudougou en 90 Kv, la ligne Ouaga-Ziniaré en 225 Kv et la ligne de transport Zano-Koupèla(132 Kv)).

#### **IV.3.5. Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales**

##### **IV.3.5.1. Effet attendu 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement**

417. Pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, au cours de l'année 2021, il s'agira d'augmenter : (i) l'aménagement des espaces de conservation ; (ii) l'aménagement des aires de protection faunique et (iii) la récupération des terres dégradées dans les zones protégées.

##### **IV.3.5.2. Effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte**

418. En ***matière d'amélioration du cadre global de la mise en œuvre du développement durable***, il s'agira entre autres : (i) d'organiser les sessions de la CONADD ; (ii) d'adopter les textes réglementaires sur le cadre de la transparence climatique au Burkina Faso ; (iii) d'adopter la stratégie d'adaptation efficace et de résilience à long terme du Burkina Faso et de (iv) poursuivre le processus d'accréditation du FIE et de Coris Bank auprès des fonds climat.
419. En ***matière d'amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique***, il s'agira de poursuivre la vulgarisation des bonnes pratiques de résilience climatique et d'opérationnaliser des microprojets d'adaptation au changement climatique.
420. En ***matière de développement des modes de production et de consommation durable***, il sera question de poursuivre la transformation des villages en écovillages, d'opérationnaliser le programme d'appui à la mise en œuvre de la SNEV et d'adopter la SN-REDD+.

421. **En matière d'amélioration de la gouvernance de l'économie verte**, il s'agira principalement d'organiser un séminaire gouvernemental sur la fiscalité gouvernementale et de mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur la fiscalité environnementale.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

---

422. La mise en œuvre du PNDES en 2020, année d'échéance, s'est faite dans un environnement difficile marqué par la persistance des attaques terroristes. Ce contexte difficile, couplé à la crise sanitaire liée à la COVID-19 ont eu des répercussions sur la croissance économique du pays. Ainsi, le taux de croissance économique du PIB réel est ressorti à 2,5% en 2020 contre 5,7% en 2019 et 6,8% en 2018, réduisant à 5,4%, le taux de croissance annuelle moyen enregistré depuis le début de la mise en œuvre du PNDES.
423. Malgré l'apparition d'aléas d'envergure et la persistance de certains d'entre eux, le niveau global de mise en œuvre du PNDES est satisfaisant. **Le taux d'atteinte des cibles des indicateurs d'effets et d'impacts a été de 74%.** Quant au taux d'exécution financière global, il s'est situé à 82% dont 90% pour le taux de mobilisation du besoin de financement.
424. En dépit des adversités qui ont jalonné le cours de la mise en œuvre du PNDES, plusieurs avancées majeures ont été enregistrées à travers les axes stratégiques du Plan au cours de l'année 2020.
425. Ainsi, la conduite de l'action publique par le Gouvernement en 2020 a permis d'engranger des résultats favorables qui se présentent comme suit par axe stratégique du PNDES.
426. En matière de réforme des institutions et de modernisation de l'administration (Axe 1), les principaux résultats obtenus ont concerné l'organisation de la présidentielle et des législatives avec une première participation des Burkinabè de l'extérieur, la modernisation du dispositif de recrutement des agents de l'administration publique avec l'inscription en ligne de tous les concours autorisés, la composition en ligne de tous les concours professionnels à effectifs réduits et le paiement électronique des activités d'organisation des concours. Sur le plan sécuritaire, le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité (FDS) à travers l'augmentation des effectifs, l'acquisition d'équipements performants et la construction et/ou l'achèvement des constructions de CPD et BT de gendarmerie constituent des avancées en 2020.
427. Dans le domaine du développement du capital humain (Axe 2), les efforts du Gouvernement ont permis la poursuite de la politique de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans, ce qui permet de lever la barrière économique et financière à l'accès aux soins de qualité en offrant sur la période 2016-2020, 80 689 421 actes gratuits pour un coût estimé à plus de 116, 8 milliards FCFA. En plus de la gratuité des soins, les autres acquis ont concerné l'accroissement du personnel médical et paramédical et la construction de nouvelles infrastructures permettant ainsi de réduire le rayon d'action moyen théorique de 6,3 km en 2019 à 5,8 km en 2020.
428. Au niveau de l'éducation, les efforts d'amélioration de l'offre et de la qualité de l'enseignement ont été poursuivis avec la construction de nouvelles infrastructures et l'accroissement des effectifs du personnel enseignant au profit des différents ordres d'enseignement avec l'organisation effective des différents concours de recrutement programmés. Pour l'enseignement supérieur, les avancées ont concerné l'achèvement d'un

certain nombre d'investissements structurants comme l'amphithéâtre de 750 places de l'UNZ ainsi que les gros œuvres des ENO de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso et de Koudougou.

429. Concernant l'accessibilité des populations burkinabè à l'eau potable, les réalisations du Gouvernement ont permis de porter le taux d'accès à l'eau potable à 76,4% en 2020 contre 75,4 % en 2019. Ces réalisations sont entre autres, les constructions et les réhabilitations de systèmes d'Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS), de points d'eau autonomes, de nouveaux forages équipés.
430. Dans le domaine de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (Axe 3), les acquis observés en 2020 portent notamment sur l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel (107% pour une cible de 80%) et l'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie qui est passé de 22% en 2019 à 58,7% en 2020 pour une cible annuelle de 50%. Les progrès en termes de commercialisation des produits agricoles et d'aménagement de superficies agricoles ont également été obtenus. Le taux de commercialisation des produits agricoles a été porté de 25% en 2019 à 37% en 2020 pour une cible annuelle de 37,5%. S'agissant du secteur industriel, la cible de porter la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB à 22,4% en 2020 a été dépassée, cette proportion se situant à 24,1% en 2020.
431. En matière de développement des capacités énergétiques du pays, la puissance installée dans le réseau interconnecté a enregistré un accroissement, passant de 412,37 MW en 2019 à 417,5 MW en 2020 grâce à la mise en service de la centrale thermique de Fada N'Gourma de 7 MW.
432. Concernant l'amélioration des services d'accès à Internet, les avancées constatées portent sur l'augmentation du débit Internet international qui a été porté à 58,26 Gbps pour une cible fixée à 50 Gbps et du taux de pénétration de l'Internet qui a atteint 50,69% en 2020 contre 30,86 en 2019. Ces bons résultats résultent du maillage du territoire en fibre optique avec la mutualisation des efforts de l'administration publique et des opérateurs de téléphonie.
433. Malgré ces acquis énumérés ci-dessus, de nombreuses difficultés ont entravé la mise en œuvre du PNDES en 2020. Il s'agit essentiellement :
- du retard dans la mise en place du budget national ;
  - la problématique de la prise en compte des personnes déplacées internes dans la mise en œuvre des actions de développement ;
  - de la lourdeur et/ou lenteur des procédures de passation des marchés publics dans le cadre de l'exécution de certains projets financés sur ressources extérieures ;
  - des régulations budgétaires amenant les structures à revoir leurs programmations initiales ;
  - des longs délais d'obtention des avis de non-objection et de décaissement de ressources de certains PTF ;
  - du non-respect des délais contractuels par les entreprises adjudicateurs ;

- de l'inaccessibilité de certains sites due à l'insécurité ;
- de la faiblesse des capacités techniques de certaines MOD pour exécuter les projets à eux confiés.

434. Aussi, afin de mitiger ces difficultés ci-dessus présentées, il est impérieux de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- renforcer la gouvernance, notamment en matière de lutte contre la corruption, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites et améliorer l'efficacité de la dépense publique ;
- accroître le taux de transfert des ressources financières aux collectivités territoriales (régions et communes) selon la cible à atteindre en 2025 (18%);
- élaborer et mettre en œuvre un plan de transfert de ressources humaines aux collectivités pour une « Fonction publique territoriale » plus performante ;
- accompagner la digitalisation et l'utilisation des TIC par les collectivités dans les domaines stratégiques ;
- renforcer la coordination entre la déconcentration et la décentralisation ;
- poursuivre les différentes réformes pour une administration vertueuse et efficace en particulier au travers du déploiement de la fonction publique territoriale ;
- mettre en place un plan intégré de gestion des Personnes déplacées internes (PDI) ;
- poursuivre les efforts d'amélioration du climat des affaires afin d'inverser la tendance du classement Doing Business du Burkina Faso ;
- poursuivre les efforts d'amélioration de la sécurité, notamment la coordination des interventions des FDS et le renforcement des droits humains au cours des opérations ;
- renforcer la chaîne d'approvisionnement des formations sanitaires afin d'assurer la disponibilité des médicaments et examens traceurs dans les formations sanitaires ;
- accélérer l'opérationnalisation du régime d'Assurance maladie universelle ;
- contenir les fléaux sociaux dans le milieu scolaire (consommation de la drogue, grossesse en milieu scolaire, etc.) ;
- accélérer la mise en place des bases de la transformation de l'économie, notamment, les pôles de croissance et de compétitivité, les industries, les infrastructures du numérique, l'énergie, etc ;
- mieux identifier les réformes stratégiques et les investissements structurants à retenir dans la MRSIS du prochain référentiel ;
- accélérer la mise en œuvre des projets de développement de l'EFTP en vue de soutenir le développement des capacités des entreprises et inverser la tendance baissière de la proportion des effectifs de l'EFTP ;
- apporter un appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées au Burkina Faso ;
- améliorer le suivi de la qualité des infrastructures ;
- améliorer le financement de la production statistique en vue d'alimenter le dispositif en données nécessaires au suivi des effets et impacts des politiques publiques ;

- accroître le financement des projets de transformation des produits locaux ;
- renforcer les capacités techniques des MOD ainsi que celles des acteurs.

## Annexes

### Annexe 1 : Cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES

#### Méthode de calcul des niveaux de performance (performance) en %

- ✓ Performance de l'indicateur (i)= (Valeur 2020 de l'indicateur(i)-Valeur de référence de l'indicateur (i)) / (Cible 2020 de l'indicateur(i)-Valeur de référence de l'indicateur (i))
- ✓ Performance de l'effet attendu= Moyenne arithmétique simple des performances des indicateurs de l'effet
- ✓ Performance de l'objectif stratégique= Moyenne arithmétique simple des performances des effets de l'OS
- ✓ Performance de l'axe= Moyenne arithmétique simple des performances des OS de l'axe.

#### Comment lire les couleurs de performance

Une couleur représente le niveau de performance atteint par rapport à la cible 2020

| Couleur | Lire                                                  |
|---------|-------------------------------------------------------|
|         | Performance se situe entre 0 % et moins de 25 %       |
|         | Performance est comprise entre 25 % et moins de 50 %  |
|         | Performance est comprise entre 50 % et moins de 75 %  |
|         | Performance est comprise entre 75 % et moins de 100 % |
|         | Performance est de 100 % ou excède 100 %              |

| Indicateurs d'impact                           | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
|------------------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| Incidence de la pauvreté                       | 40,10%    |            |            | 38,00%      | 36,20%     |            | 35,00%     | 36,20%     |                       |
| Incidence de la pauvreté en milieu rural       | 47,50%    |            |            | 44,00%      | 44,60%     |            | 38,00%     | 44,60%     |                       |
| Profondeur de la pauvreté                      | 3,30%     |            |            | 2,70%       | 9,20%      |            | 1,60%      | 9,20%      |                       |
| Taux de croissance économique                  | 4,00%     | 6,00%      | 6,20%      | 8,20%       | 6,70%      | 5,70%      | 7,70%      | 2,50%      |                       |
| Part de l'industrie manufacturière dans le PIB | 6,60%     | 5,00%      | 5,9%       | 8,00%       | 5,4%       | 4,11%      | 12,00%     | 4,11%      |                       |

|                                                               |        |        |       |        |       |       |        |       |  |
|---------------------------------------------------------------|--------|--------|-------|--------|-------|-------|--------|-------|--|
| Part des produits manufacturés dans les exportations de biens | 10,60% | 12,00% | 9,00% | 15,00% | 7,40% | 7,60% | 20,00% | 7,20% |  |
| Taux de croissance démographique                              | 3,10%  |        |       | 2,80%  | 2,90% |       | 2,70%  | 2,90% |  |

| Indicateurs d'effet                                                                                 | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| <b>Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration</b>                             |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| <b>OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative</b>                         |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| <b><i>EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés</i></b>    |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Qualité globale des institutions nationales (CPIA) Country Policy and Institutional Assessment      | 3,6       |            |            | 4,5         | 3,6        |            | 4,80       | 3,50       |                       |
| Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU (Examen périodique universel) 2e cycle 2013-2017 | 35,00%    | 75,00%     | 92,00%     | -           | -          | -          | -          | -          |                       |
| Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU (Examen périodique universel) 3e cycle 2017-2021 | -         | -          | -          | 15%         | 11%        | 27,17%     | 45%        | 51,63%     |                       |
| Rayon moyen d'accès à un Tribunal de grande instance (en km)                                        | 60,30     | 60,30      | 59,00      | 58,00       | 59,00      | 59,00      | 54,00      | 59,00      |                       |
| Temps moyen de traitement d'une affaire civile (en jrs)                                             | 81,00     | 67,00      | 60,00      | 60,00       | 51,00      | 57,00      | 45,00      | ND         |                       |
| Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale (en mois)                                       | 213       | 207,00     | 200,00     | 150,00      | 212,00     | 213,00     | 90,00      | ND         |                       |
| Taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel                            | 60%       |            |            | -           | RAS        |            | 80,00%     | 50,22%     |                       |
| <b><i>EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées</i></b>                        |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Taux de couverture des régions en plan ORSEC                                                        | 53,84%    |            | 84,61%     | 78,00%      | 84,61%     | 92,30%     | 100,00%    | 100,00%    |                       |
| Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels                       | 56,80%    | 60%        | 61,14      | 64%         | 65,81      | 68,38      | 75,00%     | 69,23%     |                       |
| Ratio agent de sécurité / population (norme : 1 pour 400 habitants)                                 | 948,00    | 800,00     | 758,00     | 930,00      | 729,00     | 690,00     | 450,00     | 678,00     |                       |
| <b><i>EA 1.1.3 : la défense est renforcée</i></b>                                                   |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |

| Indicateurs d'effet                                                                              | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| Taux de réalisation des exercices-terrain                                                        | 50,00%    |            | 100,00%    | 70,00%      | 100,00%    | 100,00%    | 80,00%     | 100,00%    |                       |
| <b>EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous</b>                             |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Taux de couverture du territoire par la télévision nationale                                     | 53,00%    | 45,00%     | 70,00%     | 75,00%      | 96,00%     | 98,00%     | 100,00%    | 98,00%     |                       |
| Taux de couverture du territoire par la radio nationale                                          | 48,00%    | 75,50%     | 80,00%     | 64,00%      | 83,80%     | 95,8%      | 80,00%     | 95,80%     |                       |
| Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique                          | 51,00%    | 51,00%     | 51,00%     | 65,00%      | 55,00%     | 75,00%     | 95,00%     | 75,00%     |                       |
| <b>EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées</b>                   |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Volume des envois de fonds de la diaspora en proportion du PIB                                   |           |            |            | 100,00%     |            |            | 100,00%    |            |                       |
| Taux d'évolution annuel du volume de l'APD                                                       | 1,10%     |            |            | 2,00%       | ND         |            | 3,00%      | 4,00%      |                       |
| <b>EA 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente</b>                           |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Niveau de satisfaction des usagers / clients                                                     | 0%        |            |            | 50,00%      | 56,50%     |            | 75,00%     | 56,50%     |                       |
| Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative (nb/23)               | 2,00      |            |            | 15,00       |            |            | 23,00      |            |                       |
| Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative (Nb/23)                | 1,00      |            |            | 15,00       | 2          |            | 23         | 2,00       |                       |
| Taux d'OSC suivis                                                                                | 20,00%    |            |            | 50,00%      | 22,00%     |            | 100,00%    | 56,00%     |                       |
| <b>EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux</b>                    |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| IBO Indice sur le Budget ouvert                                                                  | 43,00     |            |            | 50,00       | ND         |            | 55,00      | 31,00      |                       |
| IPC                                                                                              | 38,00     | 42         | 42         | 42,00       | 41         | 40         | 60,00      | 40         |                       |
| Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique                                                    | 52,2      | 51,8       | 53,7       | 58,00       | 57,1       | 54         | 65,00      | 54,00      |                       |
| <b>OS 1.2 : Promouvoir la bonne gouvernance économique</b>                                       |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| <b>EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces</b> |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Proportion des référentiels de planification/programmation validés par la CNPD                   | 0,00%     | 100,00%    | 100,00%    | 100,00%     | 100,00%    | 100,00%    | 100,00%    | 93,00%     |                       |
| Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme                          | 0,00%     | 100,00%    | 100,00%    | 100,00%     | 100,00%    | 100,00%    | 100,00%    | 100,00%    |                       |

| Indicateurs d'effet                                                                                                                                           | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| Taux de pression fiscale                                                                                                                                      | 14,20%    | 15,80%     | 17,20%     | 19,10%      | 17,30%     | 17,50%     | 21,00%     | 13,50%     |                       |
| Taux d'absorption des ressources                                                                                                                              | 59,00%    |            | 92,10%     | 100,00%     | 93,70%     | 90,80%     | 100,00%    | 94,99%     |                       |
| Taux de prévisibilité de l'aide                                                                                                                               | 88,00%    | 67,00%     | 62,68%     | 60,00%      | 91,50%     | 89,00%     | 80,00%     | 76,00%     |                       |
| Proportion des PTF appliquant la division du travail                                                                                                          | 31,00%    |            |            | 65,00%      |            |            | 90,00%     |            |                       |
| <b>EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion</b>                 |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire                                                                                          | 20,70%    | 23,70%     | 20,00%     | 18,50%      | 20,40%     | 17,20%     | 15,00%     | 16,50%     |                       |
| Classement Doing Business                                                                                                                                     | 143       | 146        | 148        | 137         | 151        | 151        | 130,00     | 151,00     |                       |
| <b>OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale</b>                                                                       |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| <b>EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée</b>                                                               |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales                                                                                           | 4,65%     |            |            | 10%         | 4,51%      | 9,21%      | 15,00%     | 11,70%     |                       |
| Pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales                                                                              |           |            |            | 50%         | ND         | 35,90%     | 100,00%    | 35,90%     |                       |
| Nombre de centres d'état civil secondaires                                                                                                                    | 987       |            |            | 1500        | ND         |            | 5000,00    |            |                       |
| <b>EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace</b> |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT                                                                         | 0         |            |            | 100%        | ND         |            |            |            |                       |
| Indicateurs d'effet                                                                                                                                           | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
| <b>Axe 2 : Développer le capital humain.</b>                                                                                                                  |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| <b>OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique</b>                                                                  |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| <b>EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous</b>                                                                                 |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |

| Indicateurs d'effet                                                                                                                                            | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans                                                                                         | 2,00%     | 1,50%      | 1,40%      | 1%          | 1,50%      | 1,40%      | 1,0%       | 1,4%       |                       |
| Taux de mortalité intra-hospitalière (pour 1000) (CHU, CHR, HD)                                                                                                | 63,1      | 56,40      | 49,20      | 57          | 57,70      | 60,30      | 50,0       | 59,30      |                       |
| Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs                                                                             | 77,00%    | 28,0%      | 24,0%      | 90,0%       | 44,3%      | 18,2%      | 95,0%      | 69,0%      |                       |
| Taux de mortalité intra-hospitalière maternelle pour 100 000 parturientes                                                                                      | 109,9     | 134,60     | 119,40     | 97,00       | 117,00     | 143,00     | 75,8       | 134,00     |                       |
| Taux de prévalence du VIH                                                                                                                                      | 1,30%     | 1,20%      | 1,30%      | 0,83%       | 1,30%      | 0,90%      | 0,77%      | 0,70%      |                       |
| EA 2.1.2: l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré                                                         |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Proportion de malnutrition aigüe sévère prise en charge par rapport au nombre de cas attendus                                                                  | 80,00%    | 55,00%     | 47,80%     | 90,00%      | 100,00%    | 77,00%     | 95,00%     | 64,40%     |                       |
| Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans                                                                         | 30,20%    | 27,30%     | 21,20%     | 25,00%      | 25,00%     | 25,40%     | 15,00%     | 24,90%     |                       |
| Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie                                                                                                                 | 93,80%    | 92,50%     | 90,70%     | 96,00%      | 91,00%     | 91,10%     | 100,00%    | 91,40%     |                       |
| EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement               |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Couple-année protection en pourcentage                                                                                                                         | 19,70%    | 24,8%      | 27,1%      | 26,90%      | 32,0%      | 17,9%      | 32,7%      | 12,7%      |                       |
| Taux de dépendance économique                                                                                                                                  | 140,00%   |            |            | 90,00%      |            | 94,80%     | 83,00%     | 94,80%     |                       |
| OS 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré                                                                                             |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Taux brut de scolarisation au préscolaire                                                                                                                      | 3,90%     | 2,90%      | 3,10%      | 6,12%       | 4,10%      | 5,20%      | 7,60%      | 6,00%      |                       |
| Taux d'achèvement au primaire                                                                                                                                  | 58,50%    | 57,9%      | 60,3%      | 68,50%      | 63%        | 61,7%      | 75,60%     | 60,30%     |                       |
| Taux d'achèvement au post-primaire                                                                                                                             | 24,20%    | 29,2%      | 33%        | 35,30%      | 40,30%     | 38,60%     | 38,20%     | 38,70%     |                       |
| Indice de parité du TBA au primaire                                                                                                                            | 0,95      | 1,01       | 0,96       | 1,00        | 0,96       | 0,96       | 1,00       | 0,97       |                       |
| Indice de parité du TBA au post-primaire                                                                                                                       | 1,05      | 1,05       | 1,06       | 1,00        | 1,12       | 1,10       | 1,00       | 1,00       |                       |
| Indice de parité du TBA au secondaire                                                                                                                          | 0,66      | 0,70       | 0,70       | 1,00        | 0,75       | 0,87       | 1,00       | 0,87       |                       |

| Indicateurs d'effet                                                                                                                  | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| Nombre de classes sous paillote                                                                                                      | 4353      | 3815       | 2945       | 2913        | 2483       | 1775       | 0,00       | 1736       |                       |
| EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées                                               |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP                                                                                  | 3,40%     | 10,00%     | -0,20%     | 9,50%       | -4,60%     | 13,70%     | 16,00%     | 12,20%     |                       |
| Proportion des effectifs de la formation technique et professionnelle dans l'effectif total des formés                               | 4,50%     |            |            | 6,00%       |            |            | 15,00%     |            |                       |
| Taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (15 ans et plus)                                                        | 34,50%    |            |            | 31,50%      | 36,90%     |            | 35,00%     | 36,90%     |                       |
| EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de transformation structurelle de l'économie est assuré |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants                                                                                            | 611       | 513        | 554        | 715         | 600        | 655        | 829        | 739        |                       |
| Proportion d'étudiants ayant achevé un cycle                                                                                         | 28,00%    | 28,00%     | 46,96%     | 45,00%      | 59,70%     | 68,00%     | 60,00%     | 60,07%     |                       |
| Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignant supérieur (en années)                                  | 5,00      |            |            | 4,00        |            |            | 3,00       | 2,10       |                       |
| Proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle            | 8,00%     |            |            | 20,00%      | 45,80%     | 49,00%     | 30,00%     | 56,70%     |                       |
| Proportion des filières professionnalisant                                                                                           | 10,00%    |            | 82,56%     | 20,00%      | 65,70%     | 70,00%     | 30,00%     | 67,27%     |                       |
| Proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique                                                    | 11,00%    |            |            | 31,00%      | 35,20%     |            | 50,00%     | 35,20%     |                       |
| OS 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie                          |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| EA 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie                    |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques)                                                       | 300       | 520        | 769        | 450         | 972        | 1595       | 600        | 1 350      |                       |
| Nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie                | 150       | 162        | 184        | 350         | 204        | 234        | 600        | 274        |                       |

| Indicateurs d'effet                                                                                                    | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous                                               |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE                                                   | 10,00%    |            |            | 15,00%      |            |            | 20,00%     |            |                       |
| Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi                                                                | 6,60%     |            |            | 10,00%      | 14,50%     |            | 15,00%     | 14,50%     |                       |
| Taux de chômage                                                                                                        | 6,60%     |            |            | 5%          | 4,70%      |            | 3,00%      | 4,70%      |                       |
| Taux de sous-emploi du secteur agricole                                                                                | 64,00%    |            |            | 45,00%      |            |            |            |            |                       |
| Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques                        | 41,00%    |            |            | 30,00%      |            |            | 25,00%     |            |                       |
| Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO                                                           | 8,36%     | 8,36%      | 8,72%      | 75,00%      | 0,11%      |            | 100,00%    | 0,11%      |                       |
| Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs                                                           | 6 063,9   | 6 063,0    | 2 722,0    | 4 500,0     | 2 722,0    | 2 255,0    | 3 031,0    | 2 250,0    |                       |
| Taux de couverture du RAMU                                                                                             | 0,00%     |            |            | 15,00%      |            |            | 25,00%     | 0,00%      |                       |
| Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés                                                                    | 131,15    | 131        | 64,07      | 95,00       | 131,15     | 64,80      | 70,00      | 124,97     |                       |
| EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur                       |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées                                                            |           | 36,20%     | 39,89%     | 50,00%      | 41,54%     | 44,20%     | 75,00%     | 48,20%     |                       |
| Proportion des handicapés actifs occupés                                                                               | 2,20%     |            |            | 20,00%      | 42,17%     | 44,28%     | 50,00%     |            |                       |
| Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge                                                             | 45,00%    |            |            | 57,00%      | 77,36%     | 82,15%     | 70,00%     | 84,05%     |                       |
| Nombre d'enfants en situation de rue                                                                                   | 5721      |            |            | 4000        | 7548       | 6054       | 2860       | 4746       |                       |
| Proportion des femmes propriétaires d'entreprise parmi les entrepreneurs                                               | 21,00%    |            |            | 30,00%      | 18,86%     | 20,26%     | 50,00%     | 20,26%     |                       |
| OS 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité        |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti              |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |

| Indicateurs d'effet                                                                                | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| Taux d'accès à l'eau potable                                                                       | 71,00%    | 72,40%     | 73,40%     | 76,50%      | 74,00%     | 75,40%     | 79,00%     | 76,40%     |                       |
| Taux d'assainissement                                                                              | 18,00%    | 20%        | 22%        | 27,00%      | 23%        | 24%        | 34,00%     | 25,30%     |                       |
| Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée | 3,00%     | 3,0%       | 3,0%       | 5,00%       | 4,4%       |            | 7,00%      | 4,40%      |                       |
| Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides             | 13,00%    | 16,8%      | 22,3%      | 20,00%      | 23,1%      | 27,2%      | 25,00%     | 28,13%     |                       |
| Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares)                          | 75,00     | 86,80      | 103,45     | 11000%      | 123,45     | 141,00     | 150,00     | 203,70     |                       |
| EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis  |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Taux de couverture électrique national                                                             | 33,32%    | 33,55%     | 36,08%     | 52,30%      | 38,56%     | 41,83%     | 80,00%     | 41,83%     |                       |
| Taux d'électrification national                                                                    | 18,83%    | 20,07%     | 20,63%     | 30,00%      | 21,44%     | 22,57%     | 45,00%     | 22,57%     |                       |
| Taux d'électrification national urbain                                                             | 59,88%    | 66,46%     | 65,76%     | 69,00%      | 68,69%     | 67,38%     | 75,00%     | 67,38%     |                       |
| Taux d'électrification national rural                                                              | 3,06%     | 3,24%      | 3,27%      | 12,60%      | 3,16%      | 5,32%      | 19,00%     | 5,32%      |                       |
| Part des énergies renouvelables dans la production totale                                          | 6,40%     | 14,33%     | 12,55%     | 19,00%      | 16,87%     | 17,60%     | 30,00%     | 17,60%     |                       |
| EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée                                        |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel                                                    | 12,00     | 12         | 12         | 25,00       | 12         | 12         | 37,00      | 23,00      |                       |
| Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU opérationnels                                      | 2,00      | 0          | 0          | 25,00       | 0          | 0          | 49         | 0          |                       |
| Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurés                                 | 0,00      | 0,00       | 0,00       | 6,00        | 0,00       | 0,00       | 1,00       | 0,00       |                       |
| Nombre de communes ayant bénéficié de leur premier lotissement                                     |           | 0,00       | 0,00       | 6,00        | 21         | 19         | 21         | 4          |                       |
| EA 2.5.4 : l'accès à des logements décentes et aux bâtiments publics est assuré pour tous          |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie                                       | 17,20%    | 17,20%     | 17,20%     | 14,00%      | 18,50%     | 18,50%     | 10,00%     | 18,50%     |                       |
| Nombre de ménages ayant accès à un logement décent                                                 | 4 572     | 4 572      | 5 771      | 19500       | 8 650      | 9 691      | 35 000     | 10 362     |                       |
| Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction                                                | 100       |            | 100        | 3000        | 100        | 100        | 5000       | 400        |                       |
| Indicateurs d'effet                                                                                | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |

| Indicateurs d'effet                                                                                                                                                                                         | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| <b>Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois</b>                                                                                                                               |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| <b>OS 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable</b>  |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| <b>EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable</b> |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Part des productions irriguées dans la production agricole totale                                                                                                                                           | 15,00%    | 20,00%     | 17,00%     | 20,00%      | 11,00%     | 11,00%     | 25,00%     | 11,50%     |                       |
| Taux de couverture des besoins céréaliers                                                                                                                                                                   | 96,00%    | 102,00%    | 88,00%     | 120,00%     | 109,00%    | 100,00%    | 140,00%    | 104,00%    |                       |
| Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers FCFA)                                                                                                                                             | 357       | 375        | 379        | 415         | 394        | 394        | 535        | 413        |                       |
| Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)                                                                                                                              | 25%       | 22,00%     | 23,00%     | 30,00%      | 27,00%     | 25,49%     | 37,50%     | 37,00%     |                       |
| Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie                                                                                                                                             | 11,00%    |            | 11%        | 20%         | 19%        | 22%        | 50,00%     | 58,70%     |                       |
| Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes                                                                                                                                             | 4,90%     |            |            | 30,00%      | 23,00%     | 39,00%     | 45,00%     | 57,76%     |                       |
| Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire                                                                                                                                                             | 39 000    | 44 313     | 46 240     | 65 000      | 117 758    | 120 294    | 110 000    | 120 294    |                       |
| Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel                                                                                                                                                      | 69,00%    | 61,00%     | 62,03%     | 75,00%      | 115,00%    | 95,00%     | 80,00%     | 107,00%    |                       |
| Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle                                                                                                                                                 | 40,00%    | 51,00%     | 52,00%     | 60,00%      | 52,78%     | 53,00%     | 70,00%     | 72,00%     |                       |
| Quantité de poissons produite                                                                                                                                                                               | 20 000    | 20 950     | 22 070     | 26000       | 27700      | 28365      | 30 000     | 29 750     |                       |
| <b>EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée</b>                                                                                       |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Proportion des ménages vulnérables (en insécurité alimentaire) structurels (%)                                                                                                                              | 10,00%    | 47,40%     | 17%        | 7,00%       | 13,36%     | 10,00%     | 5,00%      | 8,99%      |                       |

| Indicateurs d'effet                                                                                                                                    | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| <b>OS 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents</b>                         |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| <b>EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations</b> |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Part du secteur secondaire dans le PIB                                                                                                                 | 20,10%    | 20,80%     | 21,40%     | 21,10%      | 19,70%     | 20,50%     | 22,40%     | 24,10%     |                       |
| Part de l'industrie manufacturière dans le PIB                                                                                                         | 6,60%     | 6,60%      | 5,60%      | 8,00%       | 4,00%      | 4,10%      | 12,00%     | 3,20%      |                       |
| Taux de transformation des produits agricoles                                                                                                          | 12,00%    |            |            | 17,00%      |            |            | 25,00%     |            |                       |
| Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an                                                                                 | 2 200     |            |            | 2 800       |            |            | 3 600      |            |                       |
| <b>EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie est améliorée</b>                                     |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés                                                                                         | 0         | 0          | 1          | 10          | 1          |            | 26         | 2          |                       |
| <b>EA 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru</b>                                                                      |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Part des industries extractives dans le PIB                                                                                                            | 7,90%     | 8,30%      | 11,40%     | 9,00%       | 12,40%     | 10,40%     | 10,20%     | 15,00%     |                       |
| Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier                                                                                      | 10 000    | 26 784     | 32 058     | 15 000      | 43 606     | 51 631     | 20 000     | 51 631     |                       |
| Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières                                                               | 14,00%    | 15,50%     |            | 20,00%      |            | 20,00%     | 25,00%     | 20,00%     |                       |
| Montant moyen des investissements locaux réalisés par l'industrie minière (en milliards)                                                               | 2,00      | 2,70       | 6,00       | 3,50        | 6,76       | 4,50       | 5,00       | 4,50       |                       |
| <b>OS 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents</b>                |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| <b>EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents</b>                                           |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Contribution des postes et télécommunications au PIB                                                                                                   | 2,40%     | 3,10%      | 3,10%      | 3,00%       | 3,00%      | 2,50%      | 4,00%      | 2,40%      |                       |
| Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire                                                                                   | 20,70%    | 2,37%      | 20,00%     | 18,50%      | 19,00%     | 17,22%     | 15,00%     | 16,50%     |                       |

| Indicateurs d'effet                                                                                                                                           | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands                                                                                                | 6,90%     | 6,60%      | 5,20%      | 8,50%       | 8,10%      | 7,27%      | 9,00%      | 0,80%      |                       |
| Taux de crédit à l'économie                                                                                                                                   | 29,00%    | 31,60%     | 32,90%     | 31,50%      | 33,10%     | 34,45%     | 35,00%     | 34,45%     |                       |
| Taux élargi de bancarisation                                                                                                                                  | 37,90%    | 40,10%     | 41,00%     | 39,20%      | 42,28%     | 43,42%     | 42,00%     | 43,42%     |                       |
| <b>EA 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée</b>                                                                                      |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations                                                                                  | 85,00%    | 78,20%     | 81,20%     | 61,00%      | 80,40%     | 74,90%     | 65,00%     | 74,90%     |                       |
| Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens (%)                                                                             | 10,10%    | 10,00%     | 9,33%      | 61,00%      | 10,70%     | 9,20%      | 6,00%      | 9,20%      |                       |
| Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI) (%)                                                                                       | 10,60%    | 11,75%     | 8,80%      | 15,00%      | 7,40%      | 7,20%      | 20,00%     | 7,20%      |                       |
| Quantité de viande exportée (tonnes)                                                                                                                          | 132,50    | 262,48     | 148,00     | 1000,00     | 924,00     | 20 007,34  | 2 000      | 4 000,00   |                       |
| <b>OS 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie</b>                         |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| <b>EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées</b>                                                  |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés                                                                                                                   | 2         | 5          | 9          | 8           | 11         | 11         | 14         | 17         |                       |
| Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités                                                                                                                | 2         | 6          | 11         | 10          | 22         | 26         | 18         | 27         |                       |
| Pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges                                                                                          | 13,00%    | 15,00%     | 16,00%     | 19,00%      | 17,00%     | 18,00%     | 25,00%     | 20,00%     |                       |
| Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE                                                                                                          | 40,00%    | 40,00%     | 40,00%     | 60,00%      | 40,00%     | 40,00%     | 100,00%    | 40,00%     |                       |
| Taux de recouvrement de la CFE ( <b>formule 2 s'applique pas car dénominateur=0</b> )                                                                         | 100,00%   | 14,70%     | 126,00%    | 100,00%     | 86,29%     | 106,69%    | 100,00%    | 631,95%    |                       |
| <b>EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie</b> |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Proportion de routes bitumées                                                                                                                                 | 24,00%    | 24,50%     | 24,50%     | 30,00%      | 25,61%     | 26,72%     | 42,00%     | 27,42%     |                       |
| Proportion de pistes rurales aménagées                                                                                                                        | 27,00%    | 29,00%     | 30,43%     | 36,50%      | 32,69%     | 33,12%     | 43,00%     | 33,57%     |                       |
| Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées                                                                              | 18,00%    |            |            | 12,00%      | 18,00%     |            | 6,00%      |            |                       |

| Indicateurs d'effet                                                                                                                                                             | Réf. 2015 | Réal. 2016 | Réal. 2017 | Cibles 2018 | Réal. 2018 | Réal. 2019 | Cible 2020 | Réal. 2020 | Niveau de performance |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| Puissance installée (en Mégawatts)                                                                                                                                              | 300,00    | 324,30     | 324,60     | 650,00      | 359,55     | 412,37     | 1000,00    | 412,37     |                       |
| Débit Internet national                                                                                                                                                         | 40,00     |            |            | 50,00       |            |            | 100,00     | 60,26      |                       |
| Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois                                                                | 14,00%    | 14,00%     | 15,90%     | 17%         |            |            | 23%        |            |                       |
| <b>OS 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales</b>                      |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| <b>EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement</b>                                                                                           |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares)                                                                                                      | 10 500    | 19 028     | 24 974     | 17000,00    | 32539,35   | 35 522,26  | 25 000     | 37 231,26  |                       |
| <b>EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte</b> |           |            |            |             |            |            |            |            |                       |
| Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable                                       | 17,00%    | 23,92%     | 28,00%     | 35,00%      | 31,70%     | 36,00%     | 50,00%     | 40,00%     |                       |
| Nombre d'éco-villages créés                                                                                                                                                     | 0         |            |            | 500         | 5          | 0          | 2 000      |            |                       |
| Quantité de carbone séquestré en millions de tonnes                                                                                                                             |           |            |            | 2           | 1,52       |            | 8          | 3,00       |                       |

**Annexe 2 : Bilan 2020 des matrices régionales des réformes stratégiques et des investissements structurants**

| Bilan physique au 31 décembre 2020                                             |           |             | Bilan financier au 31 décembre 2020 (En Millions de FCFA) |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|-----------------------------------------------------------|------------------|
| Indicateurs                                                                    | Prévision | Réalisation | Prévision                                                 | Réalisation      |
| Nombre de commissariats de police construits                                   | 13        | 2           | 262,155                                                   | 197,093          |
| Nombre de centres d'état civil construits                                      | 23        | 20          | 567,24068                                                 | 549,62468        |
| Nombre de bâtiments administratifs des mairies construits                      | 129       | 93          | 3 017,4403                                                | 2 614,4983       |
| Nombre de bâtiments administratifs des mairies réhabilités                     | 56        | 38          | 474,25525                                                 | 405,7418         |
| Nombre de bâtiments administratifs des conseils régionaux construits           | 9         | 9           | 412,295                                                   | 411,377          |
| Nombre de bâtiments administratifs des conseils régionaux réhabilités          | 2         | 2           | 462,02141                                                 | 462,02141        |
| Nombre de bâtiments administratifs des mairies équipés                         | 168       | 148         | 1 158,7773                                                | 930,53557        |
| Nombre de bâtiments administratifs des collectivités territoriales électrifiés | 12        | 11          | 40,354                                                    | 39,84            |
| Nombre de bâtiments administratifs des collectivités territoriales réhabilités | 78        | 55          | 833,966                                                   | 6 659,963        |
| Nombre de bâtiments administratifs des conseils régionaux célectrifiés         | 0         | 0           | 0                                                         | 0                |
| Nombre de schémas communaux aménagés du territoire                             | 0         | 0           | 0                                                         | 0                |
| Nombre de PRD actualisés                                                       | 1         | 0           | 0                                                         | 0                |
| Nombre de PCD actualisés                                                       | 64        | 34          | 5 563,155                                                 | 393,091          |
| <b>Total Axe 1</b>                                                             |           |             | <b>12 791,66</b>                                          | <b>12 663,79</b> |
| Nombre de nouveaux CSPS construits                                             | 33        | 17          | 2 671,486                                                 | 1 778,896        |
| Nombre de CSPS normalisés                                                      | 18        | 12          | 409,078                                                   | 283,96502        |
| Nombre de logements de CSPS construits                                         | 93        | 60          | 1 071,6935                                                | 831,65039        |
| Nombre de CSPS réhabilités                                                     | 65        | 30          | 277,28013                                                 | 164,0816         |
| Nombre de CSPS électrifiés                                                     | 4         | 5           | 6,906                                                     | 6,89             |
| Nombre de logements de CSPS réhabilités                                        | 11        | 9           | 38,352725                                                 | 38,228004        |
| Nombre de de bâtiments de CSPS réhabilités                                     | 33        | 16          | 68,243                                                    | 29,479           |
| Nombre d'ambulances acquises                                                   | 19        | 17          | 309,84                                                    | 293,27           |
| Nombre de maternités construites                                               | 78        | 48          | 2 163,5325                                                | 1 500,9718       |
| Nombre de maternités réhabilitées                                              | 14        | 10          | 52,219                                                    | 45,413659        |
| Nombre de maternités électrifiées                                              | 41        | 31          | 132,72986                                                 | 494,80886        |
| Nombre de dépôts MEG construits                                                | 33        | 25          | 197,53651                                                 | 148,72208        |
| Nombre de dispensaires construits                                              | 47        | 24          | 1 324,517                                                 | 927,04767        |
| Nombre de dispensaires réhabilités                                             | 30        | 16          | 76,278                                                    | 64,782           |

| Bilan physique au 31 décembre 2020                                    |           |             | Bilan financier au 31 décembre 2020 (En Millions de FCFA) |             |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|-----------------------------------------------------------|-------------|
| Indicateurs                                                           | Prévision | Réalisation | Prévision                                                 | Réalisation |
| Nombre de Centres médicaux(CM) réhabilités                            | 2         | 2           | 19,44                                                     | 18,45       |
| Nombre d'incinérateurs acquis                                         | 44        | 21          | 71,866846                                                 | 66,497656   |
| Nombre de kits médicaux acquis au profit des centres de santé         | 145       | 138         | 354,14816                                                 | 329,2043    |
| Nombre de matériels biomédicaux acquis au profit des centres de santé | 128       | 62          | 592,26991                                                 | 564,18392   |
| Nombre de laboratoires d'analyses médicales construits                | 4         | 3           | 155,863                                                   | 134,137     |
| Nombre de salles de mise en observation construites                   | 29        | 16          | 484,189                                                   | 360,182     |
| Nombre d'écoles construites                                           | 82        | 61          | 2 088,3882                                                | 1 627,3832  |
| nombre d'écoles normalisées                                           | 29        | 15          | 599,34461                                                 | 422,8767    |
| Nombre d'écoles réhabilitées                                          | 110       | 81          | 598,83435                                                 | 441,9858    |
| Nombre de tables-bancs acquis au profit des écoles                    | 42 082    | 45 935      | 1 740,6305                                                | 1 495,4799  |
| Nombre de mobilier de bureau acquis au profit des écoles              | 611       | 574         | 1 046,3894                                                | 1 003,7514  |
| Nombre de salles de classes construites                               | 1 190     | 916         | 7 579,5213                                                | 6 382,8348  |
| Nombre de salles de classes réhabilitées                              | 199       | 161         | 8 738,0738                                                | 297,53079   |
| Nombre de CEG construits                                              | 52        | 34          | 1 831,0081                                                | 1 382,5966  |
| Nombre de CEG normalisés                                              | 4         | 2           | 60,099814                                                 | 58,413266   |
| Nombre de CEG équipés                                                 | 440       | 440         | 25,25381                                                  | 24,9274     |
| Nombre de CEG réhabilités                                             | 3         | 2           | 66,47                                                     | 50,943      |
| Nombre de lycées construits                                           | 8         | 5           | 554,392                                                   | 366,303     |
| Nombre de lycées réhabilités                                          | 1         | 1           | 2,641                                                     | 4,304       |
| Nombre de complexes scolaires construits                              | 51        | 39          | 1 365,456                                                 | 1 101,0441  |
| Nombre de complexes scolaires réhabilités                             | 6         | 5           | 69,996                                                    | 59,768      |
| Nombre de logements enseignants construits                            | 14        | 7           | 125,94966                                                 | 61,470742   |
| Nombre de logements enseignants réhabilités                           | 37        | 30          | 62,499101                                                 | 46,131348   |
| Nombre de bourses scolaires octroyées                                 | 1 312     | 957         | 69,035                                                    | 61,435      |
| Nombre d' écoles ayant bénéficié de fournitures scolaires             | 3 103     | 2 903       | 2 498,0631                                                | 13 425,691  |
| Nombre de cantines scolaires mises en place                           | 2 864     | 2 385       | 7 441,7837                                                | 6 739,8451  |
| Nombre de latrines institutionnelles construites                      | 284       | 191         | 912,456                                                   | 781,5599    |
| Nombre de latrines institutionnelles réhabilitées dans les écoles     | 36        | 27          | 84,673246                                                 | 58,926768   |
| Nombre de forages institutionnels construites dans les écoles         | 115       | 85          | 783,34708                                                 | 600,23681   |
| Nombre de forages institutionnels réhabilitées dans les écoles        | 29        | 26          | 113,4437                                                  | 104,1175    |

| Bilan physique au 31 décembre 2020                 |           |             | Bilan financier au 31 décembre 2020 (En Millions de FCFA) |                 |
|----------------------------------------------------|-----------|-------------|-----------------------------------------------------------|-----------------|
| Indicateurs                                        | Prévision | Réalisation | Prévision                                                 | Réalisation     |
| Nombre de CPAF construits                          | 22        | 14          | 306,5                                                     | 243,15469       |
| Nombre de CPAF réhabilités                         | 2         | 2           | 3,197                                                     | 3,397           |
| Nombre de CEBNF construits                         | 1         | 0           | 19,432                                                    | 0               |
| Nombre de CEBNF réhabilités                        | 1         | 1           | 0,2                                                       | 0,2             |
| Nombre de forages réalisés                         | 869       | 638         | 5 721,7159                                                | 41 442,203      |
| Nombre de forages réhabilités                      | 564       | 497         | 1 030,535                                                 | 814,22092       |
| Nombre d'AEPS/PEA réalisées                        | 29        | 20          | 676,514                                                   | 533,836         |
| Nombre d'AEPS/PEA réhabilités                      | 18        | 11          | 131,058                                                   | 71,52           |
| Nombre de PEA réalisées                            | 5         | 1           | 63,207                                                    | 11,55           |
| Nombre d'extensions d'AEPS/PEA réalisées           | 6         | 6           | 42,241                                                    | 42,113          |
| Nombre de latrines publiques construites           | 95        | 63          | 224,29781                                                 | 153,79141       |
| Nombre de latrines publiques réhabilités           | 7         | 4           | 11,068838                                                 | 4,068838        |
| Nombre de latrines familiales construites          | 6 490     | 4 985       | 557,963                                                   | 490,52          |
| Nombre de latrines familiales réhabilités          | 150       | 0           | 11,25                                                     | 0               |
| Longueur (km) de caniveaux réalisés                | 2         | 0           | 49,176                                                    | 12,676          |
| Linéaire de caniveaux réalisés                     | 1         | 1           | 124,31418                                                 | 124,31418       |
| Nombre de bacs à ordures construits                | 4         | 4           | 9,94                                                      | 9,92            |
| Nombre de véhicules de collecte des déchets acquis | 11        | 9           | 61,417684                                                 | 50,385          |
| Nombre de systèmes solaires installés              | 30        | 29          | 87,921                                                    | 75,527268       |
| <b>Total Axe 2</b>                                 |           |             | <b>58 067,17</b>                                          | <b>88763,81</b> |
| Nombre de nouvelles parcelles créées               | 80        | 0           | 12,225                                                    | 0               |
| Superficie de bas-fonds aménagés                   | 116       | 90          | 180,4612                                                  | 104,51519       |
| Nombre de magasins de stockage des SPAI construits | 52        | 29          | 650,07035                                                 | 482,26332       |
| Nombre d'outils agricoles acquis                   | 110       | 104         | 206,277                                                   | 138,513         |
| Nombre de parcs à vaccination créés                | 103       | 75          | 717,51775                                                 | 541,81114       |
| Nombre de parcs à vaccination réhabilités          | 2         | 2           | 3,575                                                     | 3,367           |
| Nombre de boulis pastoraux réalisés                | 48        | 38          | 386,907                                                   | 331,664         |
| Nombre de forages pastoraux réalisés               | 159       | 96          | 1 075,673                                                 | 748,39206       |
| Nombre de forages pastoraux réhabilités            | 17        | 12          | 46,049                                                    | 21,045          |
| Nombre de puits pastoraux réalisés                 | 17        | 10          | 86,335                                                    | 68,912          |

| Bilan physique au 31 décembre 2020                          |           |             | Bilan financier au 31 décembre 2020 (En Millions de FCFA) |             |
|-------------------------------------------------------------|-----------|-------------|-----------------------------------------------------------|-------------|
| Indicateurs                                                 | Prévision | Réalisation | Prévision                                                 | Réalisation |
| Nombre de puits maraîchers réalisés                         | 15        | 15          | 51,764                                                    | 51,177      |
| Nombre de zones de pâturage créées                          | 1         | 1           | 5                                                         | 4,998       |
| Nombre de terrains de sport aménagés                        | 27        | 20          | 144,9604                                                  | 108,361     |
| Nombre de sites touristiques aménagés                       | 3         | 3           | 18,4                                                      | 18,337      |
| Nombre d'établissements touristiques et d'hébergement créés | 34        | 29          | 401,96777                                                 | 247,58979   |
| Nombre de maisons de jeunes et de la culture construites    | 22        | 8           | 1 090,058                                                 | 572,253     |
| Nombre de maisons de jeunes et de la culture réhabilitées   | 6         | 6           | 35,5                                                      | 30,085      |
| Nombre de maisons de la femme construites                   | 5         | 2           | 98,498                                                    | 46,469      |
| Nombre de maisons de la femme réhabilitées                  | 2         | 0           | 148                                                       | 0           |
| Nombre de musées réalisées                                  | 1         | 1           | 20,515997                                                 | 18,405872   |
| Nombre d'aires d'abattage réalisées                         | 17        | 7           | 226,2079                                                  | 143,4375    |
| Nombre d'aires d'abattage réhabilitées                      | 11        | 9           | 39,795                                                    | 35,394      |
| Nombre de marchés de bétail construits                      | 13        | 8           | 485,462                                                   | 199,111     |
| Nombre de marchés de bétail réhabilités                     | 4         | 4           | 34,821                                                    | 32,386      |
| Nombre de marchés construits                                | 8         | 4           | 381,6755                                                  | 120,28115   |
| Nombre de marchés réhabilités                               | 1         | 1           | 2,33                                                      | 2,289       |
| Nombre de marchés réhabilités                               | 3         | 2           | 49,712269                                                 | 45,38625    |
| Nombre de boutiques de rue construites                      | 1 167     | 757         | 1 989,5079                                                | 1 257,0633  |
| Nombre de hangars marchands réalisés                        | 882       | 653         | 515,24833                                                 | 268,74487   |
| Nombre de berges des points d'eau protégées                 | 1         | 1           | 23,8478                                                   | 23,8478     |
| Nombre de barrages réhabilités                              | 2         | 1           | 72,935                                                    | 8,6         |
| Nombre de pépinières communales créées                      | 2         | 2           | 18                                                        | 18          |
| Nombre de gares routières construites                       | 4         | 1           | 4 228,081                                                 | 2 167,316   |
| Nombre de gares routières réhabilitées                      | 4         | 3           | 6 237,68                                                  | 5 272,036   |
| Longueur de pistes rurales aménagées                        | 103       | 81          | 749,464                                                   | 633,041     |
| Longueur de routes bitumées                                 | 7         | 7           | 11 785,965                                                | 8 732,959   |
| Linéaire de routes réhabilitées                             | 11        | 0           | 30                                                        | 0           |
| Nombre de travaux d'ouverture de routes réalisés            | 29        | 4           | 368,728                                                   | 133,393     |
| Nombre d'engins lourds acquis                               | 6         | 3           | 1 155,024                                                 | 233,9       |
| Nombre de ponts ,radiers,... réalisés                       | 29        | 15          | 542,10874                                                 | 306,51504   |

| Bilan physique au 31 décembre 2020             |           |             | Bilan financier au 31 décembre 2020 (En Millions de FCFA) |                  |
|------------------------------------------------|-----------|-------------|-----------------------------------------------------------|------------------|
| Indicateurs                                    | Prévision | Réalisation | Prévision                                                 | Réalisation      |
| Superficie (ha) reboisée                       | 170       | 151         | 117,367                                                   | 77,112           |
| Longueur (km) de haies vives réalisées         | 14        | 14          | 7,319                                                     | 7,319            |
| Superficie (ha) de jardins maraichers aménagés | 68        | 60          | 316,973                                                   | 291,296          |
| Superficie (ha) de forêts délimitées           | 93        | 93          | 23,53                                                     | 23,529           |
| <b>Total Axe 3</b>                             |           |             | <b>34 781,54</b>                                          | <b>23 571,12</b> |

## Table des matières

|                                                                                                                                                                                   |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <i>LISTE DES TABLEAUX</i> .....                                                                                                                                                   | <i>ii</i>   |
| <i>LISTE DES GRAPHIQUES</i> .....                                                                                                                                                 | <i>v</i>    |
| <i>LISTE DES ANNEXES</i> .....                                                                                                                                                    | <i>v</i>    |
| <i>SIGLES ET ABBREVIATIONS</i> .....                                                                                                                                              | <i>vi</i>   |
| <i>RESUME</i> .....                                                                                                                                                               | <i>xiii</i> |
| <i>INTRODUCTION</i> .....                                                                                                                                                         | <i>1</i>    |
| <i>I. EVOLUTION DE L'ECONOMIE BURKINABE EN 2020</i> .....                                                                                                                         | <i>2</i>    |
| <i>II. PERFORMANCE 2020 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES PAR AXE</i> .....                                                                                                            | <i>4</i>    |
| <b>II.1. Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration</b> .....                                                                                               | <b>4</b>    |
| II.1.1. Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative .....                                                                              | 4           |
| II.1.1.1. Effet attendu 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés .....                                                                     | 4           |
| II.1.1.2. Effet attendu 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées.....                                                                                          | 7           |
| II.1.1.3. Effet attendu 1.1.3 : la défense est renforcée .....                                                                                                                    | 10          |
| II.1.1.4. Effet attendu 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous .....                                                                                          | 10          |
| II.1.1.5. Effet attendu 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées .....                                                                                | 12          |
| II.1.1.6. Effet attendu 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente .....                                                                                        | 13          |
| II.1.1.7. Effet attendu 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux .....                                                                                 | 14          |
| II.1.1.8. Synthèse et enseignements de la promotion de la bonne gouvernance politique et administrative                                                                           | 15          |
| II.1.2. Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique.....                                                                                                | 16          |
| II.1.2.1. Effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces                                                                    | 16          |
| II.1.2.2. Effet attendu 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion .....                  | 22          |
| II.1.2.3. Synthèse et enseignement de la promotion de la bonne gouvernance économique .....                                                                                       | 23          |
| II.1.3. Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale                                                                        | 23          |
| II.1.3.1. Effet attendu 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée                                                                     | 24          |
| II.1.3.2. Effet attendu 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace ..... | 25          |
| II.1.3.3. Synthèse et enseignements du renforcement de la décentralisation et la promotion de la bonne gouvernance locale .....                                                   | 28          |
| <b>II.2. Axe 2 : Développer le capital humain</b> .....                                                                                                                           | <b>29</b>   |
| II.2.1. Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique.....                                                              | 29          |
| II.2.1.1. Effet attendu 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous.....                                                                                  | 29          |
| II.2.1.2. Effet attendu 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré.....                                                 | 33          |
| II.2.1.3. Effet attendu 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement .....       | 34          |
| II.2.1.4. Synthèse de la performance de l'objectif stratégique : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique .....                               | 35          |

|              |                                                                                                                                                                                                                 |           |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| II.2.2.      | Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie .....                         | 35        |
| II.2.2.1.    | Effet attendu 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation et à une formation de qualité est amélioré                                                                                                                | 36        |
| II.2.2.2.    | Effet attendu 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré .....                                                        | 39        |
| II.2.2.3.    | Synthèse de la performance de l'objectif stratégique, accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie    | 41        |
| II.2.3.      | Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie .....                                                                             | 43        |
| II.2.3.1.    | Effet attendu 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie .....                                                                              | 43        |
| II.2.3.2.    | Enseignement et synthèse en matière de promotion de la recherche et l'innovation .....                                                                                                                          | 46        |
| II.2.4.      | Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes .....                                                                  | 47        |
| II.2.4.1.    | Effet attendu 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous .....                                                                                                                       | 47        |
| II.2.4.2.    | Effet attendu 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement .....                                                                    | 51        |
| II.2.4.3.    | Synthèse et enseignements en matière de promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes .....                                                   | 55        |
| II.2.5.      | Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.....                                                                          | 56        |
| II.2.5.1.    | Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti .....                                                                                      | 56        |
| II.2.5.2.    | Effet attendu 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis                                                                                                    | 60        |
| II.2.5.3.    | Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée .....                                                                                                                                    | 61        |
| II.2.5.4.    | Effet attendu 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous                                                                                                             | 62        |
| <b>II.3.</b> | <b>Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.....</b>                                                                                                                              | <b>63</b> |
| II.3.1.      | Objectif Stratégique 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché .....                                                    | 63        |
| II.3.1.1.    | Effet attendu 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable | 63        |
| II.3.1.2.    | Effet attendu 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques aux risques est renforcée .....                                                                                 | 70        |
| II.3.1.3.    | Synthèse et enseignements portant sur le développement d'un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché .....                                 | 71        |
| II.3.2.      | Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents .....                                                                 | 72        |
| II.3.2.1.    | Effet attendu 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations .....                                                | 72        |
| II.3.2.2.    | Effet attendu 3.2.2 : la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie est améliorée .....                                                                                    | 73        |
| II.3.2.3.    | Effet attendu 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru .....                                                                                                                     | 77        |
| II.3.2.4.    | Synthèse et enseignements pour le développement d'un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents .....                                                     | 78        |
| II.3.3.      | Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents.....                                                         | 79        |

|               |                                                                                                                                                                                            |                   |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| II.3.3.1.     | Effet attendu 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents .....                                                                     | 79                |
| II.3.3.2.     | Effet attendu 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée .....                                                                                                         | 81                |
| II.3.3.3.     | Synthèse et enseignements portant sur la promotion du commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents .....                      | 83                |
| II.3.4.       | Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie .....                                      | 84                |
| II.3.4.1.     | Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées .....                                                                     | 84                |
| II.3.4.2.     | Effet attendu 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie .....                    | 86                |
| II.3.4.3.     | Effet attendu 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue .....                                              | 89                |
| II.3.4.4.     | Synthèse et enseignements relatifs au développement des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie .....                        | 91                |
| II.3.5.       | Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales .....                | 92                |
| II.3.5.1.     | Effet attendu 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement ....                                                                                             | 92                |
| II.3.5.2.     | Effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte .....  | 93                |
| II.3.5.3.     | Synthèse et enseignements portant sur l'inversion de la tendance de la dégradation de l'environnement et la promotion durable de la gestion des ressources naturelles et environnementales | 95                |
| <b>II.4.</b>  | <b>Bref aperçu du processus de la transformation de l'économie au Burkina Faso.....</b>                                                                                                    | <b>96</b>         |
| <b>III.</b>   | <b><i>DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET D'EVALUATION DU PNDES EN 2020.....</i></b>                                                                                                | <b><i>98</i></b>  |
| <b>III.1.</b> | <b>Fonctionnement des organes et instances du dispositif .....</b>                                                                                                                         | <b>98</b>         |
| <b>III.2.</b> | <b>Financement du PNDES.....</b>                                                                                                                                                           | <b>99</b>         |
| III.2.1.      | Situation du financement du PNDES.....                                                                                                                                                     | 99                |
| III.2.2.      | Situation de la mobilisation des ressources des partenaires privés et institutionnels .....                                                                                                | 101               |
| <b>III.3.</b> | <b>Analyse de l'efficacité de la coopération au développement .....</b>                                                                                                                    | <b>103</b>        |
| <b>IV.</b>    | <b><i>PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021 .....</i></b>                                                                                                                                         | <b><i>105</i></b> |
| <b>IV.1.</b>  | <b>Perspectives 2021-2023 de l'Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration .....</b>                                                                                  | <b>105</b>        |
| IV.1.1.       | Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative .....                                                                                               | 105               |
| IV.1.1.1.     | Effet attendu 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés ....                                                                                         | 105               |
| IV.1.1.2.     | Effet attendu 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées.....                                                                                                             | 105               |
| IV.1.1.3.     | Effet attendu 1.1.3 : la défense est renforcée .....                                                                                                                                       | 106               |
| IV.1.1.4.     | Effet attendu 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous .....                                                                                                             | 106               |
| IV.1.1.5.     | Effet attendu 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées .....                                                                                                   | 106               |
| IV.1.1.6.     | Effet attendu 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente .....                                                                                                           | 106               |
| IV.1.1.7.     | Effet attendu 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux .....                                                                                                    | 107               |
| IV.1.2.       | Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique.....                                                                                                                 | 107               |
| IV.1.2.1.     | Effet attendu 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces                                                                                       | 107               |
| IV.1.2.2.     | Effet attendu 1.2.1 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiatives et de gestion .....                                   | 108               |
| IV.1.3.       | Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale                                                                                         | 108               |

|                                                                                                                                                                                                                           |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| IV.1.3.1. Effet attendu 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée                                                                                                             | 108        |
| IV.1.3.2. Effet attendu 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace .....                                         | 108        |
| <b>IV.2. Perspectives 2020-2021 pour l'Axe 2 : Développer le capital humain .....</b>                                                                                                                                     | <b>109</b> |
| IV.2.1. Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique .....                                                                                                     | 109        |
| IV.2.1.1. Effet attendu 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous .....                                                                                                                         | 109        |
| IV.2.1.2. Effet attendu 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré .....                                                                                        | 110        |
| IV.2.1.3. Effet attendu 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement .....                                               | 110        |
| IV.2.2. Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie .....                           | 110        |
| IV.2.2.1. Effet attendu 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré .....                                                                                                                             | 110        |
| IV.2.2.2. Effet attendu 2.1.2 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré .....                                                        | 111        |
| IV.2.3. Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie .....                                                                               | 112        |
| IV.2.4. Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes .....                                                                    | 112        |
| IV.2.5. Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité .....                                                                           | 113        |
| <b>IV.3. Perspectives de l'Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois</b>                                                                                                                     | <b>115</b> |
| IV.3.1. Objectif stratégique 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché .....                                                      | 115        |
| IV.3.1.1. Effet attendu 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable | 115        |
| IV.3.1.2. Effet attendu 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée .....                                                                                 | 115        |
| IV.3.2. Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents .....                                                                   | 115        |
| IV.3.2.1. Effet attendu 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations .....                                                | 116        |
| IV.3.2.2. Effet attendu 3.2.2 : la contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie est améliorée .....                                                                                    | 116        |
| IV.3.2.3. Effet attendu 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru .....                                                                                                                     | 117        |
| IV.3.3. Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents .....                                                          | 117        |
| IV.3.3.1. Effet attendu 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents .....                                                                                          | 117        |
| IV.3.3.2. Effet attendu 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée .....                                                                                                                              | 118        |
| IV.3.4. Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie .....                                                            | 118        |
| IV.3.4.1. Effet attendu 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées .....                                                                                          | 118        |
| IV.3.4.2. Effet attendu 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie .....                                         | 119        |
| IV.3.5. Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales .....                                       | 120        |

|                                                                                                                                                                                                               |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| IV.3.5.1. Effet attendu 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement ..                                                                                                        | 120               |
| IV.3.5.2. IV.3.5.2. Effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte ..... | 120               |
| <b><i>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i></b> .....                                                                                                                                                             | <b><i>122</i></b> |
| <i>Annexes</i> .....                                                                                                                                                                                          | <i>i</i>          |
| <i>Table des matières</i> .....                                                                                                                                                                               | <i>xxvi</i>       |